UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01669933 2

SATYRE

MÉNIPPÉE

Que chascun preste l'oreille,
Et vous orrez tantost merveille
De l'effet du Catholicon :
La drogue est si souveraine
Qu'elle a guéri monsieur du Maine
De la morsure d'un fauxcon

LE CHARLATAN ESPAGNOL

FRONTISPICE DE LA PREMIÈRE ÉDITION DE LA SATYRE MÉNIPPÉE
PORTANT LA DATE DE 1593

SATYRE

MÉNIPPÉE

DE LA VERTU DU CATHOLICON D'ESPAGNE
ET DE LA TENUE DES ESTATZ DE PARIS

M. D. XCIII.

NOUVELLE ÉDITION

REVUE SOIGNEUSEMENT SUR LES TEXTES ORIGINAUX
PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION ET ACCOMPAGNÉE DE NOTES

PAR

CH. MARCILLY

PARIS
GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

1889

LIBRARY
OF TORONTO
9
1979
PQ
1704
A1
1889

INTRODUCTION

I. LA LIGUE. — II. LES AUTEURS DE LA SATYRE. — III. LA SATYRE MÉNIPPÉE. — IV. BIBLIOGRAPHIE.

I. — LA LIGUE.

Le XVIe siècle qui commence avec les gaies inventions et les joyeuses fantaisies de Rabelais, avec le grand règne de François Ier et le mouvement artistique de la Renaissance, finit au milieu des troubles des guerres civiles et religieuses, écoulant tristement ses dernières années dans l'anarchie et l'oppression. Après Clément Marot, du Bellay, Ronsard, Malherbe; après le grave Montaigne et cette série de conteurs à l'esprit si gai, si fin, si français, Marguerite de Navarre, Des Périers, Noël du Fail, Béroalde de Verville, il produit, dans une dernière convulsion, une œuvre collective, sinon plus française que celles de ces bons auteurs, du moins plus patriotique : *la Satyre Ménippée.*

L'horreur de l'injustice, le respect des institutions du pays, des anciennes mœurs et des traditions nationales; la haine de l'étranger cherchant à établir son influence sur la direction des affaires intérieures de la France; le mépris pour le despotisme des masses; l'impatience et la fatigue que causent l'instabilité et la faiblesse d'un gouvernement de hasard; mais surtout le dégoût pour cette foule d'ambitieux grands et petits, de gens tarés, sans conscience, sans autre mobile que l'intérêt personnel, qui surgissent de partout aux époques de troubles; enfin la raison, le bon sens, rassemblèrent tout à coup, au moment le plus critique, cinq hommes de professions diverses, presque inconnus les uns aux autres, et originaires de provinces éloignées. L'amour de la justice et du droit, le sentiment de l'honneur de la France, la compassion pour ses misères, et cette certitude de juger et de peser sainement les choses pour le bien et l'intérêt de tous, qui n'appartient qu'aux esprits justes et détachés de toute ambition personnelle, leur inspirèrent un pamphlet, œuvre de raison et de bonne politique en même temps que chef-d'œuvre d'esprit, d'éloquence et d'ironie.

Avant d'examiner ce que furent ces hommes de talent doublés d'hommes de bien, il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil rapide sur l'ensemble des événements qui leur inspirèrent l'œuvre satyrique à laquelle ils doivent une renommée populaire.

Dès le règne de François II, les dissensions religieuses avaient amené la guerre civile. Les troubles ne s'apaisaient un instant que pour se ranimer bientôt avec une nouvelle violence. Si l'apaisement se faisait dans une pro-

vince, la guerre se rallumait dans une autre : l'antagonisme existait partout en France entre catholiques et huguenots ; et ces derniers, pour égaliser les forces, n'avaient pas reculé devant l'appel à l'étranger. Leurs coreligionnaires d'Allemagne leur fournissaient des troupes ; ils enrôlaient des mercenaires dans les cantons suisses ; et ces bandes étrangères, sillonnant la France, dévastaient le plat pays, foulaient le paysan, et inquiétaient les bonnes villes. Toutes étaient armées et sur le pied de guerre, les bourgeois faisant garde de jour et de nuit aux portes et sur les remparts, s'isolant dans une défense égoïste et individuelle. Dès le règne de Charles IX la résistance s'était organisée d'une manière plus large dans quelques provinces. On se groupait pour se protéger mutuellement de village à village, de bourgade à bourgade. Les populations du Limousin et du Vivarais s'étaient armées pour se protéger contre les gens de guerre des deux partis ; la Bourgogne avait organisé des confréries défensives, sortes de petites ligues ou d'associations militaires. Dans le Bordelais, le marquis de Trans s'était fait chef d'une ligue ; les maréchaux Strossi et d'Armagnac en avaient fait une en Languedoc avec les seigneurs du pays.

Dès lors la Ligue existait en principe. Il suffisait qu'un chef intelligent et populaire réunit en une seule ces associations provinciales, leur donnât une impulsion, et en face de l'association protestante se dressait une puissance redoutable, pouvant mettre fin aux troubles si elle donnait au roi son appui, mais aussi capable de renverser la royauté si le chef de la Ligue avait des vues d'intérêt personnel.

La marche des événements accéléra la formation de la Ligue. Le duc d'Alençon s'était joint aux huguenots ; le roi de Navarre, s'échappant de la cour où il se regardait comme prisonnier, était retourné à la religion protestante; Henri III, croyant mettre fin aux dissensions civiles, signait, en 1576, le cinquième Édit de pacification, accordant l'exercice public de la religion prétendue réformée. Mais cet édit ne pacifia rien : il exaspéra les catholiques, c'est-à-dire la majeure partie de la nation, et aussitôt les ligues défensives changèrent d'objet et devinrent des associations dirigées contre l'envahissement du protestantisme dont le peuple ne voulait pas permettre la reconnaissance officielle comme religion autorisée. Il faut remarquer, en effet, que le protestantisme, à ses débuts en France, se recruta presque exclusivement dans les hautes classes et parmi les savants et les lettrés, mais qu'il compta très peu d'adhérents parmi le peuple. Les ligues parurent donc le remède à opposer à l'extension de la religion nouvelle, et un appui pour le catholicisme, la religion nationale. Aux anciennes ligues, qui se fortifièrent, s'en joignirent de nouvelles. Ce fut la Picardie qui se déclara la première, à l'instigation de son gouverneur, Jacques d'Humières; et l'acte d'association proclamé à Péronne en février 1577, reçut les signatures de plus de deux cents gentilshommes, et de tous les officiers de la province. Le duc de Guise en Champagne, et le duc de Mayenne en Bourgogne, faisaient, presque en même temps, entrer le peuple dans la sainte association, tandis que Louis de la Trémoille y engageait le Poitou.

Henri III fut frappé de voir s'élever subitement cette

puissance qui, entre les mains d'un chef habile, pouvait devenir un jour rivale de la sienne. Il redoutait les Guise, dont il soupçonnait vaguement les ambitieux desseins, les Guise, créateurs de cette force nouvelle, et naturellement désignés pour la diriger. D'ailleurs, en son âme, il haïssait les huguenots, censeurs rigides de ses mœurs, contempteurs de sa cour, et ennemis des favoris dont il s'entourait. A tous ces points de vue il crut habile de se mettre à la tête de la Ligue, et il s'en déclara solennellement le chef pendant la réunion des États de Blois en 1577. En effet, la Ligue parut d'abord frappée d'impuissance, demeurant à l'état de force latente. Mais le roi, pour éviter la guerre civile, ayant l'année suivante signé l'Ordonnance de Poitiers qui confirmait les privilèges accordés aux huguenots par les précédents Édits de Pacification, le feu des passions religieuses se ralluma soudain, et les ligueurs s'écartèrent de lui.

Ici nous sortons des généralités pour aborder le sujet même de la *Satyre Ménippée*. Cependant il est nécessaire, pour en bien faire saisir les allusions, d'exposer brièvement les principaux faits qui signalèrent l'organisation définitive de la Ligue jusqu'à l'ouverture des États Généraux de Paris.

Ce fut le rapprochement de Henri III et du roi de Navarre qui donna une impulsion nouvelle à la Ligue. Suivant les meneurs, il s'agissait d'une véritable alliance entre le roi et les protestants : les huguenots allaient triompher, et la religion catholique était menacée. Le peuple de Paris, habilement travaillé, se donna une sorte de gouvernement factieux, le *Conseil des Quarante*, dont

seize membres, qui dans la suite se firent remarquer par leurs excès, devaient être les chefs des seize quartiers de Paris, et transmettre à chacun d'eux les ordres des Quarante. En même temps le duc de Guise se retirait dans son gouvernement de Champagne, recevait secrètement dans son château de Joinville les envoyés du cardinal de Bourbon et ceux du roi d'Espagne, et signait avec eux une convention reconnaissant les droits éventuels du cardinal de Bourbon au trône de France, dans le cas où le roi mourrait sans enfants mâles; excluant de la succession à la couronne tous les princes hérétiques; promettant au roi d'Espagne l'appui de la Ligue pour soumettre ses sujets rebelles des Pays-Bas, à charge, par Philippe II, de payer tous les mois cinquante mille pistoles attribuées aux frais de la Ligue.

Ce n'était pas sincèrement que le duc de Guise cherchait à faire admettre les droits au trône du cardinal de Bourbon. Lui-même y prétendait secrètement. Il avait fait dresser et publier une généalogie de la maison de Lorraine où l'origine de cette maison se rattachait directement à Charlemagne; et un avocat au Parlement, nommé David, son émissaire, était allé à Rome sous le prétexte de solliciter du pape les bulles d'investiture de l'archevêché de Toulouse pour Paul de Foix, mais en réalité porteur de mémoires secrets et de lettres pressant le pape de dégrader la maison de Hugues Capet, usurpatrice de la couronne, et de rétablir sur le trône de France les descendants de Charlemagne. La mort récente du duc d'Anjou faisait de Henri de Navarre, prince hérétique, le plus proche héritier du trône. Il s'agissait de l'écarter:

c'est dans ce but que le duc de Guise s'était allié à Philippe II, qui détenait le royaume de Navarre, et ne pouvait que faire cause commune avec les ennemis de l'héritier dépossédé. Le pape redoutait l'extension du protestantisme en France, et craignait que les huguenots ne contraignissent le roi à réunir un Concile national. Aussi, après la mort de Grégoire XIII, son successeur Sixte-Quint fulmina contre Henri de Navarre et le prince de Condé une bulle d'excommunication où il les déclarait incapables de succéder à la couronne.

La guerre entre catholiques et protestants se rallume aussitôt. Ceux-ci appellent à leur aide les princes protestants d'Allemagne, qui entrent en France à la tête d'une puissante armée. Mais le duc de Guise les poursuit, les bat, les refoule dans leur pays; et cette victoire, dont la Ligue s'attribue le mérite, donne au duc de Guise un surcroît de popularité qui fait acclamer son nom des Parisiens. Le roi ouvre enfin les yeux. Il est effrayé des progrès qu'a faits la Ligue, de la domination qu'elle exerce déjà à Paris, et fait défense expresse au duc de Guise d'y venir sans son ordre. Mais les Seize le pressent au contraire d'y entrer, car ils craignent que le roi n'emploie contre eux des mesures de rigueur. Le duc, accompagné d'une troupe armée, y vient malgré la défense royale, et sa présence y occasionne une révolution connue sous le nom de Journée des Barricades. Le 12 mai 1588 le peuple tend les chaînes au travers des rues, élève des barricades; les bourgeois prennent les armes; les troupes royales, réduites à l'inaction, sont désarmées; et le roi sort précipitamment de Paris, tandis que le duc de Guise

s'empare de l'Arsenal et de la Bastille, qu'il met dans la main des Seize en y nommant gouverneur Bussy-Leclerc, un des leurs. La Ligue est toute-puissante : elle a Paris, elle a levé le masque, et se montre aussi hostile à Henri III qu'aux huguenots.

Le roi tenta cependant encore un dernier effort pour gagner la sympathie des ligueurs. Au mois de juillet 1588 il publiait l'Édit de réunion, par lequel il s'engageait à anéantir l'hérésie dans le royaume et déclarait inaptes à régner après lui les princes huguenots, dans le cas où il mourrait sans enfants mâles; puis il convoquait à Blois les États Généraux. Ils furent ouverts le 16 septembre 1588, et le duc de Guise et son frère le cardinal étaient présents. Le roi ne leur avait pas pardonné : ses familiers l'excitaient contre eux, et répandaient le bruit d'une conspiration dirigée contre sa personne. Cédant à des conseils d'accord avec sa rancune, il les fit ouvertement assassiner, en plein jour, dans une résidence royale, le duc le 23 décembre, et le cardinal le lendemain 24; puis les cadavres mis en pièces furent brûlés le soir dans une salle basse du palais afin d'enlever aux ligueurs les reliques de leurs chefs. Il y avait un peu plus de sept mois qu'Henri III s'était enfui de Paris devant le duc de Guise et la faction des Seize.

Les événements qui suivirent sont ceux auxquels s'appliquent plus particulièrement les allusions de la *Satyre Ménippée*. Elle en flagelle sans pitié les auteurs, dévoile leurs ruses, démasque courageusement leur ambition couverte par l'apparence du bien public et de l'intérêt de tous; révèle leurs crimes, leurs turpitudes, et les laisse

démasqués, fustigés, honnis. Si pour lire la *Satyre Ménippée* il est bon de se remémorer ce qui précède, pour la bien comprendre il est plus nécessaire encore de jeter un coup d'œil rapide sur les événements qui remplirent les quatre années précédant immédiatement l'ouverture des États Généraux de Paris.

Le duc de Mayenne était à Lyon au moment du meurtre de ses frères. Plus heureux que son jeune neveu Charles, devenu ainsi tout à coup duc de Guise, il put s'enfuir précipitamment avant que les ordres du roi pour s'assurer de sa personne fussent arrivés; et tandis que son neveu arrêté était emprisonné à Amboise, il courait à franc étrier vers son gouvernement de Bourgogne, le traversait ainsi que la Champagne dont il soulevait les populations, et arrivait à Paris se mettre à la tête de la Ligue.

La surexcitation y était grande depuis la nouvelle du meurtre des Guise. Les curés ligueurs prêchaient publiquement la révolte contre le roi, ce *vilain Hérode*, comme ils nommaient Henri de Valois par l'anagramme de son nom. La Faculté de Théologie publiait une consultation déclarant les sujets déliés du serment de fidélité envers le roi, et les exhortant à s'armer pour la défense de la religion catholique : résultat des paroles du légat Morosini qui avait déclaré que Henri III était excommunié *ipso facto*, pour avoir fait tuer *un cardinal*. Bien plus, à la demande de la duchesse de Guise, une enquête avait été faite sur le meurtre exécuté à Blois; et le Parlement sur la poursuite des députés du royaume de France, d'une part, et du « peuple et consors » d'autre part, instrui-

sait le procès de Henri de Valois, «défendeur »[1]. Partout le peuple arrachait, brisait et traînait dans la boue les armoiries, les chiffres et les images du roi. La Ligue, sous le nom de Sainte-Union, prenait une extension nouvelle; les provinces s'armaient; les Seize, devenus tout puissants, dirigeaient le mouvement insurrectionnel et déféraient au duc de Mayenne le titre nouveau de Lieutenant général de l'État et Couronne de France.

Paris est livré à l'anarchie et aux excès du despotisme. Le duc d'Aumale en est gouverneur; Bussy Le Clerc tient la Bastille; les Seize répandent la terreur dans la ville, suspectant les opinions des citoyens, ordonnant des perquisitions, des arrestations, des confiscations, et même des pillages, comme chez le trésorier de l'Épargne, Molan, auquel ils prirent trois cent soixante mille écus. En pleine séance, Bussy Le Clerc arrête sur leurs sièges les membres du Parlement suspectés de royalisme, et les traîne à la Bastille. Quelques jours après, Barnabé Brisson, premier président pour la Ligue, déclare par-devant deux notaires, qu'il est retenu de force dans Paris; que tout ce qu'il a fait, dit et délibéré en cour de Parlement lui a été arraché par force et contrainte, contre son gré et sa volonté, et proteste solennellement contre tout ce qu'on

1. Le Duchat a publié toutes les pièces de cet étrange procès dans ses *Remarques sur la Satyre Ménippée*. Après son avènement au trône, Henri IV ordonna de rechercher et de détruire tout ce qui, dans les registres du Parlement et archives, pouvait rappeler une époque de troubles, témoigner de la haine des factions, et porter atteinte à la majesté royale. Ce fut Pierre Pithou, l'auteur de la Harangue de d'Aubray, alors procureur général, qui fut chargé de cette recherche.

l'obligera ainsi à faire. Il paya de sa vie cette courageuse déclaration : arrêté par ordre des Seize avec les conseillers Larcher et Tardif, tous trois furent pendus dans une salle du Châtelet. Du reste, les exécutions se multiplient[1] : gens de toutes conditions périssent pour une parole imprudente, un blâme des agissements de la Ligue, ou sur un soupçon d'attachement à la cause royale. Les échecs mêmes subis par les troupes de la Ligue sont prétextes pour exercer de nouvelles rigueurs contre les citoyens. On interprète contre eux l'expression de leur visage : est-elle gaie, ce sont des ennemis de la Ligue qui se réjouissent des victoires du roi. « Il faisoit lors à Paris fort dangereux de rire : car ceux qui portoient seulement le visage un peu gay étoient tenus pour politiques ; et il y eut une maison honorable qui faillit d'être saccagée pour ce que la servante avoit rapporté que son maître et sa maitresse avoient ce jour-là ri de bon courage[2]. »

Après la mort de Catherine de Médicis, Henri III, uni au roi de Navarre, s'était rapproché de Paris : les deux armées combinées campaient sur les bords de la Seine, à Saint-Cloud. Un jeune moine dominicain, Jacques Clément, fanatisé par les prédications des curés ligueurs, parvint jusqu'au roi et le tua d'un coup de couteau dans le bas-ventre. On dit que la sœur du duc de Mayenne, madame de Montpensier, l'ennemie personnelle de Henri III, et qui portait à sa ceinture des ciseaux destinés à le tonsurer

1. Voir *Journal de l'Étoile*.
2. *Journal de l'Étoile*, mai 1589. Collection Petitot, t. XLV, p. 403.

pour le faire moine, suscita l'assassin, et le récompensa par avance en se livrant à lui.

Un instant la Ligue se crut victorieuse. Le roi de Navarre se disait bien roi de France par succession, sous le nom de Henri IV; mais il était hérétique, et le pape l'avait solennellement excommunié et déclaré incapable de régner. Le duc de Mayenne, qui voulait conserver le pouvoir, se hâta de proclamer roi, sous le nom de Charles X, le cardinal de Bourbon, prince sans caractère, sans énergie, destiné fatalement à n'être qu'un instrument dans des mains ambitieuses. D'ailleurs il était prisonnier des ennemis de la Ligue qui le transportaient successivement d'Amboise à Chinon, et de Chinon à Fontenay-le-Comte. En même temps le roi d'Espagne, Philippe II, qui entretenait la Ligue de son or, réclamait la couronne de France pour sa fille, l'Infante Isabelle, petite-fille de Henri II. Il proposait de la marier à l'archiduc Ernest; mais, sur la résistance du Parlement qui voulait maintenir la loi salique, et se refusait à admettre au trône de France un prince étranger, il offrait de la donner au jeune duc Charles de Guise, et de proclamer les deux époux *rois solidairement*. Mais le duc de Mayenne était secrètement opposé à cet arrangement. Il lui répugnait de voir son neveu régner sur lui : il voulait conserver le pouvoir, et, s'il ne pouvait être roi en titre, il voulait du moins régner sous le nom d'un roi de son choix, d'un roi fait par lui.

Cependant Henri IV remportait de nombreux succès, d'autant plus décourageants pour les ligueurs qu'ils étaient moins attendus. Ainsi le duc de Mayenne avait annoncé qu'il tenait le roi de Navarre acculé à la mer

près de Dieppe; qu'il ne pouvait lui échapper, et qu'il se faisait fort, sous peu de jours, de l'amener prisonnier à Paris. Déjà on ornait, comme pour une fête, la rue Saint-Antoine par laquelle le vaincu devait entrer chargé de chaînes, et les dames y faisaient louer des fenêtres et des étaux pour assister à l'humiliation du Béarnais. Mais ce fut lui, au contraire, qui battit à Arques son prétendu vainqueur ; et, hâtant sa marche, il occupait les faubourgs Saint-Germain et Saint-Jacques dans la nuit de la Toussaint de l'an 1589, au moment où les bourgeois ligueurs pensaient crier *Noel* ! en le voyant prisonnier à la suite du duc de Mayenne[1].

Puis ce même duc de Mayenne éprouvait un nouvel échec à Ivry (1590) ; et, s'enfuyant devant le Béarnais victorieux, il arrivait d'une traite à Mantes, où il entrait en fugitif par une poterne[2]. Enfin Henri IV prenait Chartres, Corbeil, Melun, Lagny, resserrant de plus en plus sa ligne d'investissement autour de Paris, qu'il assiégeait enfin.

Pithou, par la bouche de d'Aubray, trace un sombre tableau de Paris pendant ce siége, interrompu par le duc de Parme, puis repris, et qui réduisit les habitants à la dernière extrémité.

L'Université, déserte et abandonnée ; les salles des collèges servant de retraite aux paysans des environs, qui y campaient avec leurs bestiaux ; l'exercice de la justice interrompu, et l'herbe poussant dans les cours du

1. Voir la *Satyre*, description de la sixième tapisserie, p. 36.
2. Voir la *Satyre*, description de la septième tapisserie, p. 37.

Palais; plus de joyeuses réunions, plus d'approvisionnements, les marchés vides, les maisons nues et dépouillées, soit par le pillage, soit par la nécessité, car la famine règne à Paris dans toute son horreur, et pour se procurer un peu de pain chacun a vendu ses joyaux.

Les femmes ont d'abord fait argent du demi-ceint, cette ceinture d'orfèvrerie, la parure et l'orgueil des petites bourgeoises, et qui faisait l'objet des convoitises et des désirs des servantes et chambrières ; puis la disette augmentant, à bout de ressources, plusieurs d'entre elles ont oublié toute pudeur, et ont fait l'abandon de leur corps pour ne pas mourir de faim. On dit qu'une mère mangea les corps de ses enfants, morts d'inanition. Le Conseil de l'Union, sur la proposition de l'ambassadeur d'Espagne, dont Bernardin de Mendosse, alla jusqu'à faire l'essai d'un pain fabriqué avec les ossements des morts réduits en poudre: mais on dut y renoncer.

C'est au milieu de ces calamités que les États Généraux, dont la réunion avait été déjà plusieurs fois indiquée, puis chaque fois retardée par le duc de Mayenne qui craignait de perdre le pouvoir, furent enfin convoqués pour le mois de décembre 1592; mais l'ouverture n'en fut faite que le 26 janvier 1593. Le duc ne pouvait plus reculer. Son prétendu roi, le Cardinal de Bourbon, était mort ; les circonstances dans lesquelles on se trouvait faisaient désirer à tous une prompte solution : la France était lasse des troubles, lasse des guerres civiles, lasse de servir d'enjeu à l'ambition de quelques chefs de parti, et surtout d'exciter les convoitises de l'étranger.

Au mois de juillet 1593, Henri IV, déjà sacré à Chartres,

abjura la religion protestante dans l'église collégiale de Saint-Denis, entre les mains de Renaud de Beaune, archevêque de Bourges. Alors parut la *Satyre Ménippée*, déversant l'odieux et le ridicule sur les chefs de la Ligue, et sur leurs alliés de l'étranger. La France ouvrait enfin les yeux et voyait son véritable intérêt ; la réaction commençait ; Paris ouvrait ses portes au roi le 22 mars 1594 ; les bonnes villes faisaient leur soumission, et la royauté légitime était restaurée.

II. — LES AUTEURS DE LA SATYRE.

Vers la fin du règne de François 1er, un peu avant les premiers événements qui préparèrent la Ligue et furent comme l'œuf d'où elle devait éclore près d'un demi-siècle plus tard, naissaient ceux qui, après avoir été témoins de sa croissance et de ses excès, causèrent en grande partie sa chute et son effondrement au milieu du mépris public. Les futurs auteurs de la *Satyre Ménippée* sortaient du tiers état, du sein de cette bourgeoisie éclairée, spirituelle et lettrée, dont les derniers représentants, déjà bien amoindris, disparurent avec le XVIIIe siècle.

La Champagne revendique avec raison l'honneur d'avoir donné naissance à deux de ces hommes de talent : Jean Passerat et Pierre Pithou. Jean Passerat naquit à Troyes, le 18 octobre 1534, d'un père qui avait beaucoup voyagé, et qui aimait et cultivait les lettres. Ce n'est pas à ses

soins cependant qu'il dut le remarquable talent littéraire auquel il parvint. Sans doute son père lui avait transmis en germe le goût des belles-lettres ; mais soit manque de fortune, soit qu'il fût mort dès la première enfance de Jean, celui-ci fut élevé par un chanoine du nom de Thiénot, son oncle maternel, qui le fit étudier au collège de Troyes. Il annonçait plus alors le goût aventureux qui avait poussé son père à voyager, que l'amour de l'étude. Sous prétexte que son régent le traitait mal, il s'enfuit un beau jour, quittant sa ville natale pour courir le monde. A Bourges, où il alla d'abord, il entra, paraît-il, au service d'un maréchal ferrant. Singulier commencement pour un futur érudit et un professeur d'éloquence ! Peu après on le retrouve à Sancerre, où un religieux de Saint-Satur le recueille et le garde quatre mois près de lui. Puis il réintègre le collège de Troyes, et y reste pendant trois années.

Durant cette période, le goût de l'étude paraît s'être éveillé en lui. Il va étudier au collège de Reims, à Paris ; revient à Troyes, puis retourne à Paris où il est jugé digne d'enseigner les humanités au collège du Plessis.

C'est là qu'il se perfectionna, étudiant avec passion les auteurs grecs, et, entre son cours public et ses études personnelles, trouvant encore le temps de publier ses premiers travaux d'érudition. Il jouissait déjà d'une réputation méritée : successivement professeur au collège du Cardinal-le-Moine, puis au collège de Boncourt où il expliquait les *Commentaires* de César, il attirait autour de sa chaire des lettrés comme Ronsard et Baïf, et les

hommes les plus distingués de son temps par leur naissance ou leur talent.

Toute science l'attirait. L'occasion s'étant présentée d'accompagner à Bourges l'abbé d'Elbenne, le professeur applaudi quitta sa chaire, et pendant trois ans étudia le droit sous Cujas. On suppose qu'il fit ensuite, avec le même abbé d'Elbenne, originaire de Florence, un voyage en Italie. Au retour, il s'arrêta dans sa ville natale, puis revint à Paris, vers 1569, et s'y fixa définitivement.

Henri de Mesmes, magistrat aimant et protégeant les lettres, l'attira près de lui, dans sa maison, où Passerat vécut les vingt-neuf dernières années de sa vie, traité par de Mesmes non en protégé, mais en égal, en ami. Il avait ouvert un cours particulier, près de la porte Saint-Victor, où il commentait le titre du Digeste *De Verborum significatione*. Le succès, l'éclat de ce cours fixèrent sur lui l'attention, et lorsqu'il fallut donner un successeur au célèbre Ramus, massacré pendant la Saint-Barthélemy, le choix du roi s'arrêta sur Passerat, qui fut nommé professeur d'éloquence au Collège royal de France, en 1572. Autour de sa chaire se groupèrent attentifs les conseillers et les présidents du Parlement, et des États voisins les lettrés et les savants venaient pour l'entendre. Pendant de longues années il continua son enseignement au milieu de cette foule d'admirateurs éminents, jusqu'à l'époque où se levèrent les jours sombres de la Ligue. Lorsqu'il vit Paris livré à la tyrannie populaire, il descendit de sa chaire et se renferma dans le cercle étroit de la vie privée, regardant en philosophe les excès de la

foule, et regrettant en patriote l'aveuglement des Français [1].

Passerat n'était pas seulement un savant, un profond érudit : c'était aussi un poète élégant en français et en latin, dont le talent s'était inspiré aux sources de l'antiquité. Loin d'affecter le sérieux et la gravité d'un pédant, c'était un homme d'humeur gaie, lecteur assidu de Rabelais, sur les œuvres duquel il avait écrit un commentaire, détruit par son ordre à l'heure de sa mort. On peut le considérer comme l'auteur, ou tout au moins l'inspirateur, de certains passages de la *Ménippée* évidemment imités de Rabelais ; on pourrait même aller plus loin, dans cette voie de l'hypothèse, et inscrire à son avoir le *Discours de l'Imprimeur sur l'explication du mot de higuiero d'infierno*, discours imprimé à la suite de la Satyre, et au bas duquel jusqu'ici personne n'a songé à mettre une signature. L'érudition grecque et latine étalée sans prétention par le Seigneur *Misoquene* n'est pas indigne de Passerat, et tout ce *Discours* plein de fantaisie, de gaieté et de bon sens s'accorde bien avec le caractère et l'humeur qu'on lui connaît. Il n'y a pas jusqu'à une très curieuse appréciation du talent de Rabelais, appréciation qui n'a été remarquée par aucun des précédents commentateurs de la *Satyre*, qui ne porte la marque de son admiration pour l'illustre railleur en même temps

1. Voir sur Passerat : *Mémoires sur le Collège royal de France*, par l'abbé Goujet, seconde partie, p. 130 ; — *Mémoires sur les Troyens célèbres*, dans les Œuvres inédites de Grosley, t. II, p. 295 ; — *Vie de Passerat*, dans les *Éphémérides* de Grosley, t. I, p. 231.

que la trace des scrupules de conscience qui lui firent détruire sept ans plus tard le travail qu'il avait consacré à son auteur de prédilection. Énumérant les satyriques, il dit : « et, de notre temps, le bon Rabelais, qui a passé « tous les autres en rencontres et belles robineries, si on « veut en retrancher les quolibets de taverne et les sale- « tez de cabarets[1] ». Assurément il n'y a pas certitude pour attribuer à Passerat le *Discours de l'Imprimeur*, mais il y a probabilité et présomption morale. En tout cas ce jugement contemporain sur l'œuvre de Rabelais était intéressant à noter.

L'autre Champenois qui prit une large part à la rédaction de la *Satyre Ménippée*, était aussi de Troyes. Pierre Pithou naquit le 1er novembre 1539, du second mariage de Pierre Pithou, avocat distingué, grand amateur des lettres, et qui laissa après lui une bibliothèque importante et choisie. Attaché aux doctrines de la religion nouvelle, — bien qu'à sa mort il ait été enterré dans l'église des Cordeliers suivant les rites catholiques, — l'avocat éleva son fils Pierre dans les principes du protestantisme. En même temps il s'occupait lui-même de son instruction littéraire, lui inculquant, dès sa première jeunesse, les éléments du latin, du grec et même de l'hébreu. Ainsi préparé à des études approfondies par son père, et par les cours du collège de Troyes, qu'il suivit quelque temps, il partit pour Paris comme son compatriote Passerat, et acheva ses études au collège de Boncourt, sous le célèbre professeur Turnèbe. Puis de retour à

1. Voir la *Satyre*, p. 331.

Troyes, il se décida à embrasser la carrière du barreau, et pendant cinq années il suivit à Bourges le cours de droit de Cujas. L'illustre professeur le remarqua, et il s'établit entre eux des relations d'amitié, dont Cujas donna une preuve éclatante à son disciple, en l'autorisant à lui faire dans une thèse des adieux publics, lorsque Pithou quitta l'école. Plus tard il envoyait à son ancien élève un souvenir qui est en même temps une glorieuse attestation de l'estime qu'il faisait de la science de Pierre Pithou et de son frère François, lorsqu'il écrivait : « Quand je considère la gloire que Pierre et Fran« çois Pithou se sont acquise, tant par leur science que « par leur courage, et que je me rappelle celle qu'a éga« lement obtenue en tout genre de littérature leur père, « qui était digne de tels fils, je demeure persuadé que « cette famille était un séminaire de grands hommes[1] ».

En 1560, à l'âge de vingt et un ans, Pierre Pithou fut reçu avocat au Parlement de Paris. Mais quelques années après (1567) il quittait la France, où ses opinions religieuses entachées des idées nouvelles le mettaient en danger, et se réfugiait à Bâle. En 1570 il rentrait à Paris, sur la foi de l'Édit de pacification publié par le roi Charles IX le 11 août. Il revenait trop tôt. C'est à grand peine qu'il échappa au massacre de la Saint-Barthélemy, fuyant en chemise par une lucarne, et gagnant sur les toits des maisons voisines l'abri que lui offrait un ami dévoué. Longtemps il dut se cacher; il faisait une perte

1. Épitre dédicatoire du Code Théodosien.

sensible pour un savant comme lui, celle de sa bibliothèque qui avait été pillée.

Ces dangers, ces revers n'ébranlèrent pas sa constance, ne diminuèrent pas son attachement à la France, à la royauté. Le désir du bien et de la conservation de sa patrie l'enflammait outre mesure, a dit de Thou[1]. L'idée de Patrie était alors inséparable de celle de Royauté. Pithou résista aux théories démagogiques de ses coreligionnaires; et l'on peut croire même que leurs tendances, leurs excès dans cette voie ouvrirent les yeux de cet homme de sens et de raison, de ce *grand homme de bien*, comme on l'appelait, et ne furent pas étrangères à la résolution qu'il prit d'abjurer le calvinisme.

C'est en 1573 qu'il accomplit cet acte, librement et par conviction. Simon Vigor, curé de l'église Saint-Paul à Paris, reçut son abjuration. Personne, même parmi ses adversaires et ses anciens coreligionnaires, ne mit en doute la sincérité de sa conversion, tellement sa probité, l'honorabilité de son caractère, étaient connues de tous. On peut, avec beaucoup de vraisemblance, supposer que ce royaliste convaincu, ce patriote auquel ses profondes études avaient prouvé qu'une nation ne peut rester grande et subsister que sous une direction unique, qu'une multitude d'hommes a besoin de sentir une main qui la dirige, recula quand, sous l'apparence d'une religion nouvelle, il découvrit des tendances politiques entièrement contraires à ses opinions, à ce que la philosophie lui avait appris être le vrai. Ce n'était pas seulement une religion

1. *Hist.*, liv. CXVII, § IX.

nouvelle que les huguenots introduisaient en France : le but de la plupart d'entre eux était politique, et ils ne songeaient à détruire l'ordre existant que pour le remplacer à leur profit. Pithou, qui a dû bien les connaître, donne la preuve que l'intérêt personnel dirigeait les principaux d'entre eux plus que l'idée religieuse. Dans la *harangue de d'Aubray*, il fait exposer par celui-ci les diverses tentatives de Charles IX pour ramener la paix dans le royaume. Après avoir essayé de la rigueur, après avoir fait la guerre aux huguenots, il se contenta de leur interdire sa cour, de les priver des honneurs, charges et bénéfices. « Si bien », dit d'Aubray, « qu'il faut advouer que leurs forces « s'estoient plus alenties par cinq ou six ans de paix que « par dix ans de guerre ouverte. Et ne se faisoit plus « de nouveaux Huguenots, les vieux se refroidissants et « s'ennuyants de la longueur, et la plus-part d'eux per- « mettants que leurs enfants se fissent catholiques pour « participer aux honneurs et aux bénéfices comme les « autres[1]. »

Pithou, marié, devint bailli de Tonnerre, puis substitut du Procureur général à Paris, et enfin, en 1581, Procureur général de la Chambre souveraine instituée en Guyenne. Resté à Paris pendant le règne de la Ligue et la tyrannie des Seize, il se retira du Palais dès que l'arrestation des membres du Parlement lui eut prouvé que la justice même n'était plus respectée. C'est alors, pendant cette retraite volontaire, qu'il dut se rapprocher de son compatriote Passerat qu'il avait pu rencontrer

1. Voir la *Satyre*, p. 202.

autrefois soit au collège de Troyes, soit à l'Université de Paris, ou au cours de Cujas à Bourges. Ces deux hommes, savants tous deux, l'un gai et enjoué, l'autre grave et austère, se réunirent par un lien commun : l'amour de la France, le respect des lois et l'horreur des excès populaires[1] !

Il y avait alors à Paris un érudit aimable, non de ces travailleurs, comme Pithou, qui approfondissent toute science et ne se lassent jamais d'acquérir de nouvelles connaissances, mais un lettré fin et spirituel, aimant les livres, aimant les auteurs. Il se plaisait à réunir chez lui, dans sa maison du quai des Orfèvres, les littérateurs et les beaux esprits contemporains. S'il travaillait peu lui-même, il aimait à causer et à s'entretenir avec les gens d'esprit et de science. Jacques Gillot, d'une bonne famille bourgeoise de Bourgogne, était né vers 1560. Il avait embrassé l'état ecclésiastique, était devenu doyen de la cathédrale de Langres, puis chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, et enfin conseiller-clerc au Parlement. C'est en cette dernière qualité qu'il fut arrêté par Bussy Le Clerc avec le président Achille de Harlay et les membres du Parlement, et enfermé à la Bastille. Rendu à la liberté, il était allé rejoindre le Parlement à Tours, puis était revenu à Paris, on ne sait par suite de quelles circonstances[2]. Au milieu des troubles dont Paris, au pouvoir des Seize, était le théâtre, il était naturel que les

1. Voir : *Vie de Pierre Pithou*, dans les *Éphémérides* de Grosley.

2. *Notice sur Jacques Gillot.* « Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France », par Petitot, t. XLIX, p. 241.

honnêtes gens se cherchassent pour s'aider à supporter les malheurs du temps. La célébrité de Passerat, l'illustration de Pithou, leur ouvrirent les portes du cénacle de Gillot. Là ils se trouvèrent en belle et nombreuse compagnie, tous gens de cœur, d'esprit et de talent, frappés d'une même douleur par les calamités qui affligeaient la France, animés du même désir ardent de la voir rentrer dans la voie qui seule pouvait lui assurer le repos. Ce furent Nicolas Rapin, Florent Chrestien et Pierre Le Roy, que Passerat et Pithou rencontrèrent surtout chez Gillot.

Nicolas Rapin venait du Poitou, où il était né à Fontenay-le-Comte en 1535 ou 1540. Il fit ses études de droit à Poitiers, fut reçu avocat, et remplit la charge de vice-sénéchal à Fontenay. Achille de Harlay l'ayant connu à Poitiers, l'emmena à Paris, où il lui fit obtenir la charge de lieutenant de robe courte de la prévôté de Paris, puis enfin celle de grand prevôt de la connétablie. Sa fidélité au roi lui fit enlever sa charge par les Seize, au profit de La Morlière, l'un d'eux. Pierre de l'Estoile rapporte ce fait au mois de juillet 1588. « En ce temps, Rapin, pré-« vost de l'hostel, fut chassé de Paris pour être bon ser-« viteur du Roy, et dépouillé de son état, duquel la « Ligue investit un larron nommé La Morlière ; de la-« quelle injustice il s'en revengea sur le papier par des « vers, n'en pouvant avoir autre raison [1] ».

Les vers étaient, du reste, la consolation de Rapin dans toutes ses disgrâces. Ayant peu ou point de fortune, une nombreuse famille à soutenir, il supportait philoso-

1. *Journal de Henri III*, Collection Petitot, t. XLV, p. 368.

phiquement son sort en composant des poésies latines et françaises.

Je suis de sept enfants chargé,
A cent créanciers engagé,
Et mes forces sont consommées
Des frais que j'ay faicts aux armées.
. . . . . .
Mais s'il faut que ce qui m'est dû,
Mon temps et mon bien soit perdu,
Au lieu de me mesler de crimes,
J'iray me consoler de rymes.

Au moment où il était expulsé de Paris par les ligueurs, sa famille s'était encore accrue : il avait neuf enfants ! Il resta inébranlable dans sa fidélité au roi, et alors qu'il voyait autour de lui tant de désertions intéressées, il aima mieux supporter la misère que de se « mesler de crymes », comme il le dit. On ignore l'époque de sa rentrée dans Paris ; mais il est certain qu'il s'y trouvait lorsque fut composée la *Satyre Ménippée* par les commensaux de Gillot.

Florent Chrestien, d'origine bretonne, né à Orléans le 26 janvier 1541, d'un gentilhomme qui fut médecin des rois François Ier et Henri II et chancelier du duc de Vendôme, était aussi un des hôtes assidus de la maison du quai des Orfèvres. Très versé dans les littératures grecque, latine et française, Jeanne d'Albret l'avait choisi pour succéder au sieur de la Gaucherie dans la charge de précepteur de son fils Henri, qui fut depuis Henri IV, roi de France. « Et luy bailla Florent Chrestien » (dit Palma Cayet), « l'un des anciens serviteurs de la

« maison de Vendosme, homme versé en toutes bonnes « lettres et en la poésie, à quoy la Royne se plaisoit[1] ». De Thou, qui le connut, rend hommage à la noblesse de son caractère, à son indépendance et à sa sincérité.

Il devait facilement sympathiser avec Pierre Le Roy, un autre des amis de Gillot, dont le même de Thou a dit que c'était un honnête homme ennemi de toute faction. On sait peu de chose de lui, sinon qu'il était chanoine de l'église de Rouen, et aumônier du cardinal Charles III de Bourbon, dont il dut se séparer lorsque ce jeune prélat s'imagina, pendant la Ligue, d'entrer dans la politique et de créer le *tiers parti*.

Si Le Roy n'a pas la valeur de ses amis, de ces littérateurs et savants qui devinrent ses collaborateurs, il eut le mérite de leur fournir l'idée première de la *Satyre Ménippée*. Tous ces hommes, animés des mêmes sentiments, groupés pendant la tourmente, las de voir les factions à l'œuvre, d'assister aux crimes d'ambitieux soudoyés par un souverain étranger; effrayés de voir la France en proie à toutes les convoitises; ces hommes de bien eurent une révolte de la conscience, et poussèrent le cri de la raison outragée, l'appel au bon sens et au patriotisme. Les souvenirs littéraires leur donnèrent la forme de la satyre, mais leur raison, leur amour de la justice, apportèrent au pamphlet l'autorité du vrai qui s'impose.

1. *Chronologie novennaire* de Palma Cayet, Collection Petitot, t. XXXIX, p. 248.

III. — LA SATYRE MÉNIPPÉE.

Dès l'année 1593, Pierre Le Roy avait composé et publié une petite plaquette satyrique, intitulée : *La vertu du Catholicon d'Espagne*, qui se distribuait sous le manteau, et dont de nombreuses copies circulaient clandestinement à Paris et même en province. C'est la petite pièce qui a toujours été conservée en tête de la *Satyre Ménippée*, à laquelle elle sert de prologue. Il est probable qu'elle fut plus tard retouchée, lors de l'arrangement définitif de la satyre.

Grande fut la vogue de ce petit pamphlet, mordant et spirituel dans sa concision ; et il dut être lu et relu souvent par les amis de Jacques Gillot, dans cette maison du quai des Orfèvres où l'on conspirait littérairement contre la Ligue. Rapin, qui trouvait à se plaindre en vers une si grande consolation à ses chagrins, eut sans doute une grande joie en devinant le parti que l'on pourrait tirer de l'idée de son ami à l'encontre des ligueurs, de leurs fauteurs et adhérents. Il allait donc pouvoir enfin venger, non pas lui, mais la raison, la justice méconnues, la France abaissée ! Ne venaient-ils pas tous d'assister aux excès des Seize, aux violences des prédicateurs ligueurs, aux *montres* ou revues des forces de la Ligue coiffant du casque et armant de l'arquebuse les moines de tous ordres ? N'avaient-ils pas vu s'accomplir les pillages, les exactions, les violences contre les personnes ? N'était-ce pas les gens de rien, les hommes

les plus tarés qui tenaient le haut du pavé, occupaient les charges et dignités, emprisonnaient ou exécutaient à mort les honnêtes gens, les bons Français ? Et les apologies du régicide dans les chaires sacrées, les défaites des troupes de l'Union hypocritement transformées en victoires, les rodomontades du duc de Mayenne, l'ingérence des Espagnols dans les affaires de la France, enfin l'horrible famine, tous les maux du siège de Paris dont l'ambition des chefs de la Ligue était la cause première, n'avaient-ils pas été témoins de tout cela? Quel beau sujet de satyre que celui où le récit des faits pur et simple semblait déjà une exagération satyrique, une invention de pamphlétaire ! Et puis n'était-ce pas venger la France que de déverser sur tous ces hommes, cause de tant de maux, le ridicule, le mépris et l'opprobre?

Le plan de l'ouvrage fut promptement arrêté entre les amis, qui s'en distribuèrent les diverses parties, soit que l'idée leur en fût personnelle, soit qu'elles leur fussent attribuées selon leur caractère et leur genre d'esprit. On était alors en 1593; les États Généraux de la Ligue étaient assemblés, et cet événement important fournit le cadre et le titre de la satyre, en tête de laquelle les auteurs inscrivirent ces seuls mots : *L'Abrégé des Estats de la Ligue, convoquez à Paris au dixiesme de février.*

Les rôles étaient ainsi distribués: Gillot composa la harangue du Légat; Rapin, celles de l'archevêque de Lyon et du docteur Rose; Florent Chrestien, celle du cardinal Pelevé; et Pithou la harangue de d'Aubray. Quant aux harangues de monsieur le Lieutenant et du sieur de Rieux, les auteurs n'en sont point connus. Parmi les

autres lettrés qui fréquentaient le cénacle de Gillot, y aurait-il des auteurs anonymes de la satyre ? C'est fort possible. La harangue du Lieutenant, mais surtout celle du sieur de Rieux, présentent une homogénéité de composition, une conception complète et entière du caractère du personnage, qui ne laissent pas place à l'hypothèse d'une collaboration.

Nicolas Rapin, outre les deux harangues dont il est l'auteur, composa une grande partie des vers qui, selon le goût du temps viennent couper parfois la suite des discours. On reconnaît là son système de vengeance de lettré, la revanche de l'esprit contre la force brutale. Passerat fit aussi plusieurs pièces de vers pour la satyre ; et, comme on l'a vu, il peut revendiquer au moins l'inspiration de certains passages du texte en prose imité de Rabelais, et très probablement la composition du *Discours de l'Imprimeur sur l'explication du mot de Higuiero d'Infierno*.

D'après la tradition, c'est Rapin qui réunit les harangues et les rattacha entre elles par un lien commun. Il est très probable qu'il ne fît pas ce travail suivant son initiative personnelle, et que l'encadrement des harangues et le dernier coup de polissage pour les mener à perfection sont le résultat des observations, des remarques, des corrections que le petit cénacle littéraire de Gillot dans ses causeries, à la suite des lectures des diverses parties de la satyre, fut amené à proposer. Les auteurs ont voulu faire une œuvre impersonnelle, un plaidoyer pour la France ; ils ne voyaient que le but à atteindre : convaincre leurs concitoyens et leur ouvrir les yeux sur

leurs vrais intérêts, ceux de la patrie. Aussi ne connaît-on la part de collaboration de chacun d'eux que par une tradition incertaine : car il n'en est pas un qui, même au jour du triomphe, alors que leur œuvre collective avait produit tout son effet, alors qu'elle avait, d'une manière incontestable, contribué à l'anéantissement de la Ligue et au rétablissement de la royauté légitime, il n'en est pas un qui ait revendiqué sa part de collaboration, sa part du succès.

Rapin, après avoir accompli son travail de revision, donna à l'œuvre nouvelle le titre de : *Satyre Ménippée*[1].

L'œuvre de Le Roy, *la Vertu du Catholicon*, qui sert de prologue à la Satyre, met en scène deux charlatans, l'un espagnol, le cardinal de Plaisance, et l'autre lorrain, le cardinal de Pelevé. Tous deux débitent une certaine drogue, nommée *Catholicon*, dont les vertus mirifiques sont exposées en cinquante articles sur une belle pancarte. Sous ce nom de *Catholicon* l'auteur désigne le prétexte religieux qui servit, aux créateurs de la Ligue, d'écran pour cacher leurs desseins ambitieux et parvenir à leurs fins, en paraissant n'agir que dans l'intérêt de la religion catholique. C'est le Catholicon simple. Le *Catholicon composé* est la drogue primitive à laquelle on a ajouté quelque peu d'influence espagnole : c'est-à-dire qu'il représente l'ingérence intéressée du roi d'Espagne dans les affaires de la France, ingérence appuyée par

1. *Mélanges d'histoire et de littérature*, par de Vigneul-Marville (dom d'Argonne, chartreux), seconde édition, t. I, p. 200 et suiv.

l'argent qu'il distribuait si libéralement aux chefs de la Ligue.

L'*Abrégé des États de Paris* se compose d'un certain nombre de pièces à l'ensemble desquelles appartient le titre de *Satyre Ménippée*.

C'est d'abord une description grotesque de la procession de la Ligue. Les auteurs ont fait une seule et même chose de diverses démonstrations analogues entre elles, dont Paris fut le théâtre au plus fort de la Ligue : les *montres* ou revues armées des troupes ligueuses auxquelles prenaient part, outre les soldats et les bourgeois, les moines et jusqu'aux ecclésiastiques affublés d'armes offensives et défensives. Ils placent cette bizarre procession à l'ouverture des États Généraux.

La description des *Pièces de Tapisserie*, qui vient ensuite, a pour but de spécifier le caractère révolutionnaire et séditieux de la Ligue. Les sujets de ces tapisseries sont empruntés aux actes de rébellion les plus saillants de toutes les époques, et tous se rapportent et font allusion à des faits contemporains de la Ligue.

Le chapitre intitulé de l'*Ordre tenu pour les séances*, sert d'exposition, et met en scène tous les principaux personnages de la comédie des États. Alors commence la *Satyre Ménippée* proprement dite.

Le duc de Mayenne, décoré du titre de Lieutenant général de l'État et Couronne de France, paraît d'abord en qualité de principal personnage, comme chef reconnu de la Ligue, souverain effectif de la France. Il prononce le premier discours, la *harangue de monsieur le Lieutenant*. Comme pour toutes les autres harangues qui suivent, les

auteurs ont eu l'ingénieuse idée de mettre dans la bouche des orateurs l'exposé des motifs secrets qui les font agir. C'est une véritable confession de laquelle disparaît le prétexte spécieux du bien public, et où toutes les actions des personnages sont, par eux-mêmes, cyniquement exposées sous leur vrai jour, avec l'aveu sincère, et comme inconscient, des vues d'ambition et d'intérêt personnel qui seules les dirigent.

Ainsi paraissent successivement le Légat, le cardinal de Pellevé, l'archevêque de Lyon, le recteur Rose, et le sieur de Rieux, venant avouer naïvement qu'ils n'agissent que pour le compte de l'Espagne ou de la cour de Rome, qui les en a récompensés ou les en récompensera. De Rieux, qui personnifie bien le hobereau ignorant qui emploie sa force pour opprimer les faibles, le soudard qui aime la guerre, non par courage, mais parce qu'elle lui permet de piller et de vivre sur le paysan, de Rieux se complaît dans l'aveu de ses crimes, trouve que le gouvernement de la Ligue, qui les lui laisse commettre, est le meilleur des gouvernements, et ne s'étonnerait nullement si les États le choisissaient pour roi de France.

Vient alors la *Harangue de d'Aubray*. Claude d'Aubray, secrétaire du roi, avait été élu Prévôt des marchands de Paris, en 1578. Pendant la Ligue il se montra l'adversaire déclaré des Seize. Les ligueurs parisiens le regardaient comme le chef des *politiques*, c'est-à-dire des royalistes, et en effet il entretenait une correspondance avec Séguier, partisan du roi, et cherchait à faire conclure la paix. Il parle comme député du tiers état, et sa harangue, la

pièce la plus importante de la Satyre, est l'œuvre de Pierre Pithou.

On ne pouvait attendre du savant austère, de l'homme de bon sens et de raison surtout, un discours plein de traits d'esprit, visant à la caricature des caractères, comme l'ont fait ses collaborateurs dans les autres harangues. Le sentiment des malheurs de la France, des dangers qui menaçaient l'existence de l'État, et surtout la perception claire et assurée des besoins de la patrie, des seuls remèdes à ses maux, ne pouvaient exciter la verve caustique et railleuse, l'humeur narquoise, chez l'homme de bien qui inscrivait ces seuls mots en tête de son testament : *Dilexi patriam*. Aussi, avec la harangue de d'Aubray, le ton de la Satyre change entièrement. Il ne s'agit plus ici d'un lettré qui se venge par des traits d'esprit et des épigrammes d'un régime qu'il déteste : non, c'est un patriote convaincu qui laisse enfin éclater l'indignation dont son cœur est rempli, qui flagelle sans pitié les auteurs des maux du pays, qui démasque des chefs ambitieux, dévoile leurs projets, publie leurs trahisons.

Pithou montre d'abord l'état de la France, Paris presque désert, sans commerce, privé de ce qui faisait sa gloire, de ses collèges, de cette Université, rendez-vous des savants du monde entier; il montre le cours de la justice interrompu, les salles du Palais désertes; il évoque l'apparition de ce peuple misérable, mourant de faim, courbé sous l'impitoyable tyrannie d'une poignée de factieux, et il s'écrie : « O Paris! qui n'es plus Paris, mais « une spélunque de bestes farouches, une citadelle d'Es- « pagnols, Ouallons et Néapolitains; un asyle et seure re-

« traite de voleurs, meurtriers et assassinateurs; ne « veux-tu jamais te ressentir de ta dignité, et te souvenir « qui tu as esté, au prix de ce que tu es?[1] »

Et il recherche les causes de cet état, de ces malheurs qui accablent le pays. C'est vous, monsieur le Lieutenant, c'est votre ambition effrénée qui pesez sur le peuple, et qui avez mis la France dans cet état pitoyable. Il remonte à l'origine des événements, montre que les Guise ont suscité la Ligue dans l'intérêt de leur fortune personnelle, et pour s'élever sur les ruines du trône; qu'ils n'ont que plus tard inventé le prétexte de la défense de la religion, pour attirer à leur Ligue les bonnes gens qui se laissent tromper par les apparences. Il fait tout l'historique de la Ligue; suit pas à pas les Guise dans leur politique tortueuse; proteste hautement contre les prétentions du Saint-Siège à intervenir dans les affaires de la France, et à peser du poids de ses anathèmes pour changer l'ordre de la succession au trône. Enfin, après avoir exposé en profond politique l'état de la France et montré les dangers qui l'environnent et le sort qui l'attend, il indique le remède. Il réfute avec adresse toutes les objections, prouve les droits incontestables de Henri de Navarre à la couronne de France, et finit en proposant de conclure la paix avec lui, de lui faire une soumission loyale et de l'acclamer roi.

Ce discours, d'une grande étendue, est un chef-d'œuvre de composition, d'une logique serrée, et dont toutes les parties sont heureusement équilibrées; c'est en même

1. Voir la *Satyre*, p. 168.

temps un des plus beaux morceaux d'éloquence oratoire que la littérature française ait jamais produits.

La Satyre se termine par la description de certains tableaux allégoriques placés dans l'escalier des États, et qui renferment des allusions analogues à celles des tapisseries. Puis vient un petit recueil de vers, quatrains, épigrammes et sonnets relatifs à des événements de la Ligue ou à des personnages du parti de l'Union ; un petit poëme plein de grâce, *Regrets à ma commère sur le trépas de son asne*, dû à la plume alerte de Gilles Durant, avocat au Parlement de Paris ; et enfin le *Discours de l'Imprimeur*, peut-être écrit par Passerat, mais où, tout au moins, sa collaboration paraît évidente. On y trouve des renseignements sur le lieu d'où est sortie la première édition de la Satyre, et sur les remaniements qu'elle subit ensuite.

Telle est, dans son ensemble, la *Satyre Ménippée*, que l'on jugerait mal si on la considérait comme une œuvre de parti. Écrite collectivement, elle est bien l'écho de la voix populaire à la fin du XVIe siècle, l'expression des sentiments et des désirs de la majorité des Français. Dès sa publication elle exerça une grande influence sur la marche des événements, et l'immense succès qu'elle eut dans toute la France prouve surabondamment que ses auteurs ne parlaient pas en leurs noms seuls, mais qu'ils étaient bien réellement les interprètes de la nation. Un contemporain, Hurault de Cheverny, chancelier de France, parle, dans ses mémoires[1], de l'apparition de la *Satyre Ménippée*, comme d'un événement notable en politique, en même

1. Collection Petitot, t. XXXVI, p. 248.

temps qu'il lui prédit un succès littéraire que la postérite a ratifié.

« Quelques bons et gentils esprits du temps, qui s'em-
« ployèrent à descrire la tenue et l'ordre desdits estats,
« en firent un livre intitulé *le Catholicon d'Espagne*, ou
« *Satyre Ménippée*, dans lequel, souz paroles et allégations pleines de raillerie, ils boufonnèrent, comme en
« riant le vrai se peut dire; ils déclarèrent et firent
« apertement recognoistre les menées, desseins et artifices, tant des chefs de la Ligue et Espagnols que des-
« dits estats par eux apostez, et si par divers discours et
« harangues qu'ils firent faire aux uns et aux autres, selon leurs humeurs, caprices et intelligences, en telle
« sorte qu'il se peut dire qu'ils n'ont rien oublié de ce
« qui se peut dire pour servir de perfection à cette Satyre,
« qui, bien entendue sera grandement estimée par la
« postérité; et d'autant qu'aux premières impressions
« d'icelle il y avoit certaines choses un peu libres, mais
« très véritables, qui touchoient quelques particuliers et
« principaux entremetteurs dudit party, lesquels estoient
« depuis revenus en l'obéissance du Roy, ils firent tant
« qu'aux secondes impressions ils en retranchèrent ce
« qui les offençoit, et ne peurent néantmoins empescher
« que le tout ne fust demeuré dans la mémoire et dans
« la bibliothèque des plus curieux du temps, pour leur
« servir de honte, et d'exemple à leurs semblables de ne
« se laisser emporter à telles furies pour leurs intérests
« et passions à chacun en particulier. »

Ce serait méconnaître étrangement le caractère des auteurs de la *Satyre Ménippée* que de les considérer soit

comme partisans des idées religieuses nouvelles, soit comme des indifférents ou des incrédules. Si l'on rencontre dans leur œuvre des attaques dirigées contre certains membres indignes du clergé, ces attaques s'arrêtent à l'*homme*, et, par-dessus sa tête, ne vont pas frapper toute une institution. L'ancienne France catholique établissait une distinction rationnelle entre les personnes et les principes, entre les hommes et les croyances. L'indignité d'un membre de l'Église ne pouvait, pour les croyants du moyen âge, rejaillir sur l'Église elle-même. Sentiment plein de justice et d'équité qui explique pourquoi, même dans les siècles où la religion se montrait le moins tolérante, jamais les trouvères, si acharnés, dans leurs récits, contre les ecclésiastiques indignes, ne furent inquiétés.

Du reste, ce que l'on connaît des sentiments religieux de la plupart des auteurs de la *Ménippée*, ne permet pas de les accuser d'impiété. Le Roy était un ecclésiastique consciencieux; Pierre Pithou se fit catholique par conviction, sans que personne ait jamais suspecté la sincérité de sa conversion; et un abbé a dit de Passerat : « Quant « à sa religion, il est sûr qu'il a toujours été sincèrement « ennemi des nouvelles opinions, et très attaché à la foi « de l'Église catholique. Il aimoit son Roi et sa Patrie ; « il étoit bon François, et il s'est toujours déclaré contre « la Ligue et ses partisans[1].»

La *Satyre Ménippée* ne renferme pas, comme la plu-

1. *Mémoires sur le Collège royal de France*, par l'abbé Goujet, seconde partie, p. 130.

part des ouvrages du XVIe siècle, des indécences ou des grossièretés voulues. Les auteurs, suivant l'usage de leur temps, commun à tous les Français d'alors même les plus polis et du goût le plus châtié, ne reculent pas devant l'emploi du terme propre; ils sont d'un temps où l'on nommait les choses par leur nom, et où nos périphrases pudiques, l'emploi que nous faisons de termes détournés de leur sens primitif pour remplacer ceux dont notre pruderie s'effarouche, eût fort étonné le public. Les écrivains du XVIe siècle, même les plus instruits et les plus policés n'avaient pas de ces dégoûts que le XVIIIe siècle nous a transmis. La langue de la *Ménippée* est celle de l'ancienne France, celle de nos pères, et leur goût valait bien le nôtre. Ne les jugeons pas à notre point de vue, qui sera peut-être condamné à son tour par nos descendants. Prenons-les tels qu'ils sont, et sachons apprécier le talent et l'esprit français sous toutes ses formes.

IV. — BIBLIOGRAPHIE.

On a vu que dès l'année 1593, et avant la publication de la *Ménippée*, on répandait clandestinement à Paris le petit opuscule de Pierre Le Roy, *La Vertu du Catholicon d'Espagne*. Lorsque Gillot et ses amis eurent composé les divers morceaux de l'*Abrégé des Etats de la Ligue*, Rapin réunit le tout, et on l'imprima sous le titre de *Satyre Ménippée*.

Il paraît probable que la première édition, bien que

datée de 1593, fut imprimée en 1594, à Tours, après que le Parlement fut rentré à Paris. C'est, du moins, ce que l'on peut conclure d'un passage du *Discours de l'Imprimeur sur l'explication du mot de Higuiero d'infierno*, où il dit, parlant de la *Ménippée :* « C'est un œuvre, luy dy-je, « qui a esté moult bien receu, et que j'ay imprimé (je « suis typographe, à vostre commandement) sans con- « noistre sa valeur, parce que je n'en fy, du commence- « ment à Tours, que sept à huict cents exemplaires. Mais « sitost qu'il a esté veu à Paris, où je l'ay apporté avec « mes presses et mes meubles, tout le monde l'a trouvé « si beau et si bien faict qu'on y a couru comme au feu, « et a fallu que je l'aye imprimé en trois semaines quatre « fois, et suis prest de l'imprimer pour la cinquiesme, si « j'avoy communiqué seulement demy heure avec l'au- « theur[1]. »

On explique la fausse date de 1593 que porte cette première édition de Tours, par une erreur de l'imprimeur qui, travaillant sur un exemplaire du *Catholicon* portant cette date, l'aurait conservée dans la nouvelle édition. Comme cette date est inscrite sous la dernière partie du titre *De la tenue des Estatz de Paris*, peut-être pourrait-on la considérer comme faisant partie du titre même, et elle désignerait alors non l'époque de l'impression, mais celle de la Réunion des États Généraux, qui eut lieu en effet en 1593.

Il existe une petite édition avec la même fausse date, qui doit avoir été imprimée à Paris, et qui est, sans

1. Voir la *Satyre*, p. 327 et 328.

doute, une de celles dont il est question dans le passage cité plus haut du *Discours de l'Imprimeur*. Ce n'est qu'une réimpression de celle de Tours, dont elle diffère cependant par l'absence d'une gravure représentant le Charlatan espagnol, qui orne la première édition.

Dès 1594, on commença à supprimer certains noms de personnages compromis dans le parti de la Ligue, mais qui depuis avaient fait leur soumission au roi, et on leur substitua des noms d'autres ligueurs invétérés. Ce fait est expliqué tout au long dans un passage du *Discours de l'Imprimeur*, où Misoquene lui dit : « Je vous prie, si ré-« imprimez la Menippée, d'y effacer les noms de ceux « qui se sont renduz bons serviteurs du Roy, et qui y « continuent avec resolution ; mais il y en a qui « branslent encore au manche, et ont besoin d'un an « d'approbation auparavant qu'on doive s'y fier ny qu'on « les efface du livre[1]. »

En 1594, deux éditions de la *Satyre Ménippée* parurent encore, mais cette fois avec la date vraie. Elles devinrent ensuite très fréquentes. On en a de 1599, de 1600, 1612, 1649. En 1664 (Ratisbonne, Kerner) en parut une avec des notes de Du Puy ; puis en 1677 et 1696 avec des remarques de Le Duchat. Ces trois dernières furent refondues en une seule en 1703 (Ratisbonne, Kerner) en trois volumes où sont réunies les notes de Du Puy et les remarques de Le Duchat[2]. Depuis cette époque jusqu'à nos

1. Voir la *Satyre*, p. 342.

2. Voir les *Observations préliminaires* de Ch. Nodier, dans l'édition de la *Satyre Ménippée* publiée à Paris par Delangle, en 1824.

jours il y a eu encore plusieurs éditions de la Satyre, qui prouvent que sa vogue est loin d'être épuisée, et que, si l'intérêt d'actualité n'existe plus, l'estime pour ce beau monument de notre ancienne littérature, loin de diminuer n'a fait que grandir.

La présente édition a été faite conformément au texte de la première édition parisienne, dont un exemplaire, petit in-8° couvert en parchemin, est conservé à la Bibliothèque nationale[1]. Le titre en est ainsi disposé :

SATYRE
MENIPPEE DE
LA VERTV DV CATHOLICON D'ESPAGNE.
ET DE LA TENVE
des Eſtatz de Paris.

M.D.XCIII.

Comme dans tous les exemplaires de la première édition parisienne, la gravure représentant le Charlatan espagnol manque à l'exemplaire de la Bibliothèque natio-

1. Coté L^{b33} — 448 (Réserve).

nale. Cependant on a cru bon de la reproduire en tête de cette présente édition. On y a également ajouté le *Discours de l'Imprimeur*, qui ne parut que dans l'édition datée de 1594, et l'*Épître à ma commère sur le trépas de son âne*, petite pièce qui fut réunie à la Satyre à la même époque.

Le texte original a été soigneusement conservé. On s'est borné à diviser le texte trop compact en alinéas qui en facilitent la lecture.

CH. MARCILLY.

SATYRE MÉNIPPÉE

L'IMPRIMEUR AU LECTEUR

Ce discours de la tenue des Estats de Paris et de la vertu du Catholicon d'Espagne fut faict, en langue italienne, par un gentil-homme florentin, qui estoit à Paris pendant que les Estats s'y tenoient, en intention, comme il est à presupposer, de le porter à son maistre le duc de Florence, pour luy representer l'estat admirable des affaires de France. Mais il advint, comme il s'en retournoit en son pays et passoit par Amiens pour aller en Flandre, que son palefrenier, Breton de nation, ne se voulant hazarder à si long voyage, et ayant recogneu que son maistre n'estoit pas autrement bon Catholique, parce qu'il appeloit le Biarnois[1] il Rè di Francia, se separa doucement de luy, sans luy rien dire qui le faschast, ne qui le troublast en son repos. Mesmes, pour le soulager de la nourriture de deux chevaux, en emmena le meilleur, avec la valize en laquelle estoit l'original dudit Discours. Mais Dieu voulut

1. Le Biarnois, Henri de Bourbon, roi de Navarre, depuis Henri IV, roi de France.

qu'il fut pris par quelques Religieux du Chasteau-Verd[1] et mené devant le Maire de Beauvais[2] où il eust esté déclaré de bonne prise, à cause de quelque sac de doublons qui se trouva dans la valize, sinon qu'il leur monstra une once de Catholicon, réduit en poudre, qu'il portoit en sa bourse avec sept grains benits et une chemise de Chartres qui avoit demouré neuf jours et neuf nuicts aux pieds Nostre-Dame-soubs-terre[3], pour empescher les coups de canons et d'artillerie, et d'estre pris ny en guerre ny en justice. Tellement qu'il confessa librement qu'il avoit laissé son maistre, aprés avoir cogneu qu'il estoit heretique, en ce qu'il appeloit le Biarnois Roy de France.

Or, entre les hardes de la valize, dont inventaire fut faicte en presence du Maire et du Docteur Lucain[4] superintendant des prises et rançons, se trouva l'original dudit Discours italien, que le Maire n'entendoit pas, et pria ledit docteur Lucain de le traduire en bon françois. Dequoy ledit Docteur s'excusa, disant qu'encore qu'il sceust bien parler le langage de Rome, toutefois il ne le sçavoit pas approprier à la naïveté françoise. Si bien qu'on fut

1. Les religieux du monastère de Château-Vert paraissent avoir pris une part active aux guerres de religion; aussi le nom de Châteauverts était devenu un sobriquet appliqué aux Ligueurs. En tout cas ces moines donnaient asile aux soldats et aux paysans maraudeurs.

2. Godin ou Gaudin, maire de Beauvais; ligueur tout dévoué aux intérêts de l'Espagne.

3. Les chemises de Chartres étaient de petites reproductions du vêtement dont on couvrait l'image de Notre-Dame placée dans la crypte de la cathédrale, dite église *dessous terre*. Les dévôts les portaient sur eux en maniére de scapulaire.

4. Guillaume Lucain, prédicateur dévoué à la Ligue.

contraint le donner à ung petit moyne Romipete[1], qui, le lendemain, se desroba pour la haste qu'il avoit d'estre à Paris, à la benediction solennelle et procession generale que devoit faire le Legat pour la saincte et catholique entreprise que Pierre Barrière, d'Orleans, avoit faicte et jurée entre ses mains d'assassiner Sa Majesté à Melun[2]. Mais il advint que ledit moyne fut pris par quelques gentils-hommes et trouvé chargé dudit Discours, lequel leur sembla si plaisant qu'incontinent l'un d'entre eux le tourna en françois; et, de main en main, la traduction est venue jusques à moy, qui l'ay imprimé, tant pour relever de peine les curieux de veoir toutes nouveautez que pour piquer ceux qui languissent encore soubs le joug de la tyrannie. Car il faudra qu'il soyent parfaitement ladres clavelez[3] s'ils ne sentent ce poignant esguillon, et ne jettent pour le moins quelque soupir de leur mourante liberté. A DIEU.

1. Romipète. *Romam petere*, aller à Rome. Un petit moine qui allait en pèlerinage à Rome.

2. Pierre Barrière avait formé le projet d'assassiner Henri IV. Il fut rompu vif en 1593 à Melun.

3. Le claveau ou la clavelée est une maladie des moutons. Dans l'idée de l'auteur *ladre clavelé* revient à dire ladre au plus haut point, au superlatif.

LA VERTU DU CATHOLICON

Parce que les Estatz Catholiques, nagueres tenuz à Paris[1], ne sont point Estatz[2] à la douzaine, ni communs et accoustumez, mais ont quelque chose de rare et singulier par dessus tous les autres qui ayent jamais esté tenuz en France; j'ay pensé faire chose agreable à tous bons Catholiques zelez et servir à l'edification de la foy, d'en mettre par escrit un sommaire, qui est comme un elixir et quinte-essence tirée et abstraicte, non seulement des harangues, mais aussi des intentions et pretentions des principaux personnages qui jouerent sur cest eschaffaut.

Or, d'autant que les provinces assignées à longs termes, et les assignations par plusieurs fois frus-

1. L'ouverture des États généraux eut lieu le 26 janvier 1593.
2. Les éditions postérieures portent : « Ne sont point Estatz de bale, ny de ceux qu'on vend à la douzaine, »

trées, à cause des escharpes blanches[1] qui traversoient les chemins des deputez, ne se peurent assembler à jour nommé, veritablement l'Assemblée ne fut pas si grande qu'on avoit esperé et desiré. Toutesfois il s'y trouva de notables et signalez officiers, qui ne cedoient rien, en grandeur de barbe et de corsage, aux anciens Pairs de France. Il y en avoit trois, pour le moins, de bonne connoissance, qui portoient calottes à la catholique, et un qui portoit grand chapeau[2], et rarement se defubloit : ce que les Politiques, qui sont encore plus de seize dans Paris, detorquoient en mauvais sens, et disoient que les trois calottiers estoient tigneux, et que le grand chapeau avoit la teste comme le poëte Æschylus : tellement que leur commun dire estoit qu'auxdits Estatz n'y avoit que trois tigneux et un *pelé*[3]. Et si l'Inquisition d'Espagne eust esté de bonne heure introduite, j'en vey plus de cinq cents, que dis-je cinq cents? mais cinq mille, qui ne meritoient par leurs blasphemes rien moins que l'acollade du president Brisson[4].

1. Les troupes levées pour le roi de Navarre portaient l'écharpe blanche comme marque distinctive, tandis que les ligueurs se reconnaissaient à la croix de Lorraine.

2. Le cardinal de Pelvé.

3. *Pelé*, jeu de mot par à peu près sur le nom du cardinal de Pelvé.

4. La Satyre Ménippée fait souvent allusion au sort de Brisson,

Mais le sort ne tomba sur aucun d'eux, ains sur un pauvre malotru meneur d'asne, qui, pour haster son miserable baudet tout errené de coups et du fardeau, dit tout haut en voix intelligible ces mots scandaleux et blasphematoires : *Allons, Gros-Jean, aux Estats!* Lesquelles paroles ayant esté prises au bond par un ou deux du nombre du Cube Quarré[1], et deferées aux deux promoteurs de la foy, Machault et de Here[2], le blasphemateur fut sainctement et catholiquement condamné à estre battu et fustigé nud de verges à la queue de son asne, par tous les carrefours de Paris : qui fut un prognostic infaillible et avant-jeu signalé pour tesmoigner, à tous les peuples assemblez pour ceste solennelle action, que les procedures de tous les Ordres seroient pleines de justice et d'equité, comme ledit jugement, qui

président au Parlement de Paris. Il fut arrêté par ordre des Seize, le 15 nov. 1591, et pendu le même jour sans jugement, dans sa prison, avec Larcher, conseiller en la grand'chambre, et Tardif, conseiller au Châtelet.

1. Les Seize, chefs de la Ligue à Paris; d'abord au nombre de quatre membres, ils se multiplièrent et devinrent seize, puis plus tard plus nombreux encore. On trouve une variante de cette phrase : « Lesquelles paroles ayans esté prises au bond par un ou deux promoteurs de la foy, Machault et Baston... »

2. Machault et de Here étaient conseillers en la cour, et tenaient le parti de la Ligue. Le nom de de Here a été supprimé dans les éditions postérieures et remplacé par celui de Baston.

fut l'echantillon de la grande piece de la justice des Estatz futurs.

Or, pendant qu'on faisoit les preparatifs et eschaffaulx au Louvre, ancien temple et habitacle des Roys de France, et qu'on attendoit les deputez de toutes parts, qui, de mois en mois, se rendoient à petit bruit, sans pompe ny parade de suitte, comme on faisoit anciennement quand l'orgueil et la corruption de nos peres avoient introduit le luxe et la superfluité vitieuse; il y avoit en la court dudit Louvre, deux Charlatans, l'un Espagnol[1] et l'autre Lorrain[2], qu'il faisoit merveilleusement bon veoir vanter leurs drogues et jouer de passe-passe tout le long du jour, devant tous ceux qui vouloient les aller veoir sans rien payer.

Le Charlatan Espagnol estoit fort plaisant, et monté sur un petit eschaffaulx, jouant des regales[3] et tenant banque[4], comme on en veoit assez à Venise, en la place Sainct-Marc. A son eschaffaulx estoit attachée une grande peau de parchemin escrite en plusieurs langues, seellée de cinq ou six seaux

1. Le cardinal de Plaisance.
2. Le cardinal de Pelvé, archevêque de Reims.
3. Instrument à touches comme l'orgue.
4. *Tenant banque.* On dirait aujourd'hui : faisant la parade, le boniment.

d'or, de plomb, et de cire, avec des tiltres en lettres d'or, portant ces mots :

LETTRES DU POUVOIR D'UN ESPAGNOL, ET DES EFFECTS MIRACULEUX DE SA DROGUE APPELÉE HIGUIERO D'INFIERNO OU CATHOLICON COMPOSÉ[1].

Le sommaire de toute ceste pancharte estoit que ce triacleur[2] petit-fils d'un Espagnol de Grenade, relegué en Afrique pour le Mahumetisme, medecin du Cerif, qui[3] se feit roy de Marroque par une espece de *Higuiero*[4]; son pere estant mort, vint en Espagne, se fit baptiser et se mit à servir à Tollede, au College des Jesuistes. Où ayant apris que le Catholicon simple de Rome n'avoit d'autres effects que d'edifier les ames et causer salut et beatitude en l'autre monde seulement, se faschant d'un si long terme, s'estoit advisé, par le conseil testamentaire de son pere, de sophistiquer ce Catholicon; si bien qu'à force de le manier, remuer, alambi-

1. *Catholicon*. Le prétexte religieux sous lequel s'abritait la Ligue. Les auteurs de la Satyre en font une drogue que vendait le charlatan espagnol.

2. *Triacleur*, marchand de thériaque, empirique.

3. Var. des édit. post. « de maistre d'eschole et prescheur. »

4. Var. « En dépossédant son maître peu à peu, et enfin le tuant, et se mettant en sa place. »

quer, calciner et sublimer, il en avoit composé dedans ce College un electuaire souverain, qui surpasse toute pierre philosophale, et duquel les preuves estoient deduites par cinquante[1] articles, tels qu'ils s'ensuyvent :

I. — Ce que ce pauvre malheureux Empereur[2] Charles le Quint n'a peu faire avec toutes les forces unies et tous les canons de l'Europe, son brave fils Don Philippes, moyennant ceste drogue, l'a sceu faire en se jouant, avec un simple Lieutenant de douze ou quinze mil hommes.

II. — Que ce Lieutenant ayt du Catholicon en ses enseignes et cornettes, il entrera sans coup férir dans un Royaume ennemy, et luy yra-t-on au devant avec croix et bannieres, Legats et Primats[3]. Et, bien qu'il ruyne, ravage, usurpe, massacre et saccage tout; qu'il emporte, ravisse, brusle, et mette tout en desert, le peuple du pays dira : Ce sont de nos gens, ce sont *bons Catholiques*, ils le font pour la paix et pour nostre Mere Saincte Eglise[4]. — Qu'un Roy casannier[5] s'amuse à affiner ceste drogue en son Escurial, qu'il escrive un mot en Flandres au pere Ignace, cacheté de Catholicon, il luy trouvera homme, lequel (*salva conscientia*) assassinera son ennemy[6], qu'il n'avoit peu vaincre par armes en vingt ans.

1. Var. « En vingt ou trente articles. »

2. *Var.* « Ce grand empereur. »

3. Pierre d'Espinac, en sa qualité d'archevêque de Lyon, avait le titre de primat des Gaules.

4. Les éditions postérieures terminent ici l'article II, et font l'article III de la phrase qui suit, que nous avons séparée par un tiret.

5. Le roi d'Espagne, Philippe II.

6. Guillaume de Nassau, prince d'Orange, ayant échappé à une première tentative d'assassinat, en 1582, fut tué d'un coup de pistolet, le 10 juin 1584, par Balthasar Gérard, émissaire du roi d'Espagne.

III. — Si ce Roy se propose d'asseurer ses Estatz à ses enfants aprés sa mort, et d'envahir le Royaume d'autruy à petits fraiz, qu'il en escrive un mot à Mendoze, son ambassadeur, ou au pere Commolet[1], et qu'au bas de sa lettre il escrive avec de l'*Higuiero dell' Infierno :* Yo el Rey; ils luy fourniront d'un religieux apostat[2], qui s'en yra soubs beau semblant, comme un Judas, assassiner de sang froid un grand Roy de France, son beau-frère, au milieu de son camp, sans craindre Dieu ny les hommes. Ils feront plus : ils canoniseront ce meurtrier[3] et mettront ce Judas au dessus de Sainct Pierre, et baptiseront ce prodigieux et horrible forfaict du nom de *coup du Ciel :* dont les parrains seront Cardinaux, Legats et Primats[4].

IV. — Qu'une grande et puissante armée de piteux et horribles François soit preste à bien faire pour la deffense de la Couronne et Patrie, et pour venger un si espouvantable assassinat; qu'on jette au milieu de ceste armée une demie dragme de ceste drogue, elle engourdira tous les bras de ces braves et genereux guerriers.

V. — Servez d'espion au camp, aux tranchées, au canon, à la chambre du Roy, et en ses Conseils[5] : bien qu'on vous connoisse pour tel, pourveu qu'ayez pris dés le matin un grain de Higuiero, quiconque vous taxera sera estimé Huguenot ou fauteur d'Heretique.

VI. — Tranchez des deux costez, soyez perfide et desloyal, touchez l'argent du Roy pour faire la guerre, n'aigrissez rien,

1. Jésuite qui faisait, en faveur de la Ligue, des prédications pleines de violence.

2. Le moine jacobin Jacques Clément, qui assassina Henri III le 1er août 1589.

3. Les prédicateurs de la Ligue publièrent que ce moine, massacré après son crime commis, était un saint martyr.

4. Les cardinaux Caietan et de Plaisance, légats du Saint-Siège; Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, primat des Gaules, et le cardinal de Pelvé, archevêque de Reims. Les prédicateurs de la Ligue appelaient l'assassinat de Henri III *un coup du ciel.*

5. Peut-être Villeroy, qui fut quelque temps ligueur.

pratiquez avec les ennemis tout vostre saoul; pourveu que vous colliez vostre espée dedans le fourreau avec du Catholicon, vous serez estimé trop homme de bien.

VII. — Voulez-vous estre un honorable rieur et neutre? Faictes peindre à l'entour de vostre maison non du feu sainct-Anthoine[1], mais des croix de Higuiero : vous voila exempt du hoqueton et de l'arriereban.

VIII. — Ayez sur vous le poids de demy-escu de Catholicon : il ne vous faut point de plus valable passeport pour estre aussi bien venu à Tours qu'à Mante[2], à Orleans qu'à Chartres, à Compiegne qu'à Paris.

IX. — Soyez recognu pour pensionnaire d'Espagne, monopolez, trahissez, changez, vendez, trocquez, desunissez les Princes : pourveu qu'ayez un grain de Catholicon en la bouche, l'on vous embrassera, et entrera-t-on en deffiance des plus fidèles et anciens serviteurs, comme d'infideles et Huguenots, quelque francs Catholiques qu'ils ayent tousjours esté.

X. — Que tout aille de mal en pis, que l'ennemy advance ses desseins et ne se recule de la paix que pour mieux sauter, voyant le beau jeu qu'on lui faict; que l'Eglise Catholique mesme courre risque qu'il y ait pervertissement de tout ordre ecclesiastique ou seculier, à faute de parler bon François : semez finement un petit de Higuiero par le monde, personne ne s'en souciera et n'en osera parler, craignant d'estre réputé huguenot.

XI. — Cantonnez-vous et vous instalez tyranniquement dans les villes du Roy, depuis le Havre jusques à Mezieres, et depuis Nantes jusques à Cambray[3]; soyez vilain, renegat ou perfide; n'obeissez ni à Dieu, ni à Roy, ni à Loy; ayez là-dessus en main

1. Au moyen âge, on peignait des flammes sur les murs extérieurs des hôpitaux où l'on recueillait les malades atteints du feu Saint-Antoine, c'est-à-dire d'érysipèle.

2. Dans certaines éditions, le nom de « Mantes » est remplacé par celui de « Troyes ».

3. Le pays ainsi délimité avait embrassé le parti de la Ligue.

un petit de Catholicon, et le faictes prescher en vostre canton, vous serez grand et Catholique homme.

XII. — Ayez la face honnie[1] et le front ulcéré, comme les infideles Concierges[2] du Pont-Audemer et Vienne[3] frottez-vous un peu les yeux de ce divin electuaire, il vous sera advis que vous serez preudhomme et riche.

XIII. — Si un Pape, comme Sixte cinquiesme, faict quelque chose contre vous[4], il vous sera permis, *illæsa conscientia*, de l'execrer, maudire, tonner, blasphemer contre luy, pourveu que dedans vostre ancre il y ait tant soit peu de Higuiero.

XIV. — N'ayez point de religion, mocquez-vous à gogo des prestres et des sacrements de l'Eglise, et de tout droict divin et humain ; mangez de la chair en caresme, en depit de l'Eglise ; il ne vous faudra d'autre absolution ny d'autre chardonnerette[5] qu'une demie dragme de Catholicon.

XV. — Voulez-vous bientost estre Cardinal ? Frottez une des cornes de vostre bonnet de Higuiero : il deviendra rouge et serez fait Cardinal, fussiez-vous le plus incestueux et ambitieux Primat du monde[6].

XVI. — Soyez aussi criminel que La Mothe Serrant[7], soyez

1. Couverte de honte.

2. D'Aigueville ou d'Hacqueville, gouverneur de Pont-Audemer pour le roi, livra cette ville aux ligueurs en 1592.

3. Vienne en Dauphiné, que Maugiron ouvrit au duc de Nemours et aux ligueurs en 1592.

4. Le pape Sixte-Quint était opposé aux intérêts espagnols. Il mourut en 1590, haï des ligueurs, au point que Christophe Aubry, curé de Saint-André-des-Arcs, à Paris, dit publiquement en chaire : « que Dieu nous avait délivrés d'un meschant pape et politique, lequel s'il eust vescu plus longuement, on eust esté bien estonné d'ouïr prescher à Paris contre le pape, et toutefois qu'il l'eust falu faire. (*Mém.* de P. l'Estoile.)

5. Sorte d'assaisonnement préparé avec le cardon d'Espagne.

6. Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon.

7. Guillaume de Brie, sieur de La Mothe Serrant.

convaincu de faulse monnoye comme Mandreville[1], sodomite comme Senault[2], scelerat comme Bussy[3], atheiste et ingrat comme le Poete de l'Admiraulté[4] : lavez-vous d'eau de Higuiero, vous voila agneau Immaculé et pilier de la Foy.

XVII. — Que quelque sage Prelat, ou Conseiller d'Estat vray Catholique François, s'ingere de s'opposer aux vulpines entreprises des ennemis de l'Estat : pourveu qu'ayez un grain de ce Catholicon sur la langue il vous sera permis les accuser de vouloir, tandis que Dieu s'endormira, laisser perdre la Religion comme en Angleterre.

XVIII. — Que quelques bons Prédicateurs, non pedants, soient sortis des villes rebelles pour aider à desensorceler le simple peuple, s'il n'a un brin de Higuiero dans son capuchon, il s'en peut bien retourner[5].

XIX. — Que l'Espagne mette le pied sur la gorge de l'honneur de la France, que les Lorrains s'efforcent de voler le legitime heritage aux Princes du Sang Royal, qu'ils leur debatent non moins furieusement que cauteleusement et leur disputent la Couronne ; servez-vous là-dessus de Catholicon, vous verrez qu'on s'amusera plutost à veoir, hors de saison, quelque dispute de la chape à l'Evesque[6] sur le Perron[7] du Plessis, qu'à travailler à rames et à voiles pour faire lascher prise aux tyrans matois qui tremblent de peur.

C'est à peu prés la moitié des articles que conte-

1. Guillaume Du Bosc, sieur d'Esmandreville,
2. Pierre Senault, membre du Conseil des Seize.
3. Bussy Le Clere, procureur de la Cour, membre du Conseil des Seize, gouverneur de la Bastille pour la Ligue.
4. Philippe des Portes, abbé de Bonport.
5. *Var.* « d'où il est venu. »
6. Expression proverbiale qui signifie disputer sur les droits d'un tiers.
7. Du Perron, depuis cardinal, qui soutint des discussions théologiques contre le protestant Du Plessis-Mornay.

noit la pancarte du Charlatan Espagnol; le temps vous fera veoir les autres.

Quant au Charlatan Lorrain, il n'avoit qu'un petit escabeau devant luy, couvert d'une vieille serviette, et dessus une tirelire d'un costé et une bouëte de l'autre, pleine aussi de Catholicon, dont toutesfois il debitoit fort peu parce qu'il commençoit à s'esventer, manquant de l'ingredient plus necessaire qui est l'or. Et sur la bouëte estoit escrit :

FIN GALIMATHIAS ALIAS CATHOLICON COMPOSÉ
POUR GUARIR DES ESCROUELLES.

Ce pauvre Charlatan ne vivoit que de ce mestier, et se morfondoit fort, combien qu'il fust affublé d'un caban fourré tout pelé, à cause dequoy les pages l'appeloient Monsieur de Pellevé. Et, pour autant que le Charlatan Espagnol estoit fort bouffon et plaisant, ils l'appeloient Monsieur de Plaisance. A la vérité, la drogue de cestuy-ci estoit souveraine. J'ai veu monsieur d'Aumale, comte de Boulongne, qu'elle a guary de la jaunisse saffrannée, dont il languissoit[1]; le Poëte de l'Admiraulté en a esté guary de la gratelle, dont il estoit rongé jusques

1. Allusion au grand nombre de dettes dont était couvert M. d'Aumale lorsqu'il embrassa le parti de la Ligue. Il était alors presque insolvable, et le jaune était la couleur des débi-

aux os[1]; le greffier Senault, de la caquesangue[2]; plus de dix mille zelez, du haut mal de la corde, et un millier qui s'en alloient mourir en chartres, sans cet Higuiero. Et, si le Concierge de Verneuil[3] eust eu, en temps et lieu, de cette drogue, il se fust bien passé de lever la Fierte[4] de Sainct-Romain de Rouen. Monsieur de Mayenne en prend, tous les jours, dans un posson[5] de laict d'asnesse, pour guarir du plus desloyal et malin hocquet du monde. Le Duc de Savoye en avoit aussi pris, pour le guarir de la boulimie et gloutonnie; mais il revomit tout, le pauvre homme! Il y a de pires saincts en Bretaigne que le Catholique valet de monsieur de Fontaines, gouverneur de Sainct-Malo, qui coupa la

teurs insolvables et des banqueroutiers. L'auteur l'accuse d'être sorti d'embarras à l'aide de la drogue du charlatan espagnol, c'est-à-dire de l'argent d'Espagne.

1. Des Portes, abbé de Tyron et de Bonport. Le passage qui le concerne a été supprimé dans les éditions postérieures à 1600.

2. Le flux de sang.

3. Théodore de Lignery, qui livra la ville de Verneuil aux ligueurs en 1590.

4. Le chapitre de Rouen jouissait autrefois du droit de délivrer chaque année, le jour de l'Ascension, un prisonnier qu'il choisissait, et auquel on faisait soulever trois fois sur ses épaules la *fierte* ou châsse de Saint-Romain. Après cette cérémonie, il était libre et gracié.

5. Posson ou poisson, petite mesure contenant la moitié d'un demi-setier.

gorge à son maistre en son lict, moyennant deux mil escus pour nostre Mere Saincte Eglise[1] : le devot chrestien est, par les bas Bretons, estimé un second Sainct Yves, pource qu'il n'est jamais desgarny de Higuiero et de Catholicon. En somme, tous les cas reservez en la Bulle *In cœna Domini*[2] sont absoubs à pur et à plain par ceste quinte-essence Catholique-Jesuitte-Espagnole.

1. Honoré de Bueil des Fontaines fut assassiné à l'instigation de M. de Mercœur, qui voulait s'approprier sa fortune.

2. La bulle *In cœna Domini* fut promulguée en 1536 par le pape Paul III; elle excommuniait tous les hérétiques, les contumaces, et les ennemis du Saint-Siège.

ABREGÉ DES ESTATS DE PARIS

CONVOQUEZ AU DIXIESME DE FEVRIER 1593[1]

TIRÉ DES MEMOIRES
DE MADEMOISELLE DE LA LANDE
ALIAS LA BAYONNOISE[2]

ET DES SECRETTES CONFABULATIONS D'ELLE
ET DU PÈRE COMMELAID[3]

Monsieur le duc de Mayenne, Lieutenant de l'Estat et Couronne de France, le duc de Guise, le con-

1. Cette date du 10 février, qui se retrouve sur toutes les anciennes éditions, est inexacte. Après avoir été plusieurs fois retardés, les États généraux furent convoqués pour le 17 janvier 1593. L'ouverture n'en fut faite cependant que le mardi 26 janvier. Nous ne nous expliquons pas cette date du 10 février : il n'y eut même pas de séance ce jour-là, les députés ne s'étant pas assemblés du 8 au 12, (V. *Mém. de P. de l'Estoile, et procès verbaux des États généraux de* 1593, par Aug. Bernard.)

2. Intrigante au service de madame de Nemours.

3. Orthographe fantaisiste pour amener un jeu de mots sur le nom du jésuite Commelet ou mieux Commolet, prédicateur de la Ligue.

nestable d'Aumale, le comte de Chaligny, princes Lorrains, et les autres deputez d'Espagne, Flandres, Naples et autres villes de l'Union, estant assemblez à Paris pour se trouver aux Estats convoquez au dixiesme fevrier 1593, voulurent que devant que commencer un si sainct œuvre, fust faicte une procession, pareille à celle qui fut jouée en la presence de Monsieur le cardinal Cayetan[1]. Ce qui fut aussi tost dit, aussi tost faict : car monsieur Roze, n'agueres evesque de Senlis[2], et maintenant grand maistre du College de Navarre et recteur de l'Université, fit le lendemain dresser l'appareil et les personnages par son plus ancien bedeau. La procession fut telle :

Ledit recteur Roze, quittant sa capeluche rectorale, prit sa robe de maistre-és-arts, avec le camail et le roquet, et un hausse-col dessus ; la barbe et la teste rasée tout de fraiz, l'espée au costé, et une

1. « Le dimanche 17 de janvier, jour fixé pour l'assemblée « des États, fut faite une procession à Notre-Dame, à laquelle se « trouvèrent les députez qui étoient arrivez ; et firent leurs dé- « votions, reçurent la communion de la main du légat. » *Mém. de P. de l'Estoile.* Les auteurs de la Ménippée supposent une autre procession, celle-ci grotesque, composée de moines armés, dont ils prennent le type sur les *montres* ou revues de religieux enrégimentés par la Ligue, qui eurent réellement lieu à Paris.

2. Il ne jouissait plus de cet évêché, qu'il avait reçu du feu roi Henri III.

pertuisane sur l'espaule. Les curez Amilthon, Boucher et Lincestre[1], un petit plus bizarrement armez, faisoient le premier rang ; et devant eux marchoient trois petits moynetons et novices, leurs robes troussées, ayants chacun le casque en teste dessoubs leurs capuchons, et une rondache pendue au col où estoient peinctes les armoiries et devises desdits seigneurs. Maistre Jaques Pelletier, curé de Sainct-Jaques[2], marchoit à costé, tantost devant, tantost derriere, habillé de violet en gendarme scolastique, la couronne[3] et la barbe faicte de fraiz, une brigandine[4] sur le dos, avec l'espée et le poignard, et une halebarde sur l'espaule gauche, en forme de sergent de bande, qui suoit, poussoit, et haletoit, pour mettre chacun en son rang et ordonnance.

Puis suyvoient, de trois en trois, cinquante ou soixante Religieux, tant cordeliers que Jacobins,

1. Le premier était curé de Saint-Cosme, le second de Saint-Benoît, et le troisième de Saint-Gervais. L'Estoile qualifie ainsi ce dernier : « Lincestre, un des docteurs tirans gages de madame « de Montpensier, et des plus séditieux et fendans prédicateurs « de Paris qui ne prêchoient que le sang et le meurtre. »

2. Quelques éditions postérieures le nomment Julian Pelletier. Il était curé de Saint-Jacques-la-Boucherie.

3. *La couronne* pour la tonsure. On la portait très grande autrefois, de sorte qu'il ne restait autour du crâne rasé qu'une bordure de cheveux formant couronne.

4. Cotte de maille.

Carmes, Capuchins, Minimes, Bons-Hommes, Feuillants et autres, tous couverts avec leurs capuchons et habits agrafez, armez à l'antique Catholique, sur le modele des Epistres de sainct Paul[1] : entre autres y avoit six Capuchins, ayant chacun un morion en teste, et au dessus une plume de coq, revestuz de cottes de maille, l'espée ceinte au costé par dessus leurs habits, l'un portant une lance, l'autre une croix, l'un un espieu, l'autre une harquebuse, et l'autre une arbaleste, le tout rouillé par humilité catholique. Les autres presque tous avoient des piques qu'ils bransloient souvent, par faute de meilleur passe temps, hormis un Feuillant boiteux[2], qui, armé tout à crud, se faisoit faire place avec une espée à deux mains, et une hache d'arme à sa ceinture, son breviaire pendu par derriere; et le faisoit bon veoir sur un pied, faisant le moulinet devant les dames[3]. Et, à la queue, y avoit trois Minimes,

1. Il y a ici un trait satyrique dirigé contre ces moines belliqueux. S'ils étaient armés *à l'antique catholique*, ce ne serait que d'armes spirituelles, comme le dit saint Paul dans sa deuxième épitre aux Corinthiens.

2. Bernard de Montgaillard, surnommé le *petit feuillant*.

3. Ainsi qu'il fit en 1590 pendant le siège de Paris. Ici la satyre n'invente rien et se rencontre avec la réalité historique. Voici la traduction d'un passage de de Thou, livre XCVIII, qui en est la preuve : « Il allait sur son pied boiteux, ne s'arrêtant « nulle part, courant à droite, à gauche, tantôt en tête, tantôt

tous d'une parure : sçavoir est, ayants sur leurs habits chacun un plastron à corroyes, et le derriere descouvert, la salade[1] en teste, l'espée et pistolet à la ceinture, et chacun une harquebuse à crocq sans fourchette[2].

Derriere estoit le Prieur des Jacobins en fort bon poinct, trainant une halebarde gauchere, et armé à la legere en morte-paye[3].

Je n'y vey ni Chartreux, ni Celestins, qui s'estoyent excusez sur le commerce[4]. Mais tout cela marchoit en moult belle ordonnance Catholigue, Apostoligue et Romaine : et sembloyent les anciens cranequiniers[5] de France. Ils voulurent en passant faire une salve ou escoupeterie : mais le Legat leur deffendit, de peur qu'il ne luy mesadvint, ou à quelqu'un des siens, comme au cardinal Cayetan[6].

« en queue de la colonne, faisant tournoyer des deux mains « une large épée, et rachetant le vice de sa conformation par « une activité toute militaire. »

1. Casque léger, composé d'une simple coiffe de fer. On l'a aussi nommé *bourguignote*.

2. Bâton que l'on fichait en terre, et sur lequel on appuyait le canon de l'arquebuse pour tirer.

3. Plaisanterie sur le sort de ce prieur qui était déjà mort à cette époque.

4. Ces moines, fort riches, possédaient des biens dans les provinces royalistes.

5. Arbalétriers. Leurs arbalètes s'appelaient *cranequins*.

6. Un moine maladroit avait tué un homme de sa suite à la portière de son carrosse, dans une cérémonie semblable.

Aprés ces beats Peres marchoient les Quatre Mendiants, qui avoient multiplié en plusieurs Ordres, tant ecclesiastiques que seculiers ; puis les Paroisses ; puis les Seize, quatre à quatre, reduits au nombre des Apostres[1] et habillez de mesme, comme on les joue à la Feste-Dieu.

Aprés eux marchoient les Prevost des Marchands et Eschevins, bigarrez de diverses couleurs[2] ; puis la Cour de Parlement telle quelle, les gardes Italiennes, Espagnoles et Wallonnes de Monsieur le Lieutenant, puis les Cent Gentils-hommes, de fraiz graduez par la sainte Union, et aprés eux quelques veterinaires de la confrairie Sainct-Eloy[3].

Suyvoient aprés : Monsieur de Lyon tout doucement, le cardinal de Pelvé tout bassement, et, aprés eux Monsieur le Legat, vray miroir de parfaicte beauté[4] ;

1. C'est-à-dire à douze. En effet, le duc de Mayenne, trés irrité contre les Seize, à cause de l'exécution du président Brisson et de ses compagnons, en avait fait pendre quatre, des principaux meneurs, le 4 déc. 1591, savoir : Ameline, avocat au Châtelet; Louchart, commissaire; Aimonnot, procureur en la Cour; et Anroux.

2. Allusion aux divergences d'opinions des échevins, dont le plus grand nombre avait alors secrètement quitté le parti de la Ligue.

3. *Vétérinaires de la confrairie Saint-Eloy.* Les maréchaux-ferrants.

4. Le cardinal de Plaisance était remarquable par sa laideur.

et devant luy marchoit le Doyen de Sorbonne, avec la croix où pendoient les Bulles du pouvoir.

Item venoit Madame de Nemours, representant la Royne-mere, ou grand-mere (*in dubio*) du Roy futur[1]; et luy portoit la queue mademoiselle de La Rue, fille de noble et discrete personne monsieur de La Rue, cy devant tailleur d'habits sur le pont Sainct-Michel, et maintenant un des cent Gentilshommes et Conseillers d'Estat de l'Union[2]. Et la suyvoient Madame la douairiere de Montpensier[3], avec son escharpe verte, fort sale d'usage[4], et Madame la Lieutenante de l'Estat et Couronne de France[5], suyvie de Mesdames de Belin, et de Bussy le Clerc.

Alors s'avançoit et faisoit veoir Monsieur le Lieutenant[6], et devant luy deux massiers fourrez d'her-

1. Le duc de Mayenne, son fils, et le jeune duc de Guise, son petit-fils, prétendaient au trône de France.

2. Jean de la Rue, émissaire des Seize, homme de mauvaise réputation.

3. Catherine-Marie de Lorraine, veuve de Louis II de Bourbon, duc de Montpensier.

4. Cette écharpe lui venait d'un de ses amants, et elle la portait en signe de joie depuis l'assassinat de Henri III.

5. Henriette de Savoye, femme du duc de Mayenne.

6. Charles de Lorraine, duc de Mayenne, chef de la Ligue depuis l'assassinat de son frère Henri de Guise (1588). S'était fait donner par les ligueurs le titre de Lieutenant général de l'État et Couronne de France.

mines; et à ses flancs deux Wallons, portants hoquetons noirs tous parsemez de croix de Lorraine rouges, ayants devant et derriere une devise en broderie dont le corps[1] representoit l'histoire de Phaëton, et estoit le mot : *In magnis voluisse sat est.*

Arrivez qu'ils furent tous, en ceste equipage, en la chapelle de Bourbon, Monsieur le recteur Roze, quittant son hausse-col, son espée et pertuisane, monta en chaire où, ayant prouvé par bons et valides arguments[2] que c'estoit à ce coup que tout iroit bien, proposa un bel expedient pour mettre fin à la guerre dans six mois pour le plus tard, ratiocinant[3] ainsi : En France, y a dix-sept cens mille clochers, dont Paris n'est compté que pour un : qu'on prenne de chacun clocher nn homme catholique, soldoyé aux despens de la paroisse, et que les deniers soyent maniez par les Docteurs en theologie, ou pour le moins graduez nommez ; nous ferons douze cens mille combattants, et cinq cens mille pionniers[4]. Alors tous les assistants furent veuz tres-

1. Autrefois les devises se composaient de deux parties : *le corps* ou sujet figuré, et *l'âme* c'est-à-dire la légende. L'usage moderne n'a conservé le nom de *devise* qu'à cette dernière partie.

2. Var. « par bons et authentiques passages. »

3. Raisonnant.

4. On prétend que cette singulière proposition avait été faite à Charles VII par Jacques Cœur.

saillir de joye, et s'escrier : *O coup du Ciel!* Puis exhorta vivement à la guerre, et à mourir pour les Princes Lorrains, et, si besoin estoit, pour le Roy Tres-Catholique, avec telle vehemence qu'à peine put-on tenir son regiment de Moynes et Pedants qu'ils ne s'encourussent ce pas attaquer les forts de Gournay et Sainct-Denis; mais on les retint avec un peu d'eau beniste, comme on appaise les mouches et frelons avec un peu de poussiere; puis Monsieur le Cathedrant acheva par ceste conclusion : *Beati pauperes spiritu*, etc.[1].

Le sermon finy, la messe fut chantée en haute note par Monsieur le Reverendissime Cardinal de Pelvé, à la fin de laquelle les chantres entonnerent ce motet : *Quam dilecta tabernacula tua*[2]. Lors, tous ceux qui devoient estre de l'Assemblée accompagnerent Monsieur le Lieutenant au Louvre. Le reste se retira en confusion, qui ça, qui là, chacun cheux soy.

1. Rose passait sinon pour *pauvre d'esprit*, du moins pour avoir l'esprit peu sain.

2. Dans le texte du psaume se trouve le mot *Domine. Seigneur! que tes tabernacles sont beaux!* En effet cette scène se passait dans la chapelle du *seigneur* Roi, la chapelle de Bourbon.

LES PIÈCES DE TAPISSERIE

DONT LA SALLE DES ESTATS FUT TENDUE[1]

Or, devant que vous parler des ceremonies et de l'ordre des seances desdits Estats, il ne sera pas hors de propos de vous figurer la disposition de la Salle ou l'Assemblée se devoit faire[2]. La charpenterie et eschaffaudage des sieges estoit toute semblable à celle des Estats qui furent tenuz à Troyes, environ l'an 1420, soubs le roy Charles VI, à l'instance et poursuitte du roy d'Angleterre et du duc de Bourgongne, lorsque Charles VII, Dauphin et vray heritier de

1. La description de ces tapisseries, qui toutes représentent des actes de violence et de révolte contre l'autorité légitime, sert aux auteurs de la satyre à souligner le caractère de rébellion de la Ligue, et celui d'illégalité qu'ils attribuent aux États généraux de 1593.

2. L'assemblée des États généraux se tint au Louvre, dans une grande salle du premier étage, située au-dessus de la salle du rez-de-chaussée dite des Cariatides. C'est dans cette salle du premier étage qu'est installée aujourd'hui la collection Lacaze.

la Couronne de France, fut, par lesdits Estats, degradé et declaré incapable de succeder au Royaume; luy et tous ses adherents et fauteurs excommuniez, agravez, réagravez, cloches sonnants et chandelles esteintes, puis bannis *ad tempus*. Mais la Tapisserie dont ladite Sale estoit tendue, en douze pieces ou environ, sembloit estre moderne et faicte exprés, richement estoffée à haute lisse, et le daiz de mesme, soubs lequel devoit estre assis Monsieur le Lieutenant.

A un des costez et pante du daiz, par le dedans, estoit representé au vif un Sertorius, habillé à la françoise parmy des Espagnols, consultant une biche fée dont il disoit entendre la volonté des dieux.

En l'autre pante estoit l'effigie de Spartacus haranguant son armée d'esclaves, qu'il avoit faict armer et revolter contre l'empire Romain.

En la troisiesme estoit le portraict dudit personnage ayant un flambeau dans la main, qui venoit de mettre le feu en un temple; et au bas de la pante y avoit escrit : *Si aqua non possum, ruina extinguam.* La quatriesme ne se pouvoit veoir à cause de l'obscurité contre son jour.

Au-dessus de la teste et au fond dudit daiz estoit un crucifix, à la stampe[1] moderne de Paris, ayant la

1. *Stampe*, ancienne forme du mot *estampe*. Il s'agit donc

main gauche attachée à la croix, et la droite libre tenant une espée nue où estoit entouré ce dictum : *Super te et super sanguinem tuum.*

Par le dehors des trois pantes de devant estoient, fort bien elabourées, les chutes d'Icare et de Phaëton; et faisoit fort beau voir les sœurs de ce jouvenceau se metamorphoser en arbres de peupliers, dont l'une, qui s'estoit rompue une hanche en courant pour secourir son frere, ressembloit naïvement à la douairiere de Montpensier, toute deschevelée[1].

La premiere piece de tapisserie, proche du daiz, estoit l'histoire du Veau d'Or comme elle est descrite en Exode, 32e chapitre, où Moyse et Aaron y estoient representez par le Roy defunct Henry troisiesme et feu Monsieur le cardinal de Bourbon[2]. Mais le Veau d'Or estoit la figure du feu duc de Guyse[3] haut eslevé et adoré par le peuple ; et les deux Tables rapportoient la Loy fondamentale des Estats de Blois[4]

ici d'une gravure représentant un crucifix, et non d'une œuvre de sculpture.

1. Addit. post. « et éplorée. » Elle était sœur du feu duc de Guise, et était en effet boiteuse.

2. Charles de Bourbon, cardinal, proclamé roi par la Ligue sous le nom de Charles X ; mort en 1590.

3. Henri de Guise, massacré à Blois par ordre d'Henri III en 1588.

4. Les États de Blois avaient déclaré le roi de Navarre exclu

et l'Edict de juillet 1587[1], et au bas de la piece estoient escrits ces mots : *In die ultionis visitabo et hoc peccatum eorum.*

La seconde piece estoit un grand paysage de diverses histoires anciennes et modernes, distinctes et separées l'une de l'autre, et néantmoins se rapportants fort ingenieusement à mesme perpective. Au plus haut se voyoit representée la belle entrée de nuict que fit le duc Jean de Bourgongne à Paris[2], et quand les Parisiens crierent *Noël* dès la Toussaincts[3].

A un des coings estoit la Harelle[4] de Rouen, où

de la succession éventuelle au trône de France, comme hérétique.

1. Cet édit, nommé *Grand Édit d'Union*, fut rendu à Blois le 21 juillet 1588. Henri III y déclarait sa volonté d'extirper l'hérésie de son royaume, et proclamait inapte à succéder au trône tout prince protestant.

2. Il s'agit ici de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, qui entra dans Paris à la tête d'environ huit mille anglais, le 23 octobre 1411. (V. *Journal de Paris.*)

3. On criait *Noël* en signe de réjouissance. Les ligueurs s'attendaient à voir amener le roi de Navarre prisonnier à Paris, et déjà ils se réjouissaient, quand ce prince vint s'emparer de leurs faubourgs le jour de la Toussaint 1589.

4. Nom donné à une sédition qui se produisit à Rouen dès le commencement du règne du jeune roi Charles VI, et qui avait pour cause les lourds impôts levés alors. Le peuple de Rouen se donna un roi, pris dans son sein, qui proclama l'abolition de tous les impôts.

ung marchand nommé Le Gras, estoit esleu Roy par la populace. A l'autre coing estoit la Jaquerie de Beauvoisin, avec leur capitaine Guillaume Caillet[1]. Au coing d'embas estoient les Pourcelets liguez de Lyon[2], et à l'autre coing les faicts heroiques des anciens Maillotins[3], soubs les capitaines Simonnet, Caboche et Jaques Aubriot, roys des bouchers et escorcheurs; et le tout en personnages racourcis, ne servant que de paysage. Mais au fond et au milieu de la piece estoient figurées les Barricades de Paris[4], où l'on voyoit un Roy simple et bon Catholique, et qui avoit tant faict de biens et donné tant de privileges aux Parisiens, estre chassé de sa maison et assiegé de toutes parts avec tonneaux et barriques pour le prendre. Là estoient representez plusieurs braves stratagemes des sires qui menoient Tremont, Chastigneraye, Flavacourt[5], et autres ba-

1. Révolte arrivée en Beauvoisis, sous le roi Jean, en 1358.

2. Autre révolte à Lyon, en 1385, qui prit naissance dans un tripot nommé *les Pourcelets*.

3. Séditieux de Paris, sous Charles VI, en 1413. Presque tous appartenaient au corps des bouchers, et s'étaient armés des maillets servant à tuer les bœufs.

4. Révolte à Paris, le 12 mai 1588, suscitée par le duc de Guise, et à la suite de laquelle le roi Henri III dut s'enfuir de Paris.

5. Partisans du duc de Guise, et ses émissaires dans la journée des Barricades.

teurs de pavé[1], au lieu d'honneur ; et au bas de ladite piece estoit escrit ce quatrain :

Jupiter, de ses tonneaux
Le bien et le mal nous verse :
Mais par ceux-ci, tous nouveaux,
Il met tout à la renverse.

La troisieme piece contenoit l'histoire d'Absalon, qui barricada son pere, et le chassa de la ville de Jerusalem, ayant gaigné et corrompu par caresses indignes les plus abjects et faquins du menu peuple[2]. Puis se voyoit la punition qu'il en receut, et comment Architophel, son mauvais conseiller, finit malheureusement ses jours. Tous les visages estoient approchants d'aucuns desdits Estats, et se reconnoissoient aisement le president Jannin[3], Marteau[4], Ribault[5], et autres à qui le feu duc de Guise faisoit tant de bonadies[6] aux Estats de Blois. Aussi se voyoient Chou-

1. Au sens propre, batteur de pavés signifiait détrousseur de grands chemins, brigand.

2. Allusion à la Journée des Barricades. Ici Absalon personnifie le duc de Guise.

3. Fit partie du Conseil des Quarante, et remplit une mission en Espagne pour le duc de Mayenne.

4. La Chapelle-Marteau, maître des Comptes, Prévôt des marchands de Paris. Fut député aux États de Blois.

5. Était trésorier du duc de Mayenne.

6. Des amabilités, des cajoleries.

lier[1], La Rue, Pocart[2], Senault, et autres bouchers, maquignons, jusques aux cureurs de fosses, tous gens d'honneur de leur mestier, que ledit defunct martyr[3] baisoit en la bouche par zele de religion.

La quatriesme representoit, en gros, les faicts d'armes des anciens et modernes *Assassins*, autrement appellez Bedouins et Arsacides, qui ne craignoient d'aller tuer, jusques à la chambre et jusques au lict, ceux que leur prince imaginaire, Aloadin, surnommé le Viel des Six ou Sept Montagnes[4], leur commandoit. Entre autres y avoit deux figures plus apparentes : l'une, d'un comte de Tripoli, assassiné par un Sarrazin, zelateur de sa religion, en lui baisant les mains ; et l'autre, d'un Roy de France et de Pologne, proditoirement frappé d'un cousteau par un moyne debauché, zelateur, en lui presentant à genoux une lettre missive. Et sur le front dudit moyne estoit escrit, en grosses lettres, l'anagramme de son nom

1. Greffier de la Cour des Aides.

2. Toussaint Pocart, potier d'étain.

3. Le duc Henri de Guise, assassiné par ordre du roi, pendant les États de Blois. Les prédicateurs de la Ligue le représentaient comme un martyr.

4. Les Assassins ou Haschischins étaient des sectaires orientaux qui, du XIe au XIIIe siècle, exécutèrent aveuglément les meurtres commandés par leur chef, le Vieux de la Montagne. Ici, ce chef désigne le Pape.

Frere Jacques Clement : *C'EST L'ENFER QUI M'A CRÉÉ.*

En la cinquiesme se voyoit la bataille de Senlis, où Monsieur d'Aumale fut faict Connestable : et luy estoient baillez les esperons aislez et zelez[1] par Monsieur de Longueville, prince politique[2], et par La Noue Bras-de-fer[3], et Givry[4], son suffragant. Autour d'icelle estoient escrits ces vers, par quatrain[5] :

A chacun Nature donne
Des pieds pour le secourir :
Les pieds sauvent la personne;
Il n'est que de bien courir.

Ce vaillant prince d'Aumale,
Pour avoir fort bien couru,
Quoy qu'il ait perdu sa male,
N'a pas la mort encouru.

Ceux qui estoyent à sa suitte
Ne s'y endormirent point,
Sauvants, par heureuse fuitte,
Le moule de leur pourpoinct.

1. Charles de Lorraine, duc d'Aumale. Après la perte de la bataille de Senlis, en 1589, il se sauva à Saint-Denis.

2. Henri d'Orléans, duc de Longueville, qui gagna la bataille de Senlis. Les ligueurs donnaient le nom de *politiques* aux partisans du roi.

3. François de La Noue avait perdu un bras en 1570 au siège de Fontenay-le-Comte, et l'avait remplacé par un bras en fer.

4. Anne d'Anglure, gouverneur de Brie, commandait sous les ordres de La Noue la noblesse de Brie à la bataille de Senlis.

5. Ces vers, à l'allure vive et gaie, sont du troyen Passerat.

Quand ouverte est la barriere
De peur de blasme encourir,
Ne demeurez point derriere :
Il n'est que de bien courir.

Courir vaut un diadesme,
Les coureurs sont gens de bien :
Tremont et Balagny mesme,
Et Congy[1], le sçavent bien.

Bien courir n'est pas un vice :
On court pour gagner le prix.
C'est un honneste exercice :
Bon coureur n'est jamais pris

Qui bien court est homme habile
Et a Dieu pour son confort :
Mais Chamois et Menneville
Ne coururent assez fort[2].

Souvent celuy qui demeure
Est cause de son meschef :
Celui qui fuit de bonne heure
Peut combattre de rechef.

Il vaut mieux des pieds combattre,
En fendant l'air et le vent,
Que se faire occire ou battre,
Pour n'avoir pris le devant.

1. Trémont, capitaine des gardes du duc de Mayenne; Jean de Montluc-Balagny, amena de Cambrai des troupes et du canon au siège de Senlis; Congy ou Congis, chevalier du guet, s'enfuit et se cacha dans Paris après la bataille de Senlis.

2. Guédon, sieur d'Esclavoles et de Chamois, tué à la bataille de Senlis; François de Roucherolles-Menneville, tué au même lieu en défendant bravement l'artillerie abandonnée.

Qui a de l'honneur envie
Ne doit pourtant en mourir :
Où il y va de la vie,
Il n'est que de bien courir.

Et au coing de ladite piece se voyoit Pigenat[1] au lict malade, furieux et enragé de ceste fortune, et attendant la response de la lettre qu'il avoit escrite en poste à Madame Saincte Genevieve, bonne Françoise s'il en fut jamais[2].

En la sixiesme estoit depeinct le miracle d'Arques[3], où cinq ou six cents desconfortez, prests de passer la mer à nage, faisoient la nique, et mettoient en route par les charmes du Biarnois douze ou quinze mille rodomonts, fendeurs de nazeaux, et mangeurs de charrettes ferrées. Et, ce qui en estoit le plus beau, estoient les dames de Paris aux fenestres, et autres qui avoient retenu place dix jours devant, sur les boutiques et ouvroirs de la rue Sainct-Anthoine, pour veoir amener le Biarnois prisonnier, en triomphe, lié et bagué; et comment il leur bailla belle, parce qu'il

1. Odon Pigenat, jésuite ligueur, et membre du Conseil des Seize. Mourut de frénésie à Bourges.

2. Patronne de Paris, que les ligueurs affectaient de regarder comme de leur parti.

3. Bataille remportée par le roi de Navarre sur la Ligue, le 13 septembre 1589.

vint en autre habit, par les faux-bourgs Sainct-Jacques et Sainct-Germain [1].

La septiesme contenoit la bataille d'Ivry la Chaussée [2] où se voyoient les Espagnols, Lorrains, et autres catholiques zelez, par moquerie ou autrement monstrer leur cul aux maheustres [3], et le Biarnois tout eschaufé, qui, à bride abatue, chevauchoit l'Union par derriere. Il y faisoit beau veoir Monsieur le lieutenant, maudissant le dernier [4] et laissant le comte d'Egmont pour les gaiges, trompé d'outre moictié de juste prix, s'encourir sur un cheval turcq pour prendre Mantes par le guichet [5], et dire au habitants en note basse et courte haleine : *Mes amis, sauvez moi et mes gens ! Tout est perdu, mais le Biarnois est mort !* Surtout y avoit un merveilleux plaisir d'y veoir sagement inventorier ses coffres et bahuts, et d'en veoir religieusement aveindre l'estendart de la Foy, où estoit peinct un crucifix sur taffetas noir, avec

1. Au lieu d'entrer prisonnier à Paris, comme le peuple y comptait, le roi de Navarre y vint avec ses troupes après la victoire d'Arques, et s'empara des faubourgs le 1er novembre 1589.

2. Bataille d'Ivry remportée sur la Ligue par le roi de Navarre le 14 mars 1590.

3. Ce mot désigne les huguenots.

4. Expression du temps qui signifie fuir au plus vite.

5. Après la perte de la bataille d'Ivry, le duc de Mayenne fuyant arriva à Mantes, dont les portes étaient fermées, et où il entra par un guichet.

l'inscription : *Auspice Christo*, tel qu'on le veoit pendant en l'eglise de Mantes. C'est celui estendart, Peuple Chrestien, qui devoit servir d'Oriflambe à ses successeurs Roys à l'avenir, si la corde n'eust rompu.

Au coing de la petite tapisserie y avoit une danse de bergers et paysants, et auprés d'eux, comme un tableau dedans lequel estoit escrite ceste chanson :

Reprenons la danse,
Allons, c'est assez :
Le printemps commence,
Les Roys sont passez!

Prenons quelque trefve[1],
Nous sommes lassez ·
Ces Roys de la febve
Nous ont harassez!

Un Roy seul demeure,
Les sots sont chassez :
Fortune à ceste heure
Joue aux pots cassez!

Il vous faut tout rendre,
Roys embarrassez,
Qui voulez tout prendre,
Et rien n'embrassez!

Un grand Capitaine
Vous a terrassez :
Allons, Jean du Mayne
Les Roys sont passez!

1. Il y eut une trêve au mois d'août 1590.

La huictiesme estoit la representation des Paradis[1] de Paris, *in plurali*, dedans lesquels, et par dessus le sainct Ciboire, estoient les images de trois Saincts[2] nouvellement imprimées depuis le Calendrier Gregorien, portants jeusnes doubles. L'un d'iceux estoit habillé de noir et de blanc, en pie griesche, ayant un petit cousteau en la main, comme un coupeur de bourse, tout autre que celuy de Sainct-Barthelemy. L'autre estoit vestu d'une soutane rouge, et d'une cuirasse par dessoubs, et un chapeau de mesme à longs cordons, ayant en la main une coupe pleine de sang dont il sembloit vouloir boire; et de la bouche d'iceluy sortoit un escriteau en ces mots : *State in galeis, polite lanceas, et induite vos loricis*. Le troisiesme estoit un Sainct, à cheval comme Sainct Georges, ayant à ses pieds force dames et damoiselles à qui il tendoit la main[3], et leur monstroit une couronne en l'air à laquelle en souspirant il aspiroit, avec ceste devise : *Difficilia quæ pulchra*. Le peuple leur portoit force chandelles, et disoit de nouveaux suffrages, attendant

1. On appelait *Paradis* des chapelles ou autels parés et éclairés extraordinairement, comme le sont les reposoirs de la Fête-Dieu, ou les *tombeaux* du Jeudi Saint. A Rennes ces tombeaux de la semaine sainte sont encore nommés aujourd'hui *Paradis*.

2. Ces saints de la Ligue étaient Jacques Clément, assassin de Henri III; le cardinal et le duc de Guise, tués à Blois en 1588.

3. Le duc de Guise passait pour fort bien vu des dames.

qu'ils feissent miracles [1] : mais le vent emportoit et souffloit tout [2].

Les bordures de ladite piece estoient de processions blanches, et de sermons et *Te Deum* renforcez, où se voyoient en petit volume les faces de Boucher, Lincestre, et le Petit Feuillant [3] exhortant le peuple à la paix, par une figure nommée antiphrase [4].

La neufiesme faisoit veoir au naturel une grande Geante, gisante contre terre, qui avortoit d'une infinité de viperes et monstres divers, les uns intitulez Gaultiers, les autres Catillonnois, Lipans, Ligueurs, Catholiques, Zelez et Chasteauverds [5]. Et sur le front de ladite Geante estoit escrit :

C'EST LA BELLE LUTECE
QUI, POUR PAILLARDER AVEC SES MIGNONS,
A FAIT TUER SON PERE ET SON ESPOUX.

1. Le clergé ligueur faisait passer les deux Guise pour deux martyrs.

2. Les corps du cardinal et du duc de Guise, furent brûlés secrètement dans une salle basse du château de Blois, et leurs cendres jetées au vent.

3. Boucher, curé de Saint-Benoît, membre du Conseil des Quarante; Lincestre, curé de Saint-Gervais; le petit Feuillant, surnom de Bernard de Montgaillard, moine ligueur.

4. Addit. de l'édit. de 1649. « Et formant tous ses syllogismes en ferio. »

5. Énumération d'aventuriers, de pillards ou de révoltés, tous assimilés aux ligueurs.

Madame d'Espagne luy servoit de sage femme et de nourice, pour recevoir et allaicter son fruict.

En la dixiesme estoit fort bien historiée la prise de la ville de Sainct-Denis par le chevalier d'Aumale[1]; et y paroissoit le sieur de Viq, et le sainct Apostre de France, qui lui fortifioit sa jambe de bois; et sainct Anthoine des Champs, qui mettoit le feu aux poudres pour espouvanter les Parisiens. Au dessus de ladite piece estoit un escriteau contenant ces mots :

Saint Anthoine pillé par un chef des Unis[2],
Alla comme au plus fort s'en plaindre à sainct Denys,
Qui lui a, de ce tort, la vengeance promise.
Un peu de temps aprés, ce paillart entreprit
De prendre Sainct-Denys : mais sainct Denys le prit,
Et vangea dessus luy l'une et l'autre entreprise.

Et au bas estoit l'epitaphe dudit chevalier d'Aumale comme il s'ensuit, fors qu'il ne faisoit nulle mention qu'il fust mangé des rats et des souris[3].

1. Claude de Lorraine, chevalier d'Aumale, le bras droit des Seize, fort redouté à Paris de tout ce qui n'était pas ligueur. Ayant tenté l'escalade de Saint-Denis, dans la nuit du 3 au 4 janv. 1591, il fut repoussé par le gouverneur Dominique de Vicq, et tué à l'âge de 28 ans.

2. Le 3 mai 1590, le chevalier d'Aumale, dans une sortie faite par la porte Saint-Antoine, força l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs et la pilla. Saint-Denis se chargea de la vengeance de son voisin. (V. la note précéd.)

3. Ce ne fut que le 11 janvier 1591 que ses parents envoyèrent chercher le corps du chevalier d'Aumale à Saint-Denis, pour le

Celuy qui gist icy fut un hardy preneur,
Qui fit sur Sainct-Denys une fine entreprise :
Mais sainct Denys, plus fin que cest entrepreneur,
Le prit et le tua dedans sa ville prise.

En l'unziesme se voyoit au plus prés la piteuse contenance du pauvre president Brisson et de ses diacre et soubs diacre, quand on leur parla de confession en leur baillant l'Ordre de l'Union[1] : ensemble leur elevation en Greve. Et, parce que ladite piece n'estoit assez large pour couvrir l'huis[2] de l'entrée, à icelle estoit attachée une demie piece de l'apotheose ou canonisation des quatre evangelistes et martyrs, saincts Louchard, Ameline, Anroux et Aymonnot, faisants la longue lettre[3]; et à leurs pieds estoit escrit ce quatrain :

Meschants pendars qui les juges pendez,
Impunité par là vous pretendez ;
Mais vous devez tout le contraire attendre :
Oncques pendard ne put son juge pendre.

ramener à Paris. Ainsi abandonné pendant huit jours dans une chapelle, les rats avaient commencé de le ronger.

1. L'Ordre de l'Union, c'est-à-dire la corde. Allusion au supplice du président Brisson, et des conseillers Larcher et Tardif ordonné par les Seize.

2. L'*huis*, la porte.

3. *La longue lettre*, c'est-à-dire l'I, comparé à l'aspect que présente un pendu. Louchard, Ameline, Anroux et Aymonnot, membres du Conseil des Seize, et ayant particulièrement trempé dans le meurtre du président Brisson, furent pendus par ordre du duc de Mayenne.

La douziesme et derniere auprés des fenestres, contenoit le portraict, fort bien tiré de son long, de Monsieur le Lieutenant habillé en *Hercules Gallicus* [1], tenant en sa main des brides sans nombre, desquelles estoient enchevestrez des veaux, aussi sans nombre. Au dessus de sa teste, comme en une nue, y avoit une Nymphe qui avoit un escriteau portant ces mots : *Gardez vous de faire le veau* [2]. Et par la bouche dudit sieur Lieutenant en sortoit un autre, où estoient escrits ces mots : *Je le feray*.

Voila, au plus prés, ce que je peu remarquer dedans ladite Tapisserie. Quant aux bancs, aux sieges, où se devoient asseoir Messieurs les Estats, ils estoient tous couverts de tapis, parsemez de croisettes de Lorraine [3], noires et rouges, et de larmes miparties de vray et de faux argent, le tout plus vuide que plein [4], pour l'honneur de la feste.

1. Plaisanterie dirigée contre le duc de Mayenne, qui n'avait d'un Hercule que la corpulence.

2. *Faire le veau*, expression proverbiale qui se disait de ceux qui échouaient maladroitement dans une affaire importante.

3. Un quartier des armoiries de la maison de Lorraine portait des croisettes d'or.

4. L'assemblée des États généraux n'était pas au complet, les provinces qui reconnaissaient le roi n'ayant pas envoyé de députés.

DE L'ORDRE

TENU POUR LES SEANCES

Après que l'Assemblée fut entrée bien avant dedans la Grande Sale, approchant des degrez où le daiz estoit eslevé et les chaires preparées, la place fut assignée à chacun par un heraut d'armes intitulé Courte-joye-sainct-Denys[1], qui les appella tout haut, par trois fois, ainsi : — Monsieur le Lieutenant! monsieur le Lieutenant! monsieur le Lieutenant de l'Estat et Couronne de France! montez là haut en ce throsne royal, en la place de vostre Maistre. — Monsieur le Legat, mettez-vous *a latere.*[2] — Madame la representante la Royne-mere, ou grand-mere, mettez-vous de l'autre costé. — Monsieur le duc de Guise, Pair de

1. Mont-Joye-Saint-Denis! était l'ancien cri de guerre des rois de France; de là venait le nom de Montjoye qui fut celui du principal héraut d'armes du roi. Ce nom, plaisamment défiguré dans la satyre, fait allusion à la joie de courte durée des ligueurs de Paris, lorsque l'attaque de Saint-Denis par le chevalier d'Aumale leur fit croire un instant qu'il avait pris cette ville.

2. A côté. Plaisanterie sur le titre de Légat *a latere.*

la Lieutenance de l'Estat et Couronne de France, mettez-vous tout le fin premier, pour ce coup, sans prejudice de vos droicts à venir. — Monsieur le Reverendissime Cardinal de Pelevé, Pair *ad tempus*[1] de la Lieutenance, mettez-vous vis-à-vis, et n'oubliez vostre calepin[2]. — Madame la douairiere de Montpensier, comme Princesse de vostre chef, mettez-vous soubs vostre nepveu[3]. — Madame la Lieutenande, la Lieutenande de l'Estat, sans prejudice de vos pretentions, mettez-vous contre elle. — Monsieur d'Aumale, Connestable et Pair de la Lieutenance, à cause de vostre comté de Boulongne erigée en pairrie, mettez-vous coste-à-coste du Reverendissime, et gardez de deschirer sa chape avec vos grands esperons[4]. — Haut et puissant Principion, comte de Chaligny, qui avez cet honneur d'avoir monsieur le Lieutenant pour

1. Il était archevêque de Reims nommé par le Pape Clément VIII, mais non reconnu et confirmé par le roi. A cette dignité était attachée celle de Pair de France, mais dont il ne pouvait jouir qu'après que sa nomination aurait été confirmée par le roi.

2. Il passait pour ignorant et pour un homme de peu de jugement.

3. Elle avait une extrême tendresse pour le jeune duc de Guise, son neveu, et ses ennemis répandaient le bruit que cette tendresse était l'indice d'une passion criminelle.

4. Ces grands éperons de M. d'Aumale sont ici par allusion à diverses occasions dans lesquelles il prit la fuite en si grande hâte qu'il crevait plusieurs chevaux.

cadet [1], prenez vostre place, et ne craignez plus Chicot qui est mort [2]. — Monsieur le Primat de Lyon, infaillible futur Cardinal de l'Union [3], Pair et Chancelier de la Lieutenance, laissez là vostre sœur [4], et venez icy prendre vostre rang. — Monsieur de Bussy le Clerc [5], jadis Grand Penitencier du Parlement, et Grand Œconome spirituel de la Ville et Chasteau de Paris, mettez-vous aux pieds de Monsieur le Lieutenant, comme Grand Chambellan de la Lieutenance. — Monsieur du Saulsay [6], Pair et Grand Maistre de la Lieutenance, à faute d'autre, prenez ce baston, et vous allez tout doucement seoir en ce siege

1. Henri de Lorraine, comte de Chaligny, fils de la troisième femme de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont.

2. Chicot, le bouffon du roi, qui fit prisonnier le comte de Chaligny au siège de Rouen. Celui-ci, furieux d'avoir été pris par un tel adversaire, lui porta un coup d'épée dont il mourut quinze jours après.

3. Il espérait parvenir au Cardinalat par l'influence des chefs de la Ligue.

4. On prétendait qu'il avait avec elle un commerce incestueux. Il faut se tenir en garde contre ces bruits, la haine politique ne reculant devant aucun moyen pour perdre un adversaire.

5. Jean Le Clerc, d'abord prévôt de salle, puis procureur, et enfin gouverneur de la Bastille pour la Ligue. Ajouta à son nom celui de Bussy. Il est qualifié de *grand pénitencier du Parlement*, parce que ce fut lui qui arrêta les membres de cette assemblée, soupçonnés de royalisme.

6. Frère du cardinal de Pelvé et membre du Conseil des Quarante.

mollet, preparé pour vous. — Messieurs les Mareschaux de la Lieutenance, Rosne, Dom Diego, Bois-Dauphin, et signor Cornelio, voilà un banc pour vous quatre, sauve à augmenter ou diminuer, si le cas y escheoit. — Messieurs les Secretaires d'Estat, Marteau, Pericard [1], Des Portes, et Nicolas, ceste forme d'en bas est pour vous quatre, si les fesses de monsieur Nicolas y peuvent tenir [2]. — Monsieur de Sainct-Paul, comte de Rethelois, à tiltre de precaire, n'approchez pas si prés de Monsieur de Guise, de peur de l'eschauffer [3], et vous tenez auprés du sieur de Rieux. — Messieurs les Ambassadeurs d'Espagne, Naples, Sicile, Lorraine, et comté de Bourgoigne, ce banc à main gauche est pour vous ; et le banc à main droite, destiné pour les Ambassadeurs d'Angleterre, Portugal, Venise, Seigneurs Comtes et Princes d'Allemagne, Souysse, et Italie, qui font defaut, sera pour les Dames et Damoiselles, selon la date de leur impression. Au demourant, que tous les deputez prennent place à raison de leurs pensions !

Telle fut à peu prés la séance de Messieurs les

1. Péricard avait été secrétaire du feu duc de Guise.

2. Nicolas, secrétaire du Roi, était fort gros.

3. Saint-Paul n'avait que la jouissance du comté de Rethélois. M. de Guise le tua le 16 avril 1594, et c'est pour cela qu'on l'engage à ne pas s'en approcher.

Estats : le tout sans dispute pour les preseances, hormis que le Gardien des Cordeliers et le Prieur des Jacobins contestérent quelque peu à qui iroit devant. Mais madame de Montpensier, se levant, bailla l'avantage au Prieur des Jacobins, en commemoration, comme elle disoit, de sainct Jacques Clement. Il y eut aussi un peu de garbouil entre mesdames de Belin et de Bussy, à l'occasion que l'une ayant lasché quelque mauvais vent pseudocatholique, madame de Belin dit tout haut à la Bussy[1] : — Allons, procureuse, la queue vous fume! Vous venez icy parfumer les croix de Lorraine ! Mais Monsieur le Grand Maistre de Saulsay[2], oyant ce bruit et en sachant la cause, leur cria, le baston en la main : — Tout beau! mesdames. Ne venez point icy conchier nos Estats, comme ma fille, n'a pas long-temps, le bal du feu Roy, en cette Sale mesme[3].

Le bruit et la mauvaise odeur passée, Monsieur le Lieutenant commença à parler en ceste façon, avec un grand silence et attention de Messieurs les Estats.

1. La femme de Bussy le Clerc; ses manières rappelaient la bassesse de son origine, ce qui ne l'empêchait pas d'être très orgueilleuse.

2. Charles de Pelvé, sieur de Saussay, frère du cardinal, député de la noblesse et membre du Conseil des Quarante.

3. Cet accident grotesque arriva en effet à Mlle de Pelvé, dans cette même salle, à un bal de la cour.

HARANGUE

DE MONSIEUR LE LIEUTENANT[1]

Messieurs, vous serez touts tesmoings que, depuis que j'ay pris les armes pour la saincte Ligue, j'ay tousjours eu ma conservation en telle recommandation que j'ay preferé de tres-bon cœur mon interest particulier à la cause de Dieu, qui sçaura bien se garder sans moy, et se venger de tous ses ennemis. Mesme je puis dire avec verité que la mort de mes freres ne m'a point tant outré, quelque bonne mine que j'aye faict, que le desir de marcher sur les erres que mon pere et mon bon oncle le Cardinal m'avoient tracées, et dedans lesquelles mon frere le Balafré estoit heureusement entré. Vous sçavez qu'à mon retour de mon expedition de Guyenne, que les

1. Charles de Lorraine, duc de Mayenne, lieutenant de l'État et couronne de France, pour la Ligue.

Politiques appellent incagade [1], je n'effectuay pas en ceste ville ce que je pensoy, à cause des traistres qui advertissoient le tyran leur maistre ; et ne tiray autre fruict de mon voyage que la prise de l'heritiere de Caumont [2] que je destinoy pour femme à mon fils. Mais le changement de mes affaires m'en faict à present disposer autrement [3].

Davantage vous n'ignorez pas que je ne voulus point engager mon armée à aucun grand exploict, ni siége difficile (en quoy toutesfois Castillon [4] me trompa, que je pensoy emporter en trois jours), afin de me reserver plus entier pour executer mes catholiques desseins. Quant à mon armée de Dauphiné, je luy feis tousjours faire halte, et me tins aux escoutes pour attendre si, aux Estats de Blois, vous auriez affaire de moy. Mais les choses ayant pris le contrepied de nos souhaits et attentes, vous veistes en quelle diligence je vous vins trouver en ceste ville, et avec quelle dexterité mon cousin le Connestable d'Au-

1. Bravade, rodomontade à la manière des *capitans* espagnols.

2. Le duc de Mayenne fit enlever la fille de Geoffroy de Caumont, seigneur huguenot, dans l'intention de la donner pour femme à son fils aîné.

3 Il fut contraint de la laisser épouser par le comte de Saint-Paul.

4. Castillon-sur-Dordogne. Quelques éditions portent *Chastillon*.

male, cy present, fit prealablement descendre le Sainct-Esprit en poste sur une partie de Messieurs de Sorbonne[1]. Car, aussi-tost dit, aussi-tost faict.

Et de là sont procedez tous nos beaux exploicts de guerre; de là ont pris origine ces milliers de saincts martyrs François, qui sont morts de glaive, de faim, de feu, de rage, de desespoir, et autres violences, pour la cause de la saincte Union[2]. De là est venu le chastiment de tant de piaffeurs, qui vouloient faire les galants et s'accomparer aux princes; de là procedent la ruyne et demolition de tant d'Eglises et Monasteres qui nuisoient à la seureté de nos bonnes villes; de tant de sac et pillage que nos bons soldats, francs archers et novices, ont faict en maintes villes, bourgs et villages, qui ont servi de curée pour la Foy aux devots enfants de la Messe de minuict; de tant de belles filles et femmes qui ont, sans nopces et malgré elles, esté saoulées de ce qu'en mariage elles ayment le plus. Et Dieu sçait si ces jeunes moynes,

1. Charles de Lorraine, duc d'Aumale, désigné ici sous le titre de connétable, était cousin des Guises. Après l'assassinat de ceux-ci à Blois, il se prétendit gouverneur de Paris et ne fut pas étranger à la décision de la Sorbonne, déclarant les sujets déliés du serment de fidélité et d'obéissance au roi Henri III.

2. En effet, la déclaration de la Sorbonne, sanctionnant la révolte, peut, dans une certaine mesure, être considérée comme la cause de la guerre civile et des maux qui en résultèrent.

tout fraischement defroquez, et ces prestres debauchez, y ont devotement tourné les feuillets de leur breviaire, et gaigné planieres indulgences! Bref, ceste est la seule cause du prompt et zelé decret de Messieurs de nostre mere Sorbonne, aprés boire, qui a faict enfin eclater force coups du Ciel : et, par nostre bonne diligence, nous avons faict que ce Royaume, qui n'estoit qu'un voluptueux jardin de tout plaisir et abondance, est devenu un grand et ample cymetiere universel, plein de force belles croix peintes, bieres, potences, et gibets.

Arrivé donc que je fu en ceste ville, aprés avoir envoyé guarir la ville d'Orleans de trop d'aise[1] et interdire le commerce de Loire qui entretenoit leurs delices, j'en voulu autant faire icy, et bien m'en prit. En quoy, madame ma mere, ma sœur, ma femme, et la cousine d'Aumale, qui sont icy pour m'en dementir, m'assisterent fort catholiquement. Car elles et moy n'eusmes autre plus grand soin et sollicitude qu'à faire fond pour la guerre, et, en ce faisant, soulager et descharger tous les devots habitants, bons

1. Après le meurtre du duc de Guise, le duc de Mayenne fit révolter la ville d'Orléans contre son gouverneur, et cette ville, qui jouissait jusque là d'une grande prospérité, éprouva de nombreuses calamités depuis qu'elle eut embrassé le parti de la Ligue.

Catholiques, de la pesanteur de leurs bourses, et vaquer curieusement de pieds et de mains à rechercher et nous saisir des riches joyaux de la Couronne, à nous appartenants en ligne collaterale[1], et par forfaicture du Seigneur feodal[2]. Nous trouvasmes force tresors inutiles : nous descouvrismes à peu de fraiz, par la revelation d'un catholique maçon et la saincte innocence de monsieur Machault, que je nomme icy par honneur, le beau et ample muguot de Molan[3], nonobstant ses demons gardiens et ses esprits familiers, que ledit Machault sceut vertueusement conjurer, remplissant à cachette d'escus au soleil le fond de ses chausses. Et sans ce divin secours, Messieurs, vous sçavez que ne sçavions encore de quel bois faire fleches : dont la saincte Union est grandement redevable au soigneux mesnagement dudit Molan, qui refusoit si honnestement son maistre et tous

1. Le duc de Mayenne fit vendre ou engager une partie des joyaux de la Couronne, auxquels avait droit la branche aînée de Lorraine, qui comptait un prince né de la fille de Henri II.

2. Le seigneur féodal de la maison de Guise était le roi de France, Henri III, contre lequel elle s'était révoltée, sous prétexte de mauvaise administration.

3. *Mugnot* ou *mugot*, aujourd'hui *magot*, c'est-à-dire trésor caché. Pierre Molan, trésorier de l'Épargne, avait frauduleusement amassé une somme de 250 mille écus d'or, qui fut découverte le 5 mars 1589 par les soins de Machault, et dont le conseil de la Ligue profita.

ses amis de leur ayder d'argent, pour nous le conserver si à propos[1]. Et n'oubliez de lui en faire chanter un *Salve*, quoy que soit, luy promettre une Messe la main levée, quand on luy fera faire son testament tout debout[2].

Je ne veux oublier les sumptueux meubles d'or, d'argent, tapisseries, et autres richesses, que nous fismes prendre, vendre, et subhaster[3], appartenants à ces meschants Politiques Royaux ; dont ma cousine d'Aumale feit fort bien son devoir, fouillant ellemesme dedans les cabinets, et jusques aux fosses, où elle sçavoit qu'il y eust de la vaisselle d'argent cachée. Tellement que, dés lors, nostre trés-cher cousin son mary, et elle, et son grand page, feirent grandement leurs besognes, et furent guaris de la jaunisse catholique[4] dont ils estoient ensaffrannez depuis les guerres de leur comté de Boulogne[5], à eux catholiquement et legitimement devolue par le merite

1. Pierre Molan étant à Tours avec le roi, venait de lui refuser une somme de peu d'importance lorsque son trésor fut découvert à Paris, pour le profit de la Ligue.

2. Lorsqu'on le pendra.

3. *Subhaster*, vendre à la criée.

4. C'est-à-dire : de la pauvreté et de la misère.

5. Le duc d'Aumale élevait des prétentions sur le comté de Boulogne ; il assiégea même la ville en octobre 1588, dans l'intention d'y établir son autorité. Mais ses attaques furent infructueuses.

de leurs patenostres et devotes processions, non point par usurpation et larcin domestique, comme disent les heretiques relaps.

Ce faict, pour monstrer ma liberalité et magnificence, aprés m'estre asseuré de plusieurs villes, chasteaux et clochers, qui aisément se laisserent persuader aux bons predicateurs ausquels j'avoy faict part de mon butin, je dressay ceste puissante et glorieuse armée de vieux soldats aguerris, tous fraischement émouluz, que je menay, avec un grand ordre et discipline, tout droit à Tours, où je cuiday dire comme un Cesar catholique : *Je suis venu, j'ay veu, j'ay vaincu.* Mais ce fauteur d'heretiques [1] feit venir en poste le Biarnois, lequel je ne voulus attendre de trop prés, ny le voir en-face, de peur d'estre excommunié [2]. Et puis vous sçavez que la levée du siége de Senlis, où mon cousin cy present a bien faict parler de luy, joincte à la deffaicte de Saveuse, me donnerent couverture de tourner visage : ce que je fey aussi volontiers que vous, Messieurs de Paris, le desiriez et m'en requeriez ardemment. Depuis, vous sçavez à quel poinct nous fusmes reduits,

1. Le roi Henri III.

2. Explication plaisante de la retraite du duc de Mayenne devant les troupes du roi de Navarre, appelé par Henri III à son secours.

quand ce Tyran, fortifié de l'Heretique[1], vint à nostre barbe prendre Estampes et Ponthoise. Mais, par les bonnes et devotes prieres des Peres Jesuistes, et l'intercession de madame ma sœur, avec l'entremise de plusieurs saincts et religieux confesseurs, nous trouvasmes ce sainct martyr, qui feist esclater ce coup du Ciel[2] et nous delivra de la misere et captivité où nous estions prests de tomber en peu de jours.

Tellement qu'ayant pris haleine, et faict nouveaux desseins et nouveaux marchez avec nostre bon Roy Tres-Catholique et pere nourricier, je levay les cornes hautes, et avec une gaillarde armée mipartie[3], m'en allay haster d'aller les maheustres, qui, suivant les bons advis qu'en avoit reçuz madite dame et sœur, s'enfuyoient outre mer à petit train. Mais parce qu'ils ne trouverent leurs vaisseaux prests à Dieppe, où je fu les visiter, je me my en devoir de les vous amener tous prisonniers en ceste ville, et

1. Le tyran est Henri III et l'hérétique le roi de Navarre.

2. L'assassinat de Henri III par Jacques Clément, au camp de Saint-Cloud en 1589. La duchesse de Montpensier, sœur du duc de Mayenne, et ennemie acharnée de Henri III, passa pour avoir préparé ce meurtre, et même pour avoir fait de ses faveurs la récompense anticipée de l'assassin.

3. Après l'assassinat du roi, le duc de Mayenne se mit à la tête d'une armée composée en partie de troupes amenées par Bassompierre et Balagny, en partie de celles envoyées par le roi d'Espagne, et voulut s'opposer à Henri IV.

vous souviendra bien avec quelle assurance je le vous promy, et avec quels preparatifs vous les attendiez [1]. Toutesfois, quand je vey que ces Heretiques nous faisoient barbe de foirre [2], et ne se vouloient pas laisser prendre sans mitaines, je fu en Flandres pour en chercher [3], et leur laissay cependant faire cette bourrasque aux auxbourgs de ceste ville; puis leur permy d'aller se pourmener tout l'hyver à Vendosme, au Mans, Laval, Argentan, Faleze, Alençon, Verneuil, Evreux et Honfleur, que je leur laissay tout exprés prendre, m'asseurant bien que tost aprés j'auroy tout leur butin en gros, quand ils se seroient bien morfonduz et laissez mourir de froidure. Et de faict, je leur fey bravement lever le cul à Dreux, et s'en fussent fuis, s'ils m'eussent voulu croire. Mais vous sçavez que ceste tirelaisse [4] nous couste bon: car ces meschants Politiques n'en vouloient qu'à moy, et m'eussent vilené s'ils m'eussent peu joindre; de quoy je me sceu bien garder par le bon exemple

1. Les Parisiens s'attendaient à voir le duc de Mayenne ramener Henri IV prisonnier, et ils avaient déjà loué des fenêtres pour assister à cette entrée.

2. Pour *gerbe de foirre* ou feurre, c'est-à-dire de paille. C'est une expression proverbiale.

3. Le duc de Mayenne alla à Bruxelles demander au duc de Parme du secours contre Henri IV, et il en obtint un assez considérable, conduit par le comte d'Egmont.

4. *Tirelaisse*, sorte de jeu, par extension tromperie.

de mon cousin de Nemours, et de mes amez et feaux aussi cousins les Duc et Chevalier d'Aumale, qui n'avoient oublié le chemin de Nantes. Je ne puis, Messieurs, je ne puis parler de ceste renverse de fortune sans soupirs et sans larmes! Car je seray maintenant tout à faict vous sçavez bien quoy[1] : au lieu qu'il me falut aller querir et mandier un maistre en Flandres, et ce fut là que je changeay ma couverture Françoise en cape à l'Espagnole, et donnay mon ame aux démons meridionaux[2] pour desgager ce que j'avoy de plus cher dedans ceste ville. Mais je me fusse faict valet de Lucifer, aussi bien que du Duc de Parme, pour faire despit aux Heretiques.

Je ne veux passer soubs silence les artifices, ruses et inventions dont j'ay usé pour amuser et retenir le peuple, et ceux qui nous cuidoient eschapper. En quoy il faut reconnoistre que madame ma sœur, cy presente, et monsieur le Cardinal Cayetan, ont faict de signalez services à la Foy par subtiles nouvelles et *Te Deums* chantez à propos, et drapeaux contrefaicts en la rue des Lombards[3], qui ont donné occa-

1. Roi de France.

2. Les démons méridionaux désignent ici les Espagnols, qui soutenaient la Ligue, et auxquels l'auteur applique plaisamment le texte du psaume xc : « *Non timebis ab incursu et dæmonio meridiano.* »

3. Allusion aux fausses nouvelles répandues par les chefs de

sion à plusieurs de mourir alegrement de male rage de faim plutost que parler de paix. Et si on eust voulu croire monsieur Mendoze[1], zelateur de la Foy, et amateur de la France, s'il en fut onc, vous n'auriez plus ceste horreur de veoir tant d'ossements aux cymetieres de Sainct-Innocent et de la Trinité, et les eussent les devots Catholiques reduits en pouldre, beuz et avalez, et incorporez en leur propre corps, comme les anciens Troglodites faisoient leurs peres et amis trespassez.

Faut-il que je recite les viles et serviles submissions que je fey pour amener nos nouveaux amis à vostre secours? Et toutesfois je me suis tesmoin que j'ay tousjours eu mon dessein à part, quelque chose que je disse et offrisse à ce bon Duc[2], et me suy tousjours reservé, avec mon Conseil estroit[3], de faire

la Ligue pour entretenir la confiance du peuple, et à de faux drapeaux que fit faire en 1589 la duchesse de Montpensier, et que l'on suspendit aux voûtes de Notre-Dame, comme trophées pris à l'ennemi.

1. Var. « Dom Bernardin de Mendoze. » C'était l'ambassadeur de Philippe II en France, qui conseillait aux Parisiens affamés de faire de la farine des ossements des morts pour s'en nourrir.

2. Alexandre Farnèse, duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas pour Philippe II.

3. Le conseil privé du duc, composé de son secrétaire Baudouin, de son trésorier Ribault, du président Jeannin et de Des Portes.

quelque chose de bon pour moy et les miens, en gardant les gages si je puis. Et advienne qui voudra, je ne m'en deferay que par force; et trouveray tousjours assez de difficultez pour executer ce qu'on me demande, ny ne manqueray pas de Bulles et d'Excommunications, *merce* de Monsieur le Legat, qui en sçait tout le *tu-autem*[1], pour embabouiner ceux qui y voudront croire. Nous avons desja pratiqué deux illustrissimes Legats pour nous ayder à vendre nos coquilles ; nous avons eu des pardons *gratis*, sans bourse deslier; et sçavons bien de quel biais il faut prendre nostre Sainct Pere, en le menaçant un petit de faire la paix s'il ne nous accorde ce que luy demandons. Avons-nous pas eu de Rome des fulminations à tort et à travers contre nos ennemis Politiques? Les avons-nous pas faict excommunier et devenir noirs comme beaux Diables? Nous avons faict continuer les Paradis à desseing; nous avons embouché des Predicateurs affidez et hypotequez soubs bon tiltre; nous avons faict renouveller les serments aux Confrairies du Cordon et du Nom de Jesus[2];

1. *Merce*, merci de. *Tu autem*, expression empruntée au bréviaire, où les leçons se terminent par la formule *Tu autem, Domine*, etc. Savoir le *tu autem* d'une chose c'est la connaître du commencement à la fin.

2. La confrérie du cordon était établie à Lyon; celle du Nom de Jésus existait à Paris dans l'église Saint-Gervais.

nous avons mesnagé des processions nompareilles, qui ont obscurcy le lustre des plus belles mommeries qui furent oncques veues; nous avons faict semer soubs main par toute la France du Catholicon d'Espagne, voire quelques doublons qui ont eu des effects merveilleux, jusques aux cordons bleuz Politiques.

Qu'eussé-je peu faire davantage, sinon me donner aux Diables par engagement et avancement d'hoyrie, comme j'ay faict? Lisez les livres de Josephe, de la guerre des Juifs, car c'est quasi un mesme faict que le nostre, et jugez si les zelateurs Simon et Jean ont eu plus d'inventions et deguisements de matieres, pour faire opiniastrer le pauvre peuple de Jerusalem à mourir de rage de faim, que j'en ay eu pour faire mourir de la mesme mort cent mil ames dedans ceste ville de Paris; jusques à faire que les meres ayent mangé leurs enfants [1], comme ils firent en ceste sacrée cité. Lisez ceste histoire, je vous en prie, et pour cause, et vous trouverez que je n'ay espargné, non plus qu'eux, les reliques les plus sainctes et ustensiles d'Eglise que j'ay peu faire fondre pour mes affaires. J'ay cent fois violé ma foy particulierement jurée à mes amis et parents, pour parvenir à ce que

1. S'il faut en croire les Mémoires de la Ligue, une dame mangea ses deux enfants morts de faim pendant le siège de Paris.

je desire sans en faire semblant, et mon cousin le Duc de Lorraine et le Duc de Savoye en sçauroient bien que dire[1]; les affaires desquels j'ay tousjours postposées à la cause de l'Eglise Gallicane et à la mienne. Quant à la foy publique, j'ay tousjours estimé que le rang que je tiens m'en dispensoit assez; et les prisonniers que j'ay retenuz, ou faict payer rançon contre ma promesse ou contre la composition par moy faicte avec eux, ne me peuvent rien reprocher, puis que j'en ay absolution de mon grand Aumosnier et Confesseur. Je ne parleray point des voyages que j'ay faict faire vers le Biarnois pour l'amuser d'un accord où je ne pensay jamais : les plus fins de mon party y ont esté embarquez et n'en ont senty que la fraischeur du rasoir, et cela ne doit desplaire à Villeroy qui n'y est allé qu'à la bonne foy, comme pouvez croire. J'en ay bien apasté d'autres qui ne s'en vantent pas, et qui ont traicté pour moy à deux fins, tant pour haster nos amis de nous secourir que pour amuser nos ennemis à la moustarde[2]. Et, si le Biarnois eust voulu croire quelques uns de

1. Le duc de Mayenne, qui aspirait à la couronne de France, avait promis à chacun de ces princes en particulier de le faire nommer roi.

2. Expression proverbiale. S'amuser à la moutarde signifie perdre son temps à des riens, flâner.

son Conseil qui ont quelque grain de Catholicon sur la langue, et qui ont tousjours crié qu'il ne falloit rien aigrir de peur de desesperer tout[1], nous aurions maintenant beau jeu, au lieu que nous voyons que les peuples se sont mis d'eux-mesmes à souhaiter et demander la paix, chose que nous devons tous craindre plus que la mort; et aymeroy cent fois mieux me faire Turcq ou Juif, avec la bonne grace et congé de nostre Sainct Pere, que de veoir ces heretiques relaps retourner jouir de leur bien, que vous et moy possedons à juste tiltre et de bonne foy, par an et jour, voire plus.

Hé Dieu ! mes amis, que deviendrions-nous s'il falloit tout rendre? S'il falloit que je revinsse à mon ancien estat, comment entretiendroy-je mon plat et mes gardes? Il me faudroit passer par des Secretaires et Tresoriers de l'Espargne tous nouveaux, au lieu que les nostres passent par mes mains. Mourons, mourons, plutost que d'en venir là ! C'est une belle sepulture que la ruyne d'un si grand Royaume que celuy-ci, soubs lequel il nous faut ensevelir, si nous ne pouvons grimper dessus. Jamais homme qui ayt monté où je suis n'en devala que par force : il y

1. Il s'agit du maréchal de Biron et du surintendant des finances, d'O, qui après la victoire d'Ivry détournèrent Henri IV de marcher sur Paris.

a plusieurs portes pour entrer à la puissance quej'ay; mais il n'y a qu'une issue seule pour en sortir, qui est la mort.

C'est pourquoy, voyant qu'un tas de Politiques qui sont parmy nous, nous rompent la teste de leur paix et de leur Monarchie Françoise, je me suis advisé de leur presenter une mommerie d'Estats; et, aprés avoir differé tant que j'ay peu pour éluder et faire refroidir les instantes poursuites de leurs deputez, je vous ay icy convoquez pour y donner ordre avec vous, et feuilleter ensemble leurs cayers pour sçavoir où le mal leur tient et qui sont nos amis et nos ennemis. Mais, pour ne point vous en mentir, ce n'est que pour leur clorre le bec, et leur faire croire que nous travaillons fort pour le public et entendons volontiers à faire accord. Car les bonnes gens pour cela n'en pisseront pas plus roide.

Je sçay qu'il n'y a icy que de noz amis, non plus qu'aux Estats de Blois; et, par consequent, je m'asseure que voudriez tous, autant pour moy que pour chacun de vous, que moy ou un Prince de nostre maison fust Roy, et vous vous en trouveriez bien. Si est-ce que cela ne peut se faire si tost, et y a encore une messe à dire, et faudroit faire une grande breche au Royaume, parce qu'il en conviendroit donner une bonne partie à ceux qui nous y auroient

aydé. D'autre part, vous prevoyez bien les dangers et inconvenients de la paix, qui met ordre à tout et rend le droict à qui il appartient. C'est pourquoy il vaut encore mieux l'empescher que d'y penser. Et, quant à moy, je vous jure par la chere teste de mon fils aîné[1] que je n'ay veine qui y tende, et en suis aussi eslongné que la terre est du ciel : car, encore que j'aye faict semblant, par ma derniere *Declaration* et par ma *Response* subsequente, de desirer la conversion du Roy de Navarre, je vous prie croire que je ne desire rien moins, et aimeroy mieux veoir ma femme, mon nepveu et tous mes cousins et parents morts que de veoir ce Biarnois à la messe[2]. Ce n'est pas là où il me demange. Je ne l'ay escrit et publié qu'à dessein, non plus que monsieur le Legat son *Exhortation au Peuple François*[3]; et tous ces escrits que monsieur de Lyon a faicts et fera cy aprés sur ce sujet, ne sont qu'à intention de retenir le peuple, en attendant quelque bonne aventure (vous m'enten-

1. Henri de Lorraine, marquis de Mayenne du vivant de son père. A défaut de la couronne pour lui-même, le duc voulait la mettre sur la tête de ce fils.

2. Mayenne n'aimait pas sa femme, qui était vieille, et il n'avait pas plus d'affection pour son neveu, le jeune duc de Guise, et les autres princes Lorrains, en qui il voyait des obstacles à la réussite de ses projets.

3. Voir Mémoires de la Ligue, tome V.

dez bien) que les peres Jesuistes nous procureront pour faire un second sainct martyr[1].

Et d'ailleurs c'est autant de division et d'atediement et atiedissement à noz ennemis, et autant de preparatoires pour le Tiers-party[2], où nous avons bonne part, comme estant un grand moyen, s'il esclate, pour faire bien nos besongnes, et à l'avancement duquel je vous prie tous d'employer vos alliances et intelligences, comme je fay les miennes. Non pas pour contraindre l'Heretique de tourner sa robe, car je ne le desire ny ne l'entends, et m'asseure qu'il n'en fera jamais rien, tant il a le cœur obstiné : qui est ce que je demande, afin qu'il demeure tousjours en sa peau, ce qui nous acquierera force bons amis Catholiques, Apostoliques et Romains, inspirez du Sainct-Esprit, qui l'empescheront bien de leur costé et le mettront en grand accessoire; et m'asseure que le Roy qu'ils feront ne me contrepesera pas à la balance[3]. Quoi qu'il en advienne,

1. C'est-à-dire faire assassiner Henri IV et proclamer saint son meurtrier, comme on avait fait pour l'assassin d'Henri III, Jacques Clément.

2. Ce parti, sans importance, avait pour chef le jeune cardinal de Bourbon, assisté de son précepteur Jean Touchard, abbé de Bellozane, et de Du Perron, depuis cardinal.

3. N'aura pas plus de poids que moi ; ne l'emportera pas sur moi.

nous avons envoyé coup sur coup nos agents à Rome comme Monsieur le Cardinal de Pelvé, mon bon precepteur, vous pourra tesmoigner, pour renverser la négociation du Cardinal de Gondy, qui ne s'y eschaufera pas plus qu'il doit; et rompre les pratiques du Marquis de Pizani[1], qui est trop bon François pour nous, qui sont allez à Rome chercher un chemin de paix. Mais nous avons suscité nos Ambassadeurs d'Espagne de protester contre l'audiance, et contre ce que le Pape voudroit faire sur la pretendue conversion du Biarnois. Monsieur le Legat nous a aidez à faire nos Memoires et Instructions, et y emploiera de sa part ses habitudes et confederations du Consistoire. Et, si sa Saincteté faict autrement, je sçay bien comment il en faut avoir la raison, le menaçant que nous sçaurons bien faire en ce cas nostre accord avec les Politiques, aux despens et desavantage de l'Eglise de Rome. Aussi ne me conseilleriez-vous pas que, pour une messe que le Roy de Navarre pourroit faire chanter (ce qu'à Dieu ne plaise!) je me demisse du pouvoir que j'ay, et que, de demy

1. Le marquis de Pisani, accompagné du cardinal de Gondy, avait été envoyé en 1592 vers le pape Clément VIII pour le disposer à reconnaître Henri IV pour roi dès qu'il aurait abjuré. Les ligueurs soupçonnaient le duc de Mayenne d'approuver cette démarche, et il les rassure ici en leur disant que le cardinal ne cherchera pas à réussir dans sa mission.

Roy que je suis, je devinsse valet, et pour faire tomber l'orage de ceste guerre sur la teste de ces bons Catholiques Espagnols, noz amis, qui nous veulent apprendre à croire en Dieu. Bien est vray que, si ladite conversion advenoit à bon escient, je seroy en grande peine et tiendroy le loup par les oreilles. Toutesfois, Monsieur de Lyon et noz bons Predicateurs m'ont appris qu'il n'est pas en la puissance de Dieu de pardonner à un Heretique relaps, et que le Pape mesmes ne sçauroit lui donner absolution, fust-ce à l'article de la mort, ce que nous devons tenir comme treiziesme article de foy et l'adjouster au Symbole des Apostres; voire que si le Pape s'en vouloit mesler, nous le ferions excommunier luy-mesme[1] par nostre mere la Sorbonne, qui sçait plus de latin, et boit plus catholiquement que le sainct Consistoire de Rome. C'est donc sur quoy il nous faut principalement insister, par quels moyens nous empescherons la paix et rendrons la guerre immortelle en France. Monsieur de Lyon sçait bien que le Roy d'Espagne et moy luy avons promis sur nostre honneur un chapeau rouge, s'il peut tant faire par sa rethorique

1. Les prédicateurs de la Ligue avaient publié que le Pape n'avait pas le pouvoir d'absoudre et de réhabiliter Henri IV, et que, s'il le faisait, il serait lui-même, et par ce seul fait, hérétique et excommunié.

d'en venir à bout; et sa sœur a desja receu pour arres un carcan de trois mil ducats et une chaisne de perles catholiques avec quelque millier de doublons[1].

Nous avons aussi certains Politiques, au Conciliabule et Senatule des ennemis, qui filent desja quelques cordons dudit chapeau rouge; et, si nous leur envoyons un peu de soie cramoisie pour faire les resnes de leur mule, ils nous aideront bien et empescheront bien que ces meschants Huguenots acariastres n'entrent aux Estats, et que rien ne se fasse ny ne se passe au detriement et deshonneur de nostre Sainct Pere et du sainct Siege Apostolique, voire quand les privileges de l'Eglise Gallicane s'en devroient perdre. Je conjure donc toute cette Catholique Assemblée de tenir la main et employer verd et sec[2] pour empescher que les Parisiens et autres villes ne nous viennent rompre la teste de leur paix, mais qu'elles prennent la mort en gré, et souffrent leur totale ruyne plustost que d'y penser et d'en ouvrir la bouche. Il faut racler des prieres de l'Eglise ces fascheux mots : *Da pacem, Domine,* comme

1. Marguerite d'Espinac, baronne de Lux, qui renseignait les chefs de la Ligue sur ce qui se passait dans les conseils d'Henri III.

2. Expression proverbiale, signifiant : par tous les moyens,

Monsieur le Legat vous pourra tantost faire entendre qu'ils ne sont point de l'essence de la messe ni mots sacramentaux. Faisons seulement semblant et bonne mine. Si Villeroy s'en lasse[1], nous aurons Zamet[2], qui, pour le plaisir que lui a faict mon bon cousin le Duc d'Elbeuf, ne plaindra ses peines et voyages et se laissera aisement beffler[3] sur l'esperance de ses greniers à sel. Quoy qu'il en soit, et advienne qui pourra, si nous nous entendons bien et continuons nos intelligences avec ce bien heureux Tiers-party, nous brouillerons si bien les affaires que ceux de Bourbon ne se verront de trente ans où ils pensent. Car je ne feray jamais plus de cas d'eux que j'ay faict de leur oncle, que j'ay laissé mourir en prison[4] et en necessité, sans me soucier gueres de luy aprés qu'il nous eut servy de pretexte et de planche, que les Huguenots appelloyent *planche pourrie*, pour monter où je suis. Car je sçay bien que, tant qu'il y auroit de ceste race Bourbonnoise,

1. On le soupçonnait de vouloir abandonner le parti de la Ligue.

2. Zamet, originaire d'Italie, vint en France à la suite de Catherine de Médicis, et s'y enrichit dans les Fermes. Le duc de Mayenne l'employait à négocier une trêve avec Henri IV.

3. Se laissera jouer.

4. Le vieux cardinal de Bourbon. Il mourut en prison à Fontenay-le-Comte en Poitou, assez misérable, et sans avoir jamais pu obtenir la moindre pension.

qui faict meilleure preuve que moy de sa descente de Sainct Loys, jamais ny moy ny les miens ne regnerions sans querelles; c'est pourquoy vous ne devez douter que je feray tout ce que je pourray pour m'en deffaire. Pour le moins une chose me console, c'est que, si les ennemis tiennent la ville de Sainct-Denis, où les vieux Roys son enterrez, nous en tenons les joyaux, reliques et ornements royaux[1], qui sont fricassez pour eux, par la saincte devotion de mon frere de Nemours qui a faict fondre la Couronne. Mais, qui plus est, la saincte Ampoule de Reims est en nostre puissance, quand nous en aurons affaire, sans laquelle, vous m'entendez bien.... C'est un coup du Ciel! Si priõns tous bons Confesseurs, Predicateurs, Curez et autres devots Pensionnaires, de faire rage sur ce subjet, afin que Dieu nous en saiche gré. Pour mon regard, je tiendray tant que je pourray les choses en balance et apparence, comme j'ay tousjours faict au gouvernement de ceste ville, ne souffrant que le party des Politiques soit trop rabaissé, ny celuy des Seize trop eslevé et insolent, de peur que l'un des deux, se

1. Deux religieux de l'abbaye avaient apporté à Paris, en 1589, les reliques et le trésor de Saint-Denis, croyant les y mettre en sûreté. Mais les chefs de la Ligue, suivant leurs besoins, s'en firent livrer une grande partie.

faisant le plus fort, ne me voulust aussi faire la loy : ce que mon cousin le Duc de Lorraine me reproche que j'ay appris de la Royne Mere, que Dieu absolve. Au reste, je croy qu'il n'y a pas un de vous qui ne se souvienne de la mort de Sacremore[1], aprés m'avoir faict plusieurs bons services. J'ay esperance que moy et mon nepveu en ferons bien d'autres à l'honneur de ce bon Dieu, pourveu que vous autres messieurs nous serviez de pareille affection, et attendiez pareille récompense en ce monde ou en l'autre. Quant à la pelade[2], que certains Politiques m'ont voulu improperer[3], m'accusant que la Saincte-Cere ou la Loue (je ne sçay laquelle des deux)[4] me l'avoit donnée, ils en ont menty, les meschants ! Je n'y songeay jamais. Ce n'est que certaine chaleur de foye que les medecins appellent *alopecie*, à laquelle moy et les miens sommes subjets, et Monsieur de Lyon sçait que les gouttes viennent bien sans cela[5];

1. Le duc de Mayenne le tua de sang-froid en 1587.
2. Maladie qui fait tomber le poil.
3. Reprocher.
4. On suppose que ce sont deux filles de joie, et ce passage fait allusion à une partie de débauche qui eut lieu à l'hôtel Carnavalet en mars 1589, à la suite de laquelle le duc de Mayenne fut atteint d'une maladie honteuse.
5. Pierre d'Espinac se livrait à la débauche. Il n'en fut pas puni comme le duc de Mayenne ; il n'eut que la goutte, dont il mourut en 1599.

et, s'il est autrement, que les loups me puissent manger les jambes! vous priant, pour l'honneur de la saincte Union, n'en croire rien et regarder à nos affaires; car nous avons un ennemy qui ne dort pas[1], et qui use plus de bottes que de souliers[2]. Vous y donnerez ordre, et vous garderez des escrouelles[3] et de tomber du haut mal[4], si vous pouvez. J'ay dit.

Monsieur le Lieutenant ayant achevé sa harangue, avec grand applaudissement de l'assistance, où le president de Nully[5], et Acharie[6], laquais de la Ligue, furent veuz pleurer de joye, le Doyen de Sorbonne, grand Dataire du Legat, se leva et cria

1. Henri IV était vif et actif, tandis que le duc de Mayenne, gros et alourdi, mangeait et dormait beaucoup.

2. Expression dont se servit le duc de Parme, en parlant du Béarnais.

3. A la suite du siège de Paris cette maladie fit de grands ravages parmi la population.

4. C'est-à-dire d'être pendu.

5. Etienne de Nully, président à la Cour des Aides, après avoir fait tuer pendant la Saint-Barthélemy La Place, qui occupait ce siège. Il fut membre du conseil des Quarante et un des ligueurs les plus passionnés.

6. Acharie, surnommé le *laquais de la Ligue*, pour la prospérité de laquelle il se donnait beaucoup de peine et de mouvement quoique boiteux.

tout haut : *Humiliate vos ad benedictionem, et postea habebitis haranguam.* Alors M. le Legat, trois profondes et copieuses benedictions prealablement faictes, commença à parler ainsi.

HARANGUE

DE MONSIEUR LE LEGAT

In nomine Patris, †. Io mi rallegro, e son quasi fuora di me stesso (ò Signori e Popoli piu Catholici che i medesimi Romani) di vedervi qui collegati per un sogetto tanto grande e Catholico.—Ma, d'altra parte, mi truovo molto sbigottito di sentir tante opinione balorde fra voi altri Ligouri Catholici, e mi pare che quella antiqua fattione di Neri et Blanchi rinasce : percio che l'uni domandano bianco, e

TRADUCTION :

In nomine Patris, †. Je me réjouis et suis presque hors de moi (ô Seigneurs et Bourgeois, plus Catholiques que les Romains eux-mêmes) de vous voir ici rassemblés pour un sujet si grand et si Catholique. Mais, d'autre part, je me trouve grandement abasourdi d'entendre tant d'opinions balourdes s'élever parmi vous autres Ligueurs catholiques, et il me semble voir renaître cette antique faction des Noirs et des Blancs : car les uns deman-

gli altri il nero. Ma una sola cosa mi pare necessaria à la salute delle anime vostre : cio è, di non parlar mai di pace, e manco procurar la che prima tutti gli Francezi non siano morti, à guiza di Macabei, e uccisi varolosamente, come fu Sansone, fracassati e sotterrati trà le ruine di questo cattivo paradiso terrestre di Francia, per goder piu presto la quiete immortale del Paradiso Celeste. Guerra donque! guerra, o valenti e magnifici Francezi! perche mi pare, quando si ragiona della pace e si parla di trega con questi forfanti heretici manigoldi, che mi sia dato un servitiale d'inchiostro. Considerando che molto meglio è, per la quiete d'Italia e la securità de la santa Sede Apostolica, che i Francezi e Spagnuoli guerreggiano tra loro in Francia, o veramente in

dent blanc et les autres noir. Mais une seule chose me paraît nécessaire au salut de vos âmes : c'est de ne parler jamais de paix, bien moins encore d'y travailler, que tous les Français n'aient auparavant succombé à la façon des Macchabées, et ne se soient fait vaillamment occir comme Sanson, écrasés et enterrés au milieu des ruines de ce méchant paradis terrestre de France pour jouir plus vite du repos éternel du Paradis céleste. La guerre, donc! la guerre! ô vaillants et magnifiques Français! Car, toutes les fois qu'il est question de paix et qu'on parle de trêve avec ces sycophantes pendards d'Hérétiques, il me semble qu'on me donne un clystère à l'encre. Sans compter qu'il vaut beaucoup mieux, pour la tranquillité de l'Italie et la sécurité du Saint-Siége Apostolique, que les Français et les Espagnols guerroient entre eux en France, ou véritablement en

Flandria, per la religione o la corona, che in Italia per Napoli o Milano. Perche, per vi dir il vero, non se ne cura il Santissimo Padre di tutti fatti vostri, se non à tanto che gli tocca di non esser spogliato d'annate e commende, e altre espeditioni che si fanno in Roma con oro e argento vestro. Date quanto volete le anime vostre al Demonio inferno : poco gli è, proveduto che gli sia che le provende di Bretagna et la riverentia antica, debita à sua Santità, non gli mancano. Tanto piu grande e riverita sarà sua Santità quanto voi altri homuncioni sarete piccoli e piccolini. E non parlate piu di tanti beni e tanti favori ch'i predecessori vostri hanno fatte à la santa Sede Apostolica, anco meno delle richezze e paezi che gli Pape hanno del beneficio di Carlo Magne e di suoi

Flandre, pour la religion ou la couronne, qu'en Italie pour Naples ou Milan. C'est pourquoi, à vous dire le vrai, le Très-Saint Père n'est guère en peine de tous vos agissements; et tout ce qui le touche, c'est de n'être point privé des annates et commendes et autres expéditions qui se payent à Rome avec votre or et votre argent. Donnez tant que vous voudrez vos âmes au Diable d'Enfer, peu lui importe, pourvu que les provendes de Bretagne et l'antique révérence due à Sa Sainteté ne lui manquent point. D'autant plus grande et révérée sera Sa Sainteté que vous autres pygmées, serez petits et tout petits. Et ne parlez plus de tant de biens et de tant d'honneurs que vos prédécesseurs ont faits au Saint-Siége Apostolique, encore moins des richesses et des pays que les Papes tiennent des bienfaits de Charlemagne et des rois de France ses successeurs!

successori Regi di Francia. Questo é cosa fatta. Le pardonanze che havete ricevute da pochi anni in qua, con le gratuite Indulgenze e Jubilei, sono di molto piu pregio; basta che le corone e gli scettri del mondo sono à dispositione di sua Santità, et si possono cambiare, trastullare, e torre e porre, à suo modo. Scriptum est enim : *Hæc omnia tibi dabo.*

Atque, ut pergam latina lingua vobis loqui, ne forte aliquis non satis intelligat Italianam, dicam vobis summam legationis mæ quæ sumpta est ex Matthæi 10° cap : *Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in hanc terram : non veni pacem mittere, sed gladium.* Nihil enim habeo magis in mandatis et instructione secreta quam ut vos perpetuo exhortem ad bellum et prælium, atque totis viribus impediam

Tout cela est chose faite. Les Pardons que vous avez reçus depuis peu d'années en ça, les Indulgences gratuites et les Jubilés sont d'un bien autre prix! Suffit d'ailleurs que toutes les couronnes et tous les sceptres du monde sont à la disposition de Sa Sainteté, et se peuvent changer, transférer, ôter et rétablir, à sa guise. Car il est écrit : *Je te donnerai toutes ces choses.*

Et, pour continuer à vous haranguer en langue latine, de peur que quelqu'un de vous ne comprenne pas bien l'italienne, je vous dirai le fin mot de mon ambassade, que je tire du 10° chapitre de Matthieu : *Ne croyez pas que je sois venu apporter ici la paix; je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive.* Rien, en effet, ne m'est plus recommandé, en mes ordres et instructions secrètes, que de vous exhorter sans cesse à la guerre et aux combats, et de vous empêcher de toutes mes

ne tractetis ullo modo de reconciliatione et pace inter vos. Quod sane magnum esset crimen et indignum Christianis et Catholicis hominibus. Alterum vero punctum, quod habeo vobiscum agendum, est de electione cujusdam Principis, boni Catholici, in Regem vestrum, repudiata prorsus ista familia Borboniorum, quæ tota est Hæretica, aut Hæreticorum fautrix. Ego vero scio gratissimam rem vos facturos Domino nostro Papæ et sanctæ Sedi Apostolicæ, nec non benefactori meo, Christianissimo et Catholicissimo Hispaniarum et tot regnorum Regi, si Britanniæ Armoricæ Ducatum conservetis illustrissimæ filiæ ejus, Infanti : regnum vero conferatis alicui Principi ex ejus familia, quem illa maritum eligere voluerit, et dotali corona Franciæ dignabitur in soli-

forces, de jamais vous entretenir de réconciliation et de paix entre vous; car ce serait là un grand forfait, et indigne de Chrétiens et de Catholiques. Un autre point dont j'ai à traiter avec vous, c'est l'élection d'un certain Prince, bon Catholique, pour en faire votre Roi, à l'exclusion totale de cette abominable famille des Bourbons, qui est toute Hérétique, ou fautrice d'Hérétiques. Je sais que vous ferez une chose très-agréable à notre Saint Père le Pape et au Saint-Siége Apostolique, ainsi qu'à mon bienfaiteur le Très-Chrétien et Très-Catholique roi des Espagnes et de tant d'autres Royaumes, si vous réservez le duché de Bretagne à l'Infante, sa très-illustre fille, et si vous conférez la couronne à tel Prince de sa famille qu'il lui plaira choisir pour époux. Et ainsi la couronne de France serait dotale et attribuée solidairement à tous deux. Mais sur cela le Révéren-

dum utrique competenti. Sed de hoc plura Reveren dissimus Cardinalis de Pelve vobis disseret, et pro reliquo supplebit. Cognoscit enim melius quam me vestra negotia, quæ, per vigenti annos, tam Lotharingicè quam Hispanicè, tractavit Romæ, adeo subtiliter et fideliter ut reduxerit res vestras ad punctum ad quod illas nunc reductas videtis. Idcirco, cum crederet pius iste Præsul et civis Franciam, matrem suam, esse in agone mortis et trahere ultima suspiria, venit nuper ad visitandam eam, tanquam bonus et devotus confessorius et optimus compatriota, ad vos juvandum in pompa funebri et exequiis ejus. Sed, si velletis eligere aliquem in Regem ex suis benefactoribus Lotharingiæ et Guisiæ, sane vos feceritis ei secundum cor suum : et ille alacriter ungeret et sacraret eum ex oleo sanctæ Ampullæ quod

dissime Cardinal de Pelvé vous en dira plus long, et il suppléera ce que j'omets. Car il connaît mieux que moi vos affaires, qu'il a traitées à Rome durant vingt années, tant au goût des Lorrains que de l'Espagnol, et si adroitement et fidèlement qu'il a amené vos affaires au point où vous les voyez réduites maintenant. C'est pourquoi ce pieux Prélat, ce bon citoyen, pensant que la France, sa mère, était à toute extrémité et rendait son dernier soupir, vint naguère la visiter, comme un bon et dévot confesseur et un excellent compatriote, afin de vous aider à faire sa pompe funèbre et ses obsèques. Mais, si vous voulez élire pour Roi quelqu'un de ses bienfaiteurs Lorrains ou Guisards, vous ferez sans contredit selon son cœur, et il s'empressera de l'oindre et le sacrer avec l'huile de la Sainte

habet Remis expresse reservatum, et bene servatum sub custodia Sancti Pauli Campaniæ et Rotliæ ducis. Vos videritis. Ego de expresso mandato Domini nostri, si quid in hoc feceritis contra leges et mores hujus Regni, vel contra Concilia Ecclesiæ, vel etiam contra Evangelium et Decalogum, saltem secundum impressionem Hæreticorum, vobis promitto plenam absolutionem et indulgentiam, idque gratis, in sæcula sæculorum. Amen.

Oi me! non mi ricordiva di vi far intendere una molto buona nuova, ch'ho ricevuta in fretta di Roma per mezo di Zametto : cio è che la sua Santità scommunica, agrava, anathematiza tutti i Cardinali, Archivescovi, Vescovi, Abati, Preti e Monachi, chi sono Reali Politici, quanto i Catholici siano. E, per

Ampoule, conservée tout exprès à Reims, et tenue précieusement sous la garde de Saint-Paul, gouverneur de Champagne et du Rethelois. Vous y aviserez. Quant à moi, par ordre exprès de mon Maître, si vous faites en cela quelque chose contre les lois et mœurs de ce Royaume, ou contre les conciles de l'Église, ou encore contre l'Évangile et le Décalogue, ou seulement selon l'impression des Hérétiques, je vous promets absolution et indulgence plénière, et cela pour rien, dans les siècles des siècles. *Amen.*

Malheureux que je suis! J'oubliais de vous faire part d'une excellente nouvelle que j'ai reçue de Rome, en toute hâte, par l'entremise de Zamet. C'est que Sa Sainteté excommunie, maudit, anathématise tous les Cardinaux, Archevêques, Évêques, Abbés, Prêtres et Moines, qui sont Royaux Politiques, tant

torre ogni diferenza e gelosia tra gli Spagnuoli e Francezi, farà il Santissimo Padre che i Francezi haranno le scrofole, come i Spagnuoli, e diventaranno anco bravadori e bugeroni come essi. Oltre fa pieno Indolgenze à tutti quanti buoni Catholici Loreni, o Hispani Francesi, i quali amazzeranno padri, fratelli, cugini, vicini, podestate, principi reali, politici heretici, in questa christianissima guerra, fine à trecenta mille anni di vero perdono. E non dubitate ch' il Spirito Santo vi manca, perche il sacro Consistorio lo fa descendere, dalle braccia di Dio padre, a sua posta : come sapete ch' ha designato, dopo molti anni, di creare alcuno Papa che non fosse Italiano, o Hispano. In finé, fatte un Rè, di gratia, per amor mio. E non me ne curo che si sie,

Catholiques soient-ils. Et, pour ne laisser plus aucune différence ni jalousie entre Espagnols et Français, le Très-Saint Père s'arrangera de façon que les Français aient les écrouëlles tout comme les Espagnols, et deviennent aussi bravaches et menteurs comme eux. En outre, il accorde indulgences plénières à tous bons Catholiques-Lorrains, ou Français Espagnolisés, qui tueront pères, frères, cousins, voisins, Magistrats, Princes du sang, Politiques Hérétiques, en cette guerre très-Chrétienne, jusqu'à concurrence de trois cent mille ans de vrai pardon. Et ne craignez pas que le Saint-Esprit vous manque, car le sacré Consistoire le fait descendre à volonté des bras de Dieu le Père, comme vous savez qu'il a pris soin, depuis bien des années, de ne faire aucun Pape qui ne fût ou Italien ou Espagnol. Enfin de grâce, faites un Roi pour l'amour de moi !

fosse el Diavolo, modo che sia sèrvitore e feudatario de la sua Santità, e del Rè Catholico, per mezzo del qual son stato fatto Cardinale, merce al buon Duca di Parma. Ben vi dirò ch' il mio voto sarebbe volentieri per la Infanta di Spagna, perche ella è valente donna, e amata molto di suo padre. Neantedimeno, farete quel che piacera al Signor Duca di Feria, e *à Monsour lo Loutenant*. Ma guardatevi mentre d'aprir la bocca per ragionar di pace o trega : altramente, il sacro Collegio rinegarà Christo. Ego me vobis commendo iterum. Valete.

Ces mots finiz, le petit Launay, cy-devant Ministre passé en l'Université de Geneve[1] et à présent boute

Point ne me chaut qui vous prendrez, fût-ce le Diable, pourvu qu'il soit serviteur et feudataire de Sa Sainteté et du Roi Catholique, par le moyen de qui je fus fait Cardinal, grâce à ce bon Duc de Parme. Je vous dirai bien que volontiers je donnerais ma voix à l'Infante d'Espagne, parce que c'est une noble Dame et que son père aime fort. Néanmoins vous ferez ce qui plaira à Monseigneur le Duc de Feria et à *Monsour lo Loutenant*. Mais, sur toutes choses, gardez-vous d'ouvrir la bouche pour parler de paix ou de trêve. Autrement le sacré Collége en renierait Christ! Je me recommande encore une fois à vous. Salut.

1. Launay, tour à tour prêtre, huguenot, ministre et marié, redevint catholique et fut membre du conseil des Quarante et chanoine de Soissons.

cul[1] de Sorbonne, aprés avoir mangé les grands Breviaires[2] et Heures du feu Roy à faire festins à Monsieur le Lieutenant, se mit à genoux avec Garinus[3], Cordelier et Apostre apostat, et, assistez de Cuilly[4], curé de Sainct-Germain-l'Auxerrois, et d'Aubry, curé de Sainct-André-des-Arcs, revenant de confesser Pierre Barriere[5], entonnerent à haute voix, devant la croix de M. le Legat :

O crux, ave, spes unica,
Hoc passionis tempore!

Quelques-uns de l'Assemblée le trouverent mauvais. Toutesfois chacun les suivit en chantant de

1. Terme de mépris par lequel le populaire désignait les oblats et moines convers qui pouvaient rentrer dans le monde.

2. Henri III avait réuni au bois de Vincennes, auprès de l'église des Minimes, une riche collection de tableaux, d'ornements et d'ustensiles d'église, enfin d'Heures et de Missels précieux. Le tout fut pillé par les ligueurs en 1589, et il paraît que Launay avait eu sa part du butin, qu'il vendit.

3. Cordelier, originaire de Savoie; se fit remarquer entre tous les prédicateurs qui excitèrent le peuple à la révolte.

4. Jacques Cueilly, docteur en Sorbonne, Député aux États de la Ligue.

5. En apprenant la conversion de Henri IV, Pierre Barrière venu de Lyon dans l'intention de l'assassiner, fut pris de scrupule, et consulta à ce sujet le curé Aubry, qui lui persuada que cette conversion était sans valeur, et que la mort seule du Béarnais pouvait assurer le triomphe de la religion catholique.

mesme, et, le bransle finy, le sort tomba à Monsieur le Cardinal de Pelvé de parler. Lequel, se levant sur ses deux pieds, comme une oye, aprés avoir fait une tres-profonde reverence devant le siege de Monsieur le Lieutenant, son chapeau rouge avalé[1] en capuchon par derriere, puis une autre semblable devant Monsieur le Legat, et une autre bassissime devant les Dames ; puis s'estant rassis, et toussy trois bonnes fois, non sans excréation phlegmatique qui excita aussi un chacun à faire de mesme, il commença de dire ainsi, adressant sa parole à Monsieur le Lieutenant, qui luy dit par trois fois : Couvrez vous, mon maistre.

1. Descendu. Il avait rejeté son chapeau sur ses épaules, en manière de capuchon.

HARANGUE

DE MONSIEUR LE CARDINAL DE PELVÉ[1]

Monsieur le Lieutenant, vous m'excuserez si pour contenter ceste docte Assemblée et garder le decorum et la dignité du rang que je tiens en l'Église par la volonté de vous et des vostres, je fay quelque discours en langage latin, auquel vous sçavez qu'il y a long-temps que j'estudie, et en sçay presque autant que mon grand père, qui fut un bon gendarme et un bon fermier[2] quant et quant soubs le roy Charles huictiesme. Mais quand j'en auray dit trois mots, je reviendray à vous et à vos affaires.

1. Florent Chrestien est l'auteur de cette harangue.

2. Cette assertion n'est qu'une méchanceté de l'auteur qui, peut-être, veut se moquer des manières peu distinguées du cardinal. Son grand-père, dont il parle ici, Thomas de Pellevé, de bonne noblesse Normande, était, en 1428, écuyer, seigneur de Valogne en Cotentin.

Je m'adresserai donc à vous, *Hommes illustres*, atque ex tota Galliarum colluvie *electissimi*, ut vobis intelligere faciam multa quæ Gallica lingua satis non possunt exprimari ; est enim operæ pretium ut nos præcipue qui studuimus in celeberrima Academia Parisius, et sapimus magis quam fex populi, habeamus aliquid secreti quod mulieres non intelligant. Volo igitur vos scire (et hæc dicantur tantum piis auribus) quod exivit edictum, sive mavultis rescriptum per breve a domino nostro Papa, per quod nobis permittitur eligere, creare, sacrare et ungere Regem novum, talem qualem vobis placuerit, modo, sit de stirpe vel Austriaca vel Guysiaca. Habetis igi-

TRADUCTION[1].

.... et choisis dans tout ce ramas du pays de France, pour vous faire entendre bien des choses qui ne sauraient s'exprimer assez bien en langue française. C'est notre récompense, à nous qui avons principalement étudié en la célèbre Académie de Paris, et qui en savons plus long que la lie du peuple, d'avoir quelque chose de secret qui ne soit point compris des femmes. Je veux donc que vous sachiez (et que ceci soit dit seulement pour les aureilles pieuses) qu'un décret, ou, si vous l'aimez mieux, un rescrit, un bref, a été rendu par le Pape, notre maître, par lequel il nous est permis d'élire, créer, sacrer, et oindre un nouveau roi selon votre bon plaisir, pourvu qu'il soit de la maison d'Autriche ou Guisarde. A vous donc de voir en

1. Nous donnons ici la traduction de M. Ch. Read, à laquelle nous n'avons fait que de légères corrections.

tur ad providendum ex utra gente mavultis, Principem. Nam de istis Borboniis non sunt loquelæ neque sermones, quanto minus de isto Hæretico relapso, quem idem Dominus noster Papa, per idem rescriptum adfirmat esse jam damnatum apud inferos, et animam ejus propediem servituram Lucifero pro merenda pomeridiana. Sane ego sum Gallus, nec renegabo meam patriam. Sed si ista electio vaderet ad libitum meum, profecto pro bono meo et meorum, atque etiam vestro, libenter vos precarer ut daretis vestras voces alicui ex familia Lotharena, quam scitis tam bene fecisse in Republica Catholica et Ecclesia Romana. Fortasse vero Dominus Legatus habet aliud intentum, ad placendum Hispanis; sed non dicit omnia quæ habet in scrinio pectoris. Vos interea hoc tenete firmum : nullo modo esse loquendum aut

laquelle des deux vous préférez choisir un Prince. Car de ceux qu'on appelle Bourbons il ne saurait être question, encore bien moins de cet Hérétique relaps, que le Pape, notre maître, déclare, en ce même rescrit, être d'ores et déjà damné aux enfers, et dont l'âme servira avant qu'il soit peu au souper de Lucifer. Certes, je suis Français, et je ne renierai ma patrie! Mais, si cette élection marchait à mon gré, je n'hésiterais pas, dans l'intérêt de moi et des miens, et aussi dans le vôtre, à vous prier de donner vos voix à quelqu'un de la maison de Lorraine, que vous savez avoir si bien mérité de la République Catholique et de l'Église Romaine. Peut-être Monsieur le Légat a-t-il une autre visée, afin de plaire aux Espagnols; mais il ne dit pas tout ce qu'il a au fin fond du cœur. Tenez toujours pour certain

audiendum de pace facienda cum istis damnatis Politicis; quin potius armate et parate vos ad patiendum omnes extremitates, vel étiam mortem, famem, ignem et ruinam totius urbis vel regni : nihil enim potestis facere gratius et acceptabilius Deo et Regi nostro Philippo Catholicissimo. Non ignoro Luxemburgum et Cardinalem Gondium et Marchionem Pisanum Romam profectos, ut præparent animum domini nostri Papæ, ad audiendum Legationem Biarnezi, tractaturam de conversione sua. Sed quantum tuta est luna a lupis, tantum aversum est cor Domini nostri a talibus negotiis. Estote fortes et securi sicut et ego : modo sim intra muros Parisius.

Sanè paraveram aliquid boni ad dicendum vobis

qu'il ne faut aucunement parler, ni rien écouter d'une paix à faire avec ces damnés Politiques. Armez-vous bien plutôt de courage, et préparez-vous à endurer toutes les extrémités, la mort même, la faim, le feu et la ruine de cette ville ou du royaume, car vous ne pouvez rien faire qui soit plus méritoire et plus agréable à Dieu et à notre roi Philippe le Très-Catholique. Je n'ignore pas que le duc de Luxembourg, le cardinal de Gondi et le marquis Pisani sont partis pour Rome afin de disposer le Pape, notre Maître, à recevoir une ambassade du Biarnais, chargée de traiter de sa conversion. Mais, autant la lune est hors de l'atteinte des loups, autant le cœur de notre Maître est éloigné de telles négociations. Soyez assurés et tranquilles comme moi, tant que je me sens dans les murs de Paris.

La vérité est que j'avais préparé un bon discours à vous faire

de beato Paulo, cujus conversio heri celebrabatur, quia sperabam quod heri in ordine meo me contingebat loqui. Sed me fefelli longa nimis oratio Domini de Mania, et ideo cogor remittere in vaginam gladium latinitatis meæ, quem volebam stringere in conversionem istam, de qua Politici nonnulli nescio qui disseminant in vulgum, quam tamen neque credo neque cupio, quoniam beatus Paulus multum distabat ab isto Navarra. Erat enim nobilis, et civis Romanus : et quod nobilis fuerit, et stirpe nobilis editus, apparet ex eo quod Romæ fuit illi amputatum caput. Iste vero est infamis propter hæresim, et tota familia Borboniorum descendit de becario, sive ma-

sur saint Paul, dont la conversion se célébrait hier, parce que je comptais vous haranguer hier, arrivant mon tour de parole. Mais j'ai été trompé dans mon attente par la longueur du discours du seigneur du Maine, et il me faut rengainer mon éloquence latine que je comptais brandir contre cette conversion, à propos de laquelle quelques Politiques répandent dans le public je ne sais quel bruit, que je ne crois ni n'espère être fondé. Car saint Paul était bien différent de ce Navarrois. Il était noble et citoyen Romain ; et ce qui prouve qu'il était noble et de noble maison, c'est qu'on lui trancha la tête à Rome[1]. Celui-ci est infâme à cause de son hérésie, et toute la famille des Bourbons est issue d'un boucher, ou, si mieux

1. Autrefois on ne tranchait la tête qu'aux gentilshommes, et les roturiers étaient seuls pendus. Le cardinal de Pellevé attribue naïvement à l'antiquité les coutumes de son temps, et il estime que saint Paul était de bonne noblesse puisqu'il fut décapité et non pendu.

vultis de lanio, qui carnem vendebat in laniena Parisina, ut asserit quidam poeta valde amicus Sanctæ Sedis Apostolicæ, et ideo qui noluisset mentiri. Paulus etiam conversus est cum miraculo; iste non, nisi forte dicat, obsidione se cinxisse hanc urbem menses circiter quatuor cum sex millibus hominum, dum intus essent plus quam centum millia : et hoc esse miraculum, et cepisse tot urbes et arces fortissimas, sine murorum subversione, sed per invia foramina et arctos cavos vix uni soli militi penetrandos. Addite quod Paulus timuit, et magno terrore est affectus ex fulgure cœli. At iste est imperterritus, nec timet quidquam, nec fulmen, nec fulgura, nec imbres, nec hyemem et glaciem, aut æstum, imo nec acies nostras et exercitus nostros tam bene instructos, quos cum

vous aimez, d'un abatteur qui vendait de la viande à la boucherie de Paris, comme l'a dit un poëte, grand ami du Saint Siége Apostolique, et partant incapable de mentir. De plus, saint Paul s'est converti par un miracle. On ne peut en dire autant de celui-ci, à moins qu'il ne se vante comme d'un miracle d'avoir investi cette ville durant environ quatre mois avec six mille hommes, quand elle en renfermait plus de cent mille ; et d'avoir pris tant de villes et de citadelles très-fortes sans détruire leurs murailles, mais en y pénétrant par des ouvertures inaccessibles et d'étroits souterrains où pouvait à peine passer un soldat. Ajoutez que saint Paul eut peur et fut frappé de terreur aux éclats de la foudre, tandis que celui-ci se montre imperturbable et ne redoute rien, ni les foudres, ni les éclairs, ni les pluies, ni les froids, ni les glaces de l'hiver, ni les ardeurs de l'été, ni même nos troupes et nos armées si bien ordonnées.

pauca manu audet expectare et ante venire, et debellare aut fugare. Pereat malè diabolus iste velox et insomnis, qui nos tam laboriose fatigat et impedit dormire ad nostrum libitum ! Sed hactenus de Paulo, ne Polycarpus, cujus hodie festum agitur, fortasse invideat, quem tamen prætermittam, quia de eo nihil prævidi aut præmeditavi. Memini, quidem cum essem Romæ, in tempore Gregorii Papæ, me proposuisse in Consistorio quinque protesta, sive problemata disputanda, quæ tota respiciebant sanctissimam istam congregationem de eligendo rege Franciæ. Nam ab eo tempore quo me Henricus defunctus, iste fautor Hæreticorum, spoliavit meo episcopatu Senonensi, et in sua manu posuit meos reditus et beneficia quæ habebam in suo regno,

Que dis-je ? il ose les attendre avec une poignée de ses soldats, il ose les affronter et les mettre en pièces ou en fuite. La peste soit de ce diable, toujours mouvant, toujours éveillé, qui nous accable de fatigues et nous empêche de dormir à notre gré ! Mais je ne vous ai jusqu'ici parlé que de saint Paul, et je devrais vous parler de saint Polycarpe, dont c'est aujourd'hui la fête, pour qu'il ne soit pas jaloux. Je ne le ferai pourtant pas, par la raison que je n'ai pas prévu le cas et n'ai rien de préparé. Je me souviens que, lorsque j'étais à Rome, du temps du Pape Grégoire, je proposai en Consistoire cinq protestations, ou problèmes à discuter, qui tous avaient charmé cette très-sainte Assemblée, réunie pour élire un Roi de France. Car, dès le temps où feu le roi Henri, ce fauteur d'hérétiques, me dépouilla de mon archevêché de Sens, et saisit mes revenus et

semper habui animam et intentionem me vindicandi, et feci omnia quæ potui, et faciam in æternum, quando deberem animam meam tradere diabolo, ut ista insignis injuria cadat in caput Gallorum omnium qui passi sunt, nec se opposuerunt opprobrio meo. Quod cum essem sæpius pretestatus, tandem effeci ut vos sciretis bene quid dicere. Sed alio me vocant Principes isti, et istæ totius orbis insignes uniones et gemmæ mirabiles, quos et quas alloqui nunc res postulat, cæteramque turbam deputatorum et deputantium, quorum interest ut intelligant me disserentem lingua Gallica, quam penè dedidici loqui, adeo patriam meam sum oblitus.

Je retourneray donc à vous, Monsieur le Lieutenant, et vous diray que, si j'eusse trouvé en France

bénéfices dont je jouissais, j'ai toujours eu l'intention et la volonté de me venger, et j'ai fait tout mon possible (et je le ferai à toujours, quand je devrais donner mon âme au Diable) pour que cet insigne outrage retombe sur la tête de tous les Français, qui ont souffert pareille chose et ne se sont point opposés à mon opprobre. Je l'avais souvent annoncé : je l'ai enfin exécuté, et vous en savez quelque chose.

Mais revenons à ces Princes ici présents, perles rares et merveilleux diamants de l'univers entier, auxquels il faut maintenant que je m'adresse, ainsi qu'au reste des députés et des députans, qui ont intérêt à m'entendre parler en français; malheureusement j'ai presque oublié cette langue, tant j'ai oublié mon pays.

les affaires avoir reussy selon les pratiques et intelligences que j'ay menées depuis vingt-cinq ans[1] avec les Espagnols à Rome, je verrroy maintenant feu Monsieur vostre frere en ce throsne royal, et aurions occasions de chanter avec ce bon patriarche : *Nunc dimittis*, etc. Mais, puisque ce n'a pas esté la volonté de Dieu qu'ainsi fust, patience : assez va qui fortune passe. Si vous diray-je en passant que, *fide mea*, il vous faict fort bon veoir[2] assis là où vous estes, et avez fort bonne mine, et remplissez bien vostre place, et ne vous advient point mal à faire le roy. Vous n'avez faulte que d'une bonne cheville pour vous y bien tenir. Vous avez toute pareille façon, sauf l'honneur que je dois à l'Eglise, qu'ung Sainct Nicolas de village, *a fè di Dio*. Il me semble que nous celebrons icy la feste des Innocents[3] ou le jour des Roys. Si vous aviez maintenant un plein verre de bon vin, et qu'il pleust à la majesté de vostre Lieutenance boire à la compagnie, nous cririons tous :

1. Dès 1563, étant au Concile de Trente, il s'était montré hostile à la France.

2. Addit. postérieure : « Oui, monsieur le Lieutenant, il vous faict fort bon veoir... »

3. Au moyen âge la fête des Saints Innocents servait de prétexte à des parodies des cérémonies sacrées et à des saturnales auxquelles les clercs se livraient dans les églises. Cette coutume scandaleuse fut abolie au xve siècle.

le Roy boit ! Aussi bien n'y a-il gueres que les Roys sont passez, où nous empeschasmes bien qu'on ne fist de Roy de la Febve de peur d'inconvenient et de mauvais presage. Mais, si vous estes icy à ceste my-Karesme prochaine, nous chevaucherons tous avecques vous par les rues, et ferons la my-Karesme à cheval[1], si nous pouvons retenir jusques alors toute ceste Catholigue Assemblée, à laquelle je veux maintenant adresser mon propos en general : et que tout le monde m'entende.

Messieurs, ne me tenez pas pour homme de bien et bon Catholique si la maladie de France (je n'entends parler *del male Francioso*)[2], je veux dire vos miseres et pauvretez, ne m'ont faict venir par deça, où je me suis comporté en vray hypocrite : (je vouloy dire *Hipocrate*, mais la langue m'a fourché). Ce grand medecin, voyant son pays affligé d'une maladie epidémique et peste cruelle qui exterminoit tout le peuple, s'advisa de faire allumer force feux par toutes les contrées pour purger et chasser le mauvais air : et moy tout de mesme,

1. Pellevé fait sérieusement, et à son insu, une dure satire de la Ligue et des États-Généraux, qu'il assimile tour à tour aux folies du jour des Innocents, aux bombances du festin des Rois et aux travestissements de la mi-carême.

2. On appelait en Italie *mal français* la même maladie qu'en France on nommait *mal de Naples*.

pour venir à hout de mes desseins Catholigues, et pour antidote à nostre saincte Union, qui est frappée de peste, j'ai esté un des principaux auteurs (je le dy sans vanterie) de tous ces feux et embrasements qui bruslent et ardent maintenant toute la France, et qui ont tantost mis et consommé en cendres le plus beau qui y fust de reste des Goths et Visigoths. Si le feu Cardinal de Lorraine, mon bon maistre, vivoit, il vous en rendroit bon tesmoignage, car m'ayant tiré de la marmitte des Capettes[1] de Montagu, puis mis en la Cour de Parlement[2], où je descouvry bien l'eschole, quand il me feit Evesque, puis Archevesque, et enfin Cardinal, ce fut tousjours à condition expresse d'acheminer ceste affaire à sa perfection, et obliger ma vie et mon ame à l'avancement de la grandeur de Lorraine et detriement de la maison des Valois et des Bourbons. A quoy je n'ay pas failly en tout ce qui possible m'a esté et que ma cervelle s'est peu estendre ; et en ces jours derniers les presidents Vétus et Janin[3] m'ont assisté

1. Les boursiers du collège de Montaigu portaient de petites capes, d'où leur vint ce surnom. Ils vivaient fort misérablement.

2. Pellevé avait commencé par être solliciteur au Palais pour les affaires du cardinal de Lorraine, son protecteur.

3. Le premier remplit à Rome une mission pour le compte de la Ligue ; le second était membre du Conseil des Quarante.

de memoire et pratiques, et ont quasi empieté mon credit, et devant eux encore mes collègues David et Piles[1] n'eussent pas fait grand chose sans moy, ny moy sans eux. Le pauvre Salcede sçavoit bien un tantinet du secret, mais non pas tout, et n'eut pas bon bec, car il descouvrit le pot aux roses, dont il faillit à nous perdre avec luy[2]. Toutesfois nous avons bien eu la raison de tous ces Valesiens, et l'aurons, Dieu aidant, de ces Bourbonistes, si chacun de vous y veut faire *di gàlante uomo*.

Quant à moy, Messieurs, me voicy à vostre commandement à vendre et à despendre, pourveu que comme bons Catholiques zelez, vous vous soubmetiez aux archicatholiques Princes Lorrains, et supercatholiques Espagnols, qui ayment tant la France, et qui desirent tant le salut de vos ames qu'ils en perdent la leur par charité catholique : dont c'est grand pitié. Et vous prie d'y adviser de bonne heure de peur que ce Biarnois ne nous joue quelque tour de son mestier ; car, s'il alloyt se convertir et ouyr une meschante messe seulement, *cancaro !* nous se-

1. David était avocat ligueur, ayant très mauvais renom au Palais. Nicolas Piles, abbé d'Orbais, était secrétaire du clergé aux États-Généraux.

2. Nicolas de Salcède, écartelé en Grève au mois d'octobre 1582, comme complice d'une conjuration au profit de l'Espagne. Il avait compromis le cardinal de Pellevé dans ses aveux.

rions affolez, et aurions perdu tout à un coup nos doublons et nos peines. Mais, encore que ces bonnes gens de Luxembourg[1] et Pisani[2] le promettent à nostre Sainct Pere, il n'en sera peut estre rien. C'est pourquoy, *in dubio*, vous vous devez haster de vous mettre entre les mains des medecins, ces bons chrestiens de Castille, qui sçavent vostre maladie et en connoissent la cause, et par conséquent sont plus propres à la guérir si les voulez croire. Car ceux qui disent que les Espagnols sont dangereux empiriques, et font comme le loup qui promettoit à la brebis de la guerir de sa toux ; cela est faux : ce sont tous heretiques qui le disent, et tout bon catholique doit croire, sur peine d'excommunication et de censure ecclésiastique, que le preux[3] Roy d'Espagne voudroit avoir perdu ses Royaumes de Naples, Portugal et Navarre, voire son Duché de Milan, et le Comté de Roussillon, et tous les droits qu'il a aux Pays-Bas que les Estats lui gardent, et que tous les

1. François de Luxembourg, duc de Piney, reconnut un des premiers Henri IV et lui déclara le désir qu'avait la noblesse de le voir abjurer le protestantisme.

2. Le marquis de Pisani, envoyé à Rome par les catholiques français en octobre 1592, pour disposer le pape Clément VIII à reconnaître Henri IV.

3. Il y a ici une sorte de jeu de mots : *le preux* mis pour *lépreux*, parce que le roi d'Espagne, Philippe II, était atteint d'une sorte de gale ou de lèpre.

François fussent bons Catholiques et voulussent volontairement et de fait recevoir ses garnisons avec la saincte Inquisition, qui est la vraye et unique touche pour connoistre les bons chrestiens et catholiques zelez, enfants d'humilité et obéissance.

Ne croyez donc pas que ce bon Roy vous envoye tant d'ambassadeurs, et vous fasse envoyer ces bons personnages Legats du Sainct Pere à autre intention que pour vous faire croire qu'il vous aime sur toutes riens[1]. Penseriez-vous que luy, qui est Seigneur de tant de Royaumes qu'il ne les peut compter que par les lettres de l'alphabet[2], et si riche qu'il ne sçait que faire de ses tresors, voulust se mettre seulement en peine de souhaiter si petite chose que la seigneurie de France? Toute l'Europe, par maniere de dire, ne luy est pas une contrée de ces nouvelles Isles conquises sur les Sauvages. Quand il sue, ce sont des Diadesmes; quand il se mousche, ce sont des Couronnes; quand il rote, ce sont des Sceptres; quand il va à ses affaires, ce ne sont que Comtez et Duchez qui luy sortent du corps[3], tant il en est farcy

1. Var. « Qu'il vous aime sur toutes gens. »

2. Addit. « Comme Charles-Magne faisoit ses monastères. »

3. Imitation de la longue énumération des qualités de Quaresmeprenant. (V. Rabelais. Pantagruel, livre IV. c. XXXII.)

et remply [1]. Ce seroit donc bien à propos de soupçonner qu'il voulust estre Roy de France : *ma de si!* Je ne dy pas que, pour guarir des escrouelles, dont les pays meridionaux sont fort infestez, il ne fist quelque chose, à la priere des devots habitans de sa bonne ville de Paris, qui l'ont supplié par lettres expresses signées de leurs mains [2], de les recevoir comme ses bons subjects et serviteurs et d'accepter le pesant fardeau de la Couronne de France ; ou, si son dos estoit si courbé et chargé d'autres couronnes plus precieuses que celle de France n'y peust trouver place, pour le moins il en recompensast quelqu'un de ses hidalgos, qui luy en feroyt foy, hommage et reverence. Mais autrement, je vous prie pour l'honneur de Dieu, ne pensez pas qu'il y pense. Ses comportements aux Pays Bas et aux Terres Neufves vous doivent asseurer qu'il ne pense à nul mal, non plus qu'un vieil singe.

Et, quand ainsi seroit qu'il vous auroit tous faict entretuer et perir par feu, fer et famine, ne seriez vous pas bienheureux d'estre assis là-haut, en Para-

1. L'édition datée de 1594 ajoute ici : *Non eripit mortalia, qui regna dat cœlestia.* Vers tiré d'un hymne des vespres de l'office du jour des Rois.

2. Cette lettre, datée du 20 septembre 1591, fut portée en Espagne par le jésuite Claude Mathieu ; mais le gouverneur du Bourbonnais l'intercepta et l'envoya au roi.

dis, au dessus des Confesseurs et Patriarches, et vous moquer des maheutres[1] que vous verrez dessous vous, rostir et bouillir aux chaudieres de Lucifer? Mourez quand il vous plaira : nous avons assez de Mores, Africains, Wallons et Foruscits[2] pour mettre en vostre place. Tuez, massacrez et bruslez hardiment tout : Monsieur le Legat pardonnera tout; Monsieur le Lieutenant avouera tout; Monsieur d'Aumale vous adjugera tout; Monsieur de Lyon scellera tout; et monsieur Marteau signera tout. Je vous serviray de Pere Confesseur, et à la France aussi, si elle a l'esprit de se laisser mourir bonne Catholique, et faire les Lorrains et Espagnols ses héritiers, comme je vous en prie tous en general et particulier; vous asseurant, après Monsieur le Legat, que vos ames ne passeront point par le feu de Purgatoire, estants assez purgées par les feux que nous avons allumez aux quatre coings et au milieu de ce Royaume pour la saincte Ligue, et par la penitence, jeusnes et abstinence, que nous vous faisons faire en devotion. Quant à l'élection d'un Roy, je donne ma voix au marquis des Chaussons[3] : il n'est lipu

1. Les hérétiques, les soldats de Henri IV.

2. *Fuorusciti*, sortis de leur pays, bannis, c'est-à-dire des bandits. Ici ce mot doit désigner les troupes napolitaines qui composaient une partie de la garnison espagnole.

3. Appellation grotesque qui désigne François de Lorraine,

ny camus[1], ains bon Catholique, Apostolique et Romain ; je le vous recommande, et moy de mesme. *In nomine Patris, et Filii, et spiritus Sancti. Amen.*

Ces mots finis, tous les Docteurs de Sorbonne et Maistres ès-Arts là presents fraperent en paulme, et crierent *Vivat!* par plusieurs fois, si fort que toute la sale en retentissoit. Et, aprés que le bruit fut un peu cessé, se leva le Prieur des Carmes[2] hors de sa place, et monta sur son banc, où il prononça tout haut de fort bonne grace ce petit quatrain, comme s'il l'eust composé sur le champ :

Son éloquence il n'a peu faire veoir,
Faute d'un livre où est tout son sçavoir.
Seigneurs Estats, excusez ce bon homme :
Il a laissé son calepin à Rome[3].

Et tout à l'instant, un petit maistre ès-arts saillit

marquis de Chaussins, en Bourgogne, frère du duc de Mercœur.

1. Les membres de la famille d'Autriche avaient presque tous les lèvres grosses. Quant au jeune duc de Guise, prétendant au trône, il avait le nez camard.

2. Simon Filleul.

3. Allusion à la politique du cardinal de Pellevé, plus romaine que française, et à son attitude au Concile de Trente, où, envoyé pour soutenir les intérêts de l'Église Gallicane, il *oublia son calepin*, c'est-à-dire ses instructions, et soutint les intérêts de Rome.

aussi en piedz, et tournant le visage vers mondit sieur le Cardinal de Pelvé, repliqua de mesme en autant de carmes :

Les Frères Ignorants[1] ont eu grande raison
De vous faire leur chef, Monsieur l'Illustrissime[2] :
Car ceux qui ont ouy vostre belle oraison
Vous ont bien reconneu pour ignorantissime.

Tout le monde trouva ceste rime fort plaisante, et aprés avoir faict un second battement de mains, non toutesfois si long que le precedent, Monsieur de Lyon se leva et fit signe de la main qu'il vouloit parler. Parquoy, aprés que tout le monde eust sonorement et theologalement toussy, craché et recraché, pour l'ouyr plus attentivement à cause de la reputation de son eloquence, il discourut ainsi, ou environ.

1. Les Capucins, dont le cardinal de Pellevé se déclarait le protecteur, et que l'on nommait en Italie *fratelli ignoranti*.

2. Au XVIe siècle, le titre d'*Illustrissime* n'appartenait qu'aux Cardinaux-Princes.

HARANGUE

DE MONSIEUR DE LION[1]

Messieurs, je commenceray mon propos par l'exclamation pathetique de ce Prophete royal David : *Quam terribilia judicia tua*, etc. « O Dieu ! que vos jugements sont terribles et admirables ! » Ceux qui prendront garde de bien prés aux commencements et progrez de notre saincte Union auront bien occasion de crier les mains joinctes au ciel : O Dieu ! si vos jugements sont incomprehensibles, combien vos graces sont-elles plus admirables ! et de dire avec l'Apostre : *Ubi abundavit delictum, ibi superabundavit et gratia.*

N'est-ce point chose bien estrange, Messieurs les Zelateurs, de veoir nostre Union, maintenant si

1. On attribue cette harangue à Nicolas Rapin, Grand Prévôt de la Connétablie de France.

saincte, si zelée et si devote, avoir esté, presque en toutes ses parties, composée de gens qui, auparavant les sainctes Barricades, étoient tous tarez et entachez de quelque note mal solfiée[1] et mal accordante avec la justice, et, par une miraculeuse metamorphose, veoir tout à un coup l'atheisme converty en ardeur de devotion; l'ignorance, en science de toutes nouveautez et curiosité de nouvelles; la concussion, en pieté et en jeusne; la volerie, en generosité et vaillance; bref, le vice et le crime transmués en gloire et en honneur? Cela sont des coups du Ciel, comme dit Monsieur le Lieutenant, de pardieu! Je dy si beaux que les François doivent ouvrir les yeux de leur entendement pour profondement considerer ces miracles, et doivent là dessus les gens de bien, et de biens de ce Royaume, rougir de honte avec presque toute la Noblesse, la plus saine partie des Prelats et du Magistrat, voire les plus clairvoyants, qui font semblant d'avoir en horreur ce sainct et miraculeux changement[2]. Car qui

1. C'est-à-dire que tous avaient quelque peccadille sur la conscience.

2. D'après de Thou, les plus empressés à embrasser le parti de la Ligue étaient les gens perdus, tandis que les gens d'honneur ou recommandables par leur position lui étaient hostiles.

a-il au monde de plus admirable, et que peut Dieu mesme faire de plus estrange, que de veoir tout en un moment les valets devenus maistres; les petits estre faicts grands; les pauvres, riches; les humbles, insolents et orgueilleux; veoir ceux qui obeissoient commander; ceux qui empruntoient, prester à usure; ceux qui jugeoient, estre jugez; ceux qui emprisonnoient, estre emprisonnez; ceux qui estoient debout, estre assis? O cas merveilleux! ô mysteres grands! ô secrets du profond cabinet de Dieu, inconnus aux chetifs mortels! Les aunes des boutiques sont tournées en pertuisanes; les escritoires, en mosquets; les breviaires, en rondaches; les scapulaires, en corselets; et les capuchons, en casques et salades! N'est-ce pas une autre grande et admirable conversion de la plus-part de vous autres, Messieurs les Zelez? entre lesquels je nommeray par honneur les sieurs de Rosne, de Mandreville, la Mothe Serrand, le chevalier Breton [1], et cinquante autres des plus signalez de nostre party qui me feroient faire une hyperbate et parenthese trop longue : que ceux que je ne nomme point m'en sachent grê. N'est-ce pas,

1. En 1581 ils allèrent en Flandre avec le duc d'Anjou pour soutenir les protestants. D'après Brantôme, le chevalier Breton était un Piémontais réfugié en France à la suite d'un meurtre commis dans son pays.

dis-je, grand cas que vous estiez n'agueres en Flandres, portants les armes politiquement et employants vos personnes et biens contre les archicatholiques Espagnols en faveur des Heretiques des Pays Bas, et que vous vous soyez si catholiquement rangez tout à un coup au giron de la saincte Ligue? et que tant de bons matois, banqueroutiers, saffraniers[1], desesperez, hauts-gourdiers[2], et forgueurs[3], tous gens de sac et de corde, se soyent jettez si courageusement, et des premiers, en ce sainct party pour faire leurs affaires, et soyent devenuz Catholiques à double rebras[4], bien loin devant les autres? O vrais patrons de l'enfant prodigue dont parle l'Evangile! O devots enfants de la messe de minuict! O sainct Catholicon d'Espagne, qui es cause que le prix des messes est redoublé, les chandelles benistes rencheries, les offrandes augmentées, et les saluts multipliez; qui es cause qu'il n'y a plus de perfides, de voleurs, d'incendiaires, de faulsaires, de coupegorges et brigands, puis que, par ceste saincte conversion, ils ont changé de nom, et ont pris cet

1. Insolvables, parce que l'on peignait en jaune ou couleur safran la maison des banqueroutiers.

2. Pendards.

3. Fabricants de fausse monnaie.

4. Plié en doublé comme un manteau dont on ramène les pans l'un sur l'autre; par extension *renforcé*.

honorable tiltre de Catholiques Zelez et de Gendarmes de l'Eglise militante ! O deifiques doublons d'Espagne, qui avez eu ceste efficace de nous faire tous rajeunir et renouveler en une meilleure vie ! C'est ce que dit nostre bon Dieu en parlant à son Pere, en sainct Matthieu, chap. XI : *Abscondisti a prudentibus et sapientibus, et revelasti ea parvulis.*

Certes, Messieurs, il me semble revoir ce bon temps auquel les Chrestiens, pour expier leurs crimes, se croysoient et alloient faire la guerre oultre mer comme pelerins, contre les mescreants et infideles. O saincts pelerins de Lansac[1], et ton bon frere bastard, Evesque de Comminges[2], qui avez fait enroler à la foule en vos quartiers tant d'honnestes gens qui, ressemblants aux menestriers, n'avoient rien tant en haine que leur maison[3] ! Je ne veux icy comprendre maints gentils-hommes et autres qui

1. Lansac, qui amenait des troupes levées par lui pour le service de la Ligue, fut battu dans le Maine en 1590.

2. Urbain de Saint-Gelais, fils naturel de Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, dut à la protection de Catherine de Médicis l'évêché de Comminges. Les Lansac n'ayant pu obtenir un office auquel ils se croyaient des droits, se jetèrent dans le parti de la Ligue.

3. Un ancien proverbe disait : Il est comme les menestriers, il ne trouve point de pire maison que la sienne. Les ménétriers qui allaient aux noces et aux festins se trouvaient mieux, en effet, chez les autres que chez eux.

sont du bois dont on les faict, quoy que soit qui en ont la mine, et se monstrent vaillants coqueplumets[1] sur le pavé de Paris; lesquels, ayant esté pages à pied, ou servy les princes Catholiques et leurs adherants, se sont obligez, de gayeté de cœur, à suivre leur party : voire se fussent-ils rendus Turcs, comme ils disent, aymants mieux estre traistres à leur Roy et à leur patrie que manquer de parole à un maistre qui luy-mesme est valet et subjet du Roy. A la verité, nous sommes grandement obligez à ces gens-là, aussi bien qu'à ceux qui, ayants receu quelque escorne[2] ou dommage du tyran ou des siens, se sont, par indignation et esprit de vengeance, tournez vers nous, et ont preferé leur injure particuliere à tout autre devoir[3]. Et devons aussi beaucoup remercier ceux qui, ayants commis quelque assassinat ou insigne lascheté et volerie au party de l'ennemy, se sont catholiquement jettez entre nos bras pour eviter la punition de Justice, et trouver parmy nous toute franchise et impunité; car ceux-là plus que nuls autres sont obligez à

1. Batteurs de pavé.
2. Quelque honte, quelque injure.
3. C'est le cas de M. de Villeroy qui, ayant reçu, en 1587, une injure du duc d'Épernon pour laquelle le roi refusa de lui faire justice, entra dans la Ligue par ressentiment.

tenir bon jusques à la mort pour la saincte Union. C'est pourquoy il ne se faut point defier du baron d'Alegre[1], ni de Hacqueville, gardien du Ponteau-de-Mer, ni du concierge de Vienne[2], et autres, qui ont faict de si beaux coups pour gaigner Paradis avec dispense de leur serment; ny pareillement de ceux qui ont courageusement mis la main au sang et à l'emprisonnement des Magistrats Politiques[3]. En quoy Monsieur le Lieutenant a eu beaucoup de dexterité pour les engager, et leur faire faire des choses irremissibles, et qui ne meritent d'avoir jamais pardon non plus que ce qu'il a faict. Mais gardons-nous de ces nobles qui disent qu'ils sont bons François, et qui refusent de prendre pensions et doublons d'Espagne, et font conscience de faire la guerre aux marchands et laboureurs. Ces gens sont dangereux et nous pourroient faire un faux bond, car ils se vantent que si le Biarnois alloit à la messe, jamais leurs espées ne couperoient contre luy ny les siens. Qu'il vous souvienne des entrevues et parlements qu'aucuns font si souvent vers Sainct-

1. En 1592 le marquis d'Alègre tua d'un coup de poignard Montmorency-Halot, qu'il avait attiré sous prétexte de se réconcilier avec lui.

2. D'Hacqueville et Maugiron livrèrent ces deux villes dont ils étaient gouverneurs.

3. Allusion au meurtre du président Brisson.

Denis, et des passe ports qu'on reçoit et qu'on envoye si facilement de part et d'autre[1]. Ces gens là, Messieurs, n'oïent la messe que d'un genou, et ne prennent de l'eau beniste, en entrant en l'Eglise, qu'en leur corps deffendant. Ha! pleust à Dieu qu'ils ressemblassent tous à ce sainct pelerin, confesseur, et martyr catholique zelé, Monsieur de La Mothe Serrand, lequel, estant és prisons de Tours pour rendre tesmoignage de sa foy, refusa de disner et prendre sa refection de potage un jour de samedy aprés Noël[2], craignant qu'on eust mis de la graisse en sa soupe! Et protesta ce champion de la foy, ce Machabée, ce devotieux martyr, de souffrir plustost la mort que de manger soupe autre que catholique.

O illustres assistants, choisis et triez au volet pour la dignité de ceste notable Assemblée, la pure cresme de nos Provinces, la mere goutte[3] de nos

1. Les Espagnols avaient inutilement tenté de faire nommer Rois de France le jeune duc de Guise et leur Infante. Le duc de Mayenne craignant que la couronne ne passât définitivement à ce jeune prince, son neveu, ouvrit des négociations pour obtenir une trêve du roi, ce qui occasionna de nombreuses entrevues à la Villette, à la Chapelle, à Aubervilliers, et même sur la route de Paris à Saint-Denis.

2. L'usage de la viande était permis le samedi depuis Noël jusqu'à la Chandeleur.

3. En Champagne on appelle *mère-goutte* le plus pur jus du

Gouvernements, qui estes venuz icy avec tant de travaux, les uns à pied, les autres seuls, les autres de nuict, et la pluspart à vos depens ! N'admirez-vous poinct les faits heroïques de nos Louchards, Bussys, Senaud, Oudineaux, Moulieres, Crucé, Goudard, et Drouart[1], qui sont si bien parvenuz par la plume? Que vous semble de tant de Caboches[2] qui se sont trouvez, et que Dieu a suscitez à Paris, Rouen, Lion, Orleans, Troyes, Toulouze, Amiens, où vous voyez les bouchers, les tailleurs, les chiquaneurs, basteliers, cousteliers, et autres especes de gens de la lie du peuple, avoir la premiere voix au Conseil et Assemblées d'Estat, et donner la loy à ceux qui auparavant estoient grands de race, de biens et de qualité, qui n'oseroient maintenant toussir ni grommeler devant eux? N'est-ce pas en cela que la Prophetie est accomplie, qui dit : « *De stercore erigens pauperem ?* » Seroit-ce pas crime de passer soubs

raisin qui coule naturellement de la cuve après qu'on y a déposé la vendange.

1. Membres du Conseil des Seize. Les royalistes politiques leur avaient donné des surnoms : Louchard était *le rodomontadier*, Bussi *le fendant*, Senault *le finet-mâdré*, Oudineau *le pipeur*, La Morlière *le bizarre*, Crucé *le résolu*, et Drouart *le doucet*.

2. Séditieux, appelés ainsi du nom de l'écorcheur Caboche, chef des bouchers révoltés contre Charles VI, en 1412.

silence ce sainct martyr, frere Jacques Clement? qui, ayant esté le plus desbauché de son couvent (comme sçavent tous les Jacobins de ceste ville), et mesme ayant eu plusieurs fois le chapitre et le fouet diffamatoire pour ses larcins et meschancetez, est neantmoins aujourd'huy sanctifié, et maintenant est là-haut à debattre la preseance avec sainct Iago de Compostelle. O bienheureux confesseur et martyr de Dieu! que je seroy volontiers le paranymphe et encomiaste[1] de tes louanges, si mon eloquence pouvoit atteindre à tes merites! Mais j'ayme mieux m'en taire que d'en dire trop peu; et, continuant mon discours, parleray de l'estrange conversion de ma personne propre.

Encore que Caton die : *Nec te laudaris, nec te culpaveris ipse,* si vous confesseray-je librement qu'auparavant ceste saincte entreprise d'Union, je n'estoy pas grand mangeur de crucifix, et quelques-uns de mes plus proches et qui m'ont hanté plus familierement, ont eu opinion que je sentoy un peu le fagot[2] à cause qu'estant jeune escholier j'avoy pris plaisir à lire les livres de Calvin, et, estant à Toloze, m'estoy meslé de dogmatizer la nuict avec

1. Nom que l'on donnait à l'orateur chargé, à la Sorbonne, de prononcer l'éloge des licenciés en Théologie.
2. Parce que l'on brûlait les hérétiques.

les nouveaux Lutheriens [1]. Et depuis n'ay jamais faict grande conscience ni difficulté de manger de la chair en Karesme, ny de coucher avec ma sœur [2], suyvant les exemples des saincts Patriarches de la Bible. Mais, depuis que j'eu signé la saincte Ligue et la loy fondamentale de cest Estat, accompagnée des doublons et de l'esperance du chapeau rouge, personne n'a plus douté de ma creance et ne s'est enquis plus avant de ma conscience et de mes comportements.

Veritablement je confesse que je doy ceste grace de ma conversion, aprés Dieu à Monsieur le duc d'Espernon, qui, pour m'avoir reproché au Conseil ce dont on ne doutoit point à Lyon touchant ma belle-sœur [3] fut cause que, de grand Politique et

1. On appelait *nouveaux luthériens* les protestants français, par opposition aux *anciens* ou protestants d'Allemagne. Pierre d'Espinac assista à leurs assemblées pendant l'année 1563; mais il se retira de leur parti dès qu'il vit qu'il y avait plus de danger que de profit, et devint même leur persécuteur.

2. Ce crime lui est reproché dans plusieurs pamphlets du temps. Dans la *Confession des chefs de l'Union*, entre autres, on lui fait dire :

> Je suis né à l'inceste, et dès mon premier âge,
> J'ay de ma belle-sœur abusé longuement :
> Puis avecque ma sœur je couche maintenant.
> Ayant pour cet effet rompu son mariage.

3. En 1588 le duc d'Épernon rappela publiquement, et en présence de Henri III, les bruits qui couraient sur la conduite et les mœurs scandaleuses de l'archevêque de Lyon. Celui-ci de-

un peu Calviniste que j'estoy, je devins grand et conjuré Ligueur, comme je suis à present directeur et ordinateur des affaires secrets et importants de l'estat de la saincte Union, ne plus ne moins que le benoist sainct Paul, qui, de persecuteur de chrestiens, fut faict vaisseau d'election. C'est pourquoy il dit : *Ubi abundavit delictum, ibi abundavit et gratia.* Ne doutez donc plus de demeurer fermes et constants en ce sainct party, plein de tant de miracles et de coups du Ciel, desquels il faut que fassiez une loy fondamentale. Quant aux necessitez et oppressions du Clergé, vous y adviserez, s'il vous plaist; car, pour mon regard, je mettray pèine que ma marmite ne soit renversée, et auray toujours credit avec Roland[1] et Ribault, qui ne manqueront de me payer mes pensions, de quelque part que l'argent vienne : chacun advisera à se pourveoir, si bon luy semble. Et, de ma part, je ne desire point la paix que premierement je ne sois Cardinal, comme on m'a promis[2] et comme je l'ay bien merité; car sans moy

manda au roi de lui faire faire réparation, et n'ayant pu l'obtenir, il se déclara pour le parti des Guise et de la Ligue.

1. Roland, député aux États-Généraux, fut depuis nommé Grand-Audiencier de la Chancellerie.

2. Le chapeau de Cardinal lui avait été promis par le roi Henri III après la journée des Barricades, puis plus tard par les chefs de la Ligue.

Monsieur le Lieutenant ne seroit pas au degré où il est, à cause que ce fut moy qui retins le feu Duc de Guise, son frere, qui s'en vouloit aller des Estats de Blois, se deffiant de quelque sourde embusche du tyran. Mais je le fey revenir pour attendre la depesche de Rome, qu'on me devoit apporter dedans trois jours, et ce fut pourquoy Madame sa mere, cy presente, m'a reproché maintesfois que j'estoy cause de sa mort : dont Monsieur le Lieutenant et tous les siens me doivent savoir bon gré, parce que, sur ce pretexte et pour venger ceste belle mort, nous avons excité les peuples et pris occasion de faire un autre Roy.

Courage donc! courage, mes amis! Ne craignez point d'exposer vos vies et ce qui vous reste de biens pour Monsieur le Lieutenant et pour ceux de sa Maison. Ce sont bons Princes et bons Catholiques, et qui vous ayment tout plein. Ne parlez point icy de luy abroger sa puissance, qu'aucuns murmurent ne luy avoir esté donnée que jusques à une prochaine tenue des Estats [1]. Ce sont des contes de la cigongne! Ceux qui ont gousté ce morceau ne demordent ja-

1. Le duc de Mayenne reçut le titre de Lieutenant général de l'Etat et Couronne de France en vertu d'une délibération du Conseil général de l'Union, en date du 4 mars 1589, confirmée par arrêt de la Cour du 7 mai, qui limitait son mandat à la réunion des Etats-Généraux.

mais. Demanderiez-vous un plus beau Roy, et plus gros, et plus gras qu'il est? C'est, par sainct Jacques! une belle piece de chair, et n'en sçauriez trouver un qui le peze!

Messieurs de la Noblesse, qui tenez les villes et chasteaux au nom de la saincte Union, estes-vous pas bien aises de lever toutes les tailles, decimes, aydes, magazins, fortifications, guet, corvées, imposts et daces [1] de toutes denrées, tant par eau que par terre, et prendre vos droicts sur toutes prises et rançons, sans estre tenuz d'en rendre compte à personne? Soubs quel Roy trouveriez-vous jamais meilleure condition? Vous estes Barons, vous estes Comtes et Ducs en proprieté de toutes les places et provinces que vous tenez. Vous y commandez absolument et en rois de carte. Que vous faut-il mieux? Laissez et oubliez ces noms precieux de Monarchie Françoise, et ne vous souvienne plus de nos ancestres ni de ceux qui les ont enrichis et anoblis. Bref, *Qui bien sta, non si move*[2].

Quant à vous Messieurs les Ecclesiastiques, à la verité, j'y perds mon latin, et veoy bien que, si la

1. Impôt sur les denrées.

2. *Qui s'y trouve bien, y reste.* Nous avons conservé l'orthographe moitié française, moitié italienne de cette sentence, telle que la donne l'édition princeps.

guerre dure, il y aura moult de pauvres prestres. Mais aussi n'esperez-vous pas vostre recompense en en ce monde caduc, ains au Ciel, où la couronne de gloire eternelle attend ceux qui patiront et mourront pour la saincte Ligue. Se sauve qui pourra ! quant à moy, je suis capable de porter un bonnet rouge ; mais de remedier et obvier aux necessitez et oppressions du Clergé, il n'est pas en ma puissance, et mes gouttes ne me donnent pas loisir d'y penser. Toutesfois je crains une chose : c'est que, si le Roy de Navarre revoque les passeports et les main-levées qu'il a données aux monasteres et chapitres, il y aura danger que vous ne criez tous au meurtre aprés le Sainct Pere, et Monsieur le Legat, et le reverendissime cardinal, cy presents, qui pourroient bien laisser les bottes en France, s'ils ne se sauvent de bonne heure delà les monts. Je laisse à messieurs les Predicateurs de tenir tousjours en haleine leurs devots paroissiens, et reprimer l'insolence de ces demandeurs de pain ou de paix [1]. Ils sçavent les passages de l'Escriture pour accommoder à leurs propos, et les tourner, virer, aux occasions, comme ils en auront besoin. Car

1. A la fin du second siège de Paris, en 1590, des bourgeois se rassemblèrent en armes, demandant à grands cris *du pain ou la paix !* Cette espèce de petite sédition fut durement réprimée par les chefs de la Ligue.

jamais ne fut dit pour neant que l'Evangile est un cousteau de tripiere, qui coupe des deux costez : *Juxta illud, et de ore ejus gladius utraque parte acutus exibat.* Et, comme dit l'apostre sainct Paul : *Vivus est sermo Dei, et efficax, et penetrabilior omni gladio ancipiti.*

Or, ce qui importe pour le present le plus à nos affaires, c'est de bastir une loy fondamentale par laquelle les peuples François seront tenuz de se laisser coiffer, embeguiner, enchevestrer, et mener à l'appetit de Messieurs les Cathedrants[1]; voire se laisseront escorcher jusques aux os, et curer leurs bourses jusques au fond, sans dire mot ny s'enquerir pourquoy. Car vous sçavez, Messieurs, qne nous avons affaire de nos pensions. Mais surtout faictes souvent renouveler les serments de l'Union sur le precieux Corps de Nostre Seigneur, et continuez les confrairies du Nom de Jesus et du Cordon, car ce sont de bons colliers pour menues gens. De quoy nous chargeons l'honneur et conscience de nos bons peres les Jesuites, et leur recommandons aussi nos espions, afin qu'ils continuent de faire tenir seurement de nos nouvelles en Espagne, et reçoivent

1. Nom des théologiens et philosophes enseignant en chaire, et aussi de celui qui préside à une thèse.

aussi les mandats secrets de sa Majesté Catholique pour les faire tenir aux ambassadeurs, agents, curez, couvents, marguilliers et maistres des confrairies; et qu'en leurs particulieres confessions ils n'oublient pas de deffendre, sur peine de damnation éternelle, de desirer la paix, et encore plus d'en parler; ains faire opiniastrer les devots chrestiens au sac, au sang et au feu, plustost que de se soubsmettre au Biarnois, quand bien il iroit à la messe comme il a donné charge à ses ambassadeurs d'en asseurer le Pape. Mais nous sçavons bien la contrepoison, si cela advient, et donnerons bien ordre que sa Saincteté n'en croira rien, et, le croyant, n'en fera rien, et, le faisant, que nous n'en recevrons rien, si je ne suis Cardinal. Pourquoy ne le seray-je pas, si maistre Pierre de Frontac, estant simple advocat à Paris, du temps du Roy Jean, le fut bien pour avoir diligemment deffendu les causes de l'Eglise[1]? Et moy, qui ay quitté mon maistre et trahy mon pays pour soubstenir la grandeur du Sainct-Siege Apostolique, je ne le seroy pas! Si seray! si je vous en asseure, ou mes amis me faudront. J'ay dit.

1. Pierre de Féligny, avocat au Parlement et chanoine de l'Eglise de Paris, ayant soutenu le parti de l'anti-pape Clément VII, fut, en récompense, créé par lui cardinal en 1383 ou 1385.

Aprés que ledit sieur Archevesque eut fini son epiphoneme[1] en grande emotion de corps et de voix, il demanda permission tout bas à Madame de Montpensier de se retirer pour changer de chemise, parce qu'il s'étoit eschauffé en son harnois. Le bedeau de Monsieur le Recteur, qui estoit à ses pieds, luy fit fendre la presse. Puis, s'estant escoulé par dessus les bancs des deputez, mondit sieur le Recteur Roze, revestu de son habit rectoral, souz son roquet et camail d'Evesque portatif[2], ostant son bonnet par plusieurs fois, commença ainsi.

1. Figure de rhétorique. Réflexion en forme d'exclamation, par laquelle on termine un discours ou un récit.

2. On donnait le nom d'*évêque portatif* à un évêque *in partibus infidelium*, ou à un évêque confidenciaire, c'est-à-dire n'ayant que le titre de son évêché dont un autre touchait les revenus. Ce dernier cas était à peu près celui de Guillaume Rose, évêque de Senlis, dont la ville épiscopale se trouvait au pouvoir des royalistes.

HARANGUE[1]

DE MONSIEUR LE RECTEUR ROZE

JADIS EVESQUE DE SENLIS[2]

Tres-illustre, Très-auguste, et Tres-catholique Synagogue! Tout ainsi que la vertu de Themistocles s'eschauffoit par la consideration des triomphes et trophées de Miltiades, ainsi me sens-je eschauffer le courage en la contemplation des braves discours de ce torrent d'eloquence, Monsieur le Chancelier de la Lieutenance, qui vient de triompher de dire. Et, à son exemple, je suis meu d'une indicible ardeur de mettre avant ma réthorique, et estaler ma mar-

1. Cette harangue est de Nicolas Rapin.

2. Guillaume Rose, né à Chaumont en Bassigny, fut grand-maître du Collège de Navarre, prédicateur du roi Henri III, et évêque de Senlis en 1582. Les bienfaits du roi ne l'empêchèrent pas de se montrer ardent apologiste de Jacques Clément et de son crime. Henri IV se contenta d'exiler dans son diocèse, ce ligueur exalté, où il continua son opposition au nouveau roi jusqu'à sa mort, arrivée en 1602.

chandise en ce lieu où maintesfois j'ai faict des predications [1] qui m'ont, par le moyen du feu Roy, faict de meusnier devenir Evesque, comme, par vostre moyen, je suis d'Evesque devenu meusnier. Mais je pense avoir assez monstré par mes actions passées que je ne suis point ingrat, et que je n'ai faict que ce que j'ay veu faire à plusieurs autres de ceste noble Assistance, qui ont receu encore plus de biens que moy du Roy defunct, et neantmoins l'ont bravement chassé de son Royaume et faict assassiner pour le bien de la foy catholique, soubs esperance d'avoir mieux, comme nous nous estions genereusement promis.

Or, je ne veux icy refriquer [2] les choses passées, ny capter votre benevolence par un long exorde; mais sommairement vous diray, Messieurs, que la fille aisnée du Roy, je ne dy pas du Roy de Navarre, mais du Roy que nous eslirons icy, si Dieu plaist; et en attendant je diray la fille aisnée de monsieur le Lieutenant de l'Estat et Couronne de France, l'Uniniversité de Paris, vous remonstre en toute observance que, depuis ses cunabules et primordes [3] elle n'a

1. Allusion à ses anciennes fonctions de prédicateur de Henri III.
2. Reprendre, rappeler, reproduire une argumentation.
3. Berceau et commencement. Cette manière pédantesque de

point esté si bien morigenée, si modeste et si paisible, qu'elle est maintenant par la grace et faveur de vous autres Messieurs. Car, au lieu que nous soulions[1] veoir tant de fripons, friponniers, juppins [2], galoches[3], marmitons, et autres sortes de gens malfaisants courir le pavé, hanter les bordeaux, tirer la laine, et quereler les rostisseurs de Petit Pont, vous ne voyez plus personne de telles gens par les colleges. Tous les supposts des Facultez et Nations, qui tumultoient pour les brigues de licences, ne paroissent plus. On ne joue plus de ces jeux scandaleux et satyres mordantes aux eschaffauts des colleges, et y voyez une belle reformation ; s'estants tous ces jeunes regents retirez, qui vouloient monstrer à l'envy qu'ils savoient plus de grec et de latin que les autres. Ces factions de maistres-és-arts, où l'on se batoit à coups de bourlet et de chaperon, sont cessées : tous ces escholiers de bonne maison, grands et petits, ont faict gille [4]. Les libraires, imprimeurs,

parler en latin francisé rappelle un amusant passage de Rabelais : *Comment Pantagruel rencontra ung Limosin qui contrefaisoit le languaige françois.* (Pant., liv. II, c. VI.)

1. Avions coutume.

2. Mot de l'argot des écoliers parisiens qui paraît signifier : habitué des mauvais lieux, débauché.

3. Surnom des écoliers qui habitaient en ville et non dans les collèges.

4. Expression populaire : disparaître, s'éclipser.

relieurs, doreurs, et autres gens de papier et parchemin, au nombre de plus de trente mille, ont charitablement fendu le vent en cent quartiers pour en vivre, et en ont encore laissé suffisamment pour ceux qui ont demouré aprés eux. Les professeurs publics qui estoient tous Royaux et Politiques, ne nous viennent plus rompre la teste de leurs harangues et de leurs congregations aux trois Evesques[1] : ils se sont mis à faire l'alquemie chacun cheuz soy. Bref, tout est coy et paisible, et vous diray bien plus : jadis, du temps des Politiques et Heretiques Ramus, Galandius et Turnebus[2], nul ne faisoit profession des lettres qu'il n'eust, de longue main et à grands fraiz, estudié et acquis des arts et sciences en nos colleges, et passé par tous les degrez de la discipline scholastique. Mais maintenant, par le moyen de vous autres Messieurs, et la vertu de la saincte Union, et principalement par vos coups du Ciel[3], Monsieur le Lieutenant, les beurriers et beurrieres de Vanves, les rufiens[4] de Montrouge et de Vaugirard, les vignerons de Sainct-Cloud, les carreleurs de Ville-

1. Sans doute l'enseigne d'un cabaret où ils se réunissaient.

2. Professeurs en grande réputation ou XVIe siècle.

3. On a vu précédemment que les prédicateurs de la Ligue avaient qualifié l'assassinat de Henri III de *coup du Ciel*.

4. Débauchés.

juifve et autres cantons catholiques, sont devenuz maistres-és-arts, bacheliers, principaux, presidents, et boursiers des colleges, regents des classes, et si arguts philosophes que mieux que Ciceron maintenant ils disputent *de inventione*, et apprennent tous les jours *aftodidactôs*[1], sans autre precepteur que vous, Monsieur le Lieutenant, apprennent, dis-je, mourir de faim *per regulas*.

Aussi n'oyez-vous plus, aux classes, ce clabaudement latin des regents qui obtendoient les aureilles[2] de tout le monde. Au lieu de ce jargon, vous y oyez à toute heure du jour l'harmonie argentine, et le vray idiome des vaches et veaux de laict, et le doux rossignolement des asnes et des truyes, qui nous servent de cloches, *pro primo, secundo et tertio*. Nous avons désiré autrefois sçavoir les langues hebraïque, grecque et latine; mais nous aurions à present plus de besoin de langue de bœuf salée, qui seroit un bon commentaire aprés le pain d'avoine[3]. Mais le Mans et Laval, et ces infaillibles voitures d'Angers, avec leurs chapons de haute graisse et ge-

1. Αὐτοδιδάκτως, naturellement, de soi-même. Ce mot grec est écrit dans la satire suivant la prononciation moderne.

2. Qui obstruaient, du latin *obtendere*, couvrir, voiler.

3. Allusion à la disette qui régnait à Paris : on n'y eut pas toujours même le pain d'avoine.

linotes, nous ont failly comme les langues, et n'avons plus qu'un amer souvenir de ces messagers academiques qui descendoyent à *l'Arbaleste* et autres fameuses hostelleries de la rue de la Harpe[1] à jour et poinct nommé, au grand contentement des escholiers attendants, et de leurs regents friponniers. Vous estes cause de tout cela, Monsieur le Lieutenant, et tous ces miracles sont œuvres de vos mains. Il est vray que nos predications et decrets n'y ont pas nui. Mais tant y a que vous en estes le principal motif et instrument, et, pour vous dire en un mot, vous nous avez perduz et esperduz. Excusez-moy, si je parle ainsi. Je diray avec le Prophete David : *Loquebar in conspectu Regum, et non confundebar.*

Vous avez, *inquam*, si inquiné[2] et diffamé ceste belle fille aisnée, ceste pudique vierge, ceste fleurissante pucelle, perle unique du monde, diamant de de la France, escarboucle du Royaume, et une des fleurs de lys de Paris la plus blanche, que les Universitez estrangeres en fond des sornettes grecques et latines : *et versa est in opprobrium gentium.* Cependant Messieurs nos Docteurs n'y trouvent que rire

1. Ce passage fournit de curieux renseignements sur une partie de l'approvisionnement de Paris en temps ordinaire, pendant le XVIe siècle.
2. Souillé.

n'y que frire, car ils n'ont pas les questions quolibetayres si frequentes. Plus ne se passent tant de bacheliers, licenciers, n'y docteurs, où ils souloient avoir leurs propines[1] et festins, se saouloient *usque ad guttur*. Le vin d'Orléans ne vient plus, encore moins celuy de Gascongne : tellement que les ergots sont cessez; et, si quelqu'un des plus espagnolisez a quelques doublons et reçoit quelque pension du Legat à catimini[2], ce n'est pas à dire que les autres s'en sentent. Au reste, Monsieur le Lieutenant, vous avez faict pendre vostre argentier conzelateur, Louchard[3], et avez declaré par consequent pendables tous ceux qui ont assisté à la ceremonie de l'Ordre de l'Union qu'on a baillée au president Brisson. Or est-il que tous les jeunes curez, prestres et moynes de nostre Université, et nous autres Docteurs, pour la pluspart avons esté promoteurs de ceste tragedie : *ergo gluc*. Et vous dy que, si ne vous fussiez hasté de venir, nous en eussions bien faict d'autres, et n'eussions pas demouré en si beau chemin; et tel parle aujourd'huy bien haut à qui les dents ne feroient

1. Où ils avaient l'habitude de tenir leurs réunions bachiques. Comme le Limousin de Rabelais, le Recteur Rose parle latin en français.

2. A la dérobée, en se cachant.

3. Un des Seize, pendu par ordre du duc de Mayenne pour sa participation au meurtre du président Brisson.

point de mal[1] si vous eussiez encore tardé trois jours à venir.

Mais pour revenir à mon premier theme, j'argumente ainsi : Louchard et ses consorts ont esté justement penduz, parce qu'ils estoyent pendarts; *Atqui* la plus-part de nous autres Docteurs estions consorts et adherants et conseillers dudict pendu, *ergo* pendarts et pendables; et ne sert de rien d'alleguer l'abolition qui nous a esté faicte touchant ce catholique assacinat[2], car *remissio non dicitur nisi ratione criminis* : ne pouvant ladite abolition abolir la peine meritée, voire quand vous la destremperiez cent fois en Catholicon d'Espagne, qui est un savon qui efface tout. Il fault donc necessairement argumenter ainsi, *in barroquo :* Quiconque faict pendre les Catholiques Zelez est tyran et fauteur d'Heretiques; *atqui* Monsieur le Lieutenant a faict pendre Louchard et consorts catholicissimes et zelatissimes : *ergo* Monsieur Lieutenant est tyran et fauteur d'Heretiques, pire que Henry de Valois, qui avoit pardonné à Louchard,

1. C'est-à-dire que, sans l'arrivée du duc de Mayenne, les Seize auraient fait périr d'autres personnes suspectées de royalisme.

2. Après l'exécution de quatre des Seize, ordonnée par le duc de Mayenne, le 4 décembre 1591, ce prince publia une abolition ou amnistie en faveur des autres coupables du meurtre de Brisson, dont deux seulement furent exceptés.

Haste et La Morliere, dignes du gibet plus de trois ans devant les Barricades[1]. Qu'ainsi ne soit, *probo minorem, a majori ad minus.* Le Biarnois a tenu entre ses mains prisonniers les principaux chefs de la Ligue, comme Bois-Dauphin, Pescher, Fontaine-Martel, Flavacourt, Tramblecourt, les Cluzeaux[2], et plusieurs autres, qui me doivent sçavoir gré si ne les nomme, lesquels il n'a pas faict pendre, le pouvant et devant : *quia non vult mortem peccatoris, sed ut resipiscat,* comme plusieurs ont faict; et neantmoins, nous autres Catholiques, le tenons pour Heretique relaps : *Ergo,* Monsieur le Lieutenant est pire qu'Heretique, qui a faict pendre ses meilleurs amis, lesquels luy avoyent mis le pain en la main. De dire que cela soit faict *ad majorem cautelam,* pour ravaler l'orgueil et insolence des Seize, cela est bon, mais se pendant on s'estrangle; et ne peut ce dicton empescher que nous ne soyons tousjours jugez et reputez grands badaux et caillettes, sots en latin et en françois, de l'avoir enduré, et qui pis est, que les Politiques ne concluent, *in modo et figura,* que la

1. Ils étaient entrés dans la Ligue avant 1587 et s'opposèrent par la force à l'exécution des ordres du roi, qui ne les en punit pas.

2. Faits prisonniers à la bataille d'Ivry, Henri IV les fit traiter avec humanité.

Sorbonne peult errer : chose qui me feroit de rechef devenir insensé et courir les rues[1]. Car, si cela avoit lieu, nous ne sçaurions prouver par toutes les fleurs de nostre rhetorique, ni par toutes les loix fondamentales du Royaume, dont Monsieur de Lyon a faict si grand cas[2], que tant de milliers de pauvres Chrestiens que nous avons faict et faisons mourir de faim, de fer et de feu, par nostre precipité decret, deussent estre jugez vrais martyrs, si tant est que nostredit decret ne les a peu absoudre du serment de fidelité et obeissance naturelle que les subjects doivent à leur Prince. Parquoy, Messieurs, je vous supplie, au nom de nostre Academie, de pallier ce faict icy le plus catholiquement qu'on pourra, comme Monsieur le Legat faict les intentions du Pape Sixte, qui n'aymoit pas tant la Ligue qu'on disoit[3]. Au reste, je vous fourniray tant de passages de l'Escriture que vous voudrez, car j'en ay à revendre. Mais surtout,

1. D'après les contemporains, Rose ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés intellectuelles et aurait eu des accès de folie.

2. Sarcasme contre l'archevêque de Lyon, notoirement hostile aux intérêts de la France et aux libertés de l'Église Gallicane.

3. Malgré la bulle d'excommunication que Sixte V avait lancée contre Henri IV, ce prince lui était sympathique, et l'on prétend que, si la mort n'avait arrêté ses projets, il voulait la révoquer et en fulminer une contre les chefs de la Ligue.

Messieurs, je vous recommande nos pensions, et de Messieurs nos Condocteurs de la saincte Faculté de Theologie, comme aussi de Messieurs les Curez et Predicateurs, pour lesquels je parle, car vous avez affaire de nous, et ne vous en sçauriez passer; et Madame de Montpansier a bien sceu dire qu'elle gaignoit plus de villes et faisoit plus de besongne avec un peu de doublons qu'elle distribuoit aux Predicateurs et Docteurs, que le Roy de Navarre ne faisoit avec toutes ses tailles et armées. Je vous adverty de bonne heure que si ne fournissez à l'apointement[1], il y a danger que nous ne nous mettions tous à prouver qu'il n'est que d'avoir un Roy legitime, *etiam discole*, pourveu qu'il nous laisse le pain de Chapitre[2] et le Purgatoire[3], sans rien innover jusques au futur Concile.

Mais, en attendant, advisez si nous ferons un Roy ou non. Je sçay que Monsieur le Lieutenant voudroit bien l'estre; aussi feroit son nepveu, et encore son

1. Rose n'était pas le seul prédicateur dont l'éloquence en faveur de la Ligue fut entretenue à prix d'argent.

2 La bonté du pain que l'on distribuait journellement à chaque Chanoine était passée en proverbe. Mais ici, Rose prend ce mot dans un sens plus étendu et veut parler de la jouissance de tous les biens que possédaient les gens d'église, et auxquels Henri IV avait promis de ne pas toucher.

3. La croyance au purgatoire attirait à l'Église force donations.

frere le Duc de Nemours, et je ne doute pas que les Ducs de Savoye et de Lorraine n'en ayent autant d'envie; car, à la vérité, ils y ont autant de droit l'un que l'autre. Quand au Duc de Mercur[1], ses agents y feront autant que luy. S'il eust pris de bonne foy le Roy de Portugal, dom Antoine[2], et l'eust livré à son bon amy le Roy Tres-Catholique, comme il luy avoit promis, je croy qu'il se fust contenté des droits qu'il a au duché de Bretagne[3], pareils à ceux qu'avoit son ayeul Jean par sa femme. Mais icy qui n'y est n'y prend. Premierement, je vous conseille de ne vous arrester pas au Duc de Savoye ni au Duc de Lorraine : ce ne sont, en parlant par reverence, que des couilles qui ont assez affaire à leur maison[4]. Je m'asseure qu'ils se contenteront de peu. Si vous voulez laisser au Savoyard le Dauphiné et la Provence, avec une partie du Lyonnois et du Languedoc, pourveu que vous luy faciez prendre Geneve, je vou-

1. Cette forme du nom de Mercœur était très répandue au XVIe siècle.

2. Le roi d'Espagne cherchait à se défaire de don Antonio de Portugal. En 1585, réfugié dans un château de Bretagne, il fut sur le point d'être enlevé et livré par le duc de Mercœur.

3. Il avait épousé Marie de Luxembourg, fille de Sébastien de Luxembourg, premier duc de Penthièvre, laquelle descendait en ligne directe de Jeanne-la-Boiteuse, comtesse de Blois.

4. C'est-à-dire qu'ils étaient sans énergie et à peine capables d'être maîtres chez eux.

droy gager ma vie qu'il ne vous demandera plus rien que la confiscation d'Ediguieres. Quant au Duc de Lorraine, ostez luy le Duché de Bouillon, et luy baillez Sedan, Metz, toute la Champagne et partie de Bourgongne qui est à sa bienseance, vous l'appaiserez par aprés pour un morceau de pain.

Je viens maintenant à vous, Monsieur de Guyse, fils de bon pere et de bonne mere, que les Propheties ont de long temps destiné aux Royaumes et Empires, et vous ont surnommé *Pepin le Brief*. Vous voilà sur le point d'estre un grand Charlemagne, vostre grand bis-ayeul, si marché tient; mais regardez à ne vous laisser pas tromper. Ces messieurs d'Espagne, encore qu'ils soyent nos bons amis et bons catholiques, ne sont pas marchands à un mot[1]; et ce n'est pas d'à ceste heure, car il y a plus de deux mil ans qu'ils s'en meslent, et qu'on leur donne le nom d'estre fins à doubler. Ils vous promettent ceste divine Infante en mariage pour la faire Royne *in solidum* avec vous; mais prenez garde que le Duc de Feria[2] n'ait remply ses blancs signez sans charge. Il en a une pleine boite, dont il se sert à toutes occurrences,

1. C'est-à-dire n'ayant qu'une parole.

2. Ambassadeur extraordinaire de Philippe II en France, spécialement chargé des négociations relatives au mariage de l'Infante avec le jeune duc de Guise.

comme d'une forme à tout soulier et d'une selle à tous chevaux; il les datte ou antidatte avecq son urinal[1], quand il luy plaist. J'ay peur, quelque chose qu'il nous ait proposée, que ce ne soit qu'artifice pour nous amuser quand il a veu que ne voulions entendre à rompre la Loi Salique. Si vous avez tant soit peu de nez[2], vous le sentirez, car nous sçavons de bonne part que le mariage est desja accordé d'elle et de son cousin l'Archiduc Ernest. *Adde* que ceux de la maison d'Autriche font comme les Juifs, qui ne se marient qu'en leur famille, et s'entretiennent par le cul l'un l'autre, comme Hannequins[3] ou hannetons. Quittez donc ceste vaine esperance de gynæcocratie[4], et croyez que les petits enfants s'en moquent et en vont desja à la moustarde[5]. J'en ouy

1. On prétendait que le duc de Féria remplissait lui-même les blancs seings qu'il avait, et que l'encre dont il se servait était composée d'urine, de sorte qu'elle disparaissait en emportant l'écriture.

2. Le jeune duc de Guise était camard.

3. La principale branche de la famille Hennequin était établie à Troyes, les autres à Paris. Annoblie par Charles V en 1364, elle était très puissante et en même temps très nombreuse, et tous ses membres se soutenaient les uns les autres et s'alliaient entre eux. Il y avait à ce sujet un proverbe populaire : *Ce sont Hannequins, ils se tiennent tous par le derrière.* Les Hennequins, dévoués au duc de Guise, jouèrent un rôle important pendant la Ligue.

4. Pouvoir, souveraineté qui vient du chef de la femme.

5. On disait vulgairement d'une chose très populaire : *on en*

l'autre jour un qui, revenant tout bellement de la taverne, chantoit ce quatrain :

La Ligue se trouvant camuse,
Et les Ligueurs fort estonnez,
Se sont advisez d'une ruse :
C'est de se faire un Roy sans nez[1].

Mais, si j'eusse peu le faire attraper par le commissaire Bazin[2], qui courut après, il n'eust pas moins eu que le meusnier qui s'est mocqué de nos Estats[3]. Que diriez-vous de ces impudents Politiques qui vous ont mis en figure en une belle feuille de papier, desja couronné comme un Roi de carreaux, par anticipation ; et en la mesme feuille ont aussi mis la figure de la divine Infante, couronnée en Royne de France, comme vous, vous regardants huze à huze[4] l'un l'autre ? Et au bas de ladite peinture ont mis ces vers, que j'ai retenuz par cœur, parce qu'il y va du vostre :

Les François Espagnols ont faict un Roy de France ;
A l'Infante d'Espagne ils ont ce Roy promis :

va à la moutarde; c'est-à-dire que l'on en causait dans les rues en allant faire les petites courses, les petites emplettes du ménage.

1. Toujours l'allusion au nez écrasé du jeune duc de Guise.

2. Bazin, commissaire au Châtelet.

3. Ce meunier fut condamné à être fouetté dans les carrefours de Paris, attaché à la queue de son âne.

4. Hure à hure.

Royaulté bien petite, et de peu d'importance,
Car leur France est comprise en l'enclos de Paris.

N'apporte, à ceste fois, pour ce froid mariage,
O Hymen, dieu nopcier, ton paysible flambeau :
De ces corps eslongnez on assemble l'image,
Qui font l'amour des yeux, tous deux en ung tableau.

C'est une royaulté seulement en figure;
La feinte, et non l'amour, ce mariage a faict :
C'est bien raison qu'estant Roy de France en painture,
D'une Royne on luy fasse espouser le pourtraict.

Si Monsieur d'Orléans[1], en qualité d'avocat general, veut faire recherche de ces meschants imprimeurs Politiques, c'est sa charge, et se connoist aux caracteres[2], et ses bons comperes Bichon, N. Nivelle, Chaudiere, Morel et Thierry[3] descouvriront la matrice[4]. Quant à moy, je m'en deporte; car ces Heretiques sont mesdisants comme Diables, et craindroy qu'ils feissent quelque livre contre moy, comme ils ont faict contre le Docteur catholique et jurisconsulte Chopin, soubs le nom de *Turlupin*[5]. Messieurs

1. D'Orléans, avocat général, était ligueur, et favorisait sous main les imprimeurs qui publiaient des pamphlets contre le roi, au lieu de les poursuivre.

2. Il publia lui-même un libelle intitulé *Le Banquet et après disnée du Comte d'Arette,* où il attaquait la sincérité de la conversion de Henri IV.

3. Imprimeurs et libraires parisiens, dévoués à la Ligue.

4. Moule dans lequel on fond les caractères d'imprimerie.

5. Ce livre publié en 1592 par Jean Hotman de Villiers, agent

du Parquet y feront leur devoir, *more et loco solitis*. Je me contente de prescher la parole de Dieu, entretenir mes bedeaux, et solliciter mes pensions. Tout[1] cecy soit dit par parenthese.

Mais, Monsieur de Guyse, mon enfant, croyez moy, et vous croirez un fol. Ne vous arrestez plus à cela : ce n'est pas viande pour vos oyseaux; n'en haussez pas vostre train, ni n'en allongez pas vostre table pour cela. Il y a du foin[2], il n'y a que les bestes qui s'y amusent; mais faictes mieux : obtenez du Sainct Pere une belle croisade contre les Turcs, et allez reconquerir ce beau Royaume de Jerusalem, qui vous appartient à cause de Godefroy, vostre grand oncle, aussi bien que la Sicile et le Royaume de Naples. Combien de palmes et de trophées vous attendent! Combien de sceptres et de couronnes se preparent pour vous, si votre horoscope ne ment, comme vous dites que n'avez point de fortune bornée! Laissez ce malotru Royaume de France à qui daignera s'en charger : il ne vaut pas que vostre

de Henri IV en Suisse, a pour titre : *Antichoppinus, imo potius Epistola congratulatoria M. Nicodemi de Turlupinis, ad M. Renatum Choppinum de Choppinis, S. Unionis Hispanitalogallicæ advocatum incomparabilissimum in suprema Curia Parlamenti Parisius.*

1. Var. *Donc.*

2. C'est-à-dire : Vous serez dupé.

esprit, né pour les Empires et la Monarchie universelle du monde habitable, s'humilie à si petits desseins et indignes de vous et de vostre feu pere, que Dieu absolve, s'il est permis d'ainsi parler des Saincts[1].

Et vous, Monsieur le Lieutenant (à qui il faut maintenant que je parle), que pensez-vous faire? Vous estes gros et replet; vous estes pesant et maleficié[2]; vous avez la teste assez grosse pour porter une Couronne. Mais quoy! vous dites que n'en voulez point, et qu'elle vous chargeroit trop. Les meschants Politiques disent qu'ainsi disoit le regnard des meures. Vous empeschez soubs mains que vostre nepveu ne soit esleu; vous deffendez aux deputez qu'on ne touche point sur cette grosse corde de la Royauté. Que ferons-nous donc? Il nous faut un Roy, lequel, comme disent les docteurs Politiques, *melius sumitur quam quæritur*. Vous faictes croire au Roy d'Espagne que vous gardez le Royaume de France pour luy et pour sa fille; et soubs ceste esperance, vous tirez du bon homme tout ce que les

1. Plusieurs prédicateurs, entre autres le jacobin Le Hongre à Notre-Dame de Paris, traitèrent le duc de Guise de saint martyr.

2. Sa sant était compromise par suite d'excès, comme on l'a vu plus haut,

Indes et le Perou luy peuvent envoyer. Il vous entretient vostre plat, il vous envoye des armées; mais non pas à vostre devotion, car il se garde de vous, et vous deffiez l'un de l'autre comme aveugles, et vous entendez comme larrons. Cependant vous avez irrité les Seize, qui vous accusent qu'estes un marchand de Couronnes, et avez mis celle de France au plus offrant[1]. Ils en font des livres à votre prejudice, où ils dechiffrent toutes vos actions. Ils disent que vous avez des pratiques sourdes avec le Biarnois, et luy faictes porter des paroles par Villeroy et Zamet pour l'endormir, et luy faire entendre qu'estes bon François et ne serez jamais Espagnol; et que pouvez luy remettre Paris et luy rendre tout son Royaume paisible, quand il aura esté à la messe et reconneu nostre Sainct Pere. Et soubs ceste ruse avez tiré quarante mil escus politiques pour trois mois, qui devoient valoir pour quatre, à dix mil escus piece, faisant entendre que le Roy d'Espague rongneroit vos distributions s'il sçavoit que traitassiez d'accord avec les Heretiques. Mais on a descouvert que secretement vous envoyez vos agents à Rome et en Espa-

1. En effet, le duc de Mayenne avait offert la couronne de France au roi d'Espagne, à l'archiduc Ernest, puis aux ducs de Lorraine et de Savoie, stipulant toujours des conditions fort avantageuses pour lui.

gne pour empescher que le Pape ne luy donne absolution, s'il la demande ; et pour susciter le Roy d'Espagne d'envoyer nouvelles forces sur la frontiere. Vous pensez estre bien fin, mais vos finesses sont cousues de fil blanc ; enfin tout le monde les veoit : car ces Politiques ont des dragons[1] sur les champs, qui prennent tous vos pacquets et devinent par art diabolique tous vos chiffres, aussi bien que ceux du Roy d'Espagne et du Pape, tant subtils puissent-ils estre ; si bien qu'ils sçavent toutes vos faciendes[2] et à Rome, et à Madrid, et en Savoye, et en Allemagne. Vous befflez[3] tout le monde, et tout le monde vous beffle aussi. Danger y a que ne deveniez ce que fut le comte de Sainct-Paul, Connestable de France, du temps du Roy Loys XI, lequel, après avoir abusé son maistre, et le duc de Bourgogne, et le Roy d'Angleterre tout ung temps, enfin fut faict Cardinal en Greve[4]. Quand à estre Roy de vostre chef, ne vous y

1. Arquebusiers à cheval qui remplacèrent les argoulets, et prirent le nom de dragons vers 1585.

2. Tout ce que vous devez faire, tous vos projets.

3. *Beffler*. Se jouer de quelqu'un, le tromper.

4. *Cardinal en Grève*, expression populaire qui signifiait décapiter en place de Grève, par comparaison du tronc sanglant du supplicié à un chapeau rouge. — A la suite de ces mots, certaines éditions ajoutent : « Vous vous pouvez et devez souvenir de ce que le duc de Féria en dist une fois à Marteau, vostre conseiller et secrétaire d'Estat. »

attendez pas : vostre part en est gelée. Tous vos aisnez s'y opposent; vos cousins competiteurs feroient plustost secession *ad partes*[1] que de l'endurer. Les Seize ne veulent plus de vous : car ils disent qu'ils vous ont faict ce que vous estes, et vous les pendez et diminuez leur nombre tant que pouvez. Le peuple avoit esperé, sur vostre parole, que vous déboucleriez la riviere et renderiez les chemins et le commerce libre; mais ils voient au contraire qu'ils sont plus serrez que devant, et que le pain et le peu de bien qu'ils ont pour vivre ne vient pas de vostre bienfaict ni de vostre vaillance, mais de la liberalité du Biarnois et de son bon naturel, ou de l'avarice des aquiteurs, qui en tirent tout le profit. Bref, la plus-part croit que voulez prolonger tant que pourrez la Lieutenance en laquelle on vous a mis, et vivre tousjours en guerre et en trouble, bien à vostre aise, bien servy, bien traité, bien gardé de Suysses et d'Archers, qu'il n'y manque que les hoquetons et Sibilot[2] pour estre Roy, pendant que tout le reste du peuple meurt de male rage de faim. Vous voulez

1. Bande à part.

2. Les hoquetons étaient les archers de la garde du grand Prévôt du roi, ainsi nommés de leur vêtement. — Sibilot était le fou en titre du roi Henri III. L'auteur veut dire qu'il ne manque plus au duc de Mayenne que ces deux attributs de la royauté, dont il exerce tout le pouvoir.

garder les gaiges et estre curateur perpetuel aux biens vaquants, qui empesche et prolonge tant qu'il peut la delivrance des criées, de peur de rendre compte. Au reste, vous ne pouvez estre Roy par le mariage de l'Infante[1]; vous estes marié, et mettez le doigt au trou, car vous avez chevauché la vieille[2], qui se garde bien du bouquon[3]. Et puis il faudroit un autre ramonneur que vous à ceste garse[4] de trente ans, noire comme poivre, et d'apetit ouvert ! D'avantage, quand nous vous aurions esleu Roy, vous auriez affaire au Biarnois, qui sçait mille tours de Basque, et qui ne dort que tant qu'il veut, et à l'heure qu'il veut. Lequel, se rendant Catholique comme il vous en menace, tirera de son costé tous les potentats d'Italie et d'Allemagne, et quant et quant le cœur de tous les gentils-hommes François, dont vous voyez desja la plus-part bransler au manche et minuter leur retraite avec tant de pauvres villes affligées, lasses de la guerre et de la pauvreté, qui

1. Addit. « Si vous ne faites ce que vous conseille le Légat. » C'est-à-dire faire rompre son premier mariage.

2. Le duc de Mayenne avait épousé Henriette de Savoie, veuve de Melchior des Prez, seigneur de Montpesat.

3. Du poison.

4. Les paysans de certaines provinces conservent encore aujourd'hui au mot *garce* son ancienne acception : c'est le féminin de *garçon* et par conséquent veut dire *fille*.

ne demandent autre chose que ceste couleur et bonne occasion pour se retirer du pair, et en couvrir ou colorer leur repentance.

Songez-y, Monsieur le Lieutenant, pour la pareille. Vous avez beau faire le Roy et contrepeter[1] le Biarnois en edicts et declarations, en seaux, en gardes, en grands prevost et maistres des requestes de vostre hostel; quand vous devriez crever et vous enfler gros comme un bœuf, comme feit la mere grenouille, vous ne serez jamais si gros seigneur que luy, encore qu'on die qu'il n'a pas de gresse sur tout son corps pour paistre une allouette. Mais sçavez-vous que vous ferez? Je vous conseilleroy, si n'estiez bigame[2], de vous faire abbé : quiconqne sera Roy ne vous refusera pas l'abbaye de Clugny, qui est de vostre maison[3]. Vous aymez la soupe grasse et vous ruez volontiers en cuisine; vous avez le ventre ample et spacieux; et si serez couronné : je dy couronné de la mesme couronne, et vostre couronne faicte des mesmes ciseaux que Madame

1. *Contrepeter :* imiter, contrefaire.

2. En droit canonique le mari d'une veuve était assimilé à un bigame et ne pouvait posséder aucun bénéfice ecclésiastique sans une dispense.

3. Depuis Jean, cardinal de Lorraine, qui obtint l'abbaye de Cluny en 1529, trois autres membres de la maison de Lorraine en furent successivement abbés.

vostre sœur disoit avoir penduz à sa ceinture pour faire la couronne monachale de feu Henry de Valois[1]; vous ne m'en demandez ne foy ne serment, mais je suis de cet advis. Je ne parleray point icy de Monsieur de Nemours, vostre frere *uterin* (les Politiques disent *adultèrin*) : cestuy-là a faict caca en nos paniers; il a ses desseings à part, et ressemble *Picrocole*, qui, par discours bien raisonnez, se faict monarque du monde pied à pied[2]. S'il peut gouverner le roy des bestes[3] comme il a faict la nef de Paris[4], je diray qu'il sçaura plus faire que maistre Mousche : ces animaux mescognoissent quelquefois leurs gouverneurs, mesmement s'ils changent d'habit. Il ne sera pas mal partagé s'il parvient à ses pretentions; à quoi vous, Monsieur le Lieutenant, et Monsieur de Lyon, luy ferez, je croy, de bons offices.

Somme toute, Messieurs, vous estes trop de chiens à ronger un os. Vous estes jaloux et envieux les uns

1. La duchesse de Montpensier, sœur du duc de Mayenne, portait à sa ceinture une paire de ciseaux destinés, disait-elle, à couper les cheveux du roi Henri III pour le faire moine.

2. Rabelais, l. I, c. XXXIII.

3. La ville de Lyon, qu'il ne put gouverner puisque les habitants le firent prisonnier.

4. Les armes de Paris portent une nef ou navire d'argent. Le duc de Nemours avait été gouverneur de Paris en 1590

des autres, et ne sçauriez jamais vous accorder ny vivre sans guerre, qui nous mettroit en pire estat que devant. Mais je vous diray faisons comme on faict au Consistoire, à l'election du Sainct Pere. Quand deux Cardinaux briguent la Papauté, les autres Cardinaux, de peur d'encourir la haine de l'un ou de l'autre, choisissent ung d'entre eux, le plus foible de reins, et le font Pape. Faisons-en ainsi. Vous estes quatre ou cinq brigands[1] au Royaume, tous grands princes, et qui n'avez pas faute d'appetit. Je suis d'advis que pas un de vous ne soit Roy : je donne donc ma voix à Guillot Fagotin, marguillier de Gentilly, bon vigneron et prud'homme, qui chante bien au leterin et sçait tout son office par cœur. Cela ne sera pas sans exemple, en tel temps celuy-cy : tesmoin la Harelle de Rouen, où l'on feit Roy un nommé Le Gras, plus mal advisé que Guillot. Et voicy où je fonde mon advis : j'ai leu quelquefois ce grand et divin philosophe Platon qui dict que les Royaulmes sont heureux où les Philosophes sont Roys, et où les Roys sont Philosophes. Or sçay-je qu'il y a tantost trois ans que ce bon marguillier et sa famille, avec ses vaches, medite jour et nuict la Philosophie en une sale de nostre college[2] en laquelle y a plus de

1. Jeu de mot sur brigand et briguer.
2. Pendant le second siège de Paris, les paysans des environs

deux cents bonnes années qu'on y a leu et traité et disputé publiquement la Philosophie et tout l'Aristote, et toutes sortes de bons livres moraux. Il n'est pas possible qu'ayant ce bon homme resvé, sommeillé, et dormy tant de jours et de nuicts entre ces murailles philosophiques, où tant de sçavantes leçons et disputes ont esté faictes et tant de belles paroles proferées, il n'en ait demeuré quelque chose qui ait entré et penetré dedans son cerveau, comme au poete Hesiode quand il eut dormy sur le mont Parnasse. C'est pourquoy je persiste, et entends qu'il soit Roy comme un autre.

Comme Monsieur Roze achevoit ces paroles, il sourdit un grand murmure entre les deputez, les uns approuvants, les autres reprouvants son opinion, et furent veus les Princes et Princesses chucheter en l'aureille l'un de l'autre ; mesme fut ouy que Monsieur le Lieutenant dit tout bas au Legat : Ce fol icy gastera tout nostre mistere ! Neantmoins ledit Roze voulut continuer son propos ; mais, quand il veit le bruit recommencer avec un claquement general de mains, il se leva en colère, et cria en voix stentorée :

réfugiés dans la ville avec leurs bestiaux, occupaient les collèges, et logeaient leurs bêtes dans les classes transformées en étables.

Comment, Messieurs, est-il pas permis icy de dire ce qu'on pense? N'auray-je point liberté de parler et conclure mes arguments, comme a faict Monsieur de Lyon? Je sçai bien que, si j'eusse esté courtisan comme luy, je n'eusse nommé personne : car il avoit charge du clergé de nommer le Comte du Bouchage frere Ange[1], pour esperance que ce Prince, aymant le changement, changeroit aussi nos miseres en coups du Ciel ; mais, je vous prie, gardez-le pour porter l'Oriflambe[2] aux batailles : car il luy doit suffire d'avoir quitté la besace.

A ces mots, chacun se mit de rechef à crier et siffler ; et combien que les heraults et massiers hurlassent : *Qu'on se taise!* n'osants dire : *Paix là*[3]*!* et que Monsieur le Lieutenant commandast plusieurs fois de faire silence, il ne fut possible d'appaiser le bruit; tellement que ledit sieur Recteur suoit, tempestoit, escumoit et frappoit du pied. Et voyant qu'il

1. Le comte du Bouchage, père de madame de Guise, fut maréchal de France, puis se fit capucin. Il sortit du couvent pour prendre les armes en faveur de la Ligue, et se fit chevalier de Malte. Il rentra au couvent des capucins en 1599, et mourut en 1608.

2. L'oriflamme.

3. Plaisanterie fondée sur ce que les Ligueurs parisiens considéraient comme suspects tous ceux qui parlaient de la paix, et avaient même édicté des peines contre ceux qui la proposeraient.

n'y avoit plus moyen de reprendre son theme, cria le plus haut qu'il peut : Messieurs, Messieurs, je vois bien que nous sommes à la Cour du Roy Petault, où chacun est maistre; je le vous quitte; qu'un autre parle. J'AY DIT.

Et là dessus se rassied en grommelant et s'essuyant le front, et luy eschapperent, à ce qu'on dict, quelques rots odoriferants de l'estommac, qui sentoyent le parfum de sa colere, avec des paroles en basse notte, se plaignant qu'on avoit fraudé l'assignation envoyée d'Espagne pour les Docteurs, et que d'autres en avoient faict leur profict; mais que ce seroit l'or de Tholoze, qui leur cousteroit bien cher[1].

Enfin la rumeur commençant un peu à se racoiser, Monsieur de Rieux le jeune[2], comte et gardien de Pierre-Font, deputé pour la noblesse de France, habillé d'un petit capot à l'Espagnole et une haute

1. Les Romains ayant pillé Toulouse par ordre de Quintus Servilius Cœpio, tous ceux qui s'approprièrent l'or des temples firent une fin malheureuse.

2. On le nomme de Rieux *le jeune*, pour le distinguer de l'ancienne maison de Rieux, à laquelle il n'appartenait pas.

fraize, se leva pour parler; et, ayant mis deux ou trois fois la main à la gorge, qui luy demangeoit[1], commença ainsi :

1. Allusion à sa fin. Il fut pendu en 1593 ou 1594.

HARANGUE

DU SIEUR DE RIEUX[1]

SIEUR DE PIERRE-FONT,

POUR LA NOBLESSE DE L'UNION

Messieurs, je ne sçay pourquoy on m'a deputé pour porter la parole en si bonne Compagnie pour toute la noblesse de nostre party. Il faut bien dire qu'il y a quelque chose de divin en la saincte Union, puisque, par son moyen, de Commissaire d'Artillerie assez malotru, je suis devenu Gentilhomme et Gou-

1. On sait peu de chose touchant le sieur de Rieux. Ce fut un officier de fortune, comme les guerres civiles en produisirent beaucoup alors, brave mais cruel et peu scrupuleux, et faisant la guerre plutôt en brigand qu'en soldat. D'abord commis aux vivres, sa bravoure le fit distinguer, et il devint capitaine ou gouverneur de Pierrefont pour la Ligue. Il faillit enlever Henri IV aux environs de Compiègne, en 1593. Pris l'année suivante par la garnison de cette ville, il fut pendu pour ses méfaits.

verneur d'une belle Forteresse; voire que je me puis esgaler aux plus grands, et suis un jour pour monter bien haut, à reculon[1] ou autrement. J'ay bien occasion de vous suivre, Monsieur le Lieutenant, et faire service à la noble Assemblée, à bis ou à blancq, à tort ou à droit, puisque tous les pauvres prestres, moynes et gens de bien devots catholiques m'apportent des chandelles, et m'adorent comme un sainct Macabée du temps passé. C'est pourquoy je me donne au plus viste des Diables que, si aucun de mon gouvernement s'ingere à parler de paix, je le courray comme un loup gris. Vive la guerre! Il n'est que d'en avoir, de quelque part qu'il vienne. Je voy je ne sçay quels degoustez de nostre noblesse qui parlent de conserver la religion et l'Estat tout ensemble, et que les Espagnols perdront à la fin l'un et l'autre, si on les laisse faire. Quant à moy, je n'entends point tout cela : pourveu que je leve tousjours les tailles, et qu'on me paye bien mes appointements, il ne me chaut que deviendra le Pape, ni sa femme. Je suis aprés mes intelligences pour prendre Noyon[2] : si j'en puis

1. Allusion à la potence où il monta en 1594.

2. C'est dans une tentative pour reprendre Noyon, alors au pouvoir de Henri IV, qu'il fut fait prisonnier, mené à Compiégne et pendu.

venir à bout je seray evesque de la ville et des champs[1], et feray la moue à ceux de Compiegne[2]. Cependant je courray la vache et le manant[3] tant que je pourray; et n'y aura paysan, laboureur, ni marchand, autour de moy et à dix lieues à la ronde, qui ne passe par mes mains et qui ne me paye taille ou rançon. Je sçay des inventions pour les faire venir à raison : je leur donne le frontal[4] de cordes liées en cordeliere; je les pends par les aisselles, je leur chauffe les pieds d'une pelle rouge, je les mets aux fers et aux ceps[5]; je les enferme en un four, en un coffre percé plein d'eau; je les pends en chapon rosty[6]; je les fouette d'estrivieres; je les sale; je les fais jeusner; je les attache estenduz dedans

1. Pendant les guerres on pendait souvent à des arbres en pleine campagne, faute de gibets. La soldatesque appelait ces suppliciés des évêques des champs, et prétendait qu'ils donnaient la bénédiction avec leurs pieds.

2. C'est-à-dire que les habitants de Compiègne, qui doivent le pendre, lui verront faire la grimace.

3 Cette expression signifiait parcourir le pays à la tête d'hommes armés, enlevant les bestiaux et rançonnant les paysans.

4. Sorte de torture qui consistait à entourer le front du patient d'une corde que l'on serrait fortement jusqu'à ce qu'il déclarât où était son argent.

5. Pièces de bois qui maintenaient les jambes et les bras écartés.

6. Les membres repliés au corps et liés à la façon d'une volaille préparée pour la broche.

un van. Bref, j'ay mille gentils moyens pour tirer la quinte-essence de leurs bourses, et avoir leur substance pour les rendre belistres[1] à jamais, eux et toute leur race. Que m'en soucié-je, pourveu que j'en aye? Qu'on ne me parle point là-dessus du poinct d'honneur : je ne sçay que c'est. Il y en a qui se vantent d'estre descenduz de ces vieux chevaliers François qui chasserent les Sarrazins d'Espagne, et remirent le Roy Pierre en son Royaume; les autres se disent estre de la race de ceux qui allerent conquerir la Terre Saincte avec sainct Loys; les autres, de ceux qui ont remis les Papes en leur Siege par plusieurs fois, ou qui ont chassé les Anglois de France et les Bourguignons de la Picardie; ou qui ont passé les monts, aux conquestes de Naples et de Milan, que le Roy d'Espagne a usurpé sur nous. Il ne me chaut de tous ces tiltres et pancartes, ni d'armoiries, tymbrées ou non tymbrées[2] : je veux estre vilain de quatre races, pourveu que je reçoive tousjours les tailles sans rendre compte. Je n'ay point leu les livres, ny les histoires et annales de France, et n'ay que faire de sçavoir s'il est vray qu'il y ait eu des Paladins et Chevaliers de

1. Pauvres, réduits à la mendicité.

2. Terme de blason. Le timbre est le casque ou le cimier que l'on place au-dessus des armoiries.

la Table ronde qui ne faisoient profession que d'honneur et de deffendre leur roy et leur pays, et fussent plustost morts que de recevoir un reproche ou souffrir qu'on eust faict tort à quelqu'un.

J'ay ouy conter à ma grand-mere, en portant vendre son beurre au marché, qu'il y a eu autrefois un Gaston de Foix, un Comte de Dunois, un La Hire, un Poton, un capitaine Bayart, et autres, qui avoient faict rage pour ce poinct d'honneur et pour acquerir gloire aux François; mais je me recommande à leurs bonnes graces, pour ce regard. J'ay bonne espée et bon pistolet; et n'y a sergent ni Prevost des Mareschaux qui m'osast adjourner : advienne qui pourra, il me suffist d'estre bon Catholique; la justice n'est pas faicte pour les gentilshommes comme moy. Je prendray les vaches et les poules de mon voisin quand il me plaira; je leveray ses terres, je les renfermeray avec les miennes dedans mon clos, et si n'en oserait grommeler : tout sera à ma bienseance. Je ne souffriray point que mes subjects payent de taille, sinon à moy ; et vous conseille, Messieurs les Nobles, d'en faire tous ainsi. Aussi bien n'y a-il que les Trezoriers et Financiers qui s'en engraissent, et usent de la substance du peuple comme des choux de leur jardin. Par la mort Dieu! si je trouve ni sergent, ni receveur, ni homme de

justice, faisant exploict sur mes terres sans m'en demander congé, je leur feray manger leur parchemin! C'est trop enduré! Sommes-nous pas libres? Monsieur le Lieutenant, ne nous avez-vous pas donné liberté de tout faire? Et Monsieur le Legat nous a-il pas mis la bride sur le col pour prendre tout le bien des Politiques, tuer et assassiner parents, amis, voisins, pere et mere, pourveu qu'y fassions nos affaires et que soyons bons Catholiques, sans jamais parler ni de trefve ni de paix? J'en feray ainsi, et vous prie d'en faire de mesme.

Mais j'ay encor une autre chose à vous remonstrer : c'est de ne parler plus de ceste Loy Salique. Je ne sçay que c'est, mais le seigneur Diego[1] me l'a donné par memoire, avec quelques pieces rondes qui me feront grand bien. C'est, en tout cas, qu'il faut aller saccager ces chaperons fourrez de la Cour de Parlement, qui font les galants, et se meslent des affaires d'Estat, où ils n'ont rien que veoir. Qu'on me les donne ung peu à manier! Jamais Bussy le Clerc n'y fit œuvre : si Monsieur le Legat me commande seulement de leur aller mettre la main sur le collet, il n'y a ny bonnet quarré, ny bourlet que je ne fasse voler, s'ils m'eschauffent

1. L'agent de Philippe II, don Diégo d'Ybarra.

trop les aureilles; mesmement à ce monsieur Le Maistre et ce du Vayr[1], qui mettent les autres en train. Que n'y donnez-vous ordre, Monsieur le Lieutenant? Sçavez-vous pas bien que le President de Nully vous a dit et nommé par nom et par surnom tous ceux qui ont opiné pour ceste meschante Loy? Que ne les envoyez-vous jetter en la riviere, comme il vous a conseillé? Et ce beau Marillac[2], qui faisoit tant de l'eschauffé au commencement, et n'opinoit que feu et sang, je crains à la fin qu'il ne fasse banqueroute à la Ligue, si on luy promet d'estre Conseiller d'Estat du Biarnois. Gardons-nous de ces gens qui tournent leur robe si aysement, et suyvent le vent de fortune quand ils voient que leur party va mal. Ha, brave Machault! Ha, vaillant Bordeaux[3]! vous estiez dignes d'estre comme moy eslevez au plus haut degré d'honneur de noblesse[4]! Entre les robes longues, je n'ayme que vous et ce fameux

1. Le Maître, président, et du Vair, conseiller en la cour de Parlement. Ils avaient opiné en faveur du maintien de la loi salique.

2. Surnom flatteur que l'on donnait à Michel de Marillac, alors conseiller en la Cour, et membre du Conseil des Quarante.

3. Baptiste Machault était un marchand de Paris. Lui et Bordeaux furent membres du Conseil des Quarante.

4. C'est-à-dire qu'ils méritaient d'être pendus comme de Rieux.

president que je nommeray encore icy par honneur, Monsieur de Nully, qui, outre le courageux commencement et progrez qu'il a faict à la Ligue, de laquelle il peut estre dit le pere putatif, a bien daigné exposer ses filles et prostituer leur reputation au bourdel, pour faire service à messieurs les Princes et à messieurs ses Curez et Predicateurs[1]. Diray-je aussi le faict heroïque de ce bon Baston, qui signa si valeureusement la Ligue de son propre sang tiré de sa main, laquelle depuis, par miracle, a demouré estropiée, tant ce glorieux martyr a voulu souffrir pour la saincte Union[2]? Et toy, genereux arc-boutant de l'Union, Loys Dorleans[3], ton Catholique Anglois, et ton Expostulation, et la harangue faicte en faveur et à l'honneur du Legat et des Espagnols, meritoient qu'on te mist en la place du pre-

1. Rose avait séduit la fille du président de Neuilly. Dans la Confession générale des chefs de l'Union, on lui faisait dire :

Sous feinte hypocrisie j'ay caché l'adultère
De l'enfant que j'ay fait à la belle Neuilly,
Lorsqu'en la confessant son premier fruit cueilly.

2. Jacques Baton, conseiller au Parlement, membre du Conseil des Quarante. Un des plus ardents ligueurs; il se tira du sang du bras pour signer son adhésion à l'Union, et à la suite de cela demeura estropié de la main.

3. Louis Dorléans, avocat au Parlement, puis avocat du roi pour la Ligue, écrivit un pamphlet séditieux sous le titre : *Le catholique Anglois.*

sident Brisson[1] : mais on ne recompense pas les gens de bien comme il faut! non plus que ton compagnon d'office, pour avoir escrit si curieusement les droicts de l'oncle contre le neveu[2]. Ceux là sont des hommes justes et vertueux, non pas ces foireux, qui, voyants qu'il n'y avoit plus rien à grabeler en leur Palais de ceste ville, et que tous leurs sacs estoient vuides ou penduz au croc, s'en sont allez à Tours[3], où ils sçavoient que la mangeoire estoit pleine et les rasteliers garnis. Bref, ostez-en cinq ou six de toute cette megnée[4], tout le reste n'en vaut rien, et au Diable le meilleur! Je ne sçay que ces gens de justice m'ont faict, mais je ne les ayme point. Je monstray une fois ma main à une vieille Ægiptienne, qui me dit que j'avoy le poulce rond[5], et que je me gardasse de rond ou demy-rond[6]. Je croy

1. C'est-à-dire qu'on le pendit.

2. Antoine Hotman, nommé par les Seize, au mois d'août 1591, second avocat du roi pour la Ligue; écrivit un factum dans lequel il prétendait que le cardinal de Bourbon, oncle de Henri IV, avait des droits à la couronne supérieurs à ceux de son neveu.

3. Addit. : « *et à Chaalons.* »

4. Mesgnée ou mesgnie signifiait race, famille.

5. Pouce large, que l'on regardait comme indice de l'instinct du vol.

6. Miron était intendant de justice dans l'armée de Henri IV, et c'est lui qui fit pendre de Rieux à Compiègne.

qu'elle vouloit dire de ces gens-là qui portent le bonnet rond[1].

Enfin, Messieurs, j'ay charge de la Noblesse de vous remonstrer qu'il faut rabattre l'insolence de ces hoches-brides et avaleurs de frimats[2] et faire vos affaires pendant que le temps est beau. Si la Loy Salique est entretenue, je crains que Monsieur le Legat s'en fasche, et que l'Infante soit en danger d'estre tondue[3]; mais je m'en rapporte à Monsieur le Lieutenant, qui sçaura bien rompre le coup et faire la barbe à son neveu sans razoyr. Au demourant, s'il faut eslire ung Roy, je vous prie vous souvenir de moy et de mes merites : on m'a faict croire qu'il s'en est faict autrefois de pires que moy. Les Lydiens[4] (je ne sçay quelles gens ce sont) en firent un qui menoit la charrue[5]; les Flamands firent un Duc qui estoit brasseur de biere[6]; les Normands, un

1. Addit. de l'édit. des Mémoires de la Ligue : « *et qu'un jour quelque Myron me feroit mauvais parti.* »

2. Les royalistes qui cherchaient à persuader aux Parisiens d'abandonner la Ligue et de faire la paix.

3. Allusion au proverbe : *Chercher de la laine et s'en aller tondu.* C'est-à-dire que l'Infante n'aurait ni le duc de Guise pour mari, ni la couronne de France.

4. Addit. « Comme on dit, car ».

5. Le laboureur Gordius, élu roi des Phrygiens.

6. Philippe Arteweldt, chef des Gantois révoltés, en 1382.

cuisinier[1] ; les Parisiens, un escorcheur[2] : je suis plus que tous ceux-là; car mon grand-pere estoit mareschal en France, ou de France ; et, s'il a gaigné en fer[3], je gaigneray Paradis. Voilà monsieur de Sainct-Paul maintenant comte de Rethelois, mareschal de l'Union, et archevesque de Reims[4], qui a bien son pere n'agueres demourant en une cahuette couverte de chaulme prés de Nangy[5], et qui a encore ses sœurs mariées, l'une avec un tavernier, et l'autre avec un tisserant : neantmoins le voylà Pair et Mareschal de France, et qui preste argent sur bons gaiges à monsieur de Guyse, son maistre et bienfacteur[6]. A ce compte, vous pouvez bien me faire Roy, et ferez bien; car je vous laisseray faire tout ce que vous voudrez. J'aboliray toutes ces mangeries de justice ; je supprimeray tous les sergents, procureurs,

1. Le Gras, chef de la révolte de Rouen, dite la Harelle, en 1382.

2. L'écorcheur Simonnet Caboche, chef des Parisiens révoltés ou cabochiens, de 1411 à 1422.

3. De Rieux joue sur le double sens du mot *maréchal* et équivoque sur les mots *en fer*, et *Enfer*.

4. Saint-Paul, lieutenant-général en Champagne pour l'Union, s'appropriait les revenus de l'archevêché de Reims.

5. On dit que son père avait été intendant ou régisseur des biens du comte de Beauvais-Nangis.

6. Elevé page chez M. de Beauvais-Nangis, Saint-Paul dut son élévation au duc Henri de Guise, qui le protégea, et lui fit épouser une veuve riche et de bonne maison.

chiquaneurs, commissaires, et conseillers, excepté ceux qui sont de nos amis; mais il ne se parlera plus d'adjournements ni de saisies[1], ni de payer ses debtes : vous serez tous comme rats en paille, et me suffira que m'apelliez Sire. Vous y adviserez. Pour le moins, je sçay bien que j'en vaux bien un autre; et vous en diroy davantage, sinon que je suis pressé d'aller executer mon entreprise sur Noyon[2], aprés que j'auray combattu le gouverneur de ceste ville. Et sur ce, *bazo las manos de vostra merced.*

Aprés que le sieur de Rieux eut finy sa concion militaire, chacun des assistants monstra au visage qu'on avoit pris plaisir à son eloquence naturelle, pour un homme qui n'avoit point de lettre, et qui pourroit faire un grand fruict, s'il la faisoit longue en ce monde[3]. Là dessus, se leva un des deputez, nommé le sieur d'Angoulevent[4], qui fit entendre tout haut qu'il avoit charge de la Noblesse nouvelle et

1. Addit. « Criées et exécutoires ».
2. Celle qui eut pour résultat de le faire pendre.
3. Un grand fruit, c'est un pendu à une branche d'arbre. *S'il la faisoit longue en ce monde*, équivaut à : s'il demeurait encore longtemps au monde; c'est-à-dire que, quelque fut la durée de son existence, il finirait par être pendu.
4. Espèce de fou très populaire à cette époque, qui se donnait le titre de *Prince des Sots*.

de la part des honnestes hommes et maistres de l'Union, de remonstrer quelque chose d'importance touchant leur qualité, et qu'il estoit raisonnable qu'il fust ouy avant le Tiers-Estat, qui n'estoit composé que de manants; requerant Monsieur le Lieutenant de luy faire donner audience, et interpellant les gens du Roy de l'Union, mesmement l'avocat-general Dorleans qui avoit autrefois escrit en faveur de ladite Noblesse, d'adherer à son requisitoire. Et, ce disant, monta tout debout sur le bancq où il étoit assis, et commença à dire : *Monsieur, le douziesme*[1]...

Mais soudain il fut interrompu par ung grand bruit de paysants, qui estoient derriere les deputez. Lequel estant un peu cessé, commença de rechef : *Monsieur, le douziesme...*

Et incontinent le bruit se leva plus grand que devant. Neantmoins ne laissa pour la troisiesme fois de dire : *Monsieur, le douziesme de may...*

1. Tout le passage qui suit, et ce membre de phrase plusieurs fois répété, sont imités d'une anecdote du temps. Le sieur d'Amours, conseiller au Parlement, fut député par ses collègues de Paris pour aller à Étampes saluer les membres du Parlement qui revenaient de Tours. Il commença sa harangue en présence du seul premier Président de Harlay, par ces mots : *Monsieur, le douzième.* Interrompu par l'entrée successive des autres présidents, il reprenait sa phrase pour chacun d'eux, jusqu'au moment où le dernier étant entré, il put la compléter : *Monsieur, le douzième de mai,* et débiter tout son discours.

Et alors se leva le sieur d'Aubray, qui avoit charge de parler pour le Tiers-Estat, et contesta qu'il n'appartenoit qu'à luy de parler des ce jour-là de Barricades[1], et qu'on n'avoit point accoustumé en France, de faire plus de trois Estats, et empeschoit que le deputé de la nouvelle Noblesse fust ouy, comme n'estant qu'une dependance et un membre dudit Tiers-Estat. Ledit sieur d'Angoulevent disputa long temps de sa part, disant que chacun estoit là pour son argent, et recommença plusieurs fois ces trois mots : *Monsieur, le douziesme...*, et à chaque fois fust interrompu. A la fin, comme la rumeur croissoit, et desjà s'eschauffoient les factions pour l'un et pour l'autre jusques à en venir aux coups de poing, l'avocat Dorleans remonstra qu'il n'estoit plus temps de s'arrester aux anciennes coustumes, ni à toutes ces ceremonies du temps passé, sinon au faict de la Religion, et que l'Assemblée desdits Estats seroit inutile si on n'y faisoit toutes choses de quelque nouvelle façon; et, quant à luy, qu'il avoit veu les memoires de la Noblesse nouvelle, lesquels meritoient bien estre considerez. Toutesfois, attendu qu'il estoit tard, et que Monsieur le Lieutenant estoit[2]

1. Le 12 mai est la date de la journée des Barricades.
2. Addit. « par avanture. »

à jeun, et l'heure du disner de Monsieur le Legat se passoit, il requeroit que ledit sieur d'Angoulevent mettroit son dire par escrit, et[1] se tairoit s'il pouvoit; *alias* et à faute de ce, qu'on l'envoiroit au comte de Choisy[2]. Ce que Monsieur le Lieutenant approuva de la teste; et, la rumeur peu à peu cessée, et ledit Angoulevent à peine rassis, le sieur d'Aubray, deputé du Tiers-Estat, ayant laissé son espée, harangua à peu près ainsi :

1. Addit. « au parsus. »
2. Jacques de l'Hospital était comte de Choisy. C'est une manière de dire qu'Angoulevant, à cause de sa folie, doit être envoyé à l'hôpital.

HARANGUE

DE MONSIEUR D'AUBRAY[1]

POUR LE TIERS-ESTAT[2]

Par nostre Dame, Messieurs, vous nous l'avez baillé belle! Il n'estoit ja besoin que nos curez nous preschassent qu'il falloit nous *desbourber* et *desbourbonner*[3]. A ce que je voy par vos discours, les Pari-

1. Claude d'Aubray, secrétaire du roi, Prévôt des marchands en août 1578, était à Paris le chef des Politiques. Les ligueurs le craignaient autant qu'ils le haïssaient.

2. La harangue de d'Aubray a été composée par le troyen Pierre Pithou. C'est un superbe morceau d'éloquence, noble et sérieuse, où les desseins des chefs de la Ligue sont dévoilés sans pitié.

3. Le 12 mai 1593, dans un sermon prêché à Notre-Dame à l'occasion de l'anniversaire de la journée des Barricades, Boucher avait dit : « Que nous estions *embourbés* il y avoit longtemps, et qu'il estoit temps de se *desbourber;* que ce n'estoit à tel boueux que la couronne de France appartenoit, mais à un de

siens en ont dans les bottes bien avant, et sera prou difficile de les desbourber. Il est desormais temps de nous appercevoir que le faux Catholicon d'Espagne est une drogue qui prend les gens par le nez; et ce n'est pas sans cause que les autres nations nous appellent Caillettes, puisque, comme pauvres cailles coiffées et trop credules, les Predicateurs et Sorbonistes, par leurs caillets[1] enchanteurs, nous ont faict donner dans les rets des tyrans, et nous ont par aprés mis en cage, renfermez dedans nos murailles pour apprendre à chanter. Il faut confesser que nous sommes pris à ce coup, plus serfs et plus esclaves que les Chrestiens en Turquie, et les Juifs en Avignon. Nous n'avons plus de volonté, ni de voix au chapitre. Nous n'avons plus rien de propre, que nous puissions dire : Cela est mien. Tout est à vous, Messieurs, qui nous tenez le pied sur la gorge, et qui remplissez nos maisons de garnisons. Nos privileges et franchises anciennes sont à vau-l'eau[2]; nostre Hostel-de-Ville, que j'ay veu estre l'asseuré refuge du secours des Roys en leurs urgentes affaires,

ces Charles le preux; comme s'il eust voulu désigner le duc de Maienne. » (Mém. de P. de l'Estoile.)

1. Allusion à Guillaume Caillet, chef de la Jacquerie en 1358.

2. L'auteur fait allusion aux édits de Blois et de Châtelleraut, en février et mai 1589.

est à la boucherie[1]; nostre Cour de Parlement est nulle; nostre Sorbonne est au bourdel, et l'Université devenue saulvage. Mais l'extrémité de nos miseres est qu'entre tant de malheurs et de necessitez, il ne nous est pas permis de nous plaindre ni demander secours; et faut, qu'ayants la mort entre les dents, nous disions que nous nous portons bien, et que nous sommes trop heureux d'estre malheureux pour si bonne cause.

O Paris! qui n'es plus Paris, mais une spelunque[2] de bestes farouches, une citadelle d'Espagnols, Ouallons et Neapolitains; un asyle et seure retraite de voleurs, meurtriers et assassinateurs; ne veux-tu jamais te ressentir de ta dignité, et te souvenir qui tu as esté, au prix de ce que tu es? Ne veux-tu jamais te guarir de ceste frenesie qui, pour un legitime et gracieux Roy, t'a engendré cinquante Roytelets et cinquante tyrans? Te voila aux fers! Te voila en l'Inquisition d'Espagne, plus intolérable mille fois et plus dure à supporter aux esprits nez libres et francs, comme sont les François, que les plus cruelles morts dont les Espagnols se sçauroient

1. Charles Boucher, frère de Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, prédicateur de la Ligue, était alors Prévôt des marchands de Paris.

2. De *spelunca*, caverne.

adviser! Tu n'as peu supporter une legere augmentation de tailles et d'offices, et quelques nouveaux edicts qui ne t'importoient nullement, et tu endures qu'on pille tes maisons, qu'on te rançonne jusques au sang, qu'on emprisonne tes Senateurs, qu'on chasse et bannisse tes bons citoyens et conseillers, qu'on pende, qu'on massacre tes principaux magistrats! Tu le vois, et tu l'endures! Tu ne l'endures pas seulement, mais tu l'approuves, et le loues, et n'oserois et ne sçaurois faire autrement! Tu n'as peu supporter ton Roy, si debonnaire, si facile, si familier, qui s'estoit rendu comme concitoyen et bourgeois de ta Ville qu'il a enrichie, qu'il a embellie de somptueux bastiments, accreue de forts et superbes remparts, ornée de previleges et exemptions honorables! Que dis-je, peu supporter? c'est bien pis : tu l'as chassé de sa Ville, de sa maison, de son lict! Quoy chassé? tu l'as poursuivy! Quoi poursuivy? Tu l'as assassiné, canonizé l'assacinateur, et faict des feux de joye de sa mort! Et tu vois maintenant combien ceste mort t'a prouffité, car elle est cause qu'un autre est monté en sa place, bien plus vigilant, bien plus laborieux, bien plus guerrier, et qui sçaura bien te serrer de plus prés, comme tu as, à ton dam, deja experimenté.

Je vous prie, Messieurs, s'il est permis de jetter

encore ces derniers abois en liberté, considerons un peu quel bien et quel prouffit nous est venu de ceste detestable mort, que nos Prescheurs nous faisoient croire estre le seul et unique moyen pour nous rendre heureux. Mais je ne puis en discourir qu'avec trop de regret de veoir les choses en l'estat qu'elles sont, au prix qu'elles estoient lors. Chacun avoit encore en ce temps-là du bled en son grenier et du vin en sa cave; chacun avoit sa vaisselle d'argent, et sa tapisserie, et ses meubles; les femmes avoient encore leur demiceint[1]. Les reliques estoient entieres; on n'avoit point touché aux joyaux de la Couronne. Mais maintenant qui se peut vanter d'avoir de quoy vivre pour trois semaines, si ce ne sont les voleurs, qui se sont engraissez de la substance du peuple, et qui ont pillé à toutes mains les meubles des presents et des absents? Avons-nous pas consommé peu à peu toutes nos provisions, vendu nos meubles, fondu nostre vaisselle, engagé jusques à nos habits, pour vivoter bien chetivement? Où sont nos sales et nos chambres tant bien garnies, tant diaprées et tapissées? Où sont nos festins et nos tables friandes? Nous voila reduits au laict et au

1. Ceinture garnie de plaques de métal, le plus souvent d'argent, et munie de pendants où les femmes suspendaient les petits objets à leur usage, aumônière, étui, ciseaux, etc.

frommage blanc, comme les Souysses : nos banquets sont d'un morceau de vache pour tous mets! Bien heureux qui n'a point mangé de chair de cheval et de chiens, et bien heureux qui a tousjours eu du pain d'avoine, et s'est peu passer de bouillie de son, vendue au coing des rues[1], aux lieux qu'on vendoit jadis les friandises de langues, caillettes et pieds de mouton! Et n'a pas tenu à Monsieur le Legat et à l'Ambassadeur Mendosse que n'ayons mangé les os de nos peres, comme font les saulvages de la Nouvelle Espagne[2]!

Peult-on se souvenir de toutes ces choses sans larmes et sans horreur? Et ceux qui, en leur conscience, sçavent bien qu'ils en sont cause peuvent-ils en ouïr parler sans rougir, et sans apprehender la punition que Dieu leur réserve pour tant de maux dont ils sont autheurs? Mesmement, quand ils se representeront les images de tant de pauvres bourgeois qu'ils ont veuz par les rues tomber tous roides morts de faim; les petits enfants mourir à la mammelle de leurs meres allangouries, tirants pour neant et ne trouvants que succer; les meilleurs habi-

1. Cela eut lieu en effet pendant le siège de Paris, en août 1590.

2. Invention de l'ambassadeur d'Espagne, don Bernardin de Mendoce. A son instigation, on fit en effet du pain avec les ossements du cimetière des Innocents, réduits en farine; mais on s'en trouva mal et on y renonça.

tants et les soldats marcher par la ville appuyez d'un baston, pasles et foibles, plus blancs et plus ternis qu'images de pierre, ressemblants plus des fantosmes que des hommes; et l'inhumaine response d'aucuns, mesme des Ecclesiastiques, qui les accusoient et menaçoient, au lieu de les secourir ou consoler! Fut-il jamais barbarie ou cruauté pareille à celle que nous avons veue et endurée? Fut-il jamais tyrannie et domination pareille à celle que nous voyons et endurons? Où est l'honneur de nostre Université? Où sont les colleges? Où sont les escholiers? Où sont les leçons publiques, où l'on accouroit de toutes les parts du monde? Où sont les religieux estudiants aux couvents? Ils ont pris les armes; les voila tous soldats debauchez. Où sont nos châsses? Où sont nos precieuses reliques? Les unes sont fondues et mangées; les autres sont enfouyes en terre, de peur des voleurs et sacrileges. Où est la reverence qu'on portoit aux gens d'Eglise et aux sacrez mysteres? Chacun maintenant faict une religion à sa guise, et le service divin ne sert plus qu'à tromper le monde par hypocrisie. Les Prestres et les Predicateurs se sont renduz si venaux et si mesprisez par leur vie scandaleuse qu'on ne se soucie plus d'eux ni de leurs sermons, sinon quand on en a affaire pour prescher quelques faulses nouvelles. Où sont

les Princes du sang, qui ont toujours esté personnes sacrées, comme les colomnes et appuiz de la Couronne et Monarchie Françoise? Où sont les Pairs de France, qui devroient estre icy les premiers pour ouvrir et honorer les Estats[1]? Tous ces noms ne sont plus que noms de faquins[2], dont on faict littiere aux chevaux de messieurs d'Espagne et de Lorraine! Où est la majesté et gravité du Parlement, jadis tuteur des Roys et mediateur entre le Peuple et le Prince? Vous l'avez mené en triomphe à la Bastille, et trainé l'authorité et la justice captive, plus insolemment et plus honteusement que n'eussent faict les Turcs! Vous avez chassé les meilleurs, et n'avez retenu que la racaille passionnée ou de bas courage. Encore, parmy ceux qui ont demouré, vous ne voulez pas souffrir que quatre ou cinq disent ce qu'ils pensent, et les menacez de leur donner ung billet[3], comme à des Heretiques ou Politiques!

Et neantmoins voulez qu'on croye que ce que vous en faictes n'est que pour la conservation de la Religion et de l'Estat! C'est bien dict. Examinons un

1. Aux États de la Ligue, le chancelier, les maréchaux, les présidents des cours souveraines légalement investis de leurs charges n'étaient pas présents.

2. Mannequins. On s'en servait dans les manèges pour aguerrir les chevaux.

3. Un ordre d arrestation.

peu vos actions et les deportements du Roy d'Espagne envers nous : et, si j'en ments de mot, que jamais Monsieur sainct Denys et Madame saincte Genevieſve, patrons de France, ne me soyent en ayde! J'ay un peu estudié aux escholes, non pas tant que j'eusse desiré; mais depuis j'ay veu du pays, et voyagé jusques en Turquie, et par toute la Natolie, Esclavonie[1], jusques à l'Archipelago, et Mar-Majour, et Tripoli de Syrie, où j'ay appris le dire de Jesus-Christ, nostre Sauveur, estre véritable : *A fructibus eorum cognoscetis eos :* on cognoist à la longue quelles sont les intentions des hommes par leurs œuvres et leurs effects. Premièrement je diray, avec preface d'honneur, que le Roy d'Espagne[2] est un grand Prince, sage, cault et advisé, le plus puissant et plus grand terrien de tous les princes Chrestiens, et le seroit encore davantage si toutes ses terres et royaumes se tenoient et estoient joincts à l'approche l'un de l'autre. Mais la France, qui est entre l'Espagne et les Pays-Bas, est cause que ses seigneuries separées lui coustent plus qu'elles ne lui valent; car sur toutes nations il redoute la Françoise, comme celle qu'il cognoist estre plus genereuse, et avoir

1. Addit. « et Mésopotamie. »

2. Le passage qui suit est inspiré par l'*Advis* à Henri III, 1585, par François de Noailles, évêque d'Acqs.

plus de valeur, et impatiente du repos et de la domination estrangere. C'est pourquoy, comme prudent, prevoyant et bien conseillé qu'il est, dés lors qu'il fut contrainct de faire ceste miserable paix[1], qui fut scellée et signalée de la mort de nostre bon Roy Henri II, n'osant ouvertement y contrevenir ni recommencer la guerre, pendant que la France estoit florissante, unie, bien d'accord, et de mesme volonté ensemble, il a tasché de semer la division et la discorde parmi nous-mesmes. Et, sitost qu'il a veu nos Princes se mescontenter ou se bigearrer, il s'est secretement jetté à la traverse pour encourager l'un des partis, nourrir et fomenter nos divisions, et les rendre immortelles, pour nous amuser à nous quereller, entrebattre et entretuer l'un l'autre, afin d'estre cependant laissé en paix et, tandis que nous nous affoiblirons, croistre et, s'augmenter de nostre perte et diminution.

C'est la procedure qu'il a tenue depuis qu'il veit Messieurs les Princes de Vendosme et de Condé mal contents, qui attirerent avec eux la maison de Montmorency et de Chastillon, pour s'opposer aux avantageux progrez et advancements de vostre pere et de vos oncles, Monsieur le Lieutenant, qui avoient

1. La paix de Cateau-Cambrésis, conclue en 1559.

envahi et usurpé toute l'authorité et puissance royale, du temps du petit Roy François, leur nepveu. Je ne dy rien que toute la France, jusques aux plus petits, voire que tout le monde universel ne sçache : car toutes les sanglantes tragédies qui ont depuis esté jouées sur ce pitoyable eschafaut françois sont toutes nées et procedées de ces premieres querelles, et non de la diversité de religion, comme sans raison on a faict jusques icy croire aux simples et idiots. Je suis vieil, et ay veu des affaires du monde autant qu'ung autre : voire j'ay, par la grace de Dieu et de mes amis, esté Eschevin et Prevost des Marchands en ceste ville, du temps qu'on y procedoit par libre election, et qu'on ne forçoit ni violentoit personne pour les voix et suffrages, comme avez faict, Monsieur le Lieutenant, depuis n'agueres, ayant voulu faire continuer monsieur Boucher à vostre devotion. Mais il me souvient encores de ces vieux temps, comme si ce n'estoit que d'hier ou d'aujourd'huy. J'ay bonne memoire du commencement de la querelle qui vint entre feu monsieur vostre pere et feu monsieur le Connestable, laquelle ne proceda que de jalousie de l'un sur l'autre, estants tous deux grands mignons et favoris du Roy Henry second, leur maistre, comme nous avons veu messieurs de Joyeuse et d'Espernon soubs le Roy

Henry troisième, son fils. Leur premiere dispute fut sur l'estat de Grand-Maistre, que le Roy donna à monsieur vostre pere, quand il fit monsieur de Montmorency Connestable, qui estoit Grand-Maistre auparavant, et qui avoit promesse du Roy que ledit estat seroit conservé pour son fils. L'autre cause de leur mauvais mesnage fut le comté de Dampmartin, que tous deux avoyent acheté de diverses façons[1], et, en estants entrez en procez, monsieur le Connestable le gaigna par arrest. Cela les altera tellement que chacun d'eux taschoit de desarçonner son compagnon; et de là vint le voyage que fit monsieur vostre pere en Italie, où il ne fit pas grand cas, parce que monsieur le Connestable, qui l'y avoit faict envoyer pour posseder le Roy tout seul plus à son aise, empescha peut estre ou retarda les affaires. Mais il ne demoura gueres sans en estre puny; car il fut pris à la journée Sainct-Laurent, pendant l'absence de vostre pere, lequel, estant de retour[2], par un

1. Philippe de Boulainvilliers et Odard de Rambures, frères utérins, prétendaient tous deux tenir de leur mère le comté de Dammartin. Le connétable de Montmorency acheta ce comté du premier des deux frères et le duc de Guise du second. Le Parlement n'admit pas la substitution des nouveaux acquéreurs aux prétendus ayant droit, et contraignit ceux-ci à faire valoir leurs prétentions.

2. Tout le passage qui précède, depuis : *où il ne fit pas grand*

heur à la verité fort admirable, reprit les villes de Picardie que nous avions perdues, et Calais davantage. Et, pour se revancher des mauvais offices qu'il avoit sceu qu'on lui avoit faict en son voyage, fit aussi tenir en longueur la prison de monsieur le Connestable[1], et n'oublia rien d'artifice pour empescher et dilayer sa delivrance : qui donna occasion à ses neveux, messieurs de Chastillon, d'implorer le secours et se jetter entre les bras du Roy de Navarre, pere de cestuy-cy, et de monsieur le Prince de Condé, son frère, qui avoit espousé leur niepce.

Voylà ces deux grandes maisons en factions et partialitez, qui s'aigrirent encore par la contention née entre monsieur le Prince de Condé et monsieur d'Aumale, vostre oncle, pour l'estat de Colonel de la

cas, présente, dans les éditions postérieures, la variante qui suit : « à cause que son ambition particulière le poussoit à la conqueste de Naples, où il se promettoit avoir quelque droit : et laissa l'occasion de reprendre le duché de Milan en passant, qui luy estoit aysé, n'y ayant pour le garder qu'un pauvre prestre le cardinal de Trente, qui estoit prest de quitter tout, si on l'eust attaqué : mais le destin de la France luy bandoit les yeux, et pendant son voyage où il avoit emmené toute la noblesse, et toutes les plus belles forces de France, pour secourir le Pape à Ostie, nous perdismes Saint Quentin, et la journée de Saint Laurents, où Monsieur le connétable et plusieurs autres furent pris; puis Monsieur vostre père, à son retour, par un heur.... »

1. Anne de Montmorency, blessé et fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin, en 1557.

cavalerie legere. Il n'estoit encore lors mention de Religion ny de Huguenots; à peine sçavoit-on quelle estoit la doctrine de Calvin et de Luther, sinon au supplice de ceux qu'on voyoit brusler opiniastres : et neantmoins, la matiere des guerres et des inimitiez que nous avons veues se preparoit deslors et a duré jusques à present. Mais la verité est que, quand messieurs de Chastillon, hommes courageux et mal endurants, veirent que la faveur de vostre maison l'emportoit sur la leur, et qu'il n'y avoit moyen de trouver credit auprès du Roy pour les obstacles que les vostres leur donnoient, ils furent conseillez de se retirer de la Cour, et en leur retraicte (fust-ce à bon escient, fust-ce par ruse et prudence) se monstrerent favoriser les nouveaux Lutheriens, qui ne preschoient encore que dans les caves; et peu à peu se joignirent de faction et d'intelligence avec eux, plus pour se deffendre et garantir de vostre pere et de vostre oncle que pour attenter aucun remuement de nouveauté; sinon lorsque le Roy, à la suscitation de vostre oncle qui luy en avoit faict escrire par le Pape, prit luy-mesme monsieur d'Andelot à Crecy[1] et l'envoya prisonnier à Melun.

1. François de Coligny, seigneur d'Andelot, frère de l'amiral de Châtillon, arrêté à Monceaux en Brie, et non à Crécy, par ordre de Henri II, à la suite de propos hérétiques tenus contre la messe.

Après cet emprisonnement et celuy du Vidame de Chartres[1] et de quelques Conseillers du Parlement, survint la violente et miraculeuse mort du Roy, qui esleva vostre maison au souverain degré de puissance auprès du petit Roy François, et, par le contraire, recula et abatit presque du tout celle de monsieur le Connestable et de tous ceux qui luy appartenoient. Et ce fut lors que les siens, desesperez de moyens ordinaires, parce que tout bransloit soubs la faveur des vostres, se joignirent de secrettes intelligences avec les Lutheriens, çà et là escartez par divers coings du Royaume. Et, combien qu'ils eussent encore peu de creance avec eux, qui leur estoit gens incongneuz, et n'ayant participé ni à Cene, ni à Synode ou Consistoire, neantmoins, par le moyen de leurs agents bien entenduz és secrets, ils firent ceste memorable entreprise d'Amboise, et assemblerent de tous les quartiers du monde, avec un silence merveilleux, une telle force de gens qu'ils furent prests à jour nommé, de faire un cruelle execution sur tous les vostres, soubs ce pretexte de delivrer le Roy de la captivité où vostre pere et vos oncles le tenoient[2]. Mais les bonnes gens ne se peurent garder

1. François de Vendôme, vidame de Chartres, prince de Chabannais, emprisonné à la Bastille le 27 août 1560.

2. Entreprise dirigée par les huguenots contre les Guise,

des traistres : dont s'ensuyvit la penderie d'Amboise[1], qui descouvrit les autheurs de la faction ; et de là s'ensuyvit le mandement rigoureux qu'on fit au Roy de Navarre ; et la prison de monsieur le Prince de Condé, aux Estats d'Orléans ; et beaucoup d'autres tristes accidents longs à raconter, lesquels eussent continué beaucoup pires, si la soudaine mort du petit Roy n'en eust destourné le cours et rompu le coup qu'on alloit assener sur ces premiers Princes du sang royal, et sur la famille de monsieur le Connestable et des Chastillons.

Il est aysé à juger combien vostre maison fut esbranlée et fracassée par ceste inopinée mort ; et pouvez croire, Monsieur le Lieutenant, que monsieur vostre pere et messieurs vos oncles jouerent tout un temps à l'esbahy[2], comme vous peustes faire quand on vous porta la nouvelle de la mort de vos freres. Mais, non plus que vous, ils ne perdirent pas courage ; et dés lors eurent de bons advis et consolations du Roy d'Espagne, duquel nous parlions tantost,

auxquels ils voulaient enlever le roi, et qui devait s'exécuter à Blois le 6 mars 1560.

1. Les Guise, avertis des projets des huguenots, avaient emmené le roi de Blois à Amboise. Là, eurent lieu de nombreuses exécutions, par l'épée et la corde, des protestants conjurés.

2. Expression proverbiale : c'est-à-dire qu'ils ne s'attendaient pas à ce qui arriva.

qui, durant ces premieres dissensions estoit aux escoutes à qui il offriroit sa faveur, et attisoit le feu d'une part et d'autre pour le faire croistre en la force et grandeur que nous l'avons veu et voyons encore maintenant, ardre et consommer toute la France, qui est le but final de ses pretentions. Sur l'esperance donc du support d'un grand Prince, qui n'espargnoit de promettre argent et hommes, vostre pere, sans s'estonner d'une si lourde cheute, voyant le Roy de Navarre remis en son rang de premier Prince du sang, pour la tutelle du petit Roy Charles, et monsieur le Connestable remis en sa charge, sceut si dextrement jouer son rollet qu'il les pratiqua tous deux et tira à sa cordelle[1], contre leurs propres freres et leurs propres neveux; repaissant l'un d'une esperance que je n'ose dire[2], et amadouant l'autre par submissions et honneurs qu'il luy deferoit. Si bien que, reprenant encore ses erres delaissées et son ancien advantage aprés que monsieur le Prince de Condé fut eslargy, qui l'avoit failly belle de deux ou trois jours seulement, il alla, avec nombre de gens de guerre et en grosse troupe, se saisir du petit Roy et de la Royne sa mere à Fontainebleau,

1. A son piège.
2. D'épouser Marie Stuart, veuve du roi François II.

et les amena à Melun. Et ce fut lors que mondit sieur le Prince et messieurs de Chastillon, ne se sentants assez forts de leur chef ni de leurs maisons, pour resister à si puissants ennemis couverts de l'authorité Royale, se firent Lutheriens tout à faict, et se declarerent chefs et protecteurs des nouveaux Heretiques, lesquels ils appellerent à leur secours; et, par leur moyen, en guerre ouverte, se saisirent de plusieurs grosses villes de ce Royaume, sans toutesfois faire aucune mention de leur religion, mais seulement pour la deffense du Roy et de sa mere, et pour les oster de la captivité où monsieur vostre pere les detenoit. Et vous sçavez, Monsieur le Lieutenant, que ces gens-là se sont toujours vantez que ce qu'ils en avoyent faict avoit esté à la requeste et au mandement de la Royne-mere, de laquelle ils ont publié et faict imprimer les lettres à eux par elle escrites à ceste fin[1]. Vous n'ignorez pas ce qui se passa en ceste guerre, et comme déz lors le Roy d'Espagne envoya à vostre pere du secours, mais tel que j'ay honte d'en parler : tous bisognes[2] ramassez, qui jamais ne voulurent combattre à la bataille de

1. Il y avait, entre autres, quatre lettres adressées au prince de Condé, écrites et signées par la reine mère, où elle se plaignait que son fils et elle étaient prisonniers des Guise.

2. Troupes nouvellement enrôlées.

Dreux, et se couvrirent des chariots du bagage. Toutesfois, cela fut une amorce pour allumer le courage des partisans et leur faire esperer qu'ils feroient bien quelque chose davantage une autre fois, s'ils venoient encore à s'entrebattre. Mais, du depuis, les divers changements de nos affaires donnerent bien à l'Espagnol un autre jeu. Car, vostre pere mort, et la paix faicte, connoissant neantmoins ces puissantes familles animées et aheurtées l'une contre l'autre sans espoir de reconciliation, il pratiqua monsieur le Cardinal vostre oncle, qui ne dormoit pas de son costé, pour entretenir les troubles et divisions en ce Royaume, soubs le nom specieux de la Religion, de laquelle auparavant on avoit faict peu ou point d'estat. Monsieur vostre oncle, comme il estoit adroit, ingenieux et complaisant à qui il vouloit, sceut tellement gaigner le cœur de la Royne-mere, et la Royne-mere celuy du Roy son fils, qu'il leur persuada que messieurs les Princes de Bourbon aidez de ceux de Montmorency et de Chastillon, ne demandoient que sa ruine, et n'auroient jamais patience ni cesse qu'ils ne l'eussent chassée du Royaume et renvoyée en Italie cheuz ses parents.

Dieu fasse pardon à la bonne Dame! Mais, pour l'apprehension qu'elle en eut, j'ay grand peur

qu'elle a esté cause de beaucoup de maux que nous avons veuz de son temps. Car, sur ce sujet, elle les prit en telle haine que jamais elle ne cessa qu'elle ne les eust ruinez, comme elle fit l'un à la bataille de Jarnac, et l'autre à la Sainct-Barthelemy, où, si tous ceux de Montmorency se fussent trouvez, ils n'en eussent pas eu meilleur marché. A quoy monsieur vostre oncle tenoit la main fort dextrement, et poussoit vaillamment à la roue pour mettre le feu en la teste du jeune Roy Charles; sans la mort duquel, il ne faut douter qu'il n'eust bien eu la raison de l'escorne que monsieur le Mareschal de Montmorency luy avoit faicte en ceste ville, et à monsieur vostre frere, quand il leur fit faire tout en leurs chausses[1], parce qu'ils portoient armes deffendues sans son passeport. Mais il semble que les morts soudaines de ces trois Rois subsequents l'ung aprés l'autre, ayent tousjours rompu et desbauché les beaux desseins de vostre maison, et sauvé ou prolongé la vie à vos principaux ennemis.

Venons à ce qui est advenu depuis : car il est

1. Il fit arrêter, en janvier 1565, le cardinal de Lorraine, le duc d'Aumale et le duc de Guise, rue Saint Denis, près des Innocents, parce que, malgré la défense du roi, ils se présentaient à la tête d'une troupe armée. Le cardinal eut tellement peur qu'il *conckia* ses chausses.

temps de parler de vous et de monsieur vostre frere, qui commenciez dès lors à paroistre aux armées et marcher sur les pas et traces de vos predecesseurs. Vous aviez desja faict paroistre vos vaillances au siege de Poictiers, que deffendistes bravement, contre l'advis du premier mary de Madame la Lieutenante, monsieur de Montpezat, vostre devancier, qui vous conseilloit de quitter tout et vous en aller; puis fustes à la bataille de Montcontour; puis à la journée de Sainct-Barthelemy, où les compagnons furent pris endormis, et frottez à dire : Dont venez-vous[1]? Et, encore que monsieur vostre oncle fust à feuilleter son breviaire en Italie, si est-ce que le jeu ne se fit pas sans son entremise[2], pour en avoir l'approbation du Roy d'Espagne et l'absolution du Pape touchant le mariage qui servit de leurre et de trapusse[3] aux Hugenots. Par aprés, vous continuastes vos coups au siege de la Rochelle, où l'on veit que le Roy de Navarre qui est aujourd'huy, et monsieur vostre frere, n'estoient qu'un cœur et une ame, et engendroient jalousie à tout le monde pour leur grand

1. Expression populaire qui exprime la surprise de gens qui ne savent plus où ils en sont.

2. Le cardinal de Lorraine était, en effet, au courant de ce qui se tramait contre les huguenots.

3. Piège, ratière. Allusion à un mot de Charles IX parlant de sa sœur Marguerite.

privauté. Mais il faut venir au poinct. Quand vous veistes le Roy Charles decedé, qui autrement ne vous aymoit pas beaucoup, et qui avoit plusieurs fois repeté le dire du grand Roy François, dont luy-mesme avoit faict ce quatrain, maintenant tout vulgaire :

Le Roy François ne faillit poinct,
Quand il predit que ceux de Guyse
Mettroient ses enfants en pourpoinct
Et tous ses sujets en chemise.

quand vous le vistes, dis-je, decedé sans enfants, et le feu Roy son frere marié aveq vostre cousine[1], brehaigne[2] et stérile, vous commençastes, monsieur vostre frere et vous, à faire des desseins et projets que beaucoup de gens disent estre cause de tous nos malheurs. Je ne suis pas de ceux qui croient que messieurs vostre pere et oncle eussent, dés leurs temps, jetté les fondements de l'édifice que vostre frere et vous avez basti depuis, encore qu'on parle des mémoires de David et de Piles[3], qui ont pronostiqué mieux que Nostradamus tout ce que

1. Louise de Lorraine, fille de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont. Elle épousa en 1575 Henri III, roi de France.

2. Bréhaigne qualifiait autrefois la femelle qui n'engendre pas. Louise de Lorraine n'eut pas d'enfant.

3. Ils dressèrent des mémoires pour la mission que remplit à Rome le cardinal de Pelvé dans l'intérêt de la Ligue.

nous avons veu depuis leur mort; et qu'on asseure que monsieur vostre oncle avoit dressé ung formulaire de tout l'ordre qu'on y devoit tenir. Mais je ne puis croire que luy, qui avoit de l'entendement ce qu'homme pouvoit avoir, eust peu esperer de faire ses neveux Roys de France, voyant encore trois freres, enfants de la maison Royale en droite ligne, tous puissants et en la fleur de leur aage, prests à se marier; et ne pouvoit pas deviner qu'ils mourroient sans lignée, comme ils ont faict par aprés. D'ailleurs, il voyoit grand nombre de Princes du sang royal, qui ne s'estoient point frottez à la robe des Heretiques : cela luy devoit couper toute esperance à ces desirs. Je sçay bien que, de son temps, il a esté autheur que l'Archidiacre de Thoul[1] a escrit que ceux de la maison de Lorraine estoient descenduz de Charlesmagne par les masles : sçavoir de Charles, duc de Lorraine, à qui le royaume appartenoit aprés la mort de Loys cinquiesme Roy de

1. Variante des éditions postérieures : « l'archidiacre de Verdun et depuis encor celuy de Thoul ont escrit. » Cet archidiacre de Toul était François de Rozières qui écrivit un livre intitulé *Stemmata Lotharingiæ et Barri Ducum*, où il prétendait établir les droits des ducs de Lorraine au trône de France. Ce livre fut lacéré publiquement le 26 avril 1583, et l'auteur, convaincu du crime de lèse-majesté, ne dut la vie qu'à l'influence de la reine Louise,

France; et que, l'ayant Hues Capet pris à Laon et mené prisonnier avec sa femme à Orleans, il eut un fils masle, duquel il affirmoit les ducs de Lorraine estre descenduz. Cela s'est soubs main jetté parmy le peuple : dont vous n'estiez pas marris, encore que les histoires communes et véritables tesmoignent assez qu'il y a eu interruption des masles en la race de Lorraine par deux femmes, et notamment en la femme de Godefroy de Bouillon, nommée Idain. Aussi en fit ledit Archidiacre l'amende honorable par arrest, et s'en desdict en presence de toute vostre famille, comme lasche et poltron.

Mais enfin il n'y avoit apparence que, de ce temps-là, mondit sieur vostre oncle peust aspirer à la Royauté, ayant tant d'obstacles et de testes, ou à combattre, ou à faire mourir par glaive ou par poison. Bien est vray que, dés son commencement, il fut ambitieux des grandeurs et du gouvernement de l'Estat plus que nul autre de son aage, et ne fay doute qu'il n'ait désiré posseder les Roys, et les tenir, s'il eust peu, en curatelle, comme faisoient anciennement les Maires du Palais, pour disposer de tout à son appetit et avancer ou reculer tous ceux qu'il luy eust pleu; qui est ce à quoi ordinairement les plus grands aspirent. Cependant y estant à peu prés parvenu, comme il a faict de son vivant,

il vous avoit assemblé et preparé les materiaux desquels vous avez basti ce superbe dessein d'empieter la Couronne; vous ayant laissé en main premierement de grands biens, de grands estats, les premiers offices et charges du Royaume, de grands gouvernemens, force gens de guerre obligez par bienfaicts, force serviteurs, force intelligences avec le Pape et le Roy d'Espagne et autres Princes de vos parens et alliez, et, qui plus est, une grande opinion envers le menu peuple que fussiez bons Catholiques et ennemis jurez des Huguenots. Vous avez sceu faire fort bien vostre proffit de ces preparatoires, et des estoffes qu'avez trouvées, aprés sa mort, toutes prestes à mettre en œuvre. Quand je dy vous, j'entends parler de vos freres et vos cousins. Aprés la mort du Roy Charles, beaucoup de choses vous ont succedé l'une aprés l'autre fort à propos : premierement la sterilité du Roy, ou de vostre cousine sa femme; puis la retraicte et absence du Roy de Navarre, dont vous fustes en partie cause pour les deffiances où vous le mettiez; et par aprés, la dissension et division du Roy et de Monsieur le Duc son frere, de laquelle vous seuls fustes les autheurs et promoteurs, aigrissant soubs main les esprits de l'un contre l'autre et leur promettant secrettement de les assister. Une autre chose dont vous vous avez

sceu bien ayder fut l'assistance que firent pour un temps messieurs les Princes de Conty et de Soyssons au roy de Navarre, leur cousin germain, quand ils veirent que c'estoit directement à toute leur famille que vous en vouliez, et que vous vous vantiez, de supplanter, (car là-dessus vous pristes le sujet que jamais n'avez laissé ny oublié depuis, de faire comprendre par la bulle du pape et par les serments et protestations du Roy d'Espagne, de n'approuver jamais les Princes Heretique, ni fils d'Heretiques, et trouvastes lors ces beaux noms d'Adherents et Fauteurs d'Heretiques).

Vous feistes dés lors vos pratiques avec le Roy d'Espagne plus manifestement, et asseurastes vos conditions, et stipulastes dés lors vos pensions, luy promettant le royaume de Navarre et le Bearn pour sa part, avec les villes qui seroient à sa bienseance en Picardie et Champagne; et convinstes aveques luy des moyens dont vous useriez pour empieter l'Estat. Et le pretexte qu'y pretendiez estoit le mauvais gouvernement du Roy, les prodigalitez qu'il faisoit à ses deux mignons, desquels vous tirastes

1. François de Bourbon, prince de Conti, et Charles de Bourbon, comte de Soissons, par crainte des desseins du duc de Guise contre leur maison, embrassèrent le parti du roi de Navarre, en 1587.

l'un[1] à vostre cordelle, qui ne s'en trouva pas mieux. Vous employastes toute vostre industrie à rendre le pauvre Prince odieux à son peuple, luy conseilliez de surhausser les tailles, d'inventer de nouveaux imposts, créer nouveaux offices, desquels vous-mesmes profitiez : car on maintinst à monsieur vostre frere à Chartres, aprés les Barricades, qu'il avoit receu l'argent du party de trois Edicts bursaux fort pernicieux, dont toutesfois vous rejettiez la hayne sur ce pauvre Roy, lequel vous faisiez amuser à des devotions ridicules, cependant que vous briguiez la bonne grace de son peuple, et contre son gré preniez la charge et conduicte des grandes armées, attirant à vous les chefs et capitaines de guerre, et courtisant jusqu'aux simples soldats pour les gaigner; pratiquant les villes, achetant les gouvernements, et mettant aux meilleures places des gouverneurs et gens à vostre devotion. Et ce fut lors que vous conceustes tout à faict la Royauté, comme l'appetit vient en mangeant, quand vous veistes le Roy Henry sans esperance de lignée, les premiers Princes tenuz pour Heretiques ou fauteurs d'Hereti-

1. Anne, duc de Joyeuse, favori de Henri III, portait ombrage aux Guise, qui lui firent donner un commandement dans l'armée du roi pour l'éloigner. Ce commandement tourna mal pour lui, car il fut tué à la bataille de Coutras, en 1587

ques, le Consistoire de Rome vous hocher la bride, et le Roy d'Espagne vous donner l'esperon. Vous n'aviez plus que feu Monsieur, qui estoit un mauvais songe-creux[1] et qui sçavoit bien de quel bois vous vous chauffiez[2]. Il se falloit defaire de luy, et le testament de Salcede[3] nous en a descouvert les moyens; mais, la force n'ayant succedé, le poison fit la besogne. Tous vos serviteurs predisoient ceste mort plus de trois mois devant qu'elle fust advenue. Alors vous ne fistes plus la petite bouche pour dissimuler vostre intention; vous n'allastes plus connillant[4] ni à cachette; vous vous declarastes tout à bon[5].

1. D'après Sully, Henri IV aurait eu une fort mauvaise opinion du caractère du duc d'Anjou.

2. On dit que le duc d'Anjou avait juré de venger sur les Guise la mort de son ami l'amiral de Coligny.

3. Nicolas de Salcède, accusé d'une conjuration contre la vie du duc d'Alençon, et même du roi, accusa de complicité la maison de Lorraine. Mais il rétracta ses aveux au moment de mourir. Il fut écartelé en Grève, le 26 oct. 1582.

4. En faisant des détours comme les *connils* ou lapins.

5. Addition : « Et me souvient que feu M. le cardinal de Guise vostre frère, allant donner de l'eau béniste au corps de feu Monsieur frère du feu Roy, accompagné de feu M. le cardina de Bourbon, ne se peut tenir de monstrer tant de réjouissance que chacun s'appercevoit de ses risées, et des mocqueries qu'il faisoit au corps et à la religion, et au bonhomme vivant, qu'il feignoit tant de vouloir servir et honorer ; et luy eschappa ce mot qui fut oüy de plusieurs : En ont-ils, maintenant? Cette mort donc vous haussa le cœur, et vous fit mettre aux champs à bannières desployées. »

Et neantmoins, pour avancer vos affaires, vous voulustes faire croire aux bonnes gens que c'estoit pour le bien public et pour la deffense de la Religion Catholique, qui est un pretexte que les seditieux et remueurs de nouvelletez ont tousjours pris. Dedans ce rets insensible vous attirastes le bon homme monsieur le Cardinal de Bourbon, prince sans malice, et le sceutes si dextrement tourner et manier que luy mistes une folle et indiscrette ambition dedans la teste pour faire de luy comme le chat de la souriz : c'est-à-dire, aprés vous en estre joué, de le manger. Vous y attirastes plusieurs seigneurs de ce Royaume, plusieurs gentilshommes et capitaines, plusieurs villes et communautez; et entre les autres, ceste-cy miserable, qui se laissa engluer partie de hayne des comportements du feu Roy, partie de l'impression que luy donniez que la religion Catholique s'en alloit perdue, si, le Roy mourant sans enfants, la succession du Royaume venoit au Roy de Navarre, qui se disoit premier Prince du sang. Vous forgeastes là-dessus vostre premier manifeste, imprimé à Rheims, qui ne portoit ung seul mot de Religion, mais bien demandiez tous les estats et gouvernements de ce Royaume estre ostez à ceux qui les possedoient qui n'estoient à vostre devotion : ce que vous corrigeastes par vostre second

manifeste, du conseil de Rosne[1], qui, pour tout brouiller, dit qu'il ne falloit que mettre la Religion en avant. Et alors vous nous preschates d'ung Synode à Montauban et d'une Diete en Allemagne[2], où disiez que tous les Huguenots du monde avoient complotè de se saisir du Royaume de France et en chasser tous les prestres. Aucuns vous crurent; et quant à moy, qui ne suis pas des plus rusez, j'en eu quelque opinion, et me joigny de ce party pour la crainte que j'ay tousjours eue de perdre ma religion. Beaucoup de bonnes gens ont faict comme moy, qui ne s'en sont pas mieux trouvez. Les autres qui ne demandoient que nouveaux remuements, firent semblant de le croire; plusieurs saffraniers, endebtez, criminels, contumacez, vous suyvirent comme gens qui avoient besoin de la guerre civile. Ayant ainsi joué vostre partie et receu force doublons d'Espagne, vous vous mistes aux champs[3] avec une belle armée. Quelques-uns disent que cela ne se fit pas sans le sceu et consentement de la Royne-mere, qui aymoit les troubles pour se rendre necessaire et estre employée à faire le hola, à quoy elle estoit propre. Mais, toute Italienne

1. De Rosne était maréchal de France pour la Ligue.
2. L'assemblée de Montauban, en septembre 1584 ; la Diète de Magdebourg, en Saxe, le 15 décembre 1584.
3. Variante : « en campagne. »

et ruzée qu'elle fust, si y fut-elle trompée, car elle ne croyoit pas du commencement, que vos desseins volassent si haut, et ne descouvrit la meche que bien tard, aprés qu'eustes mis le pied si avant qu'il n'y avoit pas moyen de le retenir n'estant pas vraysemblable, encore qu'elle eust du mescontentement de son fils (qui à la vérité, se laissoit plus gouverner à d'autres qu'à elle), qu'elle eust voulu le laisser ruiner et le veoir priver de la Couronne pour y establir vostre frere, de qui elle ne se fioit que de bonne façon.

L'ayde donq que la bonne Dame vous fit n'estoit pas pour perdre son fils, mais pour le ramener à l'humilité et reconnoissance. Ce que pensant avoir faict pour vostre moyen, elle vous fit par aprés dissiper vostre armée, qui ne vous servit de rien, sinon pour vous faire connoistre vos forces et pour extorquer par violence cest Edict de Juillet [1], qui cassoit tous les autres Edicts de pacification auparavant faicts et remettoit encore le feu et le carnage en France contre les Huguenots. Mais vous ne demeurastes pas en si beau chemin, car, ayant recongneu que la pluspart des bonnes villes qui vous avoient promis de

1. L'édit de Réunion, vérifié au Parlement, en présence du roi, le 18 août 1585.

s'eslever pour vous quand elles vous verroient aux champs avec une armée, vous avoient manqué, et estoient encore retenues de quelque crainte et reverence du nom des Roys et de la Majesté Royale, vous pratiquastes sans vous desarmer, dedans toutes les villes, ceux des habitants que sçaviez avoir quelque creance et dignité sur le peuple. Vous corrumpistes les uns par argent qui vous venoit en abondance d'Espagne; les autres par promesses de biens, offices benefices; et les autres par impunité des crimes dont ils estoient poursuivis en justice. Mais principalement vous dressastes vos machines contre ceste miserable ville où vous n'oubliastes aucun artifice, jusques aux plus abjectes et honteuses submissions, pour rechercher et gagner la simple populace[1]. Vostre frere s'en alla armer en Champagne et Bourgongne pour surprendre les places du Roy, non celles des Huguenots, dont on ne parloit point en ce pays-là, sinon à Sedan, où il fit mal ses besongnes. Vous, Monsieur le Lieutenant, allastes en Guyenne avec une puissante armée, pour attendre l'occasion de jouer vos jeux[2]; et c'est à mon advis, la raison que

1. Le premier agent que le duc de Guise employa pour former une ligue à Paris fut un nommé Charles Hotman, dit La Rocheblond.

2. C'est en 1585 que le duc de Mayenne alla en Guyenne.

n'y fistes pas grand cas, parce que vouliez temporiser en attendant à frapper vostre coup par deça, comme avez dit tantost. Mais les Heretiques de Sainctonge ne laisserent de s'en moquer, car, à vostre retour, ils firent une petite rime en leur patois, qui merite que la sachiez, et la voicy :

Haulsez voz voustes[1], grands portaux!
Huys de Paris, tenez-vous hauts!
Si entrera le Duc de Gloire,
Qui, pour tuer cent Huguenaux
A faict mourir mille Papaux :
N'a-t-il pas bien gagné à boyre?

Le quatrain qui en fut faict par deçà, est commun, touchant les places que vous pristes :

Oronce est un oyson, et Thevet une cane[2],
Qui, en représentant la carte Gallicane,
Ont oublié de mettre, ou laissé par mépris,
Les villes et chasteaux que ce grand Duc a pris!

Je ne parleray point de la belle prise que vous fistes du chasteau de Fronsac et d'une jeune dame qui estoit dedans, heritière de la maison de Caumont[3]; cela ne merite pas d'estre recité en ceste

1. Variante : « testes. »

2. Oronce Finé et Thevet sont tous deux auteurs de cartes géographiques.

3. L'héritière de la maison de Caumont était protestante. Elle avait douze ans lorsque le duc de Mayenne la fit enlever par force pour la faire épouser par un de ses fils; ce qui n'eut pas lieu, du reste.

bonne Compagnie, encore que le bon homme de la Vauguyon[1] en soit mort de desplaisir, n'ayant peu avoir justice contre vous. Aussi n'estoit-ce rien au prix de ce qu'aviez délibéré faire en ceste ville, à vostre retour, dont vous sçavez que je sçay quelque chose, et non pas tout; car je n'avois point sceu que dès lors vous eussiez projetté de prendre le Roy au Louvre, et tuer ou emprisonner tous ses meilleurs et plus signalez serviteurs, si le lieutenant[2] du prevost Hardy ne l'eust revelé, qui descouvrit toutes vos assemblées et entreprises, par tenants et aboutissants, et fut cause que le Roy, bien adverty, fit saisir le Grand et petit Chastelet, l'Arsenac et Hostel-de-Ville, et renforça ses gardes pour empescher l'execution de votre dessein. Vous confesserez que, s'il eust faict alors ce qu'il devoit et pouvoit, vous et tous vos agents et faciendaires[3] estiez perduz, lesquels on connoissoit par noms et par surnoms, tout ainsi qu'ils se sont declarez par aprés. Mais on y proceda trop mollement, par le conseil de

1. C'est chez M. de la Vauguyon, son tuteur, qu'elle se trouvait lorsqu'elle fut enlevée.

2. Nicolas Poulain, lieutenant de la Prévôté de l'Isle de France. Il est l'auteur d'un procès-verbal qui contient l'histoire de la Ligue depuis le 2 janvier 1585, jusqu'au 12 mai 1588. (Voir à la suite du journal de Henri III.)

3. Ceux qui devaient agir pour lui.

ceux qui disoyent et disent encore aujourd'huy qu'il ne faut rien aigrir. Depuis, vous ne cessastes de pratiquer et solliciter tout le monde quasi à descouvert, et principalement les Prescheurs et Curez, à qui vous faisiez quelque petite part de vos doublons. Vous envoiastes une autre armée en Guyenne, dont faisiez estat, et que pensiez qui deust resserrer ou prendre le Roy de Navarre. Mais de belles ! Vous allastes precipiter et faire perdre ce jeune seigneur[1], presumptueux des esperances que luy donniez qu'il seroit Roy de Toulouze. Vostre frere avoit d'autres forces sur pieds, qui luy vinrent bien à propos pour repousser les Reistres venants au secours des Huguenots de Guyenne; et falut que vous-mesme, Monsieur le Lieutenant, y allassiez en personne. Encore ne sceustes-vous les empescher de passer, et s'il n'y eust eu que vous et les vostres qui vous en fussiez meslez, quelque chose qu'en ayez voulu faire croire, ils fussent venuz boire nostre vin jusques à nos portes et vous eussent mis en merveilleux accessoire. Neantmoins vous voulustes vous donner toute la gloire de leur desroute, et la desrober au Roy et à ses bons serviteurs, qui, en temporisant et s'op-

1. Anne de Joyeuse, envoyé à l'armée à l'instigation du duc, et tué à la bataille de Coutras.

posant à leur passage de Loire[1], y avoient apporté les plus grands effects. Cela veritablement vous acquit un grand honneur et faveur envers les Parisiens, dont la pluspart ne sçavoient pas encore à quoy vous tendiez ; mais ceux qui participoient à vos secrets, et qui lors prirent le nom de Catholiques Zelez, faisoient deja ung Dieu de vostre frere, l'invoquoient en leurs afflictions, et avoient recours à luy quand on les menaçoit du Roy et de la justice ; dont il fut rendu si orgueilleux et temeraire qu'il osa venir en ceste ville avec huict chevaux[2], contre les deffenses tres-expresses que le Roy luy en avoit faictes ; encore qu'on sçache bien qu'il avoit assigné cinq ou six cents hommes de cheval, qui se rendirent à mesme jour prés de luy. Le Pape Sixte cinquiesme sceut bien dire quelle peine cela meritoit, quand il en sceut la nouvelle[3] ; et n'eust pas failly de le faire, si telle chose luy fust advenue. Mais la bonne mere et ses

1. Variante : « Seine. »

2. L'entrée du duc Henri de Guise à Paris, le 12 mai 1588, jour des Barricades.

3. Ce pape, en apprenant cette action du duc, s'écria : « O le grand fou ! de s'être ainsi livré témérairement entre les mains d'un prince irrité ! » Mais quand il sut que Henri III ne l'avait pas fait arrêter, il dit : « Que voilà un grand sot et un grand bénêt de prince, qui ayant une si belle occasion d'arrêter un ennemi né pour être son fléau et sa ruine, ne l'a point fait ! »

bons conseillers [1], faicts de sa main et de son humeur, dont nous n'avons encore que trop de reste, sceurent si dextrement imprimer la crainte en l'esprit foible de ce pauvre Prince qu'il n'osa rien entreprendre, de peur d'irriter les Parisiens, et craignant remettre encore les troubles et les miseres de la guerre en son Royaume. Car, encore qu'il n'aymast pas les Huguenots plus que vous, si est-ce qu'ayant experimenté leur opiniastreté, et que pour neant on taschoit les vaincre et ranger à raison par la violence de la guerre qui ruynoit son peuple, il s'estoit resolu de ne tenter plus les voyes de la force [2]; mais, par un plus gracieux remede, avoit commencé de les attirer à l'obéissance, et reconnoissance de leurs fautes passées; les privant de sa Cour et de sa suitte, des honneurs, charges, gouvernements, offices, benefices, dont la plus-part d'eux se faschoient de se veoir excluz ; si bien qu'il faut advouer que leurs forces s'estoient plus alenties [3] par cinq ou six ans de paix que par dix ans de guerre ouverte. Et ne se faisoit plus de nouveaux Huguenots, les vieux se

1. La reine mère et ses conseillers Villequier, d'O et de Villeroy.

2. C'est par suite de cette résolution que le roi accorda la paix aux huguenots, à Poitiers, en septembre 1577.

3. Addit. « et diminuées. »

refroidissants et s'ennuyants de la longueur, et la plus-part d'eux permettants que leurs enfants se fissent Catholiques pour participer aux honneurs et aux benefices comme les autres.

Mais vous et les vostres, impatients du repos, et qui aviez peu de soin de la Religion pourveu que parvinssiez à vos attentes, ne peustes souffrir ceste tranquillité, qui ne vous estoit pas saine. Vous aviez appris que la pescherie est meilleure quand l'eau est trouble; si bien que n'eustes jamais repos que n'eussiez veu naistre cette belle journée des Barricades, qui nous a, vous et nous, ruinez. Encor qu'il soit assez notoire (et vostre frere ne le nieroit pas s'il estoit vivant, et tous ceux qui estoient de l'entreprise qui sont icy presents me le confesseront) que, si le Roy eust voulu user de son pouvoir et de son autorité, nous estions, dés ce jour-là, tous perduz[1], estant bien certain que vous fustes prevenuz et devancez de trois jours, et que le jour de l'exploict qui se devoit faire n'estoit assigné qu'au Dimanche[2]. Si

1. C'est René de Villequier qui persuada au roi de donner ordre aux troupes de ne pas s'opposer aux bourgeois, et de rester dans leurs quartiers. Cette mesure intempestive laissa aux Parisiens le temps de se reconnaître, de s'organiser, et d'élever les barricades.

2. L'entreprise dite des barricades eut lieu en effet plus tôt que l'on ne l'avait résolu, les ligueurs s'étant aperçus que leurs projets étaient connus.

bien que le Roy, qui sçavoit toute l entreprise, encore que ceux qui approchoient de plus prés de sa personne taschassent luy dissuader et divertir d'adjouster foy aux rapports qu'on luy en faisoit, eut ses Suysses et ses gardes et autres gens de guerre tous prests avant le jour, qui avoient deja pris les places, carrefours et quantons de la ville dés le matin, auparavant que vostre frere ni aucuns des entrepreneurs fust éveillé; lequel, comme sçavez, ayant sceu à son resveil ce qui se passoit, se trouva si surpris et si esperdu qu'il n'attendoit rien moins sinon qu'on le vinst assieger et prendre ou massacrer en l'Hostel de Guyse, où il s'estoit resolu se deffendre seulement avec son espée, n'y ayant faict preparatifs d'aucunes armes, de peur qu'on y allast fouiller, et pour oster tout soupçon de luy. De mesme, tous les Seize et les plus mutins de la faction se cacherent dedans les caves et chez leurs amis et voisins, n'attendants rien que la mort. Et n'y eust aucun si hardy qui osast paroistre dedans la rue qu'il ne fust plus de huict ou neuf heures, tellement que le Roy eust peu, sans aucune résistance, se saisir d'eux et de vostre frere, et remettre absolument son auctorité, s'il eust permis que ses gens de guerre eussent joué des mains et chargé les premiers qui s'avancerent à faire barricades et à boucher les passages des rues. Mais

sa timidité, ou plustot sa naturelle bonté, avec les impressions que luy donnoient sa mere et ses traistres conseillers, l'empescherent d'user de l'advantage qu'il avoit en main, faisant deffendre à ses gens de guerre de frapper ny offenser personne, et se tenir coy sans rien entreprendre ni faire effort à aucun des habitants. Qui fut cause que les mutins, reprenants cœur sur les erres de leur entreprise projettée, eurent loisir de s'armer, et de renfermer comme entre deux gauffres [1] ceux qu'ils n'osoient auparavant regarder au visage.

Et vostre frere aussy, voyant qu'on tardoit tant à le venir attaquer, et que de toutes parts lui venoient des gens en armes, que ceux du Roy laissoient librement passer parce qu'ils n'avoient point charge de prendre garde à luy, et sçachant que ceux de son party commençoient à se reconnoistre et à faire teste aux quartiers, selon l'ordre qu'on avoit auparavant projetté, de desesperé qu'il estoit, il entra en pleine asseurance et envoya ses gentilshommes destinez, par les rues et quantons, pour assister et encourager les habitants, se saisir des portes et des places; et de sa part, aprés s'estre renforcé de bon nombre d'hommes armez qui avoient leur rendez-vous à luy,

1. Ou mieux, comme la gaufre dans le gaufrier.

sortit de sa maison sur les dix à unze heures pour se faire veoir par les rues, et par sa presence donner le signal de la revolte generale qui mit incontinent le feu en la teste de tous les conjurateurs, lesquels, comme forcenez et furieux, se ruerent sur les Suysses du Roy, qu'ils taillerent en pieces. Et les autres gens de guerre se voyants renfermez entre deux barricades, devant et derriere, sans s'être osé deffendre à cause que le Roy leur avoit deffendu, se rendirent à la mercy de vostre frere, qui les fit conduire en seureté hors de la ville. Ce qu'il fit non tant par clemence et douceur qui luy fust naturelle que par ruses et cautelle, pour mieux parvenir à son dernier but qui estoit de se saisir du Roy, lequel il voyoit en armes, sur ses gardes en son Louvre, mal aisé à forcer si promptement sans grand massacre. Son artifice donc fut de filer doux et de contrefaire le piteux, disant qu'il avoit un extrême regret de ce qui estoit advenu. Cependant il visitoit les rues pour encourager les habitants, il s'assuroit des places fortes, il se fit maistre de l'Arsenac, où il avoit bonne intelligence avec Selincourt[1], pour avoir le canon, les poudres et les boulets à sa devotion ; il enjola de belles paroles le pauvre chevalier du guet, qui luy

1. Gouverneur de l'Arsenal.

rendit la Bastille, par faute de bon appareil[1]. Il ne luy restoit plus que le Louvre; le Palais estoit à luy : ce n'estoit rien faict s'il ne tenoit le Maistre, lequel avoit une porte de derriere pour se retirer. Ce fut pourquoy, pied à pied, on avança les barricades pour gagner la Porte Neufve et celle de Sainct-Honoré. Mais le pauvre Prince, bien adverty de ce qu'on deliberoit faire et qu'on n'en vouloit qu'à luy, ne s'osant fier en sa mere, ni au gouverneur de Paris[2] qui estoit lors, qui l'entretenoient de parlements et d'accord, prit une resolution courageuse et approuvée de beaucoup de gens de bien, qui fut de s'enfuir et quitter tout. De quoy vostre frere se trouva bien estonné, voyant que la proye qu'il pensoit tenir en ses lacs lui estoit eschappée.

O feste memorable des Barricades, que tes feries et tes octaves sont longues[3] ! Depuis ce temps-là, qu'avons-nous eu que malheur et pauvreté, qu'angoisses, peurs, tremeurs, alarmes, deffiances, et toutes sortes

1. D'après de Thou, ce fut par lâcheté ou trahison que Laurent Testu, gouverneur de la Bastille, rendit cette forteresse au duc de Guise, deux jours après la journée des Barricades.

2. Le gouverneur de Paris alors en charge était de Villequier.

3. Aux États de Blois de 1588, un député du clergé avait qualifié la journée des Barricades « *heureuse et sainte journée des Tabernacles.* » Jusqu'à l'entrée de Henri IV dans Paris, les ligueurs solennisèrent l'anniversaire de cette journée.

de miseres? Ce ne furent plus que ruses, que finesses, dissimulations et feintises, d'une part et d'autre; pratiques, menées à qui mieux mieux, et à qui tromperoit son compagnon. Vous commençastes à marcher du pair avec vostre Maistre, et, parce que n'aviez peu l'attraper par force ouverte, vous pristes conseil d'y aller par finesse. Vous faisiez les tristes et dolents de ce qui estoit arrivé quand vous envoyez vers luy ; mais envers les Estrangers vous braviez, et vous vantiez d'estre maistres de tout, et qu'il n'avait tenu qu'à vous que vous fussiez Roys, et qu'aviez gagné en ceste journée des Barricades plus que si vous eussiez gagné trois batailles : de quoy vos lettres et celles de vos agents font ample foy[1]. Vous envoyastes plusieurs fois diverses sortes d'ambassadeurs vers le Roy, tant à Rouen qu'à Chartres, pour faire croire que le peuple de Paris estoit plus à sa devotion que jamais, et desiroit le veoir et le cherir en sa bonne Ville : et ne taschiez qu'à l'y attirer pour parfaire la besongne commencée; mais il n'en voulut rien faire, et fit bien. Enfin aprés plusieurs declarations que vous tirastes de luy dont il ne fut chiche, comment il oublioit et remettoit tout

1. Voir : *Extrait de lettres écrites par le duc de Guise*, dans les Mémoires de la Ligue, t. II, p. 334.

ce qui s'estoit passé, où ne voulustes jamais qu'on usast du mot de pardonner, vous vous allastes enfiler bien lourdement en la promotion des Estats, où vous vous promettiez faire tout passer à vostre fantaisie, par le moyen des brigues que vous fistes à l'election des deputez des Provinces [1]. En quoy on ne veit jamais une telle impudence que la vostre, qui envoyez de ville en ville faire eslire des hommes de vostre faction pour venir auxdits Estats, preparez de memoires accommodez à vostre intention, les uns par force, les autres par corruption d'argent, et les autres par crainte et menaces. Entre autres de ceste ville, vous y envoyastes le President de Nully, La Chapelle Marteau, Compan [2], Roland et l'avocat Dorleans, qui estoient notoirement les principaux autheurs de la rebellion et les instruments dont vous vous serviez le plus pour tromper le peuple.

Qu'est-il besoin de rememorer icy ce qui se passa à ces Estats de Blois, et comment Dieu banda les yeux à ceux de vostre famille pour s'aller jetter dedans la fosse qu'ils avoient preparée pour autruy?

1. Le duc de Guise eut grand soin de travailler les provinces, et d'y faire nommer ses créatures ou ses partisans députés pour les États de Blois de 1588. En Languedoc, ses principaux agents furent les moines feuillants.

2. Marchand de Paris, ligueur, député aux Etats de Blois.

Alors que pensiez estre au dessuz du vent, aprés ceste belle loy fondamentale par laquelle vous declariez le feu Cardinal de Bourbon premier Prince du sang, et le Roy de Navarre indigne de jamais succeder à la Couronne, non plus que ses cousins adherents et fauteurs d'Heretiques[1]; voicy une bourrasque qui enleve ces deux grosses colomnes de la Foy, messieurs vos freres, l'un se disant Lieutenant general, Grand-Maistre et Connestable de France, et l'autre, Patriarche de l'Eglise gallicane, et les jette en un gouffre de mer si profond qu'on ne les a jamais veuz ni ouys depuis[2]. Fut-ce pas un grand coup du Ciel et un merveilleux jugement de Dieu, que ceux qui pensoient tenir leur Maistre à la chaisne, et faisoient leur compte de l'amener dedans trois jours, par force ou autrement, dedans ceste ville pour le faire tondre en moyne et le renfermer en un cloistre, se trouverent tout à coup eux-mesme pris et renfermez par celuy qu'ils pensoient prendre ?

Aucuns ont voulu dire que vous, Monsieur le Lieutenant, estant jaloux de la grandeur et haute

1. Décision prise aux États de Blois, en 1588.

2. Les corps du duc Henri de Guise, et de son frère le Cardinal, massacrés pendant les États, par ordre de Henri III (23 et 24 déc. 1588), furent brûlés dans une salle basse du château de Blois.

fortune de monsieur vostre frere[1], advertistes le deffunct Roy de l'entreprise qu'on faisoit de l'emmener, et l'admonestiez de se haster d'y prevenir. Si cela est vray, je m'en rapporte à vous. Mais c'est chose toute vulgaire, que madame d'Aumale[2], vostre cousine, fut à Blois exprés pour descouvrir tout le mystere au Roy : où elle ne perdit pas ses peines. Et dit-on que son mary et elle eussent dés lors faict banqueroute à la Ligue, si on luy eust voulu donner le gouvernement de Picardie et de Boulongne, et payer ses debtes. Quant à vous, je ne pense pas qu'ayez eu le cœur si lasche que de trahir vos freres; et on sçait bien qu'estiez convié à venir et vous trouver aux nopces[3], où l'on vous eust faict de leur livrée[4]; mais, soit que vous vous deffiassiez de l'enclouéure, ou que ne voulussiez vous hazarder tous trois ensemble, vous vous tinstes à Lion, aux escoutes, pour attendre l'issue et l'execution de l'en-

1. Il y avait entre le duc de Mayenne et son frère, le duc de Guise, une rivalité d'amour, et ils furent même sur le point de se battre.

2. Il paraît certain que madame d'Aumale vint de Paris à Blois avertir le roi des projets des Guise et des membres de l'Union.

3. Au massacre de ses frères.

4. Où on l'eût fait périr comme eux. La coutume était, aux noces, de porter des rubans à la couleur ou *livrée* du marié.

treprise qui fut toute autre que n'esperiez; et peu s'en fallut que vous-mesmes ne fussiez de la farce, si le seigneur Alphonse Corse[1] n'eust esté devancé. Madame vostre sœur eut la mesme frayeur que vous, qui, sçachant la nouvelle, ne se trouva pas asseurée aux fauxbourgs, et se retira en la ville.

O que nous serions maintenant à nos ayses, si ce Prince eust eu le courage de passer outre et continuer ses coups! Nous ne verrions pas Monsieur de Lion assis prés de vous, et vous servir d'arq-boutant pour faire vos pratiques et les siennes à Rome et en Espagne, et pour empescher, par ses sermons et ses raisons colorées de religion, que n'ayons la paix, dont nous avons tant de besoin. Nous n'eussions pas veu les furieuses administrations de Marteau, Nully[2], Compan et Roland, qui ont mis le peuple au desespoir, si la justice, que la renommée nous avoit apportée jusques icy aprés leur capture, leur eust esté faicte comme elle devoit[3]; et toutes les autres gran-

1. Alphonse d'Ornano fut envoyé en poste à Lyon, où était le duc de Mayenne, pour s'emparer de sa personne par ordre du roi, avant qu'il n'apprit le meurtre de ses frères. Mais il fut prévenu, et se retira dans son gouvernement de Bourgogne.

2. Etienne de Nuilly, fut prévôt des marchands en 1582 et 1584.

3. La Chapelle-Marteau, Etienne de Nuilly, Jean Compan et Roland furent arrêtés à Blois, après l'assassinat des Guise. Au lieu de les mettre à mort, comme d'Aubray semble dire qu'on

des villes n'eussent pas bruslé du feu de la rebellion, si leurs deputez eussent passé par le mesme *Fidelium*[1]. Mais la douceur de ce bon Roy, qui n'estoit nullement sanguinaire, se contenta de veoir son principal ennemy et competiteur abattu, et s'arresta lors qu'il devoit plus vivement poursuyvre son chemin. Toutesfois, si le sieur d'Antragues eust faict ce qu'il avoit promis, de la reduction d'Orleans, qu'il pensoit guarir comme il l'avoit gastée[2], et ne se fust point laissé devancer par Sainct-Maurice et Rossieux[3], les choses ne se fussent pas debauchées comme elles firent par faute de donner ordre à ce premier tumulte, où vous vinstes, sur le commencement de leur revolte, et leur donnastes courage

aurait dû le faire, le roi les fit relâcher, sous promesse de s'employer à apaiser la sédition Parisienne. Mais ils agirent tout différemment, et se montrèrent ligueurs enragés.

1. S'ils eussent eu le même sort que les Guise. A l'Introït de la messe des morts on dit une oraison qui commence par : *Fidelium, Deus...*, etc.

2. François d'Entragues, fait gouverneur de l'Orléanais à la suite du traité conclu en 1584, à Joinville, entre les Guise et l'Espagne, tenait le château d'Orléans pour la Ligue, dont il favorisa l'extension dans son gouvernement. Vers 1588 il embrassa le parti du roi; mais les Orléanais ne voulurent pas le suivre, et après la mort du duc de Guise il dut se réfugier au château d'Orléans, où ils l'assiégèrent.

3. Royssieux, trésorier de France à Orléans, fut plus tard secrétaire d'Etat pour la Ligue.

de se rebeller et opiniastrer à bon escient; et, à leur exemple, vous nous en fistes faire autant. Puis, quasy tout à un coup, ce feu embrasa toutes les bonnes villes de ce Royaume, et y en a peu qui se puissent vanter d'en avoir esté exemptes, tant vous aviez sceu dextrement pratiquer hommes de toutes parts. Là dessuz, pour nous rendre irreconciliables avec nostre Maistre, vous nous luy fistes faire son procez[1], vous nous fistes pendre et brusler son effigie, vous deffendistes de parler de luy sinon en qualité de tyran; vous le fistes excommunier, vous le fistes execrer, detester et maudire par les Curez, par les Prescheurs, par les enfants en leurs prieres[2]. Et se peut-il dire ou alleguer rien de si horrible et espouvantable que ce que vous fistes faire à Bussy-le-Clerc, petit procureur, accoustumé d'estre prosterné à genoux devant la Cour de Parlement, laquelle il eut le

1. Après l'assassinat du duc et du cardinal de Guise, le Parlement de Paris instruisit le procès du roi Henri III. Les pièces en furent recherchées et détruites depuis par Henri IV, et le chancelier chargea de cette recherche Pierre Pithou, l'auteur de la harangue de d'Aubray.

2. Après la mort des Guise, les images et armoiries du roi furent brisées ou mutilées; on ne le désignait que sous le nom de *tyran;* la Sorbonne rendit, le 7 janvier 1589, un décret qui le déclarait déchu, et relevait ses sujets de leur serment de fidélité; enfin le légat Morosini le proclamait excommunié *ipso facto*, et le Pape, Sixte V, prononçait l'excommunication

cœur et la rage d'aller prendre au siege venerable de la justice souveraine, et la mener captive et prisonniere en triomphe par les rues jusques à son fort et tesniere de la Bastille[1], dont elle n'est sortie que par pieces, avec mille concussions, exactions et vilenies[2], qu'il a exercées sur les gens de bien? Je laisse les pillages de plusieurs riches maisons, la vente des precieux meubles, les emprisonnements et rançonnements des habitants et gentils-hommes qu'on sçavoit estre pecunieux et garnis d'argent, lesquels on baptizoit du nom de Politiques, ou d'Adherents et Fauteurs d'Heretiques. Et, sur ce propos, fut faicte de ce temps-là une plaisante rime, que j'estime digne d'estre inserée aux registres et cayers de nos Estats :

Pour cognoistre les Politiques,
Adherents, Fauteurs d'Heretiques,
Tant soient-ils cachez et couverts,
Il ne faut que lire ces vers.

1. Jean Le Clerc, dit Bussy, autrefois procureur et alors gouverneur de la Bastille pour la Ligue, arrêta les membres du Parlement, en pleine audience, le 16 janvier 1589, et les emprisonna à la Bastille. (Journal de Henri III, par P. de l'Estoile.)

2. Ceux des membres du Parlement qui avaient suivi volontairement leurs collègues arrêtés, furent relâchés le jour même ou les jours suivants. D'autres furent mis en liberté moyennant rançon.

Qui se plaint du temps et des hommes,
En ce siecle d'or où nous sommes;
Qui ne veut donner tout le sien
A ceste cause, il ne vaut rien.
Qui tard l'Union a jurée,
Qui a pris sa robe fourrée,
Au lieu de prendre son harnois;
Qui ne dit point : *le Biarnois*,
Ains dit : *le Roy*, et qui le loue;
Qui a faict aux Seize la moue,
Les pensant hors de tout credit;
Qui en murmure ou en mesdit;
Qui aux Quarante a faict la figue;
Qui n'a point la barbe à la Ligue;
Qui a veu lettres de delà,
Ne vous fiez en tout cela.
Qui ne va point chez les Princesses,
Qui à Pasques n'oit que deux Messes,
Qui n'a des chapelets[1] au col,
Mérite y avoir un licol.
Qui se fasche quand on l'appelle
A la porte, à la sentinelle,
A la tranchée et au rampart[2],
Il n'est point de la bonne part.
Qui faict mention de concorde,
Il sent le fagot ou la corde;
Qui, confit en devotions,
Court à toutes processions,

1. Dès le commencement des troubles les Jésuites instituèrent, dans leur maison de Paris, une congrégation de Notre-Dame, dite congrégation du Chapelet, parce que tous les membres en devaient porter un sur eux. Les Seize étaient affiliés à cette congrégation, ainsi que tous les principaux ligueurs.

2. Pour faire sentinelle, ou pour être de garde aux portes de la ville, aux remparts et aux tranchées

Prieres et pelerinages,
S'il entremesle en ses suffrages
Un *Da pacem*[1], en souspirant,
C'est pour le moins un Adheran
Combien qu'il fasse bonne mine,
Gardez qu'il ne vous enfarine !
Qui n'ayme point ouyr prescher
Commelet, Guincestre et Bouche
Et qui volontiers ne salue
Louchard, La Morlière et La Rue[3],
C'est un Maheutre, et ung Frelu[4],
Pire qu'un Turc, ou Mammelu !
Qui n'honore la seigneurie
De Baston, Machault, Acarie,
Et qui a dict en quelque endroit
Que jamais boiteux n'iroit droit[5] ;
Qui demande par la fenestre
A ses voisins que ce peut estre,
Aux alarmes et toque-saincts ;
Qui n'eust point peur à la Toussaincts[6] :

1. Une antienne commence par les mots : *Da pacem, Domine.* Seigneur, donne nous la paix. Par plaisanterie, l'auteur prétend qu'elle était suspecte depuis que le Parlement ligueur avait déclaré digne d mort quiconque parlerait de la paix.

2. Commelet, jésuite; Lincestre, curé de Saint-Gervais; et Boucher, curé de Saint-Benoît. Tous trois prédicateurs ardents en faveur de la Ligue.

3. Louchard et la Morlière, étaient membres du Conseil des Seize; quant à La Rue, c'était un tailleur, grand ligueur.

4. Les *frélus* désignaient en Champagne ceux qu'à Paris on appelait les *Politiques*.

5. Allusion à Acharie et au petit Feuillant, tous deux boiteux.

6. C'est le jour de la Toussaint 1589, que Henri IV prit les faubourgs de Paris. Deux bourgeois qui avaient parlé favorablement du roi furent pendus par les ligueurs.

Qui la bonne feste, nommée
Des Barricades, n'a chomée[1];
Qui ne parle reveremment
Du cousteau de frere Clement;
Qui, lors que Bichon ou Nivelle
Ont imprimé quelque nouvelle,
En doute et s'enquiert de l'autheur,
Je gage que c'est un Fauteur!
D'autres encores on remarque
A une plus certaine marque.
Sainct-Cosme[2], Olivier[3], et Bussy[4],
Empougnez-moy ces gallands-cy!
Ils en sont! Et pourquoy? Et pource
Qu'ils ont de l'argent en leur bourse!

J'ai retenu ces vers par cœur parce qu'ils sont si vulgaires que les femmes et petits enfants les ont appris, et qu'il ne se peut rien faire de plus naïf pour exprimer nos procedures et les façons dont nous avons usé pour trouver de l'argent. Mais on a oublié d'y mettre l'or de Molan[5] et le thresor du Grand Prieur de Champagne[6], qui vous ayderent

1. L'anniversaire de la journée des Barricades, fête chômée solennellement par les ligueurs.

2. Hamilton, curé de Saint-Cosme.

3. Après l'emprisonnement du Parlement, en janvier 1589, il pilla les plus riches maisons de Paris, dont il dénonçait les maîtres comme royalistes.

4. Bussy Le Clerc, qui emprisonna le Parlement à la Bastille.

5. Quatre cent mille écus d'or, cachés dans sa maison, qui furent pris par les ligueurs.

6. Michel de Sèvre, chevalier de Malte, et Grand Prieur de la

bien à faire vostre voyage de Tours, qui ne fut pas long ni de grand effect. Car, aprés avoir mené je ne sçay quelle troupe, ramassée de gens transportez d'erreur et d'amour de nouveauté que leur mettiez en la teste, pour braver vostre Maistre que pensiez prendre à despourveu, ou avec esperance que ceux de Tours feroient quelque tumulte pour le vous livrer; sitost que veistes qu'on parloit à vous à coups de canon, et que le Roy de Navarre estoit venu assister et secourir son frere, ayant un notable interest qu'il ne tombast entre vos mains, la frayeur vous saisit tellement, au lustre des escharpes blanches, que ce fut à vous de vous retirer en diligence par des chemins esgarez où il n'y avoit point de pierres[1]. Et voulustes colorer vostre fuite sur la priere que nous vous fismes de nous secourir contre les courses de messieurs de Longueville, de La Noue et de Givry, aprés la honteuse levée du siege de Senlis[2].

nation de Champagne. — Les éditions postérieures ajoutent : « Celuy de l'Evesque de Meaux, vostre Chancelier, de l'Evesque d'Auxerre, Amiot, jadis Grand Aumosnier, et du Prieur de Saint-Nicolas-des-Champs, et autres, qui vous aydèrent bien... »

1. Locution populaire et proverbiale qui, par antiphrase et au figuré, signifie : avec peine et difficulté.

2. Les troupes du duc d'Aumale, qui assiégeait Senlis, furent

Estant icy, vous vous deffiastes[1] bien qu'on ne tarderoit gueres à vous suivre de prés, ayant deux si puissants dogues à la queue, et donnastes quelque ordre pour la deffense de Paris par un antidote pire que le mal n'eust esté si on nous eust pris. Et ce fut lors que les Parisiens commencerent à veoir des hostes vivants à discretion en leurs maisons, contre tous les anciens privileges à eux accordez par les deffuncts Roys; mais ce ne furent que fleurettes au prix de ce que nous avons souffert depuis. Vous laissastes neantmoins prendre, à vostre nez, Estampes et Pontoyse[2] sans les secourir. Et, voyant qu'on retournoit à vous pour vous attirer à la bataille, ou vous resserrer entre nos murailles, vous veistes bien, au progrez des affaires du Roy, que les vostres s'en alloient ruynées, et qu'il n'y avoit plus moyen de vous en sauver sans un coup du Ciel[3], qui estoit par la mort de vostre Maistre, vostre Bienfaicteur, vostre Prince, vostre Roy. Je dy vostre Roy, car je trouve emphase[4] en ce mot qui emporte

battues par Longueville et La Noue, et le duc d'Aumale s'enfuit à franc étrier.

1. Vous vous doutâtes bien.

2. Prises par les troupes royales en 1589.

3. L'attentat de Jacques Clément, ainsi qualifié par les prédicateurs de la Ligue.

4. Ce mot est employé ici dans une bonne acception.

une personne sacrée, oincte, et cherie de Dieu, comme mitoyenne entre les anges et les hommes. Car comment seroit-il possible qu'ung homme seul, foible, nud, desarmé, peust commander à tant de milliers d'hommes, se faire craindre, suivre, et obeir en toutes ses voluptez[1], s'il n'y avoit quelque divinité et quelque parcelle de la puissance de Dieu meslée, comme on dit que les demons se meslent et entrejectent dedans les nues du tonnerre, où ils font ces estranges et espouvantables feux qui passent de bien loin le feu materiel et elementaire? Je ne veux pas dire que ce fust vous qui choisistes particulierement ce meschant QUE L'ENFER CREA[2], pour aller faire cet execrable coup que les furies d'Enfer eussent redouté de faire; mais il est assez notoire qu'auparavant qu'il s'acheminast à ceste maudicte entreprise, vous le veistes et je diroy bien les lieux et endroits[3] si je vouloy, où l'encourageastes[4]; vous luy promistes abbayes, eveschez, monts et merveilles, et laissastes faire le reste à Madame vostre sœur, aux

1. Ce mot se trouve dans l'édition princeps. Dans les suivantes, il a été remplacé, non sans raison, par *volontez*.

2 Anagramme de frère Jacques Clément.

3. Avant de tuer Henri III, l'assassin eut une entrevue avec le duc de Mayenne et Lachapelle-Marteau, les uns disent aux Chartreux, les autres à Saint-Lazare.

4. Variante : « pour l'encourager. »

Jesuites et à son Prieur, qui passoient bien plus oultre et ne lui promettoient rien moins qu'une place en Paradis au dessus des Apostres, s'il advenoit qu'il y fust martyrisé[1].

Qu'ainsy ne soit, et que ne fussiez bien adverty de tout le mystere, vous faisiez prescher le peuple, qui parloit de se rendre, qu'on eust encore patience sept ou huict jours, et qu'avant la fin de la sepmaine on verroit quelque grande chose qui nous mettroit à nostre ayse. Les prescheurs de Rouen, d'Orléans et d'Amiens le prescherent en mesme temps et en mesmes termes. Puis, sitost que votre moyne endiablé fut party, vous fistes arrester et prendre prisonniers en ceste ville plus de deux cents des principaux citoyens et autres[2], que pensiez avoir des biens, des amis, et du credit avec ceux du party du Roy, comme une precaution dont vous vous proposiez servir pour rascheter le meschant Astarot, en cas qu'il eust esté pris avant le faict ou aprés. Car,

1. On prétend même que l'on promit à Jacques Clément le chapeau de cardinal. La duchesse de Montpensier, sœur du duc de Mayenne, s'abandonna à ce jeune moine; quant au Prieur des Jacobins, Edme Bourgoing, il l'encouragea au meurtre, et lui fit en effet la promesse ci-dessus.

2. Ces prisonniers étaient des otages qui devaient répondre de la vie de Jacques Clément. Mais l'assassin ayant été massacré à l'instant même du crime, les prisonniers, désormais inutiles, furent relâchés.

ayant le gage de tant d'honnestes hommes, vous pensiez qu'on n'eust osé faire mourir cest assassin, sur la menace qu'eussiez faicte de faire mourir, en contreschange, ceux que teniez prisonniers; lesquels, à la verité, sont bien obligez à ceux qui, par une precipitée colere, tuerent à coups d'espée ce meschant, aprés son coup faict; et vous-mesme ne les devez pas moins remercier, car, si on l'eust laissé vivre, comme il faloit, et mis entre les mains de justice, nous eussions eu tout le fil de l'entreprise naifvement deduict, et y eussiez esté couché en blancs draps[1], pour une marque ineffaçable de vostre desloyauté et felonie. Mais Dieu ne l'a pas ainsy permis, et ne sçavons encore ce qu'il vous garde, car, si les exemples du temps passé portent quelque consequence pour juger des affaires du temps present, jamais on ne veit vassal et subject, qui eust entrepris de chasser son Prince, mourir en son lict. Je ne veux fortifier ceste maxime par beaucoup d'histoires, ny refuter celles que nos prescheurs alleguent pour deffendre et justifier cest acte horrible. Je n'en dirai que deux : l'une de la Bible, et l'autre des livres Romains. Vous pouvez avoir ouy prescher que ceux qui tuerent Absalon, combien

1. Comme on dit : être dans de beaux draps.

qu'il fust eslevé en armes contre son pere, son Roy et son pays, neantmoins furent punis de mort par le commandement de David, à qui il faisoit la guerre. Si vous avez leu les conflicts qui furent faicts entre Galba, Otho et Vitellius, pour l'empire de Rome, vous aurez trouvé que Vitellius fit mourir plus de six vingts hommes[1] qui se vantoient d'avoir tué Galba, son predecesseur, et avoient presenté requeste pour en avoir recompense; non, comme dit l'autheur qui sert aujourd'huy d'Evangeliste à plusieurs[2], pour amitié qu'il portast à Galba, ni honneur qu'il luy voulust faire, mais pour enseigner tous les Princes d'asseurer leur vie et leur estat present, et faire connoistre à ceux qui entreprendroient d'attenter à leurs personnes que l'autre Prince, leur successeur, bien qu'ennemy, en quelque façon que ce soit vengera leur mort.

C'est pourquoy, Monsieur le Lieutenant, vous eustes grand tort de faire demonstration de tant d'allegresse, ayant sceu la nouvelle du cruel accident de celuy par la mort duquel vous entriez au chemin de la Royauté. Vous fistes des feux de joye[3],

1. *Six vingt* pour six fois vingt, c'est-à-dire cent vingt.

2. L'historien latin, Tacite. Le feu duc Henri de Guise lisait beaucoup cet auteur, tandis qu'Henri III étudiait Machiavel.

3. En apprenant la mort de Henri III, le duc de Mayenne fit

au lieu qu'en deviez faire de funebres; vous pristes l'escharpe verde, en signe de resjouissance, au lieu que deviez redoubler la vostre noire, en signe de deuil[1]. Vous deviez imiter David, qui fit recueillir les oz de Saül et les fit honorablement ensepulturer, combien que par sa mort il demeuroit Roy paisible et perdoit en luy son plus grand ennemy; ou faire comme Alexandre le Grand, qui fit de si superbes obseques à Darius; ou Jules Cesar, qui pleura à chaudes larmes, sçachant la mort de Pompée, son competiteur et capital adversaire, et fit mourir ceux qui l'avoient tué. Mais vous, au contraire de ces grands personnages, vous riez, et faictes festins, feux de joye et toutes sortes de resjouissance, quand vous sçavez la cruelle mort de celuy de qui vous teniez tout ce que vous et vos predecesseurs aviez de bien, d'honneur et d'authorité! Et, non content de ces communes allegresses, qui tesmoignoient assez combien vous approuviez ce malheureux acte, vous fistes faire l'effigie du meurtrier pour la monstrer en public[2], comme d'un sainct canonisé, et

allumer des feux de joie dans Paris; et le soir, le peuple mangea et dansa dans les rues.

1. Depuis la mort du duc et du cardinal de Guise, Mayenne et ses partisans portaient l'écharpe noire; il la quittèrent à la mort de Henri III, et prirent la verte en signe de joie.

2. Certains ligueurs proposèrent d'ériger une statue à

fistes rechercher sa mère et ses parents pour les enrichir d'aumosnes publiques, afin que cela fust un leurre et une amorce à d'autres qui pourroient entreprendre de faire encore un pareil coup au Roy de Navarre, sur l'asseurance qu'ils prendroient, par l'exemple de ce nouveau martyr, qu'aprés leur mort ils seroient ainsi sanctifiez et leurs parents bien recompensez!

Or, je ne veux point examiner plus avant vostre conscience, ni vous pronostiquer ce qui vous peut advenir pour ce faict-là; mais il faudroit que la parole de Dieu fust menteuse (ce qui n'est point), si vous ne recevez bientost le salaire que Dieu promet aux meurtriers et assassinateurs, comme vostre frere a faict pour avoir assassiné le feu Admiral, et le feu Admiral pour avoir faict assassiner vostre pere[1]. Mais je lairray traiter ceste matiere aux Theologiens, pour vous ramentevoir une lourde faute que fistes sur cest instant : car, puisque n'aviez point craint de declarer en tant de lieux que vostre but estoit de regner, vous aviez lors, et sur le coup, une belle occasion de vous faire eslire Roy, et y fussiez mieux

Jacques Clément, sur un pilier de marbre dans l'église de Notre-Dame.

1. On accusa l'amiral de Coligny d'avoir fait tuer, par Poltrot de Méré, le duc François de Guise.

parvenu que ne ferez pas à present que vous briguez de l'estre. Le Cardinal de Bourbon, à qui inconsiderement vous deferastes le tiltre de Roy, estoit prisonnier[1]; vostre nepveu, en qui se conferoient toutes les recommandations de son pere, l'estoit aussy; et l'un et l'autre ne vous y pouvoit nuire, comme vostre nepveu faict à present[2]. Vous aviez encore les peuples animez, ardens et courans à la nouveauté, qui avoient une grande opinion de vostre vaillance, dont vous estes fort descheu depuis, et ne fay doute que ne l'eussiez emporté, en haine du legitime successeur qui notoirement estoit Huguenot. Et puis, vous aviez les Prescheurs, qui eussent deduict mille raisons pour persuader le peuple que la Couronne vous appartenoit mieux qu'à luy. L'occasion en estoit belle sur le changement d'une lignée en l'autre; et combien que ce soit une mesme famille, et d'une mesme tige, neantmoins la distance de plus de dix degrez, où les Docteurs disent cesser tout lien et droit de consanguinité, donnoit beau lustre, encore que le docteur Balde a escrit que ceste regle

1. Il mourut en prison à Fontenay en Poitou, le 9 mai 1590.

2. Le jeune duc de Guise, retenu à Amboise après l'assassinat de son père à Blois, s'en échappa, et devint, pour les ligueurs, un prétendant à la couronne.

fallit in familia Borboniorum. Tant y a que vous aviez la force et la faveur du temps en main, de laquelle ne sceustes pas vous servir, ains par une pusillanimité et couardise trop lourde et grossiere, vous voulustes garder quelque modestie et forme de loy civile, donnant le tiltre de Roy à un pauvre Presbtre prisonnier, combien qu'en toutes autres choses vous violiez impudemment toutes les loix du Royaume et tout le droit divin des gens, naturel et civil. Vous oubliastes toutes les maximes des grands maistres en matiere d'entreprise sur les estats d'autruy, mesmement celle de Jules Cesar, qui disoit souvent pour excuse ces vers d'un poete greq[1] :

S'il faut estre meschant, soy-le pour estre Roy;
Mais au reste, soy juste, et vy selon la Loy.

Vous eustes peur de prendre le tiltre de Roy, et ne craigniez pas d'en usurper la puissance, laquelle vous desguisastes d'une qualité toute nouvelle, dont on n'avoit jamais ouy parler en France; et je ne sçay qui en fut l'autheur, encore qu'on l'attribue au President Brisson[2] ou Jeannin : mais quiconque inventa cest expedient faillit aux termes de grammaire et

1. Euripide, dans sa tragédie des Phéniciennes.
2. Le président Barnabé Brisson, qui se vantait d'être le seul inventeur de ce titre nouveau.

d'Estat. On vous pouvoit donner le nom de Regent, ou de Lieutenant general du Roy, comme on avoit faict autrefois quand les Roys estoient prisonniers ou absents de leur royaume; mais Lieutenant de l'Estat et Couronne est ung tiltre inouy et estrange qui a trop longue queue, comme une Chimere contre nature qui faict peur aux petits enfants. Quiconques est Lieutenant est lieu tenant d'ung autre, duquel il tient le lieu, qui ne peut faire sa fonction, à cause de son absence ou autre empeschement; et Lieutenant est lieu tenant d'ung autre homme. Mais de dire qu'ung homme soit Lieutenant d'une chose inanimée, comme l'Estat ou la Couronne d'un Roy, c'est chose absurde, et qui ne se peut soubstenir; et eut esté plus tolerable de dire en l'Estat et Couronne de France que Lieutenant de l'Estat. Mais c'est peu de chose de faillir à parler, au prix de faillir à faire.

Quand vous fustes afflublé de ceste belle qualité, vous curastes si rudement nos bourses qu'eustes moyen de mettre sus une grosse armée, avec laquelle vous promettiez poursuivre, assieger, prendre, et amener prisonnier le nouveau successeur à la Couronne[1], qui ne se disoit pas Lieutenant, mais

1. Le Béarnais, c'est-à-dire Henri IV.

Roy tout à faict. Vous nous aviez desja faict garder nos places, et louer des boutiques en la rue Sainct-Anthoine pour le veoir passer enchaisné, quand l'ameneriez de Dieppe prisonnier[1]. Que fistes-vous de cette grande armée, grossie de tous vos secours estrangers, d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne, sinon faire connoistre vostre foiblesse imprudente et mauvaise conduite? n'ayant osé, avec trente mille hommes, en attaquer cinq ou six mille, qui vous firent teste à Arques, et enfin vous contraignirent lever le cul honteusement et chercher vous mesme seureté au delà de la rivière de Somme. Nous fusmes bien esbahis, quand au lieu de veoir ce nouveau Roy à la Bastille, nous le veismes dedans nos fauxbourgs avec son armée, comme un foudre de guerre qui devança nos pensées et les vostres. Mais vous vinstes à notre secours lors qu'estions asseurez qu'il ne nous feroit plus de mal; et faut confesser que, sans la resistance que luy fit, à la porte de

1. Le bruit avait couru à Paris qu'Henri IV était acculé en Normandie, et qu'il allait infailliblement être pris. Les chefs de la Ligue répandaient ce bruit à plaisir, et le peuple y ajoutait foi : « Même plusieurs de Paris et des plus simples, qui le croyaient ainsi, avaient arré des chambres et places pour le voir passer quand on l'amènerait lié et garotté, comme il en estoit bruit. » (Mémoires de P. de l'Estoile, sept. 1589.) La victoire d'Arques fut une grande déception pour ces naïfs.

Bussy, un qui luy est aujourd'huy serviteur[1], il nous eust pris avant que fussiez arrivé. Depuis ce temps-là vous ne fistes rien de memorable en vostre Lieutenance, que l'establissement de vostre Conseil des Quarante[2] et des Seize, que vous avez depuis revoqué et dissipé tant qu'avez peu. Et cependant que vous vous amusiez à faire l'estat de vostre Maison, et que laissiez tremper en prison vostre Roy imaginaire sans le secourir ni d'argent ni de moyens pour entretenir son estat royal[3], le Roy de Navarre se mit en possession du Dunois, du Vandosmois, du Mayne, du Perche, et de la meilleure partie de Normandie; tant qu'à la fin, aprés qu'il eut en conquerant faict la ronde du tiers de son Royaume, vous fustes contrainct, moitié de honte moité de desespoir, et par l'importunité qu'on vous fit, luy

1. Christophe de Bassompierre, père du maréchal, qui depuis embrassa le parti du roi.

2. Le Conseil des Quarante fut d'abord composé de quarante membres, comme son nom l'indique, puis il fut porté à cinquante-quatre. Il décerna au duc de Mayenne le titre de lieutenant général de l'Etat, le 27 mars 1589, et fut dissous par lui au mois de novembre suivant.

3. Le cardinal de Bourbon, roi de la Ligue sous le nom de Charles X, était prisonnier à Fontenay-le-Comte. Dénué de tout, il fit parvenir au conseil de la Ligue une demande de secours qui fut rejetée; il mourut misérablement dans sa prison, le 9 mai 1590.

aller au devant, lorsqu'il assiegeoit Dreux, où il vous fit un tour de vieil guerrier, pour avoir moyen de vous combattre; car il leva son siege et fit semblant de reculer dedans le Perche pour vous attirer plus avant et vous faire passer les rivieres à le suivre. Mais, sitost qu'il vous vit passé et engagé à la plaine, il tourna visage droit à vous, et vous donna la bataille que perdistes, plus par faute de courage et de conduite que par faute d'hommes, le nombre des vostres passant de beaucoup les siens[1]. Encore en ceste grande affliction, ne pustes-vous vous tenir de nous donner une bourde, comme vous estes coustumier, vous et vostre sœur, de nous paistre de mensonges et fausses nouvelles; et nous voulustes faire croire, pour nous consoler en ceste perte, que le Biarnois estoit mort[2], duquel vous n'aviez osé attendre la veue ni la rencontre. Mais nous vismes ce mort bientost prés de nos portes; et vous-mesmes eustes si grand peur de son ombre que ne pristes loisir de vous reposer que ne fussiez passé en Flandres, où vous fistes ce beau marché avec le Duc de

1. Bataille d'Ivry, 14 mars 1590.

2. Le duc de Mayenne, en fuite après sa défaite d'Ivry, voulant se faire ouvrir les portes de Mantes, criait : Mes amis, sauvez-moi et mes gens! Tout est perdu, mais le Biarnois est mort.

Parme, qui depuis nous a cousté si cher, et qui vous a tellement ruiné d'honneur et de réputation que je ne voy pas moyen de vous en pouvoir jamais relever : car, au lieu de maistre, vous vous allastes rendre valet et esclave de la nation la plus insolente qui soit soubs le ciel. Vous vous asservistes à l'homme le plus fier et le plus ambitieux qu'eussiez sceu choisir, comme avez depuis experimenté, quand il vous faisoit naqueter[1] aprés luy et attendre à sa porte avant que vous faire une response de peu d'importance. Dequoy les gentils-hommes François qui vous accompagnoient avoient despit et desdain; et vous seul n'aviez honte de vous rendre vil et abject en deshonorant vostre lignée et vostre nation, tant estiez transporté d'appetit de vangeance et d'ambition.

Or, pendant ces indignitez et deshonnestes submissions que faisiez au préjudice du nom François et de vostre qualité, nostre nouveau Roy ne chommoit pas, car il nous boucha nostre rivière en haut et en bas, par la prise de Mantes, de Poissi, de Corbeil, Melun et Montreau; puis nous vint oster la

1. D'autres éditions portent *laqueter*, ce qui est une faute. *Naqueter* signifie proprement claquer des dents, et veut dire ici *se morfondre*. On trouve dans Noël du Fail ce passage : « Et pour le froid qu'il avait *naquetant* des dents. » (V. Propos rustiques et facétieux, c. x.)

plaine de France par la prise de Sainct-Denys. Cela faict, il n'y avoit plus de difficulté que ne fussions assiegez, comme nous le fusmes incontinant aprés. Que fistes-vous pour nous secourir? mais plustost que ne fistes-vous point pour nous perdre et rendre miserables? Je ne veux pas dire ce qu'aucuns ont raporté de vous, que disiez communement que la prise de ceste ville seroit plus prejudiciable à vostre ennemy que proffitable, et que son armée se perdroit et dissiperoit en la prenant. Je ne sçauroy croire que eussiez pris plaisir de veoir tomber vostre femme, vos enfants, vostre frere et vostre sœur à la mercy de vos ennemis. Mais si faut-il dire que le temps que vous mistes à nous venir secourir fut si long qu'il cuida nous mettre plusieurs fois au desespoir; et croy que si le Roy vous eust demandé un terme pour nous prendre, il n'en eust pas demandé davantage que luy en donnastes.

O que nous eussions esté heureux, si nous eussions esté pris dés le lendemain que fusmes assiegez! O que nous serions maintenant riches, si nous eussions faict ceste perte! Mais nous avons bruslé à petit feu, nous avons languy, et si ne sommes pas guaris. Déslors le soldat victorieux eust pillé nos meubles, mais nous avions de l'argent pour les racheter; et depuis nous avons mangé nos meubles

et nostre argent ! Il eust forcé quelques femmes et filles, encore eust-il espargné les plus notables et celles qui eussent peu garantir leur pudicité par respect ou par amis. Mais, depuis, elles se sont mises au bourdeau d'elles- mêmes, et y sont encore par la force de la necessité, qui est plus violente et de plus longue infamie que la force transitoire du soldat, qui se dissimule et ensevelit incontinant; au lieu que ceste-cy se divulgue, se continue, et se rend à la fin en coustume effrontée, sans retour[1]. Nos reliques seroient entieres, les anciens joyaux de la Couronne de nos Roys ne seroient pas fonduz comme il sont; nos fauxbourgs seroient en leur estre, et habitez comme ils estoient, au lieu qu'ils sont ruinez, desert et abatuz; nostre ville seroit riche, opulente et peuplée, comme elle estoit; nos rentes de l'Hostel-de-Ville nous seroient payées, au lieu que vous en tirez la mouelle et le plus clair denier ! Nos fermes des champs seroient labourées, et en recevrions le revenu, au lieu qu'elles sont abondonnées, desertes et en friche. Nous n'aurions pas veu mourir cent mille personnes de faim, d'ennuy et de pauvreté, qui sont morts en trois mois, par

1. Pendant le siège de Paris les femmes vendirent leurs bijoux pour du pain, et plusieurs, tellement la misère était grande, se prostituèrent pour ne pas mourir de faim.

les rues et dans les hospitaux, sans misericorde et sans secours. Nous verrions encore nostre Université florissante et frequentée, au lieu qu'elle est du tout solitaire, ne servant plus qu'aux paysans et aux vaches des villages voisins; nous verrions nostre Palais remply de gens d'honneur de toutes qualitez, et la Sale et la Galerie des Merciers pleines du peuple à toutes heures, au lieu que ny voyons plus que gens de loisir se pourmener au large, et l'herbe verte qui croist là où les hommes avoient à peine espace de se remuer. Les boutiques de nos rues seroient garnies d'artisans, au lieu qu'elles sont vuides et fermées; la presse des charettes et des coches seroit sur nos ponts, au lieu qu'en huict fours on n'en veoit passer une seule, que celle du Legat; nos ports de Greve et d'Escole seroient couverts de batteaux pleins de bleds, de vins, de foin et de bois; nos hales et nos marchez seroient foulez de presse de marchands et de vivres, au lieu que tout est vuide et vague, et n'avons plus rien qu'à la mercy des soldats de Sainct-Denys, fort de Gournay[1], Chevreuse et Corbeil.

1. Addition postérieure : « qu'on appelle maintenant bridebadaut ». Le fort de Gournay avait été élevé par Henri IV, dans l'île du même nom sur la Marne, en 1592. Odet de La Noue en était gouverneur

Ha ! Monsieur le Lieutenant, permettez-moy que je m'exclame en cest endroit par une petite digression hors du cours de ma harangue, pour deplorer le pitoyable estat de ceste Roine des villes, de ce microcosme et abregé du monde. Ha ! Messieurs les députés de Lion, Tholouze, Rouen, Amiens, Troies et Orleans, regardez à nous et y prenez exemple : que nos miseres vous fassent sages à nos depens. Vous sçavez tous quels nous avons esté, et voyez maintenant quels nous sommes ! Vous sçavez tous en quel goufre et abisme de desolation nous avons esté, par ce long et miserable siege ; et si ne le sçavez, lisez l'Histoire de Josephe, de la guerre des Juifs et du siege de Jérusalem par Titus, qui represente au naïf celuy de nostre ville. Il n'y a rien au monde qui se rapporte tant l'un à l'autre, comme Jérusalem et Paris, excepté l'issue et la fin du siege. Jérusalem estoit la plus grande et la plus riche, et peuplée ville du monde : aussi l'estoit Paris,

> Qui eslevoit son chef sur toutes autres villes,
> Autant que le sapin sur les bruyeres viles.

Jerusalem ne pouvoit endurer les bons Prophetes qui luy remonstroient ses erreurs et idolatries ; et Paris ne peut souffrir ses Pasteurs et Curez, qui blasment et accusent ses superstitions et folles va-

nitez et l'ambition de ses Princes : nous faisons la guerre aux curez de Sainct-Eustache et de Sainct-Mederic[1] parce qu'ils nous remonstrent nos fautes et nous predisent le malheur qui nous en doit arriver. Jerusalem fit mourir son Roy et son oinct de la race de David, et le fit trahir par un de ses disciples, et de sa nation : Paris a chassé son Prince, son Roy, son oinct naturel, et aprés l'a faict assassiner et trahir par un de ses moynes. Les docteurs de Jérusalem donnoient à entendre au peuple que leur Roy avoit le Diable au corps, au nom duquel il faisoit ses miracles : nos Prescheurs et Docteurs ont-ils pas presché que le feu Roy estoit sorcier et adoroit le Diable, au nom duquel il faisoit toutes ses devotions, et mesme aucuns ont esté si impudents de montrer en chaire publiquement à leurs auditeurs des effigies faictes à plaisir, qu'ils juroient estre l'idole du Diable que le tyran adoroit; ainsy parloient-ils de leur Maistre et de leur Roy[2]. Ces mesmes Docteurs de Jérusalem prouvoient par l'Escriture que

1. René Benoît, curé de Saint-Eustache, et Claude Morenne, curé de Saint-Méry, furent chassés de Paris par les ligueurs parce qu'ils prêchaient la soumission au roi.

2. Lincestre, prêchant le mercredi des Cendres, tira de sa manche un chandelier représentant un satyre, volé dans le trésor de Henry III aux Capucins du bois de Vincennes, et dit que c'était l'image du diable que le tyran adorait.

Jésus-Christ meritoit la mort, et crioient tout haut : *Nos legem habemus, et secundum legem debet mori*[1] ! Nos Predicateurs et Sorbonnistes ont-ils pas prouvé, et approuvé par leurs textes appliquez à leur fantaisie, qu'il estoit permis, voire louable et meritoire de tuer le Roy ? et l'ont encore presché aprés sa mort. Dedans Jerusalem estoient trois factions qui se faisoient appeller de divers noms ; mais les plus meschants se disoient *Zelateurs*, assistez des Idumeens estrangers : Paris a esté agité tout de mesme de trois factions de Lorraine, d'Espagne, et des Seize participants de toutes les deux, soubs le mesme nom de *Zelateurs*, qui ont leurs Eleazars et leurs Zacharies, et Acaries[2], et plus de Jeans qu'il n'y en avoit en Jerusalem. Jerusalem estoit assiegée par Titus, prince de diverse religion, allant aux hazards et dangers comme un simple soldat, et neantmoins si doux et gratieux qu'il acquit le surnom de Delices du genre humain ; Paris a esté assiegé par un prince de religion differente, mais plus humain et debonnaire, plus hazardeux et prompt d'aller aux coups que jamais ne fut Titus. Davantage ce Titus ne vouloit

1. Evangile selon saint Jean, c. XIX, v. 7.

2. Acarie le boiteux, dont la femme, Barbe Aurillot, mourut en odeur de sainteté, le 18 avril 1618, et est connue sous le nom de la bienheureuse Marie de l'Incarnation.

rien innover en la religion des Juifs : aussy ne faict ce prince en la nostre, ains au contraire nous donne esperance de l'embrasser quelque jour, et en peu de temps. Jerusalem souffrit toute l'extremité devant que de se reconnoistre, et se reconnoissant, n'eut plus de pouvoir, et en fut empeschée par les chefs de la faction : combien avons-nous souffert avant que nous connoistre, et, aprés nos souffrances, combien avons-nous desiré de pouvoir nous rendre si n'en eussions esté empeschez par ceux qui nous tenoient soubs le joug ! Jerusalem avoit le fort d'Anthonia, le Temple et le fort de Sion, qui bridoient le peuple et l'empeschoient de bransler ni de se plaindre : nous avons le fort de Sainct-Anthoine[1], le Temple, et le Louvre, comme un fort de Sion, qui nous servent de camorre[2] et de mords pour nous tenir et ramener à l'appetit des gouverneurs. Josephe, de mesme nation et religion que les Juifs, les exhortoit de prevenir l'ire de Dieu, et leur faisoit entendre qu'eux mesmes ruinoient leurs temples, leurs sacrifices et leur religion, pour laquelle ils disoient combattre ; et neantmoins n'en voulurent rien faire : nous avons eu parmy nous beaucoup de bons citoyens,

1. La Bastille Saint-Antoine.
2. Sorte de cavesson dentelé.

François et Catholiques comme nous, qui nous ont fait pareilles remonstrances, et monstré par bonnes raisons que nostre opiniastreté et nos guerres civiles ruinoient la religion Catholique et l'Eglise, et tout l'ordre ecclesiastique, faisant desbaucher les presbtres, religieux et religieuses, consommant les benefices et aneantissant le service divin partout le plat pays; et neantmoins nous persistons comme devant, sans avoir pitié de tant d'ames desolées, egarées et abandonnées de leurs pasteurs, qui languissent sans religion, sans pasture et sans administration d'aucun sacrement. Enfin, puisque nous convenons et nous rapportons, en tant de rencontres, à la cité de Jérusalem, pouvons-nous attendre autre chose qu'une totale ruine et desolation entiere, comme la sienne, si Dieu, par ung miracle extraordinaire, ne nous redonne nostre bon sens? Car il est impossible que puissions longuement durer ainsy estant desjà si abattus et alangouris de longue maladie que les soupirs que nous tirons ne sont plus que les sanglots de la mort. Nous sommes serrez pressez, envahis, bouclez de toutes parts, et ne prenons air que l'air puant d'entre nos murailles, de nos boues et egouts; car tout autre air de la liberté des champs nous est deffendu.

Apprenez donq, villes libres, apprenez, par nostre

dommage, à vous gouverner d'ores en avant d'autre façon; et ne vous laissez plus enchevestrer, comme avons faict, par les charmes et enchantements des prescheurs corrompus de l'argent et de l'esperance que leur donnent les princes, qui n'aspirent qu'à vous engager et rendre si foibles et si souples qu'ils puissent jouir de vous, et de vos biens, et de vostre liberté, à leur plaisir! Car ce qu'ils vous font entendre de la religion n'est qu'un masque dont ils amusent les simples, comme les regnards amusent les pies de leurs longues queues, pour les attraper et manger à leur ayse. En vistes-vous jamais d'autres, de ceux qui ont aspiré à la domination tyannique sur le peuple, qui n'ayent tousjours pris quelque tiltre specieux de bien public ou de religion? Et toutesfois, quand il a esté question de faire quelque accord, tousjours leur interest particulier a marché devant et ont laissé le bien du peuple en arriere, comme chose qui ne les touchoit point; ou bien, s'ils ont esté victorieux, leur fin a tousjours esté de subjuguer et mastiner le peuple, duquel ils s'estoient aydez à parvenir au dessus de leurs desirs. Et m'esbahy, puisque toutes les histoires, tant anciennes que modernes, sont pleines de tels exemples, comment se trouve encore des hommes si pauvres d'entendement, de s'embattre et s'envoler à ce faux

leurre ! L'histoire des guerres civiles et de la revolte qui se fit contre le Roy Loys unzième est encore recente : le Duc de Berry, son frere, et quelques Princes de France, suscitez et encouragez par le Roy d'Angleterre, et encore plus par le Comte de Charolois, ne prindrent autre couleur de lever les armes que pour le bien et soulagement du peuple et du Royaume[1]; mais enfin, quand il falut venir à composition, on ne traitta que de luy augmenter son appanage, et donner des offices et des appointements à tous ceux qui l'avoient assisté, sans faire mention du public non plus que du Turcq. Si vous prenez plus haut, aux Annales de France, vous verrez les factions de Bourgongne et d'Orleans avoir tousjours esté colorées du soulagement des tailles et du mauvais gouvernement des affaires; et neantmoins l'intention des principaux chefs n'estoit que d'empieter l'authorité au Royaume, et advantager une maison sur l'autre, comme l'issue a tousjours faict foy : car enfin le Roy d'Angleterre emportoit tousjours quelque lippée pour sa part, et le Duc de Bourgongne ne s'en departoit jamais sans une ville ou une contrée, qu'il retenoit pour son butin. Quiconques voudra prendre loisir de lire ceste histoire y verra

1. La guerre dite du *Bien public*, en 1465.

nostre miserable siecle naifvement representé : il y verra nos predicateurs boutefeux, qui ne laissoient pas de s'en mesler, comme ils font maintenant, encore qu'il ne fust nullement question de religion ; ils preschoient contre leur Roy, ils le faisoient excommunier, comme ils font maintenant ; ils faisoient des propositions à la Sorbonne contre les bons citoyens, comme ils font maintenant et pour de l'argent comme maintenant. On y veoit des massacres, des tueries de gens innocents et des fureurs populaires, comme les nostres : nostre mignon, le feu Duc de Guyse, y est representé en la personne du Duc de Bourgongne, et nostre bon protecteur, le Roy d'Espagne, en celle du Roy d'Angleterre. Vous y voyez nostre credulité et simplicité, suivies de ruines et desolations, et de saccagements et bruslements de villes et de fauxbourgs, tels qu'avons veu et voyons tous les jours sur nous et sur nos voisins. Le bien public estoit le charme et ensorcellement qui bouchoit l'oreille à nos predecesseurs ; mais l'ambition et la vengeauce de ces deux grandes Maisons en estoit la vraye et primitive cause, comme la fin le descouvrit : aussi vous ay-je deduit que premierement la jalousie et envie de ces deux Maisons de Bourbon et de Lorraine, puis la seule ambition et convoitise de ceux de Guyse, ont esté et sont la

seule cause de tous nos maux. Mais la Religion Catholique et Romaine est le breuvage qui nous infatue et endort, comme une opiate bien sucrée, et qui sert de medicament narcotique pour stupefier nos membres, lesquels, pendant que nous dormons, nous ne sentons pas qu'on nous coupe piece à piece, l'un aprés l'autre, et ne restera que le tronc, qui bientost perdra tout le sang, et la chaleur et l'ame, par trop grande evacuation.

En la mesme histoire trouvez-vous pas aussy comme le type de nos beaux Estats icy assemblez? Ceux qu'on tint à Troyes sont-ils pas tous pareils, auxquels on exhereda le vray et legitime heritier de la Couronne, comme excommunié et réagravé? Dieu sçait quelles gens il y avoit à ces Estats[1]! Ne doutez

1. Le traité de Troyes, conclu le 20 mai 1420, proclamait le roi d'Angleterre héritier de la couronne de France au détriment du Dauphin. Les commentateurs de la Satyre Ménippée ont tous dit qu'il n'y avait pas eu d'Etats-Généraux à Troyes à cette occasion. Il était cependant difficile d'admettre que le savant troyen, P. Pithou, eût ignoré à ce point l'histoire de sa ville. Il y eut en effet à Troyes, en avril 1420, une réunion chargée de préparer le traité, et qui avait tous les caractères d'une Assemblée d'Etats. Voici ce qu'en dit un historien champenois : « Ce traité aurait été débattu non-seulement par les parties intéressées, mais encore dans *une assemblée, qui a tous les caractères de celles des États-Généraux, sauf le nombre;* car cette assemblée, tenue à Troyes, se composait de barons, de nobles, de prélats, de conseillers, procureurs et ambassa-

pas qu'il ne fussent tels que vous autres Messieurs · choisis de la lie du peuple, des plus mutins et sedi tieux, corrompuz par argent, et tous pretendants quelque proffit parculier au change et à la nouveauté, comme vous autres Messieurs. Car je m'asseure qu'il n'y a pas un de vous qui n'ait quelque interest special et qui ne desire que les affaires demeurent en trouble ; il n'y a pas un qui n'occupe le benefice, ou l'office, ou la maison de son voisin, ou qui n'en ait pris les meubles, ou levé le revenu, ou faict quelque volerie et meurtre par vengeance, dont il craint estre recherché si la paix se faisoit. A la fin neantmoins, aprés tant de meurtres et de pauvretez, si fallut-il que tous ces mauvais reconnussent le Roy Charles septiesme, et vinssent à ses pieds demander pardon de leur rebellion, combien qu'ils l'eussent auparavant excommunié et déclaré incapable d'estre leur Roy. Comme de mesme qui ne voit et ne juge aysement, au mauvais train que nous prenons, qu'il nous en faudra faire autant, quoy qu'il tarde, et que nous y serons contraincts en peu de temps par la force de la nécessité, qui n'a ni loy, ni respect, ni vergongne.

deurs des communes et bonnes villes du royaume. » (Hist. de la ville de Troyes, par T. Boutiot, t. II, p. 422 et suiv.).

Si je voyois icy des Princes du sang de France et des Pairs de la Couronne, qui sont les principaux personnages, sans lesquels on ne peut assembler ni tenir de justes et legitimes Estats ; si j'y voyois un Connestable, un Chancelier, des Mareschaux de France, qui sont les vrais Officiers pour authoriser l'Assemblée; si j'y voyois les Presidents des Cours souveraines, les Procureurs-generaux du Roy en ses Parlements, et nombre d'hommes de qualité et reputation, connuz des longtemps pour aymer le bien du peuple et leur honneur; ha! veritablement j'espererois que ceste congregation nous apporteroit beaucoup de fruict, et me fusse contenté de dire simplement la charge que j'ay du Tiers-Estat, pour presenter l'interest que chacun a d'avoir la paix. Mais je ne vois icy que des Estrangers passionnez, abboyants aprés nous et alterez de nostre sang et de nostre substance; je n'y vois que des femmes ambitieuses et vindicatives [1], que des prestres corrompuz et desbauchez, et pleins de folles esperances [2]; je n'y vois noblesse qui

1. Les duchesses de Nemours, de Mayenne, de Guise, de Montpensier, la comtesse d'Aumale et nombre de dames de qualité, assistaient à la séance d'ouverture des États-Généraux.

2. Guillaume Rose, évêque de Senlis, Gilbert Génébrard, archevêque d'Aix, Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, Jacques Cueilly, curé de Saint-Germain, François Péricart, évêque

vaille, que trois ou quatre qui nous eschappent et qui s'en vont nous abandonner[1]. Tout le reste n'est que ripaille[2] necessiteuse, qui ayme la guerre et le trouble, parcequ'ils vivent du bien du bonhomme, et ne sçauroient vivre du leur ni entretenir leur train en temps de paix : tous les gentilshommes de noble race et de valeur sont de l'autre part, auprés de leur Roy et pour leur pays.

J'aurois honte de porter la parole pour ce qui est icy du Tiers-Estat si je n'estoy bien advoué d'autres gens de bien qui ne veulent se mesler avec ceste canaille, venue pièce à pièce des provinces, comme Cordeliers à un chapitre provincial. Que faict icy Monsieur le Legat? sinon pour empescher la liberté des suffrages et encourager ceux qui luy ont promis de faire merveilles pour les affaires de Rome et d'Es-

d'Avranches, Jean Dadré, docteur en théologie, Georges Daradon, évêque de Vannes, le cardinal de Pellevé, Jérôme Hennequin, évêque de Soissons, Catherine de Bourbon, abbesse de Notre-Dame de Soissons, Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon, Eléazar de Rastel, évêque de Riez, étaient députés aux Etats-Généraux de 1593.

1. Louis de l'Hospital, sieur de Vitry, qui avait ouvert la ville de Meaux à Henri IV; Claude de La Châtre, gouverneur de l'Orléanais et du Berry, qui se soumit au roi; Charles de Cossé-Brissac, qui déjà se retirait de la Ligue; etc.

2. Les éditions postérieures remplacent ce mot par « racaille ».

pagne : luy, qui est Italien et vassal d'un Prince estranger ne doit avoir icy ni rang ni séance ; ce sont icy les affaires des François qui les touchent de près, et non celles d'Italie et d'Espagne. D'où luy viendroit ceste curiosité, sinon pour profiter à nostre dommage ? Et vous, Monsieur de Pelvé, vous faict-il pas bon veoir, en ceste Compagnie, plaider la cause du Roy d'Espagne et les droits de Lorraine ? vous, di-je, qui estes François, et que nous connoissons estre né en France, avoir neantmoins renoncé à vostre chresme et vostre nation, pour servir à vos idoles de Lorraine et aux demons meridionaux[1]. Vous deviez encore amener et faire seoir icy sur les fleurs de lys le duc de Feria et Mendoze, et Dom Diego, pour prendre leur advis comment la France se doit gouverner, car ils y ont interest ; et avez tort, Monsieur le Lieutenant, que ne les y avez receuz, comme impudemment ils l'ont demandé[2]. Mais leur presence seroit inutile, puis qu'ils ont icy leurs agents et avocats, qui ont si dignement parlé pour eux ; et puis vous n'oublierez rien à leur communiquer du resultat de nos deliberations. Mais je vous deman-

1. Les démons méridionaux désignent ici les Espagnols.

2. Le duc de Feria, dom Diego d'Ibarra et Mendoze furent seulement admis le 2 avril 1593, à présenter aux États les propositions qu'ils avaient à faire de la part du roi d'Espagne.

deray volontiers, Monsieur le Lieutenant, à quelle fin vous avez assemblé ces gens de bien icy. Sont-ce icy ces Estats Generaux, où vous nous promettiez donner si bon ordre à nos affaires et nous faire tous heureux? Je ne m'esbahy pas si avez tant reculé à vous y trouver, et tant dilayé [1] et tant faict troter de pauvres hères de deputez aprés vous, car vous vous doubtiez bien qu'il s'y trouveroit quelque estourdy qui vous diroit vos veritez et qui vous grateroit où il ne vous demange pas! Vous voulez tousjours filer vostre Lieutenance, et continuer ceste puissance souveraine qu'avez usurpée, pour continuer la guerre, sans laquelle vous ne seriez pas si bien traité, ni si bien suivy et obéy que vous estes. Mais nous y voulons mettre fin, et, en ce faisant, mettre fin à nos miseres.

On ne vous avoit conféré ceste belle et bien controuvée qualité de Lieutenant de l'Estat qui sent plus, à la verité, le style d'un clerc de Palais ou d'un pedant que la gravité de la charge, sinon *ad tempus*, et jusques à ce qu'autrement, par les Estats Generaux, y eut esté pourveu. Tellement qu'il est temps qu'en soyez demis et depossedé, et qu'avisions à pren-

1. La première décision relative à la convocation des Etats-Généraux est du mois de décembre 1589. Le duc de Mayenne n'était pas pressé de les réunir, le but de l'assemblée étant de

dre ung autre gouvernement et ung autre gouverneur : c'est assez vescu en anarchie et desordre. Voulez-vous que, pour vostre plaisir, et pour aggrandir vous et les vostres, contre droit et raison, nous demourions à jamais miserables? Voulez-vous achever de perdre ce peu qui reste? Jusques à quand serez-vous substanté de nostre sang et de nos entrailles? Quand serez-vous saoul de nous manger, et de nous veoir entretuer pour vous faire vivre à vostre aise? Ne songez-vous point qu'avez affaire aux François? c'est-à-dire à une nation belliqueuse qui est quelquefois facile à séduire, mais qui bientost retourne à son devoir, et surtout ayme ses Roys naturels et ne s'en peut passer. Vous serez tout estonné que vous vous trouverez abandonné de toutes les bonnes villes qui feront leur appointement sans vous. Vous verrez tantost l'un, tantost l'autre de ceux que pensez vos plus familiers, qui traiteront sans vous, et se retireront au port de sauveté, parce qu'ils vous ont congneu mauvais pilote, qui n'avez sceu gouverner la navire dont aviez pris la charge et l'avez eschouée bien loin du port. Avez-vous donc tant en

nommer un roi; aussi après les dates de 1590 et 1591 successivement fixées, ne se décida-t-il à les convoquer pour l'année 1593 que sous la triple pression du Pape, du roi d'Espagne et des Seize.

horreur le nom de paix, que n'y vueillez point du tout entendre? Ceux qui peuvent vaincre, encore la demandent-ils? Qu'ont doncq servy tant de voyages, d'allées et de venues, qu'avez faict faire à Monsieur de Villeroy et à d'autres, sous ce pretexte de parler d'accord et d'acheminer les choses à quelque tranquillité? Vous estes donq ung pipeur et abuseur, qui trompez vos amis et vos ennemis; et, contre le naturel de vostre nation, vous n'usez plus que d'artifice et de ruses, pour nous tenir tousjours soubs vos pattes à vostre mercy. Vous n'avez jamais voulu faire traitter des affaires publiques par personnes publiques, mais à catimini, par petites gens façonnez de vostre main et dependants de vous, à qui vous disiez le mot en l'oreille, tout resolu de ne rien faire de ce qui seroit accordé. Par ce moyen vous avez perdu la creance et bienveuillance du peuple, qui estoit le principal appuy de vostre authorité, et avez faict calumnier les procedures d'aucuns notables personnages qu'y avez employez par forme d'acquit, et pour octroyer quelque chose à ceux qui vous en supplioient. Vous avez eu crainte d'offenser les Estrangers qui vous assistent, lesquels toutesfois vous en savent peu de gré. Car, si vous sçaviez les langages qu'ils tiennent de vous, et en quels termes le Roy d'Espagne escrit de vos façons de faire, je ne pense pas

qu'eussiez le cœur si serf et abject pour le caresser et rechercher comme vous faictes! On a veu de leurs lettres surprises et dechifrées, par lesquelles ils vous nomment *Puerco*, et quelquefois *Bufalo*, et en d'autres *Locho profiado*[1]; et generalement leur Roy se mocque de vous, et mande à ses agents de vous entretenir de bayes[2] et belles paroles sans effect, et prendre garde que ne preniez trop de pied et d'authorité.

Les Royaux, vos adversaires, croyent que vous ne demandez la treve que pour attendre vos forces, et mieux dresser vostre partie à Rome et en Espagne; et nous disons que c'est pour faire durer la guerre[3] et mieux faire vos affaires particulieres. Cela estant, comment esperez-vous, foible comme vous estes, faire croire que vous nous voulez et pouvez sauver? Cela ne se peut, sinon par une negociation publique et authentique, qui justifie et authorise une droite intention : c'est chose que pourriez faire soubs le bon plaisir du Pape, afin de rendre à sa Saincteté le respect que luy devez. Pourroit-elle trouver mauvais

1. Porc, buffle, sot, entêté.

2. C'est-à-dire de promesses trompeuses.

3. Dans les lettres qui furent interceptées, le duc de Mayenne écrivait au roi d'Espagne qu'il n'avait fait des propositions de trève ou de paix à Henri IV, que pour l'amuser, et donner à sa Majesté Catholique le temps d'envoyer en France des secours pour la Ligue.

que vous voulussiez entendre à la paix avec vos voisins, avec vostre Roy? Car, quand ne le voudriez reconnoistre pour tel, encore ne sçauriez-vous nier qu'il ne soit prince du sang de France et Roy de Navarre, qui a tousjours tenu plus grand rang que vous, et tousjours marché par dessus vous et tous vos aisnez. Au contraire, nous voulons croire que le Sainct-Pere, imitant l'exemple de ses predecesseurs, vous inviteroit à ce bon œuvre, s'il vous y voyoit enclin, pour esteindre le feu de la guerre civile qui consomme un si bon fleuron de la Chrestienté, et ruine la plus forte colonne qui appuye l'Eglise Chrestienne et l'authorité du Sainct Siege. Et ne s'arrestera point sur ce mot d'Heretiques, car le pape Jean deuziesme alla bien luy-mesmes trouver l'Empereur de Constantinople pour le prier de faire la paix avec les Ariens, Heretiques pires que ceux-cy, et remettre toute la querelle en la main de Dieu, qui feroit ce que les hommes ne pouvoient faire. Je croy, pour mon regard, Monsieur le Lieutenant, que, quand vous prendrez ce chemin sans fard et sans dissimulation, il ne peut estre que très seur et utile au general de la France, et à vous, en vostre particulier, très honorable et à vostre grande descharge et contentement d'esprit : aussy que ce moyen est seul et unique, et ne vous reste aucun autre pour arrester la cheute eminente de

tout l'edifice. Je vous parle franchement de ceste façon, sans crainte de billet ni de proscription[1]; et ne m'espouvante pas des rodomontades Espagnoles, ni des tristes grimaces des Seize, qui ne sont que coquins que je ne daignay jamais saluer, pour le peu de compte que je fais d'eux[2]. Je suis amy de ma patrie, comme bon bourgeois et citoyen de Paris; je suis jaloux de la conservation de ma religion, et suis en ce que je puis serviteur de vous et de votre maison.

Enfin chascun est laz de la guerre, en laquelle nous voyons bien qu'il n'est plus question de nostre religion, mais de nostre servitude, et auquel d'entre vous les carcasses de nos os demourreront. Ne pensez pas trouver à l'avenir tant de gens, comme avez faict, qui vueillent se perdre de gayeté de cœur, et espouser un desespoir pour le reste de leur vie et pour leur posterité. Nous voyons bien que vous-mesmes estes aux filets du Roy d'Espagne, et n'en

1. D'Aubray fut expulsé de Paris à titre de politique ou royaliste, au commencement de l'année 1594. Mayenne lui avait écrit un billet où se trouvait cette phrase : « Vous conjurant que vous veuilliez vous accommoder à la prière que je vous fais pour quelque temps d'aller prendre du repos chez vous. » D'Aubray se retira dans sa terre de Brières-le-Château.

2. En 1592, dans une conférence entre les Seize et les Politiques, dont d'Aubray était considéré comme le chef, il traita les Seize de *gens sans aveu et diffamés*.

sortirez jamais que miserable et perdu. Vous avez faict comme le cheval qui, pour se deffendre du cerf, lequel il sentoit plus viste et plus vigoureux que luy, appela l'homme à son secours[1]; mais l'homme luy mit un mords en la bouche, le sella et equipa, puis monta dessus avec bons esperons, et le mena à la chasse du cerf, et partout ailleurs où bon luy sembla, sans vouloir descendre de dessus, ni luy oster la bride et la selle; et, par ce moyen, le rendit souple à la houssine et à l'esperon, pour s'en servir à toute besongne, à la charge et à la charrue, comme le Roy d'Espagne faict de vous. Et ne doutez pas, si par vostre moyen il s'estoit faict maistre du royaume, qu'il ne se deffist bientost de vous par poison, par calomnies, ou autrement : car c'est la façon dont il use, et dont il dict communement qu'il faut recompenser ceux qui trahissent leur Prince et leur pays. Tesmoins ceux qui luy livrerent meschamment le royaume de Portugal, lesquels luy venants demander la recompense qu'il leur avoit promise devant qu'il en fust en possession, il les renvoya à son Conseil, qu'il appelle de la Conscience, où il leur fut respondu que, s'ils avoient remis le Portugal

1. Le duc de Mayenne était lent et pesant, tandis qu'Henri IV était prompt et actif.

entre les mains du Roy d'Espagne comme luy appartenant, ils n'avoient faict que ce que devoient faire de bons et loyaux subjects, et en auroient leur retribution et salaire au Ciel; mais, s'ils l'avoient livré, croyants qu'il ne lui appartint point, pour l'oster à leur maistre, ils meritoient d'estre penduz comme traistres. Voilà le salaire qui vous attendroit, aprés que vous nous auriez livrez à de telles gens, ce que ne sommes pas deliberez de souffrir. Nous sçavons trop bien que les Espagnols, et Castillans, et Bourguignons, sont nos anciens et mortels ennemis, qui demandent de deux choses l'une : ou de nous subjuguer et rendre esclaves, s'ils peuvent, pour joindre l'Espagne, la France et les Pays-Bas tout en un tenant; ou, s'ils ne peuvent, comme, à la vérité, les plus advisez d'entre eux ne s'y attendent pas, pour le moins nous affoiblir et mettre si bas que jamais, ou de long-temps, nous ne puissions nous relever et rebequer[1] contre eux. Car le Roy d'Espagne, qui est un vieil renard, sçait bien le tort qu'il nous tient, usurpant contre toute justice, le Royaume de Naples, et le duché de Milan, et le Comté de Roussillon qui nous appartiennent. Il connoist le naturel du François,

1. Se rebiffer. Le verbe prominal *se rebequer* qui implique l'idée d'arrogance, d'insolence, a, en Champagne, un substantif: *rebéquat*, qui désigne un enfant insoumis et irrespectueux.

qui ne sçauroit long-temps demourer en paix sans attaquer ses voisins : dequoy les Flaments ont faict un proverbe qui dict que, quand le François dort, le Diable le berse. D'ailleurs, il voit ses Estats separez, et quasy tous usurpez par violence, contre le gré des habitants qui luy sont mal affectionnez; il se voit vieil et caduc, et son fils aisné peu vigoureux et mal sain, et le reste de sa famille estre en deux filles, l'une desquelles il a mariée avec le prince le plus ambitieux et necessiteux de l'Europe[1]; l'autre, qui cherche party[2] et ne peut faillir d'en trouver un grand. Si, aprés sa mort, qui ne peut plus guère tarder selon le cours de nature, ses Estats se partagent, et que l'un de ses gendres attaque son fils, il sçait que les François ne dormiront pas et resveilleront leurs vieilles pretensions. Fait-il pas donc en Prince prudent et prevoyant, de nous affoiblir par nous-mesmes et nous mettre si au bas que ne luy puissions nuire, voire après sa mort? Aussy avez-vous veu comment il s'est comporté aux secours qu'il nous a envoyez, la plus-part en papier et en esperances, dont l'attente nous a causé plus de mal que la venue ne nous a faict de bien? Ses doublons

1. Le duc de Savoie.
2. L'Infante Isabelle.

et ses hommes ne sont venuz, sinon apres avoir longtemps tiré la langue, et que n'en pouvions plus, combien qu'il eust peu nous secourir beaucoup plus tost. Il ne nous engraisse pas pour nous vendre, comme les bouchers font leurs pourceaux; mais de peur que nous ne mourions trop tost, nous voulant reserver à plus grande ruine, il prolonge nostre languissante vie d'un peu de panade, qu'il nous donne à leche-doigt, comme les geoliers nourrissent les criminels, pour les reserver à l'execution du supplice. Que sont devenus tant de millions de doublons qu'il se vante avoir despensez[1] pour sauver nostre Estat? Nous n'en voyons point parmy le peuple : la plus-part sont entre les mains de nos adversaires, ou entre les vostres, Messieurs les Princes, gouverneurs, capitaines et predicateurs, qui lés tenez bien enfermez en vos coffres. Il n'a resté au peuple que des doubles rouges[2], auxquels nous avons employez toutes nos chaudieres, chaudrons,

1. Sous Charles IX il dépensa quatre millions pour ses intrigues en France, et six autres millions depuis 1585 jusqu'à 1595. Avant sa mort, il avouait à son fils que, depuis 1563, il avait dépensé en France et dans les Pays-Bas, la somme énorme de 594 millions de ducats.

2. L'ambassadeur d'Espagne, Mendoze, avait fait frapper, pendant le siège de Paris, une grande quantité de demi-sols aux armes de son maître, qu'il jetait par poignées au peuple dans les rues, afin d'entretenir la popularité de Philippe II.

coquemarts, poisles, chenets et cuvettes; et y employerons nostre artillerie et nos cloches si nostre necessité dure encore peu de temps. Les doublons et les quadruples de fin or du Perou sont esvanouis, et ne se voient plus. C'est sur quoy un poëte de nostre temps a faict un quatrain fort gentil :

Par toy, superbe Espagne, et l'or de tes doublons,
Toute la pauvre France, insensez, nous troublons :
Et de tous tes doublons qui causent tant de troubles,
Il ne nous reste rien à la fin que des doubles.

Sur ce mesme sujet, un autre honneste homme n'a pas mal rencontré, quand il a dict :

Les François, simples paravant,
Sont par doublons devenuz doubles;
Et les doublons tournez en vent,
Ou bien en cuivre et rouges doubles.

De nous persuader meshuy que ce qu'en faict ce bon Prince n'est que pour la conservation de la Religion Catholique, et rien plus, cela ne se peut. Nous sçavons trop quelle est son intention, par ses agents et par ses memoires; nous sçavons comment il a vescu et traité cy-devant avec les Huguenots des Pays-Bas[1]. Les articles de leurs accords sont imprimez

1. Un édit de Don Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, publié à Bruxelles le 17, et à Anvers le 27 février 1577, ratifiait un traité de 1576 fait entre les provinces de Hollande

et publiez de son auctorité, par lesquels il leur permet l'exercice de leur religion; et, s'il ne tenoit qu'à cela, il y a long-temps qu'il en a offert autant au Duc Maurice et à Messieurs les Estats pour avoir la paix avec eux. Il ne voudroit pas faire pis que son pere, que nous avons apris avoir accordé aux Protestants d'Allemagne et aux Luthériens ce qu'ils ont voulu, pourveu qu'ils le reconneussent pour Prince et lui payassent ses droicts. S'il ayme tant la Religion Catholique, et haist ceux qui n'en sont point, comment peut-il endurer les Juifs et les Marranes[1] en ses pays? Comment se peut-il accorder avec les Turcs et les Mahumetans d'Afrique, desquels il achepte la paix bien cherement? Il ne faut plus que ses espions, les Jesuites Scopetins[2], nous viennent vendre ces coquilles de Saint-Jacques : le jeu est trop descouvert. Le duc de Feria a fait veoir ses memoires par degrez et piece à piece, comme s'il avoit apporté d'Afrique, fertile en poisons et venins, par le commandement de son maistre, une boite

et de Zélande et les autres Etats des Pays-Bas, par lequel la religion nouvelle continuerait à être librement pratiquée dans les Pays-Bas.

1. Maures.

2. De *scopetta*, escopette, parce que les Jésuites de Trèves étaient soupçonnés d'avoir suscité l'assassin qui tua, en 1584, Guillaume de Nassau, prince d'Orange, d'un coup de pistolet.

pleine de diverses drogues de diverses qualitez : l'une qui tue tost, l'autre qui tue tard, l'autre plus prompte en esté, l'autre qui faict mieux son operation en hyver, pour s'en servir à nostre endroit selon les occasions et occurences, ayant charge de nous en donner d'une s'il nous trouve disposez en telle humeur, et d'une autre s'il nous trouve autrement.

Devant que nous eussions faict entendre que voulions entretenir la loi Salique[1], loy qui depuis huict cens ans a maintenu le Royaume de France en sa force et virilité, on nous parloit des rares vertus de ceste divine Infante, pour la faire eslire heritiere de la Couronne[2]. Quand ils ont veu qu'on vouloit garder l'ancienne coustume des masles, on nous a offert de la donner à un Prince qu'eslirions Roy; et la dessuz les brigues estoient pour l'archiduc Arnest, à qui elle est destinée femme[3]. Puis, quand

1. Un arrêt du Parlement, en date du 28 juin 1593, reconnaissait que la loi Salique régissait toujours en France l'ordre de la succession au trône, et déclarait qu'un prince français pouvait seul régner.

2. Les Espagnols avaient fait des ouvertures tendant à faire reconnaître l'Infante Isabelle reine de France, par droit de succession, à défaut de descendants mâles de Henri II.

3. Le nom de l'archiduc Ernest est écrit Arnest, suivant une prononciation vicieuse propre aux Parisiens. Les Espagnols en faisant leur Infante reine de France, voulaient la marier à cet

ils se sont apperceus que cest Arnest n'estoit point harnois qui nous fust duisant, ils ont parlé d'un Prince de France à qui on marieroit l'Infante, et les feroit-on Roys de France *in solidum*. Et pour tout cela se sont trouvez memoires et mandats à propos, signez de la main propre de : Yo el Re[1]. A quoy Monsieur le Legat servoit de couratier[2], pour faire valoir la marchandise, car il n'est icy venu à autre fin, comme n'estant Cardinal que par la faveur du Roy d'Espagne[3], avec protestation de ruiner la France ou la faire tomber en pieces entre les mains de ceux qui l'ont faict ce qu'il est; et sçavons qu'il a un bref special pour assister à l'election d'un Roy de France[4]. Ha! Monsieur le Legat, vous estes descouvert, le voile est levé! Il n'y a plus de charmes qui nous empeschent de veoir clair; nostre necessité nous a osté la taye des yeux, comme vostre am-

archiduc; proposition repoussée par les Etats qui déclarèrent que le peuple n'admettrait pas pour souverain un prince étranger; les Espagnols lui choisirent alors pour époux le jeune duc de Guise.

1. Moi, le roi.

2. Entremetteur, courtier. Ce mot a été employé jusqu'au XVIIIe siècle, où il a pris sa forme moderne *courtier*.

3. L'évêque de Plaisance fut fait cardinal en 1591, à la recommandation du roi d'Espagne et du duc de Parme.

4 Il paraît établi que le cardinal de Plaisance avait pouvoir du Pape Clément VIII pour procéder à l'élection d'un roi de France.

bition la met aux vostres : vous voyez assez clair en nostre ruine, mais vous ne voyez goute en vostre devoir de Pasteur de l'Eglise. Vous venez icy pour tirer la laine d'un troupeau et pour luy oster ses gras pastis et ses herbages. Vostre interest particulier vous aveugle : trouvez bon que nous regardions au nostre. L'interest de vos maistres, qui vous mettent en besongne, comme un journalier à la tasche de la demolition d'une maison, est de s'agrandir de nos pieces et tenir en repos leurs Seigneuries : le nostre est de nous mettre à couvert et d'accorder nos differents, en ostant les folles vanitez que nous avez mises en la teste, et faisant la paix. Nous voulons sortir, à quelque prix que ce soit, de ce mortel labyrinthe[1]. Il n'y a ni paradiz bien tapissez et dorez[2], ni processions, ni confrairies, ni quarantaines, ni predications ordinaires ou extraordinaires, qui nous donnent rien à manger. Les pardons, stations, indulgences, brefs et bulles de Rome, sont toutes viandes creuses qui ne rassasient que les cerveaux eventez. Il n'y a ny rodomontade d'Espagne, ni bravacherie

1. Addition : « Vous ne nous ferez pas précipiter du pinacle du temple. »

2. Reposoirs pour les processions. Dans quelques provinces on appelle encore Paradis *le Tombeau* ou représentation du Sépulcre pendant la semaine Sainte.

Napolitaine, ni mutinerie Walonne, ni fort d'Anthonio[1], ni du Temple, ou citadelle, dont on nous menace, qui nous puisse empescher de desirer et demander la paix. Nous n'aurons plus peur que nos femmes et nos filles soient violées ou desbauchées par les gens de guerre, et celles que la nécessité a destournées de l'honneur se remettront au droit chemin. Nous n'aurons plus ces sangsues d'exacteurs et maletostiers; on ostera ces lourds imposts qu'on a inventé à l'Hostel-de-Ville sur les meubles et marchandises libres, et sur les vivres qui entrent aux bonnes villes, où il se commet mil abuz et concussions, dont le proffit ne revient pas au public, mais à ceux qui manient les deniers et s'en donnent par les joues. Nous n'aurons plus ces chenilles, qui sucent et rongent les belles fleurs des jardins de la France, et s'en paignent de diverses couleurs, et deviennent, en un moment, de petits verms[2] rampants contre terre, grands papillons volants, painturez d'or et d'azur. On retranchera le nombre effrené des financiers, qui font leur propre des

1. La Bastille Saint-Antoine, assimilée à la tour Antonia à Jérusalem.

2. Variante : « S'en peignent de diverses couleurs, et en un moment, de petits vers rampants contre terre, deviennent grands papillons volans. »

tailles du peuple, s'accommodent du plus net et plus clair denier, et du reste taillent et cousent à leur volonté, pour en distribuer seulement à ceux de qui ils esperent recevoir une pareille, et inventent mille termes elegants pour remonstrer la necessité des affaires et pour refuser de faire courtoisie à un homme d'honneur. Nous n'aurons plus tant de gouverneurs qui font les Roitelets, et se vantent d'estre assez riches quand ils ont une toise de riviere à leur commandement. Nous serons exempts de leurs tyrannies et exactions, et ne serons plus subjets aux gardes et sentinelles[1], où nous perdons la moitié de nostre temps, consommons nostre meilleur aage, et acquerons des catarres et maladies qui ruinent nostre santé. Nous aurons un Roy qui donnera ordre à tout, et retiendra tous ces tyranneaux en crainte et en devoir, qui chastiera les violents, punira les refractaires, exterminera les voleurs et pillards, retranchera les aisles aux ambitieux, fera rendre gorge à ces esponges et larrons des deniers publics, fera contenir un chacun aux limites de sa charge, et conservera tout le monde en repos et tranquillité.

1. Les bourgeois de Paris, comme ceux des autres villes, fournissaient les hommes pour la garde des portes et des remparts. Pendant la Ligue, chacun des seize quartiers de Paris, devait mettre chaque jour douze cents hommes en armes.

Enfin, nous voulons ung Roy pour avoir la paix; mais nous ne voulons pas faire comme les grenouilles, qui, s'ennuyants de leur Roy paisible, esleurent la cigogne qui les devora toutes. Nous demandons ung Roy et chef naturel, non artificiel; ung Roy desja faict, et non à faire; et n'en voulons point prendre le conseil des Espagnols, nos ennemis inveterez, qui veulent estre nos tuteurs par force, et nous apprendre à croire en Dieu et en la foy Chrestienne, en laquelle ils ne sont baptisez, et ne la connoissent que depuis trois jours. Nous ne voulons pour conseillers et medecins ceux de Lorraine, qui de long-temps béent aprés nostre mort; le Roy que nous demandons est desja faict par la nature, nè au vray parterre des fleurs de lis de France, jetton droit et verdoyant du tige de Sainct Loys. Ceux qui parlent d'en faire un autre se trompent, et ne sçauroient en venir à bout. On peut faire des sceptres et des couronnes, mais non pas des Roys pour les porter; on peut faire une maison, mais non pas un arbre ou un rameau verd : il faut que la nature le produise, par espace de temps, du suc et de la moelle de la terre qui entretient la tige en sa seve et vigueur. On peut faire une jambe de bois, ung bras de fer et ung nez d'argent, mais non pas une teste. Aussy pouvons-nous faire des Mareschaux à la douzaine,

des Pairs, des Admiraux, et des Secretaires et Conseillers d'Estat, mais de Roy, point : il faut que celuy seul naisse de luy-mesme, pour avoir vie et valeur. Le borgne Boucher, pedant des plus meschants et scelerez, vous confessera que son œil, esmaillé d'or d'Espagne, ne veoit rien[1]; aussy un Roy electif et artificiel ne nous sçauroit jamais veoir, et seroit non seulement aveugle en nos affaires, mais sourd, insensible et immobile en nos plaintes.

C'est pourquoy nous ne voulons ouir parler ni d'Infante d'Espagne, que nous laissons à son pere[2]; ni d'Archiduc Arnest, que nous recommandons aux Turcs et au duc Maurice; ni du Duc de Lorraine ou de son fils aisné, que nous lairrons manier au Duc de Bouillon et à ceux de Strasbourg[3]; ni au Duc de Savoye[4], que nous abandonnons au sieur d'Edi-

1. Boucher, curé de Saint-Benoît, était borgne. L'auteur de la Satyre laisse entendre que son bon œil ne voyait rien aux intérêts français à cause de l'or d'Espagne que Boucher avait reçu; et qu'un roi de France, choisi par les Espagnols, ne serait pas plus clairvoyant.

2. Les médisants prétendaient que Philippe II aimait sa fille d'un amour qui n'avait rien de paternel.

3. Charles, cardinal de Lorraine, fut élu en 1592 évêque de Strasbourg par les catholiques ; mais les protestants nommèrent un autre évêque. Le duc de Lorraine, père du cardinal, soutint les armes à la main les droits de son fils, et de là la guerre à laquelle la Satyre fait allusion.

4. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, s'empara du mar-

guieres, qui ne luy *ayde guieres*[1] : celuy-la se doit contenter de nous avoir soubstrait le Marquisat de Saluces par fraude et trahison, en danger de le rendre bientost au double, si nous avons un peu de temps pour prendre haleine. Cependant il aura ce plaisir de se dire Roy de Chypre, et tirer son antiquité de Saxe; mais la France n'est pas un morceau pour sa bouche, quelque bipedale qu'elle soit, non plus que Geneve, Genes, Final, Monaco, et les Figons[2] qui luy ont tousjours faict la figue. Au demourant, il fera bonne bosse[3] avec la dedaigneuse altesse de son Infante[4], qui servira plus à le ruiner

quisat de Saluces en 1588, et, profitant des troubles de nos guerres religieuses, essaya en 1590 de s'approprier le comté de Provence.

1. Jeu de mot sur le nom de Lesdiguières (*l'aide y guère*).

2. Surnom injurieux des habitants de Milan. Le peuple de cette ville ayant chassé la femme de l'empereur Fréderic Barberousse, après l'avoir placée sur une mule, le visage tourné vers la croupe de l'animal, l'empereur assiégea la ville. S'en étant rendu maître, il y fit un grand carnage des habitants; puis enfin laissa la vie à ceux qui restaient, à condition qu'ils tireraient avec les dents et remettraient de même une figue enfoncée dans l'anus de la mule. Quand ils avaient réussi, ils devaient montrer la figue au bourreau en criant : voici la figue. L'expression *faire la figue à quelqu'un* a été conservé en Italie comme injure.

3. Le duc de Savoie était contrefait; c'est pour cela qu'il fera *bonne bosse* au lieu de faire le *gros dos*, c'est-à-dire se pavaner, se gonfler d'orgueil.

4. Catherine-Michelle d'Autriche, fille de Philippe II d'Es-

de despense et de faste somptueux qu'à l'agrandir. Quant au Duc de Nemours, pour qui le baron de Teneçay a des memoires par lesquels il le veut rendre preferable au Duc de Guyse, nous luy conseillons, pour le bien qu'il nous a faict de nous avoir aguerris, faicts vaillants à bonnes enseignes, s'il est bien là, qu'il s'y tienne, et se garde de la beste[1]. Je ne diray rien du Duc de Guyse : Monsieur le Lieutenant parlera pour luy et le recommandera à sa sœur[2]. Tant y a que tous ces brigands, ou brigueurs de la Royauté, ne sont ni propres, ni suffisants, ni à nostre goust pour nous commander; aussy que nous voulons observer nos loix et coustumes anciennes. Nous ne voulons point en tout de Roy electif, ni par sort, comme les zelateurs de Jérusalem qui eleurent pour sacrificateur un villageois nommé Phanias, contre les bonnes mœurs et contre l'ancienne loy

pagne, et d'Elisabeth de France. Elle croyait déroger n'ayant épousé qu'un duc de Savoie.

1. Le duc de Nemours avait envoyé le baron de Ténissé au duc de Mayenne pour le sonder sur ses intentions relativement au trône de France, et lui laisser entendre les droits qu'il prétendait lui-même y avoir. Les mémoires dont le baron était chargé lui furent pris, leur contenu divulgué, et les ligueurs furent éclairés sur les secrètes ambitions du duc de Nemours.

2. Catherine de Lorraine, duchesse douairière de Montpensier, était accusée de porter à son neveu, le jeune duc de Guise, une affection trop tendre.

de Judée. En ung mot, nous voulons que Monsieur le Lieutenant sçache que nous recongnoissons pour nostre vray Roy legitime, naturel, et souverain seigneur, Henry de Bourbon, cy-devant Roy de Navarre. C'est luy seul, par mille bonnes raisons, que nous recongnoissons estre capable de soubstenir l'Estat de France et la grandeur de la réputation des François; luy seul qui peut nous relever de nostre cheute, qui peut remettre la Couronne en sa première splendeur et nous donner la paix. C'est luy seul, et non autre, qui peut, comme un Hercules naturel, né en Gaule, deffaire ces monstres hideux, qui rendent toute la France horrible et espouvantable à ses propres enfants; c'est luy seul, et non autre, qui exterminera ces petits demy-Roys de Bretaigne, de Languedoc, de Provence, de Lyonnois, de Bourgongne et de Champagne[1]; qui dissipera ces Ducs de Normandie, de Berry et Solongne, de Reims et de Soissons : tous ces fantosmes s'esvanouiront au lustre de sa présence, quand il se sera sis au throsne de ses majeurs[2], en son lict de justice qui l'attend en son Palais Royal.

1. Les gouverneurs se regardaient comme indépendants dans leurs Provinces, levant les tailles et agissant en souverains.

2. Ancêtres, du latin *majores*.

Vous n'avez rien, Messieurs, vous n'avez rien à présent, Monsieur le Lieutenant, que lui puissiez objecter. Le pretexte de l'oncle au nepveu vous est osté par la mort de Monsieur le Cardinal, son oncle. Je ne veux parler de luy, ni par flaterie, ni en mesdisance : l'un sent l'esclave, l'autre tient du seditieux; mais je puis dire avec verité, comme vous-mesmes, et tous ceux qui hantent le monde ne nieront pas, que, de tous les Princes que la France nous monstre marquez à la Fleur de Lyz et qui touchent à la Couronne, voire de ceux qui desirent en approcher, il n'y en a point qui merite tant que luy, ni qui ayt tant de vertus royales, ni tant d'avantages sur le commun des hommes. Je ne veux pas dire les defauts des autres, mais s'ils estoient tous proposez sur le tableau de l'election, il se trouveroit de beaucoup le plus capable et le plus digne d'estre esleu. Une chose luy manque, que je diroy bien à l'oreille de quelqu'un, si je vouloy : je ne veux pas dire la religion differente de la nostre, que luy reprochez tant, car nous sçavons de bonne part que Dieu luy a touché le cœur, et veut estre enseigné, et desja s'accommode à l'instruction; mesme a fait porter parole au Sainct Pere de sa prochaine conversion; de quoy je fay estat comme si je l'avois desja veue, tant il s'est monstré tousjours respectueux en

ses promesses, et religieux gardien de ses paroles. Mais, quand ainsy seroit qu'il persisteroit en son opinion, pour cela le faudroit-il priver de son droit legitime de succession à la Couronne? Quelles loix, quels chapitres, quel Evangile nous enseigne de deposseder les hommes de leurs biens, et les Roys de leurs Royaumes, pour la diversité de religion? L'excommunication ne s'estend que sur les ames, et non sur les corps et les fortunes. Innocent troisiesme exaltant le plus superbement[1] qu'il peut sa puissance papale, dit que, comme Dieu a faict deux grands luminaires au ciel sçavoir est le soleil pour le jour, et la lune pour la nuict, ainsy en a-t-il faict deux en l'Église, l'un pour les ames, qui est le Pape, qu'il accompare au soleil, et l'autre pour les corps, qui est le Roy. Ce sont les corps qui jouissent des biens, et non pas les ames. L'excommunication donc ne les peut oster, car elle n'est qu'un médicament pour l'ame, pour la guerir et ramener en santé, et non pas pour la tuer. Elle n'est pas pour damner, mais pour faire peur de damnation. Aucuns disent qu'on n'en auroit point de peur, si on n'ostoit quelque commodité sensible de la vie, comme les biens et la conversation avec les hommes; mais si cela avoit lieu, il faudroit, en

1. Variante : « hautement ».

excommuniant un yvrongne, luy deffendre le vin, et aux paillards leur oster leurs femmes, et aux ladres leur deffendre de se galer. Sainct-Paul aux Corinthiens[1] deffend de boire et manger avec les fornicateurs, mesdisants, yvrongnes, larrons; mais il ne dict pas qu'il leur faille oster leurs biens, pour leur faire peur et les faire retirer de leurs vices. Je demanderoy volontiers, quand on auroit osté le Royaume et la Couronne à ung Roy, pour estre excommunié ou héretique, encore faudroit-il en eslire et en mettre ung autre en sa place, car il ne seroit pas raisonable que le peuple demourast sans Roy, comme vous autres messieurs y voulez dignement pourvoir. Mais, s'il advenoit, peu après, que ce Roy, excommunié et destitué de ses Estats, revinst à resipiscence, se convertist à la vraye foy et obtinst son absolution du mesme Pape, ou d'ung autre subsequent comme ils sont assez coustumiers de revoquer et deffaire ce que leur predecesseur a faict, comment est-ce que ce pauvre Roy depouillé rentreroit en son Royaume? Ceux qui en seroient saisis, et trienaux possesseurs à juste tiltre, s'en voudroient-ils demettre, et luy quitter les places fortes, et les tresors, et les armées? Ce sont contes de vieilles : il

1. Ep. I, cap. V, vers. 11.

n'y a ni raison, ni apparence de raison en tout cela. Il y a long-temps que l'axiome est arresté, que les papes n'ont aucun pouvoir de juger des royaumes temporels. Et y a long-temps que Sainct-Bernard a dict : *Stetisse quidem judicandos Apostolos lego, sedisse judicantes nunquam lego :* les Apostres ont souvent comparu tout debout devant les juges pour estre jugez, mais jamais ne se sont sis en chaire pour juger. Aussy sçavons-nous bien que beaucoup d'Empereurs Arriens, venants à l'Empire par sucession ou par adoption, n'ont pas esté rejettez ni repoussez de leurs peuples et subjects orthodoxes, ains ont été receus et admis en l'auctorité Imperiale, sans tumulte ne sedition ; et les Chrestiens ont tousjours eu ceste maxime, comme une marque perpetuelle de leur religion, d'obeir aux Roys et Empereurs, tels qu'il plaisoit à Dieu leur donner, fussent-ils Arriens ou Payens; se formans à l'exemple de Jesus-Christ, qui voulut obeir aux loix de l'Empereur Tibere, imitans Sainct-Paul et Sainct-Pierre, qui obeirent à Neron, et par exprez ont commandé en leurs Epistres d'obeir aux Roys et Princes, parce que toute puissance souveraine est de Dieu et represente l'image de Dieu.

C'est bien loing de nos mutins, qui les chassent et les massacrent, et de vous, Monsieur le Légat, qui

voulez en faire perdre la race. Vraiement, si nous n'avions plus du sang de ceste noble famille Royale, ou que nous fussions en un Royaume d'election, comme en Polongne ou en Hongrie, je ne dy pas qu'il n'y fallust entendre; mais ayants de temps immemorial ceste louable loy qui est la premiere et la plus ancienne loy de nature, que le fils succede au pere, et les plus proches parents en degré de consanguinité à leurs plus proches de la mesme ligne et famille, et ayants un si brave et genereux Prince en ce degré, sans controverse ni dispute qu'il ne soit le vray, naturel et legitime heritier, et plus habile à succeder à la Couronne, il n'y a plus lieu d'election, et faut accepter avec joye et allegresse ce grand Roy que Dieu nous envoie, qui n'a que faire de nostre aide pour l'estre, et qui l'est desja sans nous, et le sera encore malgré nous, si nous l'en voulons empescher.

Or, me suis-je destourné de mon propos pour dire quelque chose sur ce qu'on luy objecte de la religion; mais ce n'est pas ce que je vouloy dire qui luy manque, et qui retarde beaucoup l'avancement de ses affaires : aussi n'est-ce pas ce que les Predicateurs et pédicateurs[1] luy reprochent, de l'amour

1. Sodomistes, du latin *pædicare*

des femmes. Je m'assure que la plus-part de la Compagnie, et principalement Monsieur le Lieutenant, ne lui sçauroit faire ce reproche sans rougir[1]. Car, à la verité, ce n'est pas imperfection qui puisse empescher les actes de vertu; mais, au contraire, jamais brave guerrier ne fut qui n'aymast les dames, et qui n'aymast acquerir de l'honneur pour se faire aymer d'elles. C'est pourquoy Platon souhaitoit avoir une armée toute composée de gens amoureux, qui seroient invincibles et feroient mille beaux exploicts d'armes pour plaire à leurs maistresses. Aussy les poetes, bons naturalistes et grands maistres en la science des mœurs, ont toujours faict le dieu Mars amy de Venus. Qu'on considere tous les grands capitaines et monarques du monde, il ne s'en trouvera guere de sobres en ce mestier : l'Empereur Titus, qui est proposé pour le plus vertueux, le plus sage et le plus doux Prince qui ait jamais porté sceptre, n'aimoit-il pas esperdument la Royne Berenice, sans que jamais toutesfois ses amours luy fissent prejudice, ou apportassent retardement à ses affaires? Il faut conceder aux Princes quelques relasches et recreation d'esprit, aprés qu'ils ont tra-

1. Addit. « Comme un jour monsieur le cardinal de Pelvé luy sceut bien dire ».

vaillé aux affaires serieuses qui importent nostre repos, et aprés qu'ils se sont lassez aux grandes actions des sieges, des batailles, des castrametations[1] et logis de leurs armées. Il n'est possible que l'âme soit tousjours tendue en ces graves et pesantes administrations, sans quelque rafraischissement et diversion à autres pensées plus agréables et plus douces; c'est pourquoy le Sage mesme a dit : Bonum est pauxillum amare sanè; insanè non est bonum.

Aymer ung peu sagement, n'est que bien;
Mais trop aymer follement, ne vaut rien.

Il ne fut jamais que les peuples ne fissent d'iniques jugements des actions des Princes, et ne se meslassent tousjours d'interpréter sinistrement leurs mœurs et complexions, ne se souvenants pas qu'il n'y a ung seul de ceux qui en jugent qui ne fasse pis, et qui n'ait beaucoup de plus grandes imperfections. Les Roys, pour estre Roys, ne laissent pas d'estre hommes, sujets aux mesmes passions que leurs subjects : mais il faut confesser que cestuy-cy en a moins de vicieuses qu'aucun de ceux qui ont passé devant luy; et, s'il a quelque inclination à aymer les choses belles, il n'ayme que les parfaites

1. La science qui concerne les camps, le choix de leur emplacement, leur disposition, etc.

et les excellentes, comme il est excellent en jugement et à congnoistre le prix et la valeur de toutes choses. Encore ce petit destour, ou passe-temps de plaisir, luy est comme un exercice de vertu, dont il use le plus souvent, au lieu de la chasse et de la venerie, sans laisser, parmy ses esbats, de reconnoistre les advenues de son armée, de remarquer l'assiette des villes et places où il passe, la nature des personnes qu'il rencontre, des lieux et contrées qu'il traverse, et curieusement apprend les passages et guez des rivières, et retient les distances des villes et bourgades; marque en quels endroits il seroit commode de camper son armée, quand elle y passeroit, et tousjours s'enquiert et apprend quelque chose du faict de ses ennemis, n'ayant jamais entrepris de tels voyages qu'il n'ait eu en main une ou deux entreprises sur quelques places rebelles. Mais il auroit beau estre continent, sage, tempéré, morne et grave, et retiré, vous y trouveriez tousjours que redire. Quand on s'est mis une fois à haïr un homme, on interprete en mauvais sens tout ce qu'il faict. Il auroit beau s'abstenir de tous plaisirs, et ne faire que prier Dieu et donner l'ausmone, vous diriez que ce seroit feinte ou hypocrisie. S'il est permis de juger ainsy des actions d'autruy, contre la deffense expresse que Dieu en a faict, pourquoy ne me sera-

il permis de croire que tous ces Marranes[1], qui font tant de signes de croix, et se frappent la poitrine avec tant d'esclat à la messe, sont neantmoins Juifs et Mahumetants, quelque bonne mine qu'ils fassent? Pourquoy ne diray-je que Monsieur de Lion est Lutherien, comme il a esté autrefois, encore qu'il fasse sa prunelle toute blanche en la tournant aux voultes de l'Église, quand il adore, ou feint d'adorer le Crucifix[2]?

Mais ce n'est pas d'à ceste heure qu'on parle ainsy des Roys, et y a un vieil proverbe qui dict que Jupiter mesme quand il pleut, ne plaist pas à tous les mortels : les uns veulent de la pluye pour leurs choux, et les autres la craignent pour leurs moissons. Or, ce que j'ay differé à dire, qui me semble lui manquer, et ce dequoy vous et moy luy sommes plus tenuz, c'est qu'il nous traitte trop doucement et nous choye trop. La clemence, en laquelle il est superlatif et excessif, est une vertu fort louable et qui porte en fin de grands fruicts et de longue du-

1. Terme injurieux. C'est par ce nom que les Espagnols désignaient les Maures établis en Espagne; par extension cette appellation s'est appliquée à tout chrétien d'une orthodoxie douteuse.

2. Addition : « Et il sçait bien ce qu'on luy a dit n'aguères quand il a proposé de faire faire les Pasques à cette belle assemblée, *sub utraque specie.* »

rée, encor qu'ils soient longs et tardifs à venir. Mais il n'appartient qu'aux victorieux d'en user, et à ceux qui n'ont plus personne qui leur resiste. Aucuns l'attribuent à couardise et timidité plutost qu'à vaillance et generosité; car il semble que ceux qui épargnent leurs ennemis desirent qu'on leur en fasse autant, et demandent revanche de leur gratieuseté, ou craignent que, s'ils se monstrent severes, ils ne puissent avoir raison de leurs autres ennemis qui restent à dompter. Aucuns l'appellent imbecillité de cœur tout à faict, estimants que celuy qui n'ose user de son droict n'est pas encore asseuré de vaincre et craint aucunement d'estre vaincu. Mais les Philosophes qui ont traitté de ceste matiere à plain fond, n'ont pas attribué à vertu, quand ceux qui, entreprenants de troubler un Estat, se sont montrez gracieux et courtois du commencement de leurs executions; comme la douceur dont usoit Cesar envers les citoyens et gens-d'armes romains, devant qu'il fust victorieux, n'estoit pas clemence, ains flatterie et courtoisie ambitieuse, par laquelle il vouloit se rendre agreable au peuple et attirer un chascun à son party. Et c'est ce que dict ce grand maistre d'Estat : *Imperium occupantibus utilis est clementiæ fama;* à ceux qui envahissent un Royaume contre droict, comme à vous, Monsieur le Lieutenant,

la reputation d'estre doux et gracieux ne sert de beaucoup. Mais ce fut clemence quand, aprés avoir vaincu Pompée et deffaict tout ce qui luy pouvoit resister, il vint à Rome sans triomphe et pardonna à tous ses capitaux ennemis, les remettant tous en leurs biens, honneurs et dignitez. Dequoy toutefois trés mal luy prit, car ceux à qui il avoit pardonné, et faict plus de gracieuseté, furent ceux qui le trahirent et massacrerent miserablement. Il y a donc difference entre clemence et douceur : la douceur tombe ordinairement aux femmes et aux hommes de petit courage; mais la clemence n'est qu'en celuy qui est maistre absolu, et qui faict du bien quand il peut faire tout mal. Concluons donq que nostre Roy devoit reserver à user de sa clemence quand il nous auroit tous en sa puissance. C'est inclemence, voire cruauté, dit Ciceron, de pardonner à ceux qui meritent mourir, et jamais les guerres civiles ne prendront fin si nous voulons continuer à estre gracieux où la severité de justice est necessaire. La malice des rebelles s'opiniastre et s'endurcit par la douceur dont on use envers eux, parce qu'ils pensent qu'on n'ose les irriter ni les mettre à pis faire. Je ne fay doute, s'il eust chastié chaudement tous ceux qui sont tombez entre ses mains depuis ces troubles, que ne fussions à present tous soubs son obeissance.

Mais puisqu'il a pleu à Dieu luy former le naturel ainsy doux, gracieux et bening, espérons encore mieux de luy quand il nous verra prosternez à ses pieds, luy offrir nos vies et nos biens et luy demander pardon de nos fautes passées, veu que, nous prenants armez pour luy resister et pour l'assaillir, il nous reçoit à mercy et nous laisse la vie et tout ce que luy demandons.

Allons, allons donq, mes amis, tous d'une voix luy demander la paix! Il n'y a paix si inique qui ne vaille mieux qu'une tres-juste guerre. *O quam speciosi pedes nuntiantium pacem, nuntiantium bona et salutem!* dit Isaye[1] : O que ceux ont les pieds beaux, qui portent la paix et annoncent le salut et sauvetè du peuple! Que tardons-nous à chasser ces fascheux hostes, maupiteux bourgeois, insolents animaux qui devorent notre substance et nos biens, comme sauterelles? Ne sommes-nous point las de fournir à la luxure et aux voluptez de ces harpies? Allons, Monsieur le Légat, retournez à Rome et emmenez avec vous vostre porteur de rogatons, le Cardinal de Pelvé : nous avons plus de besoin de pains benists que de grains benists. Allons, Messieurs les agents et Ambassadeurs d'Espagne, nous sommes las de vous

1. Isaïe, c. LII, v. 7.

servir de gladiateurs à outrance et nous entretuer pour vous donner du plaisir. Allons, Messieurs de Lorraine, avec vostre hardelle[1] de princes, nous vous tenons pour fantosmes de protection, sangsues du sang des Princes de France, hapelourdes[2], fustes evantées[3], reliques de saincts[4], qui n'avez ne force ne vertu. Et que Monsieur le Lieutenant ne pense pas nous empescher ou retarder par ses menaces! Nous luy disons haut et clair, et à vous tous, Messieurs ses cousins et alliez, que nous sommes François, et allons avec les François exposer nostre vie et ce qui nous reste de bien pour assister nostre Roy, nostre bon Roy, nostre vray Roy, qui vous rangera aussy bientost à la mesme reconnoissance par force, ou par un bon conseil que Dieu vous inspirera, si en estes dignes.

Je sçay bien qu'au partir d'icy vous m'envoierez

1. *Hardelle*, troupeau d'animaux maigres et en mauvais état. En l'année 1584, il y eut à la fois à Paris treize princes de la maison de Lorraine : c'est la *hardelle* de la Satyre.

2. Pierres fausses, d'où, au figuré, gens d'apparence, mais sans mérite ni valeur réelle.

3. Petits navires longs et plats, marchant à rames et à voiles. Une fuste éventée est celle qui est percée et laisse passer l'eau.

4. Les saints c'étaient le duc et le cardinal de Guise, tués à Blois. Leurs reliques, c'est-à-dire ceux qui leur ont survécu, sont tous ces petits princes de leur maison.

un billet[1], ou peut-estre m'envoierez à la Bastille, ou me ferez asssasiner, comme avez faict Sacremore[2], Sainct-Maigrin[3], et plusieurs autres. Mais je tiendray à partie de grâce, si me faictes promptement mourir plutost que me laisser languir plus long temps en ces angoisseuses miseres ; et, avant que mourir, je conclueray ma trop longue harangue par un epilogue poetique, que je vous adresse tel que je l'ay de long temps composé :

Messieurs les Princes Lorrains,
Vous êtes foibles de reins,
Pour la Couronne debatre :
Vous vous faictes tousjours battre[4].

Vous estes vaillants et forts,
Mais vains sont tous voz efforts ;
Nulle force ne s'esgale
A la puissance Royale.

1. Allusion au billet par lequel le duc de Mayenne invita d'Aubray, en 1594, à quitter Paris où son franc parler déplaisait aux Ligueurs, et à se retirer dans ses terres.

2. Bâtard de la maison de Bretagne.

3. Mignon de Henri III, assassiné, en sortant du Louvre, le 21 juillet 1578, par les ordres du duc de Mayenne, parce qu'il passait pour être l'amant de madame de Guise. — Une addition postérieure, nomme après lui « le marquis de Menelay ». Ce marquis était gouverneur de La Fère, en Picardie, pour le duc de Mayenne. Soupçonné de vouloir rendre cette place à Henri IV, ce duc le fit assassiner en 1591.

4. Tous les princes de la maison de Lorraine subirent des défaites pendant les guerres de la Ligue.

Aussi n'est-ce pas raison
Qu'aux enfants de la maison
Les serviteurs menent guerre,
Pour les chasser de leur terre.

Grande folie entreprend
Qui à son Maistre se prend :
Dieu encontre les rebelles
Soubstient des Roys les querelles.

Quittez donc au Navarrois
La Couronne de noz Roys,
A tort par vous prétendue :
Aussi bien l'a-vous fondue.

Si quelque droit y aviez,
Fondre vous ne la deviez,
Ou bien il faut qu'on vous donne
Tiltre de Roys sans Couronne.

Noz Roys du Ciel ordonnez,
Naissent tousjours couronnez :
Le vray François ne se range
A Roy ni à Prince estrange.

Tous vilains, ou la plus-part,
Vous ont faict leur chef de part :
Ce qui vous suit de Noblesse
Est de ceux qui le bast blesse.

Mais le vray Roy des François,
Pour sa garde d'Escossois,
N'est assisté que de Princes
Et de Barons des Provinces.

Allons doncques, mes amis,
Allons tous à Sainct-Denis
Devotement recognoistre
Ce grand Roy pour nostre maistre.

Allons tous, dru et espais,
Pour luy demander la paix :
Nous irons jusqu'à sa table,
Tant il est Prince accostable.

Tous les Princes de Bourbon
Ont toujours cela de bon,
D'estre doux et debonnaires
Et courageux aux affaires;

Mais vous, Princes estrangers,
Qui nous mettez aux dangers
Et nous paissez de fumée,
Tenants la guerre allumée,

Retournez en voz pays :
Trop au nostre estes haïs;
Et comptez de Charlemagne
Aux lisières d'Allemagne.

Prouvez-y par voz Romans,
Que venez des Carlomans[1] :
Les bonnes gens aprés boire,
Quelque chose en pourront croire.

J'ay dit.

Ceste harangue achevée, qui fut ouye avec un grand silence et attention, beaucoup de gens demeu-

1. Dans le livre des *Stemmata* de François de Rosières, archidiacre de Toul, et dans des généalogies dressées par ordre des princes Lorrains, se trouvait mentionnée la prétendue descendance de leur maison de Charlemagne. Ils se disaient dépossédés du trône de France par les Capétiens.

rerent bien camuz et estonnez, et ne fut, de longtemps aprés, toussy ne craché, ni faict aucun bruit, comme si les auditeurs eussent esté frappez d'un coup du Ciel ou assoupis en un profond endormissement d'esprit, jusques à ce qu'un Espagnol, des Mutinados [1], se leva le premier et dict tout haut : *Todos los mattaremos, stos vellachos* [2].

Ce disant, partit de sa place, sans faire aucune reverence à personne. Là dessus, chascun se voulut lever pour s'en aller. Mais l'Admiral de Villars, moderne Roy d'Yvetot [3], supplia les Estats, au nom des Cantons Catholiques et des Ligues des Catillonnois, Lipans, Gaultiers [4], et autres communautez zelées, de ne faire point la paix avec les Heretiques, qu'il ne demeurast du Ponent [5] et du Levant, et ne fust payé de ses frais, avec retention de ses benefices [6]; aussy

1. *Motinados*, soldats des vieilles troupes espagnoles qui se mutinèrent fréquemment en Flandres faute de paie.

2. Tuons tous ces marauds.

3. André de Villars-Brancas, amiral de France, possédait la terre d'Yvetot. Son nom a été supprimé dans les éditions postérieures de la Satyre, Henri IV l'ayant fait gouverneur de Rouen et de Calais.

4. Addition : « francs museaux.

5. Variante : « Qu'il ne demeurast maistre de la mer du Ponant. »

6. Philippe des Portes, abbé de Tiron, de Bon-Port et de Josaphat, familier et conseiller de l'amiral de Villars, était privé du revenu de ses bénéfices que les royalistes retenaient.

de ne point eslire de Roy qui ne fust bon compagnon et amy des Cantons. Puis se leverent Ribaut et Roland[1], qui supplierent l'Assemblée de casser et abroger la loy *De repetundis*[2], pour ce que ceste loy n'estoit ni Catholique, ni fondamentale[3].

Ce faict, chascun se leva avec une merveilleuse taciturnité, et, en sortant, le massier advertissoit à la porte de retourner au Conseil à deux heures de relevée. A quoy, moy qui parle, ne voulus faillir, pour le desir que j'avoy de veoir les choses rares et singulieres, et les ceremonies qui s'y feroient, afin d'en advertir mon Maistre et les Princes d'Italie, qui attendent avec beaucoup de desir quelle sera la procedure et l'issue de ces fameux Estats, tenus contre tout ordre et façon de faire accoustumée en France.

Je revins donq après disner, d'assez bonne heure au Louvre, et, me présentant pour entrer en la Salle

1. Ribaut, trésorier du duc de Mayenne, était un de ses principaux agents; Nicolas Roland était son favori et son conseiller.

2. Ribaut et Roland s'étaient approprié une grande partie des deniers publics, encaissés chez le *Général de la Cause*, c'est-à-dire le duc de Mayenne. Ils pouvaient donc craindre d'être poursuivis de ce chef.

3. Variante : « Et abroger les loix du péculat et de repetundis, parce qu'elles n'estoient ny catholiques, ny fondamentales. »

haute comme j'avoy faict au matin, l'huissier me refusa parce qu'il vit que je n'estois marqué à *L*[1] et n'avoy point de mereau[2] comme j'en vy plusieurs qui entrerent beaucoup plus mal en poinct et plus deschirez que moy, dont je receu un peu de déplaisir. Car, entre autres j'y vy recevoir des bouchers, plus de trois; des taverniers, potiers d'estain, sergents et escorcheurs que je connoissoy, qui devoient avoir voix en l'election. Toutesfois ma curiosité me fit passer mon desdaing, et pour sçavoir si les Princes et Princesses sans queue[3] entreroient en la mesme ceremonie qu'au matin, je voulus attendre leur venue; et en attendant, me my à regarder des tableaux de plate painture[4] qui estoient estallez sur les degrez de l'escalier. Je ne sçay s'ils y avoient esté mis exprés pour parer le lieu, ou pour les vendre; mais je puy dire que je pry un merveilleux plaisir à les contempler l'un aprés l'autre, car la main de l'ouvrier en estoit excellente, et la besongne fort nette et naifve,

1. Marqué au chiffre de la Ligue.
2. Jeton de passe.
3. Variante : « Aveq leurs queues. »
4. Cette expression ne désigne pas de mauvaise peinture. Autrefois toutes les sculptures étaient peintes, et il y avait des tableaux ou peintures en bas-relief; pour désigner un tableau ou peinture sur une surface unie, on disait : c'est une plate peinture, sans préjuger aucunement son mérite

pleine d'enigmes de divers sens qui faisoient tendre tous les esprits à deviner dessus.

Le premier sur lequel je jectay l'œil estoit la figure d'un Géant ayant les deux pieds sur une roue mal graissée, dont les gences[1] estoient toutes tortues; et au dessuz de sa teste, à un pied et demy ou environ, y avoit une couronne de fin or figuré, sans pierreries, parce que Monsieur de Nemours les avoit mangées, et auprés d'icelle un sceptre royal un peu rongé de souris, et une espée de Justice, rouillée par faute d'estre portée et mise en usage. A quoy ledict Geant tendoit les bras tant qu'il pouvoit, et se haussoit sur les pieds si advantageusement qu'il n'apuyoit sur la roue que du bout des arteils[2], neantmoins n'y pouvoit joindre, parce qu'il y avoit tout plein de villes et de bourgs, bons et gros, entre deux. Et à la main droite[3] y avoit un bras couronné qui, avec une houssine de fer luy donnoit sur les doigts. Soubs ceste roue paroissoit, comme dessoubs celle de Saincte Catherine, un monstre à trois testes feminines, qui avoient leurs noms escrits sortants de leur bouche :

AMBITION, REBELLION, FEINCTE RELIGION.

1. Janfes, parties de la roue.
2. Orteils, doigts des pieds, du latin *articulus*.
3. A droite du tableau.

Je ne sçavoy de prime face que cela pouvoit signifier; mais, ayant regardé de plus prés le visage dudit Géant, il me sembla qu'il ressembloit à celuy de Monsieur le Lieutenant, et avoit la teste et le ventre aussi gros que luy, avec tous les lineaments des yeux, du nez et de la barbe, fors qu'il n'avoit point la pelade de Rouen [1]; et au dessous estoient escrits ces quatre vers, qui me firent entendre tout le mystere:

GEANT, TU AS BEAU TE HAULSER
ET T'ESLEVER SUR CESTE ROUE,
SI DIEU NOUS VOULOIT EXAUCER,
AUX CORBEAUX TU FEROIS LA MOUE.

A la suite de ce tableau, y en avoit ung autre de non moindre artifice et plaisir [2], où estoit painct un petit homme, meslé de blanc et rouge [3], habillé à l'Espagnole, et neantmoins portant la chere [4] Françoise, qui avoit deux noms [5]. A son costé droit avoit

1. Maladie vénérienne. « Là je vey ung jeune parazon guarir les verollez, je dy de *la bien fine;* comme vous diriez *de Rouen.* » (Rabelaîs, Pantag. L. V, ch. XXI.)

2. Ce tableau a été supprimé dans la troisième édition de 1594, et remplacé par un autre.

3. Les couleurs de France et d'Espagne.

4. De l'italien *cera* ou *ciera* qui signifie visage.

5. Nicolas de Neuville, marquis de Villeroy. Il se rallia à Henri IV, après son abjuration. C'est ce qui a fait supprimer ce passage dans les éditions suivantes.

une escritoire pendue [1] et au gauche une espée qui tenoit au bout, dont le pommeau estoit couronné d'un chapeau de fleurs, comme les pucelles qu'on enterre. Sa contenance estoit double, et son chapeau doublé, et sa gibeciere quadruplée [2], et dessus sa teste, du costé d'entre le soleil de midy et le couchant, pleuvoit une petite pluie d'or, qui luy faisoit trahir son Maistre ; et avoit en sa main une couronne de papier qu'il présentoit à une jeune dame [3], muette et bazanée, laquelle sembloit l'accepter *in solidum* avec ung beau petit mary de beurre fondu au soleil [4]. Je ne pouvoy comprendre que vouloit dire la figure, sinon par l'inscription que je vy au dessoubs en ces mots :

Vendidit hic auro patriam, dominumque potentem
Imposuit.

Et au dessus d'iceluy tableau y avoit cest autre vers :

Eheu! ne tibi sit privata injuria tanti.

Qui me fit douter que c'estoit une des personnes

1. Il avait été Secrétaire d'Etat sous Charles IX et Henri III.
2. Remplie de quadruples d'Espagne.
3. L'Infante Isabelle.
4. L'archiduc Ernest auquel les Espagnols voulaient la marier en la faisant reine de France.

de la Trinité, encore qu'il eust quitté le Sainct Esprit[1].

J'en vy ung autre, de l'autre costé de l'escalier, qui estoit plus grand et large que les premiers, et meslé de plusieurs diverses et plaisantes droleries, qui me fit tourner pour le veoir parce qu'au dessus estoit escrit : DESCRIPTION DE L'ISLE DE RUACH, AUGMENTÉE DE NOUVEAU DEPUIS LE TEMPS DE RABELAIS[2]. Au milieu estoit une dame coiffée en veufve de plusieurs maris, morts et vivants[3], qui avoit entre deux selles le cul à terre; et autour d'elle y avoit force gens d'Eglise, moines, Jacobins et Jesuistes, les uns luy apportants des pacquets seellez et bridez, et aux autres elle en donnoit de mesmes; les autres, qui estoient habillez comme curez de grosses paroisses, avoient des soufflets d'orgues, dont ils souffloient au cul de plusieurs manants, qui se laissoient emporter

1. Villeroy avait été chargé, conjointement avec le chancelier de Chiverny, de dresser les statuts de l'ordre du Saint-Esprit. Henri III l'en fit Grand Trésorier, le 30 décembre 1578. Il paraît que du temps où il était ligueur, il avait quitté les insignes de l'ordre.

2. Rabelais a inventé l'île de Ruach, dont le nom en hébreu signifie *vent* ou *esprit*. L'île de Ruach désigne ici Paris, livré aux fureurs des partis.

3. La Ligue, veuve de ses maris, c'est-à-dire ses partisans, dont les uns étaient morts et les autres l'abandonnaient pour le parti du roi.

au vent. D'autres se tenoient tout debout, la gueule bée et ouverte, et lesdits curez leur souffloient en la bouche, et les nourissoient de vent comme d'une viande celeste propre à guérir les gouteux, graveleurs et cacochimes. On voyoit, au dessoubs de ladite figure, comme une place publique representant les Hales ou la place Maubert de Paris, où au lieu de pain et viande on exposoit en vente des balons, couilles de beliers bien enflées, et grosses vessies de porceau, dont on trafiquoit au marché et se revendoient de main en main à bon compte [1]. Il y avoit aussi une autre viande en papier, dont on faisoit grand cas, et n'en avoit pas qui vouloit, que des revendeurs portoient par les rues, et les crioient : Nouvelles! nouvelles! comme on crie la mort aux rats et aux souris. Ladicte dame en fournissoit les contreporteurs [2], car elles luy sortoient de dessous sa cotte en abondance ; et y avoit du plaisir à veoir les diverses grimaces de ceux qui luy fouilloient soubs la queue pour en gouster. Le reste du paysage dudict tableau estoit des moulins-à-vent, tournants à vuide, et de girouettes en l'air, avec plusieurs coqs d'Eglise. Et aux quatre coings y avoit les quatre vents fendus en

1. C'est une allusion à la famine qui régna à Paris pendant le siège.
2. Colporteurs.

double[1], dont il sembloit que le Sud-Ouest fust le plus gros et souffloit le plus fort[2], et envoyoit les nues du costé du Nord-Nord-Est. Au dessoubs dudit tableau estoit escript ce petit quatrain :

ICY SONT LES TERRES NOUVELLES,
OU LA ROYNE SE PAÏST DE VENT :
QUI VOUDRA SCAVOIR DES NOUVELLES
METTE LE NEZ SOUBZ SON DEVANT.

Pendant que je me ravissois en la contemplation de ce troisiesme tableau, et auparavant que j'eusse jetté la veue sur les autres qui suivoient, les Princes et Princesses susdites passerent, et fallut que je courusse aprés pour entrer à leur suitte. Mais, parce que la presse n'estoit pas grande, l'huissier qui m'avoit desja poussé me remarqua et repoussa plus rudement qu'à la première fois: qui me fit prendre resolution de me retirer, et laisser là les Estats bien cloz et fermez[3].

1. C'est-à-dire: les vents venant des quatre points cardinaux, subdivisés en vents intermédiaires, comme nord-est, nord-ouest, sud-est, sud-ouest, etc.

2. Par rapport à la situation de Paris, le vent du sud-ouest est celui qui vient d'Espagne.

3. L'édition de la Satyre Ménippée comprise dans les *Mémoires de la Ligue*, compte encore quinze tableaux après ceux-ci.

Cela fut la première Session, où j'entendis, sur le soir, qu'on avoit mis en deliberation de quel bois on se chauferoit le Karesme suyvant, et sur quel pied l'Union marcheroit[1]. J'ay aussy sceu depuis que le resultat du Conseil portoit qu'on feroit plusieurs Karesmes en l'an, avec frequentes indictions de jeusnes doubles, qui se tournoient en continue, comme les double-tierces. On y fit aussy des deffenses de vendre des œufs de couleur aprés Pasques, parce que les enfants s'en jouoient auparavant, qui estoit de mauvais exemple. On deffendit aussy les jeux de Bourgongne[2] et les quilles de M. Jean Rozeau[3]. Pareillement fut aux femmes enjoinct de porter de gros culs[4], et d'enger[5] en toute seurté soubs iceux, sans craindre le babil des sages femmes. On mur-

1. Variante : « danseroit. »

2. Les comédies représentées à l'Hôtel de Bourgogne. Au commencement de la lieutenance du duc de Mayenne, les comédiens s'étaient permis de le mettre en scène d'une façon ridicule. Les bâtiments qu'ils occupaient furent destinés à l'installation d'un collège de Jésuites.

3. Alias : « Maistre Jean Rozeau. » C'était le bourreau de Paris pendant la Ligue. Il avait exécuté le président Brisson et ses collègues, et quoiqu'il n'eût été, en cette occasion, que l'instrument, il paya ce meurtre de sa vie, et fut pendu en Grève l'an 1594.

4. Des vertugadins.

5. D'après le Diction. de Trévoux, *enger* signifie remplir, embarrasser, charger.

mura aussi que les carosses seroient censurez, et les mulets bannis de Paris. Aussi fut advisé de convertir l'hostel de Bourgongne en un college de Jesuistes, qui avoient besoin de recreation pour la grande quantité de sang dont ils estoient boursouflez, et leur falloit un chirurgien pour les phlebotomizer[1]. Plusieurs autres sainctes et louables ordonnances furent faictes, d'entrée de jeu, dont on promit me donner la liste; mais, sur toutes choses, on exaltoit le labeur de Monsieur de Lyon qui forgeoit une loy fondamentale, par laquelle seroit porté que quinconque, dedans Paris ou en ville bridée de l'Union, parleroit de paix de vingt ans, ou demanderoit le commerce libre et regretteroit le bon temps passé, seroit envoyé en exil à Soyssons, comme Heretique et Maheutre, ou payeroit à la bourse de l'Union certaine quantité des dales[2], pour l'entretenement des Docteurs. Quelques-uns mirent aussy en avant que, si le Roy de Navarre se faisoit Catholique, il falloit que Monsieur le Lieutenant se fist Huguenot, et que son feu frere l'avoit bien voulu estre si on l'y eust voulu recevoir. Quant à l'élection d'un Roy tout neuf, on dit qu'elle fut mise sur le bureau, mais que ce ne fut sans dispute, parce

1. Saigner.

2. Monnaie espagnole. On trouve, dans des actes du temps, des Philippe-dales mentionnés comme monnaie.

que les uns proposoient qu'il valoit mieux entrer en republique, comme les anciens Gaulois; les autres demandoient la democratie anarchique, les autres l'oligarchie Athenienne; aucuns parlerent d'un Dictateur perpetuel et de Consuls annaux. Qui fut cause que pour la diversité des opinions, on n'en put rien resoudre. Toutesfois il y a quelque apparence qu'ils parlerent d'avoir un Roy : car un nommé Trepelu, vigneron de Suresnes, soustint fort et ferme que le Roy estoit le vray astre et le vray soleil qui avoit depuis si long temps regy et esclairé la France et icelle nourrie, fomentée, substantée de sa chaleur; et que si quelquefois le soleil, survenant aprés la gelée de la nuict, faisoit geler les vignes, il ne s'ensuivoit pas qu'il fallust cracher contre luy et ne s'en servir plus, ni pour cela laisser de boire chopine, quoyque le vin fust cher.

Voilà à peu prés ce que je pus apprendre et que je puis rapporter de ce qui se passa aux Estats de Paris, desquels toutesfois on s'attend qu'il sortira des éclats espouvantables : car on dict que Roys et Papes s'en mesleront, et que le Primat de Lyon ne dort ni jour ni nuict, pour esclorre un escript qui fera poser les armes à tout le monde et contraindre tous les Malheutres de s'enfuir en Angleterre ou par delà. Nous

verrons en peu de temps que ce sera. Dieu est sur tout.

Reliqua autem sermonum, et universa quæ facta sunt, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum Regum Juda?

Pendant lesdits Estats, il se fit quelques petits vers françois, qui couroient les rues, dont j'ay faict un recueil pour les faire veoir aux Italiens qui en sont curieux.

I

EPISTRE DU SIEUR D'ENGOULEVENT

A UNG SIEN AMY

SUR LA HARANGUE QUE LE CARDINAL DE PELVÉ FIT AUX ESTATS DE PARIS.

Mon grand amy, tu sçauras par ces vers
Que les Estats furent hyer ouverts :
Où l'on a faict maintes belles harangues,
Mais surtout ceux qui ont le don des langues.
Ce grand Prelat et Cardinal de Sens
Par son discours nous a ravy les sens :
Veux tu l'ouïr? Détoupe tes aureilles,
Dit la chanson[1], et tu orras merveilles.
Il a parlé du Pere *Pretion*[2],
Dont Livius fait ample mention

1. Couplet inscrit sous la figure du Charlatan Espagnol dans les premières éditions.

2. Allusion aux mots *operæ pretium* de la harangue du cardinal de Pellevé.

En sa Decade[1], où il dit qu'en son aage
Ce Pretion fut un grand personnage.
Il a parlé d'*Exivit edictum*[2],
Je ne sçay pas s'il fut Grec ou Breton,
De domino, et du pays du Mayne.
En contenance et gravité romaine.
Il a parlé de Sainct Paul le convers ;
Comme il eut peur, quand il cheut à l'envers
Et si a dict qu'il estoit gentilhomme :
Aussi fut-il décapité à Rome.
Il a parlé en François renegat,
De l'Espagnol, du bonnet du Legat,
Et de sa croix, et du pape Gringore :
De Luxembourg, et Pisani encore.
Quant il parla du lieu qui fut souillé,
On se souvint comme il fut barbouillé
Dansant la volte, et une bonne piece
Dit que ce fut du K K de sa niepce[3].
Un autre adjouste, assez bon compagnon :
« Fy de la saulse[4] : il y a de l'oignon! »
Il s'est vanté qu'un jour au consistoire
De cinq protests[5], tous terminez en oire,
Il s'escrima, et sembloit l'escoutant
Que Jesus-Christ eust esté protestant :

1. L'introduction de l'*Histoire* de Tite-Live, commence par les mots : « *Facturus ne operæ pretium sim.* »

2. Phrase du bréviaire : « *Exivit edictum a Cæsare Augusto.* » On la trouve en effet dans la harangue du Cardinal.

3. La fille de Charles Pellevé, sieur de Saussay, frère du cardinal. En dansant au Louvre elle commit l'incongruité dont il est ici question.

4. *Fy de la Saulse,* c'est-à-dire : fi de mademoiselle de Saussay.

5. « *Quinque protesta, vel protestationes* » dit la harangue. Protestations faites en 1585 par le Cardinal contre le Pape Grégoire XIII qui refusait de reconnaître la Ligue.

Danger y a que quelqu'un ne le mande
Aux Protestants de la terre Allemande.
Quant au surplus, ce porteur qui de prés
Ouït le tout, et que j'envoye exprés,
Le dira mieux : ma plume, a tant escrire,
Desja se fend et s'esclatte de rire.

A Dieu.

II

EXCUSE SUR LADICTE HARANGUE

Son éloquence il n'a pu faire voir
Faute d'un livre où est tout son sçavoir.
Seigneurs estats, excusez ce bon homme :
Il a laissé son calepin à Rome.

III

AUTRE SUR LA MESME HARANGUE

Les frères ignorants ont eu grande raison
De vous faire leur chef, monsieur l'illustrissime :
Car ceux qui ont ouy vostre belle oraison
Vous ont bien recognu pour ignorantissime.

IV

AUX ESPAGNOLS

SUR LEURS DOUBLONS

Mon Dieu, qu'ils sont beaux et blonds
Voz doublons !

Faictes en chercher encores,
Demy-mores,
Parmy voz jaunes sablons.

Ou bien vous en retournez,
Bazanez :
Paris, qui n'est votre proye,
Vous renvoye
Avecques cent pieds de nez !

V

SUR LE BRUIT QUI COURUT

QU'ON VOULOIT FAIRE UNG PATRIARCHE EN FRANCE ET SUR LA PENDERIE DE QUATRE DES SEIZE

Pere Sainct, France vous eschape.
Si on y faict un anti-Pape[1],
Vous la perdrez, pensez-y bien !
Tel chasse à tout, qui ne prend rien.

Les Maheutres et Politiques,
Quoyqu'ils se disent Catholiques,
Ne seront jamais bons Romains :
Les Huguenots encore moins.

Le pauvre Paris tant endure
Qu'impossible est que plus il dure ;
Pensez-y bien, si vous voulez :
On y pend desja les Zelez.

1. Les ligueurs eurent un moment l'idée de créer un patriarche de France, et leur choix s'était arrêté sur Renaud de Beaune, archevêque et prince de Bourges.

De Seize ils sont reduicts à douze[1].
Et faut que le reste se houze[2],
Pour, après les quatre premiers,
Estre perchez comme ramiers.

VI

DE MONTFAULCON

ET DES SEIZE DE PARIS

A chacun le sien, c'est justice.
A Paris, seize Quarteniers;
A Mont-faulcon, seize piliers :
C'est à chascun son benefice.

VII

D'UN TRÉZORIER

QUI FUT MIS PRISONNIER A LA BASTILLE

Qu'est-ce qu'a faict celuy que l'on encoffre?
Des angelots il avoit en son coffre.
O le méchant! qu'au cachot il soit mis :
Il a logé cheux soy les ennemis.

1. Par l'exécution que fit faire le duc de Mayenne de quatre d'entre eux, après le meurtre du président Brisson.
2. Se botte pour le voyage.

VIII

SUR L'EMPRISONNEMENT

D'UN ADVOCAT FOL

Je ne sçay par quelle raison
De droict canon ou loy civile,
On a mis un fol en prison,
Tant d'enragez courants par ville.

IX

DES FEUX DE LA SAINT-PIERRE 1592 [1]

Le feu de sainct Jean me plaist bien,
On chante autour, et on y danse :
De sainct Pierre, je n'en dis rien;
Mais ses feus bruslent nostre France.

X

D'OU SONT DITZ

LES ZELEZ DE L'UNION

Dieu gard' messieurs les Catholiques,
Sans croire en Dieu ni en son Fils,
Qui avez mangé les Reliques
Et avallé le Crucifix.

1. Dans la soirée du 1er août 1589, jour où fut assassiné Henri III, et où l'on célèbre la fête de Saint-Pierre-ès-liens, les Parisiens firent des feux de joie, et les ligueurs ordonnèrent que tous les ans on fêterait cet anniversaire par des réjouissances.

On pense que c'est pour voz zeles
Que l'on vous nomme les Zelés :
Mais vous avez ce nom des aisles,
Parce que si bien vous volez.

L'esprit maling qui vous manie,
Sous couleur de religion,
La France a razée et unie :
De là est dicte l'Union.

XI

SUR LES DOUBLES CROIX

DE LA LIGUE[1]

Mais dictes-moy que signifie
Que les Ligueurs ont doubles croix?
C'est qu'en la Ligue on crucifie
Jesus-Christ encore une fois.

XII

A MONSIEUR LE LIEUTENANT

SUR LA PRISE DE LA PELADE[2]

La Pelade vous avez prise
Par la breche que vous sçavez.
Gardez-la, puisque vous l'avez,
Monsieur : elle est de bonne prise.

1. Les croix *recroisettées* des armoiries de Lorraine.

2. La pelade est le résultat d'une maladie vénérienne, et occasionne la chute des cheveux et de tout le poil. On a vu que le duc de Mayenne en était atteint.

XIII

A MONSIEUR

DE LA CHAPELLE-AUX-URSINS

Les advis des François tous à un se rapportent,
Quand on parle de vous, La Chapelle-aux-Ursins :
Vous vous advisez tard, et n'estes des plus fins,
Qui en la Ligue entrez quand les autres en sortent[1].

XIV

A MONSIEUR DE LION

Monsieur, vous serez Cardinal,
Nous sçavons où vous tient le mal :
Mais que cela plus ne vous grève
Et chassez ce sinistre oyseau
Qui dit que maistre Jean Rozeau
Vous doit le chapeau rouge en Grève[2].

XV

AU PRESCHEUR BOUCHER

Flambeau de la guerre civile,
Et porte-enseigne des meschants,

1. François Juvénal des Ursins, dit la Chapelle-aux-Ursins, quitta le parti du roi en 1592 pour entrer dans la Ligue, alors que la plupart de ses adhérents la laissaient.

2. Jean Rozeau était bourreau de Paris pendant la Ligue. C'est en le décapitant qu'il doit donner le *chapeau rouge* à l'archevêque de Lyon.

Si tu n'es évesque de ville,
Tu seras évesque des champs[1].

XVI

A L'ADVOCAT D'ORLEANS

Si pendre te voulois, tu ne ferois que bien,
Puisqu'on ne peut avoir de toy misericorde.
Mais si tu veux sauver quelque peu de ton bien,
Va te jetter en l'eau : tu gagneras ta corde.

XVII

DE DEUX CHEVAUX

TUEZ EN ALLANT VOIR LE DUC DE PARME

Un certain président, Triboulet surnommé[2],
Suivit monsieur Roland, eschevin renommé,
Pour saluer le duc de Parme et de Plaisance :
Il avoit deux chevaux, meilleurs françois que luy,
Qui, contraints d'y aller, en ont eu tant d'ennuy,
Que touts deux en deux jours sont morts de desplaisance.

XVIII

SUR LE MESME SUBGECT

Cocher, quand tes chevaux moururent,
Parce que trop fort ils coururent,

1. Il avait successivement demandé plusieurs évêchés sans pouvoir les obtenir. Ses actions lui auraient bien mérité la potence, et c'est ainsi qu'il eût pu être *évêque des champs*, donnant la bénédiction avec les pieds.

2. Antoine Hennequin d'Assy. Il alla, avec le cardinal Caje-

Tu devois, en tel accident,
Mettre au coche le président :
Car, à ce qu'on dict aux requestes,
Luy seul vaut bien deux grosses bestes.

XIX

DE DEUX QUI BRIGUENT LA ROYAUTÉ

Deux ont mis le royaume en queste,
Mais ils en perdront l'appétit,
L'ung pour avoir trop grosse teste[1],
Et l'autre le nez trop petit[2].

XX

DE L'ESLECTION DU DUC DE GUYSE

La Ligue se trouvant camuse
Et les ligueurs bien estonnez,
Se sont advisez d'une ruse,
C'est de se faire ung roy sans nez.

XXI

RESPONSE

POUR LE DUC DE GUYSE

Le petit Guysard faict la nique
A touts vos quatrains et sonnets :

tan, saluer le duc de Parme devant Corbeil qu'il assiégeait, le 25 sept. 1590.

1. Le duc de Mayenne.
2. Son neveu, le jeune duc de Guise.

Car estant camus et punais,
Il ne sent point quand on le pique.

XXII

SUR LE VŒU

D'UN NAVIRE D'ARGENT

FAICT A NOSTRE-DAME DE LAURETTE, PAR MARTEAU, PRÉVOST DES MARCHANDS (1590) [1]

Faire aux saincts quelque vœu en péril de naufrage,
Et puis s'en acquitter quand on est au rivage
C'est chose bien louable, et blasmer ne la veux :
Mais qui est l'insensé qui veut payer ses vœux
Estant encore en mer au fort de la tempeste?
Thévet[2] ne vit jamais une si grosse beste.

XXIII

REPRISE SUR LE MESME SUBGECT

Qu'ay-je dit? je m'en repends :
Beste n'est celuy qui voue :
De nostre cuir il se joue,
Et s'acquitte à noz despens.

1. Pendant le siège de Paris, dans une assemblée à l'Hôtel de Ville, le docteur Boucher eut l'idée d'un vœu à Notre-Dame-de-Laurette; il s'agissait d'offrir pour les habitants une lampe et un navire d'argent du poids de 300 marcs. Après le siège, personne ne songea à accomplir le vœu.

2. Thévet avait voyagé en Orient. C'était un voyageur crédule et naïf qui prétendait avoir vu les monstres les plus fabuleux. Il avait rapporté un crocodile empaillé que l'on appelait : *La grosse bête de Thévet.*

XXIV

DES DOCTEURS DE L'UNION

Les docteurs de feincte Union
Pensent par leur doctrine fole,
Du manteau de religion
Faire une cape à l'espagnole.

XXV

EPITAPHE

DU CHEVALIER D'AUMALE

Celuy qui fuit, il eschappe souvent ;
Mais qui tient bon, et se met trop avant,
Souvent se perd et est troussé en male :
Je m'en rapporte au chevalier d'Aumale.
Combien qu'il eust aux mains quelque vertu,
S'il eust des pieds aussy bien combattu
A Sainct-Denis comme à mainte rencontre,
Nous ne plaindrions ici sa mal-encontre.

XXVI

AUTRE

Celuy qui gist icy fut ung hardy preneur,
Qui fit sur sainct Denys une fine entreprise :
Mais sainct Denys plus fin que cet entrepreneur,
Le prit, et le tua dedans sa ville prise.

XXVII

AUTRE

Sainct Anthoine pillé par ung chef des unis,
Alla, comme au plus fort, se plaindre à sainct Denys,
Qui luy a de ce tort la vengeance promise.
Ung peu de temps aprés ce pillart entreprit
De prendre sainct Denys : mais sainct Denys le prit,
Et vengea dessus luy l'une et l'autre entreprise.

XXVIII

SONNET

SUR CE QUE LEDICT CHEVALIER D'AUMALE FUT TUÉ PRÉS LE LOGIS DE L'ESPÉE ROYALE

Comme jadis on vit, quand le grégeois orage
Sur les murs de Neptune eut sa foudre éclaté,
Trébucher Polyxène, et d'Achille irrité
La Tombe ensanglanter sur le Troyen rivage;

Comme Jules César, d'ambitieux courage,
Qui l'Estat renversa de la grande cité,
Ennemy de Pompée et de la liberté,
Cheut percé de cent coups aux pieds de son image;

Ainsi à sainct Denys l'ennemy de ses Roys
Auprés de leurs tombeaux a rendu les abois,
Victime trop tardive à leur cendre immolée.

Croyons plus que jamais, croyons qu'il est un Dieu
Voyant de ce rebelle et la peine et le lieu,
Mesmes qu'il est tombé souz la royale espée [1].

1. Claude de Lorraine, dit le chevalier d'Aumale, fut tué

XXIX

SUITE

SUR LE MESME SUBGECT

Il est ung Dieu punisseur des rebelles,
Vengeur des roys, qui leurs justes querelles
Prend en sa main et les va soustenant :
Tel ne l'a cru qui le croit maintenant.
Ce Chevalier, que n'aguere on vit estre
Tant ennemy de l'Estat de son maistre,
Si fier, si rogue et si audacieux,
Qui de son chef pensoit toucher aux cieux ;
Est trebuché d'une griefve ruyne,
Où l'a poussé la vengeance divine.
A Sainct-Denys il est mort estendu,
Tombé aux lacqs par luy mesme tendu.
De son orgueil s'est faicte la vengeance
Prés des tombeaux de ces vieux Roys de France,
De qui les os, reposants en ce lieu,
Semblent benir la justice de Dieu,
Qui a voulu pour la foy violée
Ceste victime estre au Roy immolée ;
Et que le corps fust mangé des souris[1],
Tant mignardé des Dames de Paris[2],

dans un coup de main qu'il tenta contre Saint-Denis, le 3 janvier 1591. Son corps fut apporté dans une hôtellerie qui avait pour enseigne : *A l'Épée royale.*

1. Le corps du chevalier d'Aumale, déposé provisoirement dans une chapelle, fut trouvé, quelques jours après, rongé des rats.

2. Il était très débauché et ne reculait pas devant la violence pour satisfaire ses désirs. Dans l'affaire de Saint-Denis, son jorps défiguré ne fut reconnu qu'à des chiffres qu'une fille de coie lui avait tatoués sur les bras.

Auparavant qu'en juste sepulture
On eust porté son orde pourriture
Pour faire entendre aux plus grands des Unis,
Qu'ainsi faisants, ainsi seront punis.

XXX

EN LATIN

Ut Phrygio cecidit Priameia littore virgo,
Ad busti hostilis marmora, jussa mori.
Ut generi ad statuam non uno Julius ictu,
Et victor victi corruit ante pedes,
Sic hostis Regum, Regum ad monumenta suorum
Procumbens, merita cœde cruentat humum.
Nunc gaudete pii, nam cum hæc regalibus umbris
Victima dat pœnas, et probat esse Deos.

XXXI

IN EUNDEM

Nocturno iste dolo Dionysi ceperat urbem :
Sed captor capta captus in urbe perit.

XXXII

SONNET

SUR LA RETRAICTE DU DUC DE PARME

Mais où est maintenant cette puissante armée,
Qui sembloit en venant touts les Dieux menacer,
Et qui se promettoit de rompre et terracer
La noblesse Françoise aveq son prince armée?

Ce superbe appareil s'en retourne en fumée,
Et ce duc qui pensoit tout le monde embrasser,
Est contrainct, sans rien faire, en Flandres rebrosser,
Ayant perdu ses gens, son temps, sa renommée.

Henry, nostre grand Roy, comme ung veneur le suit,
Le presse, le talonne; et le regnard s'enfuit,
Le menton contre terre, honteux, despit et blesmé.

Espagnols, apprenez que jamais estranger
N'attaqua le François qu'avecq perte et danger :
Le François ne se vainq que par le François mesme.

XXXIII

SONNET

A TOUTS CEUX DE LA LIGUE

François desnaturez, bastards de cette France
Qui ne se peut dompter que par sa propre main,
Despouillez maintenant ce courage inhumain
Qui vous enfle d'orgueil, et vous perd d'ignorance.

Petits princes Lorrains quittez vostre espérance :
Ne suivez plus l'erreur de cet asne Cumain,
Qui vestu de la peau du grand lion Romain,
Voyant le vray lion, perd cœur et asseurance

Et vous, Parisiens, où aurez-vous recours?
Il faut bon gré mal gré, sans espoir de secours,
Vous ranger au devoir où les loix vous obligent;

Mais si vous irritez vostre Roy contre vous,
Vous serez chastiez. Les enfants et les fouls
S'ils ne sont chastiez jamais ne se corrigent.

XXXIV

DES SEIGNEURS DE VITRY ET DE VILLEROY

QUI ONT RECOGNEU LE ROY

L'Union s'en va désunie,
Tesmoings Vitry et Villeroy.
A Dieu en soit gloire infinie :
Louange à eux, honneur au Roy.

Ce lieutenant imaginaire,
Ce grand colosse enflé de vent,
Qui pensoit le Roy contrefaire,
Sera gros Jan comme devant.

La Ligue à se perdre commence,
Dont bien confus sont les meschants :
Estaincte en sera la semence,
Par hart, ou par glaives tranchants.

Gens de sang, de sac et de corde,
Qui vous faictes nommer Zélez,
Criez au Roy miséricorde
Ou au gibet vous en

Seize, Mont-faulcon vous apelle :
A demain ! crient les corbeaux ;
Seize piliers de sa chapelle
Vous seront autant de tombeaux.

XXXV

AU ROY

SUR SA TROP GRANDE CLEMENCE

C'est bien une vertu belle entre les plus belles,
D'estre doux aux vaincus et pardonner à tous ;

Mais gardez-vous du trop, mesme envers les rebelles,
Car Cæsar en mourut, grand Prince comme vous.

XXXVI

EN LATIN

Magna quidem in magno virtus clementia Rege,
Hostibus et semper parcere velle suis.
Sed nimia haud tuta est clementia : curia quondam
Testis Julæi cœde cruenta ducis.

XXXVII

SUR LE MESME SUBGECT

C'estoit jadis vertu à un Roy magnanime
Faire grace et pardon aux plus grands ennemis;
Mais, depuis que Cæsar à mort fut ainsy mis,
De vertu que c'estoit, c'est maintenant un crime.

XXXVIII

EN LATIN

Ante, fuit ducibus magnis clementia virtus;
Post, fuit hæc virtus, extincto Cæsare, crimen.

XXXIX

AU ROY

Prince victorieux, le meilleur des humains,
Dieu de sa main a mis deux sceptres en tes mains,

Et t'a au throsne assis de trés longue durée,
Maugré tous les efforts d'Espagne conjurée.
Les vœux des bons François à la fin sont ouys :
Tu regneras en paix, race de Sainct Louys ;
Nul ne te peut oster ce que le Ciel te donne.
Quand tu commanderois sans sceptre et sans couronne,
Pour cela toutesfois moins Roy tu ne serois :
C'est la vertu qui sacre et couronne les Roys.

XL

EN LATIN

Invicte Princeps, et tui decus secli,
Solio in avito te ipsa collocant fata ;
Manuque tradunt gemina sceptra fœlici,
Ex hoste Ibero quæ recepta gestabis :
Hoc una quondam de tribus soror nevit :
Quin, si negetur capitis aureum insigne,
Sacrumque olivum Regibus datum Gallis,
Quod prœpes alto candida attulit cœlo,
Non id vetabit, more quin patrum regnes.
Regem coronat, Regem inaugurat virtus.

A MADEMOISELLE MA COMMÈRE

SUR LE TRESPAS DE SON ASNE

REGRET FUNEBRE [1]

Depuis que la guerre enragée
Tient nostre muraille assiégée

1. Cette jolie pièce, pleine de naïveté et de naturel, ne se trouve pas dans la première édition. Elle ne fut ajoutée à la

Par le dehors, et qu'au dedans
On nous fait allonger les dents
Par la faim qui sera suyvie
D'une austre fin de nostre vie,
Je jure que je n'ay point eu
Douleur qui m'ait tant abbatu,
Et qui m'ait semblé plus amère;
Que pour vostre asne, ma commère,
Vostre asne, hélas! ô quel ennuy!
Je meurs quand je repense à luy.
Vostre asne qui, par aventure
Fut un chef d'œuvre de nature,
Plus que l'asne Apuléien[1].
Mais quoy? la mort n'espargne rien!
Il n'y a chose si parfaicte
Qui ne soit par elle deffaicte.
Aussi son destin n'estoit pas
Qu'il deust vivre exempt du trespas :
Il est mort, et la Parque noire,
A l'eau de Styx l'a mené boire,
Styx des morts l'éternel séjour
Qui n'est plus passable au retour.
Je perds le sens et le courage
Quand je repense à ce dommage,
Et tousjours depuis en secret
Mon cœur en gémit de regret;
Tousjours, en quelque part que j'aille
En l'esprit me revient la taille,
Le maintien et le poil poly
De cet animal tant joly;

suite de la Satyre que dans l'édition datée de 1594, et maintenue dès lors dans toutes les autres. Elle a été composée par Gilles Durant, sieur de la Bergerie, avocat au Parlement de Paris.

1. L'âne qui joue un si grand rôle dans les *Métamorphoses* d'Apulée.

J'ay tousjours en la souvenance
Sa façon et sa contenance :
Car il sembloit, le regardant,
Ung vray mulet de Président,
Lorsque d'une gravité douce,
Couvert de sa petite housse
Qui jusqu'au bas luy devalloit,
A Poulangis il s'en alloit,
Parmy les sablons et les fanges,
Portant sa maîtresse à vandanges,
Sans jamais broncher d'un seul pas;
Car Martin souffert ne l'eust pas,
Martin qui tousjours par derrière
Avoit la main sur sa croupière.

Au surplus ung Asne bien faict,
Bien membru, bien gras, bien refaict,
Ung asne doux et débonnaire,
Qui n'avoit rien de l'ordinaire,
Mais qui sentoit aveq raison
Son asne de bonne maison :
Ung asne sans tache et sans vice,
Nay pour faire aux Dames service,
Et non point pour estre sommier
Comme ces porteurs de fumier,
Ces pauvres baudets de village,
Lourdauts, sans cœur et sans courage,
Qui jamais ne prennent leur ton
Qu'à la mesure d'ung baston.

Vostre Asne fut d'autre nature,
Et couroit plus belle advanture :
Car, à ce que j'en ay appris,
Il estoit bourgeois de Paris.
Et de faict, par ung long usage,
Il retenoit du badaudage,
Et faisoit ung peu le mutin
Quand on le sangloit trop matin,

Toutefois je n'ay cognoissance
S'il y avoit eu sa naissance :
Quoy qu'il en soit, certainement
Il y demoura longuement,
Et soustint la guerre civile
Pendant les siéges de la ville
Sans jamais en estre sorty ;
Car il estoit du bon party,
Da ! et si le fit bien paroistre
Quand le pauvret aima mieux estre
Pour l'Union en pièces mis,
Que vif se rendre aux ennemis.
Tel Seze, qui de foy se vante,
Ne voudroit ainsi mettre en vente
Son corps par pièces estallé,
Et veut qu'on l'estime zélé.

Or bien, il est mort sans envie,
La Ligue luy cousta la vie.
Pour le moins eut-il ce bonheur
Que de mourir au lict d'honneur,
Et de verser son sang à terre
Parmy les efforts de la guerre,
Non point de vieillesse accablé,
Rongneux, galeux, au coing d'un blé.
Plus belle fin luy estoit deue :
Sa mort fut assez cher vendue,
Car au boucher qui l'acheta,
Trente escus d'or il cousta :
La chair, par membres despecée,
Tout soudain en fut dispersée
Au Légat, et le vendit-on
Pour veau peut-estre, ou pour mouton.

Par ceste façon magnifique,
En la nécessité publique,
O ! rigueur estrange du sort !
Vostre Asne, ma commère, est mort ;

Vostre Asne qui, par avanture,
Fut ung chef d'œuvre de nature.

Depuis ce malheur advenu
Martin malade est devenu,
Tant il portoit une amour forte
A ceste pauvre beste morte !
Hélas ! qui peut veoir sans pitié
Ung si grand effect d'amitié ?
De moy, je le dis sans reproche,
Quoy que je ne feusse si proche
Du deffunct comme estoit Martin,
J'ay tel ennuy de son destin
Que depuis quatre nuicts entières
Je n'ay sçeu clorre les paupières :
Car lors que je cuide dormir,
Je me sens forcé de gémir,
De souspirer et de me plaindre ;
Mille regrets viennent attaindre
Sans cesse mon cœur, et l'esmoy
Ne desloge point de chez moy.
Depuis ceste cruelle perte
Mon âme aux douleurs est ouverte,
Si que pour n'avoir plus d'ennuy,
Il faut que je meure après luy.

On le fit mourir en la fleur de son aage,
le mardy xxviiie d'aoust 1590.

DISCOURS DE L'IMPRIMEUR

SUR

L'EXPLICATION DU MOT DE *HIGUIERO D'INFIERNO* ET D'AUTRES CHOSES

QU'IL A APPRISES DE L'AUTHEUR[1]

Messieurs, le profict que j'ay faict, à l'impression et au debit de ce Discours m'a rendu plus desireux de sçavoir qui en estoit l'autheur. Car, depuis que la copie françoise m'en fut premierement donnée à Chartres, au sacre du Roy[2], par le gentil-homme duquel j'ay cy-devant faict mention, j'ay veu plusieurs doctes hommes, et moy-mesme ay bien aysement jugé, par le style et le langage du livre, qu'un Italien ne peut avoir faict un ouvrage si françois et si poly, qui montre une parfaicte connoissance de toutes

1. Cette *Explication* a été insérée pour la première fois à la suite de la Satyre, dans la seconde édition de 1594. Elle se compose d'un extrait de la pièce intitulée *Observations notables sur le titre et contenu de la Satyre Ménippée*, du tome V des *Mémoires de la Ligue*, p. 635; et d'un autre extrait de l'*Abrégé des États de la Ligue*.

2. La ville de Reims étant encore au pouvoir des ligueurs, Henri IV fut sacré à Chartres, en 1594.

les affaires et du naturel de toutes les personnes plus signalées de France. Tellement qu'il faut par necessité que ce soit un François qui l'a faict, bien entendu et rompu à la Cour, et que le Florentin qui l'emportoit en son pays, auquel son valet le desroba avec la valize, l'eust tourné de françois en italien pour le faire veoir en Italie. C'est pourquoy je me suis travaillé avec un soin merveilleux pour descouvrir celuy à qui nous estions redevables de cest ouvrage, qui a donné tant de plaisir et de contentement à tous les gens de bien.

Mais, quelque perquisition que j'en aye peu faire, je n'ay trouvé personne qui m'en ait dict de bien certaines et asseurées nouvelles, ne parlants que par indices, soubçons et conjectures; jusques à ce qu'un de ces jours, comme j'estois presque desesperé d'en rien sçavoir, se vint, de fortune, adresser à moy par la rue un grand vieil homme fort maigre et pasle, que j'ai depuis ouy nommer maistre Paul Ypragmon[1], qui me demanda d'abordée si c'estoit pas moy qui avoit imprimé le Catholicon. Je fis difficulté, du commencement, de le luy confesser, craignant que ce fust quelqu'un qui y fust nommé dedans, et s'en sentist offensé, comme aucuns ont faict. — Non, non, dit-il, ne me celez point ce que tout le monde sçait. J'estois à Tours quand vous l'imprimastes premierement, et sçay bien le nom de ceux qui vous en donnerent la copie originale, mais peut-estre que ny vous, ny ceux qui vous l'ont donnée, ne sçavez pas qui en est l'autheur.

Alors, voyant qu'il en sçavoit tant, je ne peus luy nier qu'à la vérité je l'avois imprimé à Tours, mais que je ne

1. Eupragmon, serviable, bienveillant.

l'avois peu achever qu'au temps qu'il fallut plier bagage pour s'en venir en ceste ville, aprés que les Parisiens furent retournez à leur bon sens, et reduicts en l'obeissance du Roy. — Cela vous a bien succedé[1] dit-il; car, auparavant que l'eussiez mis en vente, on en avoit desja veu plusieurs copies imparfaictes et barbouillées, qui avoient donné plus d'envie de veoir le reste bien limé et mis au net. Mais vous vous estes trompé, en vostre Epistre liminaire, d'avoir dict que ce fust un Italien qui le fist aux Estats de Paris; car je sçay fort bien le nom de celuy qui l'a faict, et qui ne se tient pas loin d'icy.

Alors je fus tout rejouy de ceste rencontre, et le priay instamment de me le nommer, au moins s'il m'estoit permis de le sçavoir, parce que j'avois beaucoup de choses d'importance à luy dire pour son bien et honneur. — Je vous diray, dit-il, son nom, et vous enseigneray son logis, à la charge de ne les reveler à personne; car il est homme qui n'ayme pas estre tant visité. Ceux qui vous ont rapporté qu'il estoit d'Italie se sont abusez d'une lettre seulement : il n'est pas d'Italie, mais d'Alethie[2] (qui est bien loing de l'autre), et est natif d'une petite ville qu'on appelle Eleuthere[3], habitée et bastie par les Parisiens, qui ont guerre continuelle contre les Argyrophiles et Timomanes[4] nation fort puissante et populeuse. Son nom est le seigneur Agnoste[5], de la famille des Misoquenes[6],

1. Réussi.
2. Pays de la vérité.
3. Libre.
4. Qui aiment l'or et les honneurs.
5. Inconnu.
6. Qui méprisent les nouveautés.

gentil-homme de bon affaire et point trompeur, qui ayme mieux le concile de vin[1] que de Trente. Vous le reconnoistrez parce qu'il est tousjours habillé d'une façon, et ne change jamais d'accoustrements, comme s'il avoit à penser et gouverner des lyons. C'est un grand petit homme qui a le nez entre les deux yeux, et les dents en la bouche, et la barbe de mesme, et se mouche volontiers à ses manches. Vous le trouverez à present logé en la rue du Bon Temps, à l'enseigne du Riche Laboureur, et va le plus souvent se pourmener aux Carmes, parce qu'il les ayme fort[2]. Et là dessuz me recommande, car j'ay affaire ailleurs pour les pacquets venuz de Rome, qui assurent que nostre absolution ne tient plus qu'à un fil et à ce bout de l'an.

Comme il eut dict ces mots tout brutivement, il passe outre, et me laisse encore en suspens, toutesfois aucunement[3] plus satisfaict que je n'estois auparavant, puisque je sçavois le nom et le logis de mon autheur; et, du mesme pas, m'en vay par tous les quartiers de Paris m'enquerir de la rue et de l'enseigne qu'il m'avoit donnée. Mais point de nouvelles de trouver ny de Bon Temps, ny de Riche Laboureur[4]. J'usay, les jours suyvants, trois paires de souliers, ou environ, à courir les rues sans rien apprendre; bref, j'y fusse encore, sinon que je ren-

1. Jeu de mot puéril sur *vin* et *vingt*.

2. Carmes pris dans le sens latin qui signifie des vers. Le poète Rapin avait collaboré au Catholicon.

3. Beaucoup plus.

4. En effet cette fin du XVIe siécle n'était pas un *bon temps*, et il n'y avait guère de *riche laboureur* depuis les guerres de la Ligue.

contray par hazard un honneste homme, que j'avoy ouy dire autrefois estre Parisien, auquel je fy la mesme demande que j'avoy desja faicte dix mille fois à autant de personnes inutilement. Cestuy-cy me dict avoir ouy parler d'un gentil-homme d'Eleuthere, de la famille des Misoquenes, mais ne sçavoit si c'estoit celuy que je demanday, parce qu'il y en avoit plusieurs de mesme nom en Alethie. Je le priay de me conduire au logis de celuy qu'il cognoissoit : ce qu'il fit. Et enfin, aprés beaucoup de tournées et virées par des ruelles escartées, il me monstra un petit huis bas, où j'entray sans frapper, et trouvay en une petite chambre haute, assez gaye et bien meublée, un homme de belle representation, appuyé, et lisant sur un livre, approchant au plus prés de la taille et façon que ce maistre Paul me l'avoit descrit. Je luy demanday (salut et reverence presupposez) s'il n'estoit pas le seigneur Agnoste Misoquene. — On m'appelle bien Misoquene, dit-il, mais je ne suis pas Agnoste. Celuy que demandez est mon parent proche, et sommes tous deux d'un pays et d'une ville; mais il sera mal aysé que le puissiez trouver pour le present, car son logis est plus caché que le nid d'une tortue. Toutesfois, si voulez quelque chose de luy, je l'en pourray advertir d'ici à quelque temps. — Monsieur, luy dy-je, je croy que c'est luy qui est autheur de ce petit Discours de la tenue des Estats de Paris et du Catholicon d'Espagne[1], qu'il a intitulé Satyre Menippée. — Je luy en ay, dit-il, ouy parler ainsy. — C'est un œuvre, luy dy-je,

1. L'édition de 1593 porte pour titre : *Satyre Ménippée. De la vertu du Catholicon d'Espagne, et de la tenue des Estats de Paris.*

qui a esté moult bien receu, et que j'ay imprimé (je suis typographe, à vostre commandement) sans connoistre sa valeur, parce que je n'en fy, du commencement à Tours, que sept ou huict cents exemplaires. Mais sitost qu'il a esté veu à Paris, où je l'ay apporté avec mes presses et mes meubles, tout le monde l'a trouvé si beau et si bien faict qu'on y a couru comme au feu, et a fallu que je l'aye imprimé en trois semaines quatre fois, et suis prest de l'imprimer pour la cinquiesme, si j'avoy communiqué seulement demy heure avec l'autheur. — J'ay souvent ouy dire à mon cousin, dit alors cest honneste homme, qu'il estoit bien marry que cela avoit esté mis en lumiere sans qu'il l'eust reveu, et retranché plusieurs choses qui peut estre se trouvoient passables lorsqu'il le composa, mais, au temps où nous sommes, pourroient engendrer quelque scandale et offenser des personnes de qualité qui y sont nommées ou designées; car ceux qui ont reconneu et amandé leurs fautes meritent qu'on en supprime et ensevelisse la memoire plustost que la rafraischir et perpetuer par des escrits piquants et facetieux[1]. Aussy l'ay-je ouy plaindre d'un libraire qui, par avarice ou jalousie des autres, a faict imprimer cet œuvre en petits caracteres mal corrects et mal plaisants, et a esté si temeraire d'y oster et d'y adjouster ce qu'il a voulu (ce que la justice ne devroit pas endurer). Toutesfois l'argument est public, où chascun peut faire des additions qui servent à la matiere; car, au reste, je sçay fort bien que mon

1. Dans les éditions postérieures on supprima en effet des passages et des noms, parce que ceux auxquels ils s'appliquaient avaient fait leur soumission au roi.

cousin n'en veut ny n'en espere honneur ou louange.

Alors je luy demanday s'il n'y avoit point moyen que je pusse veoir ledict seigneur Agnoste. Et il me fit response que non pas pour lors, parce que son cousin se renfermoit quelquefois pour huict jours sans veoir personne; mais, si je vouloy sçavoir quelque chose de son intention, il pensoit me pouvoir satisfaire tout autant que son cousin mesme, à cause qu'ils avoient souvent devisé ensemble sur le mesme sujet, et sur ce qu'on luy venoit rapporter tous les jours des propos qu'on tenoit au Palais et par la ville touchant son livre. — Je prendray donc la hardiesse, luy dy-je, puisque je ne puis avoir cet heur de le veoir, de vous demander quelques doutes, où je veoy beaucoup de personnes s'ahurter et ne s'en pouvoir pas bien resoudre. Premierement, il a affecté ce tiltre nouveau de Satyre Menippée, que tout le monde n'entend pas, veu qu'aux copies à la main y avoit l'Abregé et l'Ame des Estats. — Ceste question, dit-il, ne peut tomber qu'aux esprits ignorants : car tous ceux qui sont nourris aux lettres sçavent bien que le mot de satyre ne signifie pas seulement un poëme de mesdisance pour reprendre les vices publics ou particutiers de quelqu'un, comme celles de Lucilius, Horace, Juvenal et Perse, mais aussy toute sorte d'escrits remplis de diverses choses et de divers arguments, meslez de proses et de vers entrelardez, comme entremets de langues de bœuf salées. Varron dit qu'on appelloit ainsy anciennement une façon de pastisserie ou de farce où l'on mettoit plusieurs sortes d'herbages et de viandes. Mais j'estime que le nom vient des Grecs, qui introduisoient sur les eschafauts, aux festes publiques,

des hommes deguisez en Satyres, qu'on feignoit estre demy-dieux lascifs et folastres par les forests, tels qu'on en presenta un tout vif à Sylla, et que sainct Hierosme raconte en estre apparu un à sainct Anthoine. Et ces hommes ainsy deguisez, nuds et barbouillez, avoient pris une liberté d'attaquer et brocarder tout le monde impunement. On leur faisoit anciennement dire leurs vers injurieux tout seuls, sans autre sujet que pour railler et mesdire d'un chascun. Puis on les mesla avec les comediens, qui les introduisirent parmy leurs actes pour faire rire le peuple. A la fin les Romains, plus graves et plus serieux, les chasserent du tout hors des theastres, et, en leur place, y receurent les mimes et pantomimes. Mais les poëtes ingenieux s'en servirent à contenter leur esprit de medisance, qu'aucuns ont estimé estre le souverain bien, et s'en trouve assez en nostre pays de Parisie qui ayment mieux perdre un bon amy qu'un bon mot et un brocard appliqué bien à propos. Ce n'est donc pas sans raison qu'on a intitulé ce petit discours du nom de Satyre, encore qu'elle soit escrite en prose, mais farcie et remplie d'ironies gaillardes, piquantes toutesfois et mordantes le fond de la conscience de ceux qui s'y sentent attaquez, auxquels on dit leur veritez; mais, au contraire, faisants esclater de rire ceux qui ont l'ame innocente et asseurée de n'avoir point desvoyé du bon chemin. Quant à l'adjectif de Menippée, il n'est pas nouveau : car il y a plus de seize cents ans que Varron, appelé par Quintilien et par sainct Augustin le plus sçavant des Romains, a faict des Satyres aussy de ce nom, que Macrobe dict avoir esté appelées Cyniques et Menippées, auxquelles il donna ce

nom à cause de Menippus, philosophe cynique, qui en avoit faict de pareilles auparavant luy, toutes pleines de brocards salez et de gausseries saulpoudrées de bons mots pour rire et pour mettre aux champs les hommes vitieux de son temps. Et Varron, à son imitation, en fit de mesme en prose, comme depuis fit Petronius Arbiter, et Lucien en la langue grecque, et aprés luy Apulée; et, de nostre temps, le bon Rabelais, qui a passé tous les autres en rencontres et belles robineries, si on veut en retrancher les quolibets de taverne et les saletez de cabarets. Je ne sçay donc qui sont ces delicats qui trouvent mauvais si, à l'exemple de ces grands personnages, on a voulu donner à un ouvrage semblable un tiltre semblable au leur, qui s'est faict commun et appellatif, au lieu qu'il estoit auparavant propre et particulier; comme, n'a pas long temps, en a usé un docte Flamand antiquaire[1]. Voyla ce que je vous puis dire pour ce regard : si vous desirez quelque autre chose, je vous en diray mon advis.

— Je suis, luy dy-je, alors abondamment satisfaict quant à ce tiltre; mais on est fort en dispute qu'a voulu dire l'autheur par ce mot de Higuiero d'Infierno; car il y a beaucoup de personnes qui ne sçavent que c'est, et y font des interpretations cornues, auxquelles, à mon advis, il n'a jamais pensé. — Je sçay bien, dit-il, qu'il y en a qui se veulent jouer sur l'affinité des paroles, les uns pour se donner carriere, et les autres pour tirer l'autheur en envie : mais il y a bien loin de huict à dix-

1. Pierre Cunœus, jurisconsulte et érudit, né à Flessingue, écrivit un livre intitulé : *Satira Menippæa in sui sæculi homines ineptè eruditos*.

huict, et grande difference entre aspirer et siffler. J'ay cent fois ouy dire à mon cousin, et je sçay aussy bien que luy, que Higuiero d'Infierno ne signifie autre chose, en langue castillane, qu'un Figuier d'Enfer : car les Espagnols, comme les Gascons, tournent les F en H : hacer, harina, hijo, hogo, higo; faire, farine, fils, feu, figue. Cela n'est maintenant que trop commun à Paris, où les femmes ont appris à parler aussy bien qu'à le faire à l'Espagnolle. Ce qu'il dict donc, que la drogue du Charlatan Espagnol s'appelloit Higuiero d'Infierno, est pour plusieurs raisons : premierement, que le Figuier est un arbre mal-heureux et infame, duquel les feuilles (comme il se trouve dans la Bible) servirent jadis à couvrir les parties vergogneuses de nos premiers parents, après qu'ils eurent peché et commis crime de leze-majesté contre leur Dieu, leur pere et createur; tout ainsy que les Ligueurs, pour couvrir leur desobeissance et ingratitude contre leur Roy et bienfaicteur, ont pris la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, dont ils pensent cacher leur honte et leur peché. C'est pourquoy le Catholicon d'Espagne, c'est-à-dire le prétexte que le Roy d'Espagne et les Jesuistes et autres precheurs, gaignez des doublons d'Espagne, ont donné aux Ligueurs seditieux et ambitieux de se rebeller et revolter contre leur Roy naturel et legitime, et faire la guerre plus que civile en leur pays, se peut fort proprement appeller Figuier d'Enfer; au lieu que celuy dont Adam et Eve couvrirent leur manifeste estoit le Figuier de Paradis. Et, depuis ce temps là, cest arbre a toujours esté maudit et diffamé entre les hommes, ne portant ny fleurs ny embel

lissement quelconque, et le fruit mesmes en a esté traduit à nommer la plus deshonneste partie de la femme[1] et la plus sale maladie qui naisse aux endroits qu'on ne peut nommer[2]. Vous n'ignorez pas aussy que les anciens tenoient cest arbre entre les gibets : comme quand Timon Athenien voulut en arracher un qui luy faisoit nuisance en son jardin, auquel plusieurs s'estoient desja penduz, il fit crier au trompette que si quelqu'un s'y vouloit pendre, il se depeschast d'y venir, parce qu'il le vouloit faire arracher. Pline nous apprend que cest arbre n'a aucune odeur, non plus que la Ligue; qu'il perd aysement son fruict, comme a faict la Ligue; qu'il reçoit toutes sortes d'antures[3], comme la Ligue a receu toutes sortes de gens; et qu'il ne dure gueres en vie, non plus qu'a faict la Ligue; et que la plus grande partie du fruict qui paroist du commencement ne parvient point à maturité, non plus que celuy de la Ligue. Mais ce qui luy convient encore mieux, et qui a des conformitez avec la Ligue plus que sainct François n'en a avec Nostre Seigneur[4], c'est le Figuier des Indes, que les Espagnols mesmes ont nommé Figuier d'Enfer : duquel Mathiol dit sçavoir pour le vray que qui en coupe seulement une feuille et la plante à demy dedans terre, elle y prend racine; puis, sur cette feuille croist une autre feuille; ainsy, feuilles croissantes

1. Fica.
2. Ficus.
3. Greffes.
4. Le livre *Des conformitez de Saint François à Jésus-Christ*. Henri Estienne prend ce livre à partie dans son *Apologie pour Hérodote*, ch. xxv

sur feuilles, ceste plante devient haute comme un arbre, sans tronc, sans tige, sans branches, et quasy sans racines : de façon qu'on peut la mettre entre les miracles de nature[1]. Y a-t-il rien si semblable et rapportant à la Ligue, qui, d'une feuille, c'est à dire d'un petit commencement, est devenue, pièce à pièce, d'une personne à l'autre, en ceste grande hauteur où nous l'avons veue[2], et neantmoins, par faute d'avoir un bon pied et un fort tige pour la soubstenir, s'en est allée à bas au premier vent ? Ce n'est pas tout. Ce Figuier des Indes, appellé Figuier d'Enfer, produit des fruicts semblables aux figues communes, mais bien plus grosses, finissants par le devant en une couronne (ce sont les propres mots de Mathiol), de couleur entre verte et pourprée. Le dedans n'est qu'une poulpe comme en nos figues, mais pleine d'un suc si rouge qu'il teint les mains comme les meures, et faict uriner rouge comme sang : dont beaucoup de gens ont peur. Avez-vous pas veu que la Ligue a eu de mesmes effects ? Ses fruicts ont esté gros, et plus enflez que les communs, et leur fin estoit une couronne : c'est à sçavoir la Couronne de France, à laquelle elle tendoit. La couleur en estoit verte et rouge : verte, pour resjouissance qu'elle eut de la mort du feu Roy, dont elle a long-temps porté l'escharpe ; et rouge, tant pour se marquer aux livrées des Espagnols que pour le sang qu'elle vouloit espandre des bons François. Ce Figuier d'Enfer est si frequent en

1. Il s'agit ici d'une plante grasse bien connue : l'*Opuntia* ou *Ficus Indica*.

2. Addition de l'édition de 1599 : « Esgale à ung grand estat. »

l'isle espagnolle nouvellement descouverte aux Indes qu'un autheur italien dit que tout en est plein, et qu'il y vient comme par despit jusques aux cours des maisons. Il y a un autre medecin espagnol, nommé Juan Fragoso[1], qui escrit de la proprieté d'une huile qu'on appelle du Figuier d'Enfer, en ces termes : « Algunos modernos que escrivierion cosas de las Indias Occidentales hacen capitulo proprio de un aceyte que llaman de la Higuera del Infierno, y dicen venir de Gelisco, provincia en la Nueva, España ; » et un peu aprés il dit : « Siendo el mismo como es con nombre de cherva, o catapucia mayor, que los Italianos llaman Palmachristi o Mirasolis. » Qui monstre que ce que les Italiens appellent Fico d'Infierno est appellé par les Espagnols Higuera d'Infierno, ou en castillan Higuiero d'Infierno.

Voyla donc les raisons qui l'ont meu de nommer le Catholicon d'Espagne Figuier d'Enfer, parce que les Espagnols appellent ainsy ce Figuier des Indes qui porte son fruict plein de sang, comme a faict la Ligue. Et, si on veut encore passer outre, et dire que ce Figuier est le Palmar, vous y trouverez mille autres conformitez qui seroyent trop longues à discourir ; et entre autres celle qu'un medecin affricain a escrite, que de l'arbre du Palmar seul on peut faire tous les ustensiles et provisions d'un navire, et le navire mesme, et que le fruict s'applique à tous usages, et sert de pain, de vin, de linge, de vaisselle, de table, de couverture de maisons, et bref de

1. Juan Fragoso, médecin et chirurgien de Philippe II, auteur de *Discorsos de las cosas aromaticas, arboles, frutas, y medecinas simples de la India*.

tout ce qu'on veut; comme la Ligue, du commencement, a servy à toutes sortes de gens, de toutes sortes d'esperances, et de moyens pour couvrir toutes sortes de passions, de haine, d'avarice, d'ambition, de vengeance, et d'ingratitude. Il y a bien un autre arbre que Baptiste Ramuse appelle Higuero, et dit qu'il le faut prononcer par quatre syllabes : mais ce n'a point esté l'intention de mon cousin d'en parler, non plus que du Lathyris, ou de l'Helioscopion, que le grammairien Nebrissense appelle aussy Higuera del Infierno, parce que les sorciers et sorcieres en usent ordinairement pour faire leurs charmes et enchantements, comme les Ligueurs se sont servis de la Religion Catholique pour charmer et enchanter le peuple. Mais cela, ce me semble, doit suffire à ceux qui veulent deviner, ou disputer sur ce mot.

Quelques-uns ont rapporté à mon cousin qu'on a trouvé mauvais qu'il y ait mis les noms propres d'aucuns seditieux et principaux autheurs de tout le malheur de la France; mais je luy ay ouy dire qu'il estoit d'un pays où l'on appelloit le pain pain, et les figues figues. Ceux qui avoient livré pour de l'argent leur propre ville au Roy Philippe de Macedoine se plaignoient bien que ses soldats, aprés la reddition, les appelloient traistres, et leur reprochoient leur trahison : Je ne sçauroy, dit le Roy, que vous y faire; mes soldats sont grossiers et lourdauts, qui appellent les choses par leur nom. Ceux qui, aprés avoir faict revolter les villes contre le Roy et faict la guerre tant qu'ils ont peu tenir, exercé toutes sortes de tyrannies sur le pauvre peuple et ruyné tous leurs voisins, et qui, se voyants ne pouvoir plus subsister et n'y avoir plus

rien que prendre, ont vendu cherement les places au Roy, et livré les pauvres habitants à sa mercy, seront bien marris si on les appelle traistres : mais si sera-il mal aysé qu'il n'en eschappe quelque mot aux Parisiens, mesmement contre ceux qui ont pris de l'argent, et qui ont marchandé et barguigné pour parvenir à un certain prix : J'en veux avoir tant ! Car, encore qu'ils ayent faict ce qu'ils doivent, comme les juges qui font la justice qu'ils sont tenuz faire, si est-ce qu'en prenant de l'argent ils ont tout gasté, et ne doivent plus recevoir d'honneur de leur bienfaict. Ils ne peuvent se sauver qu'on ne les appelle traistres, concussionaires, marchands et vendeurs de leur pays, et n'y a que Dieu seul qui puisse faire que les choses faictes ne soyent faictes. Encore ne le peut-il faire que par l'oubly qu'il peut induire en nos esprits, pour ne nous souvenir plus de ce qui s'est passé. Et, sur ce propos, un de nos poëtes, dont nostre ville d'Eleuthere est assez bien fournie, a dict en six petits vers, ces jours passez :

Ceux qui vendent au Roy, par ces guerres civilles,
A beaux deniers comptants, les places et les villes,
Encore, à mon advis, luy font-ils bon marché;
Car, pour un peu d'argent s'exposants aux envies,
Ils vendent quant et quant leur honneur et leurs vies :
Jamais homme de bien sur ce train n'a marché.

Toutesfois il s'en trouve quelques-uns qui, s'estants, du commencement, laissés emporter au torrent de la Ligue (fust-ce pour crainte de perdre leur Religion, fust-ce pour affection particuliere qu'il portoient aux chefs du Party, ou pour quelque indignation et haine qu'ils eussent con-

ceue contre le feu Roy), se sont d'eux-mesmes soubmis à reconnoistre le Roy present, si tost qu'ils l'ont veu Catholique, et ont remis en sa puissance les places qu'ils tenoient, sans marchander ny entrer en composition avec leur Maistre. Et ceux-là sont plus excusables de leur premiere erreur que les autres, voire meritent recommandation et louange, et d'estre mis aux Chroniques pour avoir delivré leur pays de la tyrannie espagnole, comme on y veoit ceux qui delivrerent la France des Anglois : dont sont venuz tant de beaux privileges octroyez aux Familles, aux Villes et Communautez, qui d'elles mesmes secouerent le joug estranger pour se soubmettre à la douce puissance de leurs Roys naturels. Mais ce qui fasche le plus tous les gens de bien est de veoir ceux qui ne l'ont faict que par force et necessité estre neantmoins caressez, receuz et bien veneuz, et se glorifier qu'ils sont cause que le Roy est converty. Ceux-là me font soubvenir d'une response que fit le grand Fabius à un capitaine Romain, gouverneur de Tarente, qui, aprés avoir laissé perdre la ville par la trahison des citoyens, se vantoit d'avoir esté cause qu'elle fut reprise par Fabius : A la verité, dit Fabius, je ne l'eusse point reprise ny recouvrée si tu ne l'eusses perdue. Aussy se peuvent ces gens icy vanter qu'ils sont cause de tant de trophées et de triomphes que le Roy a acquis en reconquerant son royaume ; car, sans leur trahison et rebellion, il n'eust pas tant gaigné d'honneur à les subjuguer et ranger à raison[1]. J'en veoy d'autres qui n'ont bougé de leurs mai-

1. Variante de l'édition de 1599 : « Car sans trahison et re-

sons et de leur ayses, à deschirer le nom du Roy et des Princes du sang de France tant qu'ils ont peu, et qui, ne pouvants plus resister à la necessité qui les pressoit, pour avoir eu, deux ou trois jours devant la reduction de leur ville, quelque bon souspir et sentiment de mieux faire, sont aujourd'huy neantmoins ceux qui parlent plus haut, et qui ont les estasts, offices et recompenses, et se vantent d'avoir faict plus de services au Roy et à la France que ceux qui ont quitté leurs maisons et leurs biens et offices pour suyvre leur Prince, et qui ont voulu endurer toutes sortes de necessitez plutost que de conniver à la tyrannie des Estrangers, tant Lorrains qu'Espagnols. Mais cette plainte merite une autre Menippée. Je ne vous diray plus que deux petits quatrains, que deux de nos compatriotes firent sur le champ, une fois que nous discourions sur ce mesme sujet.

Si les mauvais François sont bien recompensez,
Si les plus gens de bien sont les moins avancez,
Soyons un peu meschants. On guerdonne l'offense :
Qui n'a point faict de mal n'a point de récompense.

L'autre, tout à l'instant, poursuyvit en autant de vers, non moins à propos que les premiers :

Pour estre bien venuz et faire nos affaires,
Durant ce temps fascheux, plein d'horribles miseres,
Agnoste, mon amy, sçais-tu que nous ferons ?
Surprenons quelque place, et puis nous traitterons.

bellion, il n'eust pas tant gaigné de batailles, ny pris de villes, ny mérité tant d'honneur par la clémence dont il a usé à leur endroit. »

Je sçay bien qu'il y a des gens qui ne prennent pas plaisir qu'on parle et qu'on escrive ainsy librement, et s'offensent au premier mot qu'on ramentoit[1] nos afflictions passées; comme si, aprés tant de pertes, ils nous vouloient encore oster le sentiment, et la langue, et la parole, et la liberté de nous plaindre. Mais ils feroient pis que Phalaris ne faisoit à ceux qu'il escoufoit dans son veau d'airain : car il ne les empeschoit point de crier, sinon qu'il ne vouloit pas ouïr leurs cris comme d'hommes, de peur d'en avoir pitié, ains comme hurlements de bœufs et de taureaux, pour desguiser le son de la voix humaine. Il est mal aysé que ceux qu'on a pillez, volez, emprisonnez en la Bastille, rançonnez et chassez de leur ville et de leurs charges, ne jettent quelque malediction sur ceux qui en sont cause, quand à leur retour ils trouvent leurs maisons vagues, desertes, ruynées, où il n'y a plus que les murailles, au lieu qu'ils les avoient laissées richement meublées, et accommodées de toutes choses. Qui pourra jamais estouper la bouche à la postérité, et l'empescher de parler du Tiers-party et de ceux qui l'ont enfanté et allaité, et qui le tiennent encore renfermé en chambre, le nourrissent et substantent de bonnes viandes, pour le mettre un jour en lumiere et le faire veoir tout formé et tout grand, quand ils en verront le temps et la commodité? Jamais ne fut et ne sera (quelques loix et ordonnances qu'on y puisse faire) que la medisance ne soit mieux receue que la louange, mesmement quand elle est tirée de la verité, et qu'il n'y ait cent fois plus de plaisir à

1. Qu'on rappelle, du verbe *ramentevoir*.

mesdire d'un poltron qu'à louer un homme de bien. C'est la punition que les meschants ne peuvent eviter ; et, s'ils ont tous leurs plaisirs d'ailleurs, pour le moins faut-il qu'ils ayent ce desplaisir et ce ver sur le cœur, de sçavoir que le peuple les deschire et les maudit secrettement, et que les escrivains ne les espargneront pas après leur mort.

Dieu mercy! nous ne sommes point soubs un Tibere qui espie les paroles des subjects, ou qui fasse de toutes offenses nouveaux articles de crime de leze-majesté. Il donne aux gens de bien autant de liberté qu'ils en doivent desirer ; il connoist le naturel des François, comme luy, qui ne peuvent souvent souffrir ny toute la servitude, ny toute la liberté. Aussy ne seroit-il pas raisonnable de rafraischir, à toutes heures et à jamais, nos vieilles querelles, et user de façons injurieuses qui empeschassent la réunion de son peuple à une mesme devotion soubs son obeyssance, car il faut plus tascher d'adoucir nos maux que de les aigrir, afin que nous nous rangions tous à l'ancienne fidelité et humilité que devons à nos Roys, sans partialité ny bigarrure. Mais aussy ne peut on trouver mauvais qu'on y pique ceux qui s'y monstrent retifs, et qui semblent quasy se repentir de s'estre repentis. En tout evenement, quand il n'y aura que les notoirement meschants qui s'en scandaliseront, je croy que les Parisiens ne s'en donneront gueres de peine. Je ne doute point que le petit Olivier, et Boucher, et Dorleans, ne soyent maintenant bien empeschez pour faire un Anticatholicon et des Apologies contre des Tableaux et Tapisseries, car ils ont loisir à revendre ; mais on les y attend,

si leurs lucubrations le meritent. Quant à moy, je conseilleray toujours à mon cousin de s'amuser à autre chose qu'à leur respondre ; mais j'en connoy plus d'une douzaine en nostre ville à qui la peau et la plume demangent, et n'attendent qu'un compulsoire[1] pour faire extraits et vidimus[2] de leurs Menippées, beaucoup plus sanglantes que la premiere. Si en apprenez quelque chose, mon bon amy, je vous prie me le faire sçavoir. Vous voyez comme, pour vous contenter, j'ay extravagué un peu hors de nostre propos, et me suis quasy laissé emporter à l'indignation que j'ay contre ces gens qui bastissent encore sur les fondements de la premiere rebellion, et qui nous menacent de jouer des espées blanches, au lieu qu'ils n'ont joué que des espées rebatues. Et peu s'en a fallu que je n'aye destourné ma colere sur les Jesuistes : mais, à ce que j'entends, ils ne la feront plus gueres longue en ce pays[3], et par ce moyen on ne trouvera plus grand goust aux Espagnols ; car, à ce que disoit un deputé de Bourgongne : Un Espagnol sans un Jesuiste est une perdrix sans orange.

Mais pour retourner d'où nous sommes partis, je vous prie, si réimprimez la Menippée, d'y effacer les noms de ceux qui se sont renduz bons serviteurs du Roy, et qui y continuent avec resolution ; mais il y en a qui branslent encore au manche, et ont besoin d'un an d'approbation

1. Lettres de contrainte, provocation.
2. Revision.
3. Les Jésuites furent bannis par arrêt du Parlement, après que Jean Châtel, qui avait été élevé chez eux, eut tenté d'assassiner Henri IV, en 1594.

auparavant qu'on s'y doive fier ny qu'on les efface du livre. Toutesfois, ce n'est ni à vous, ni à moy, d'en juger; le meilleur sera d'oster tous les noms propres, et n'offenser personne de ceux qui peuvent nuire et qui sont parmy nous : c'est ce que je vouloy vous dire pour le dernier, et me lairrez, s'il vous plaist, en repos, car il est heure de souper.

Alors je connus bien qu'il me vouloit donner congé de me retirer, et je luy dy qu'il me pardonnast si je l'avoy tant ennuyé, mais que j'avoy pris un si grand plaisir à l'ouyr, que le temps ne m'avoit point duré; toutesfois qu'auparavant que partir je le vouloy encore advertir que beaucoup de gens disoient que la harangue du sieur d'Aubray estoit trop longue et trop serieuse, au prix des precedentes, qui sont toutes courtes et burlesques, et que je ne sçavoy que leur respondre, ny quelle en estoit la raison de l'autheur. — Je n'en sçay, dit-il, non plus que vous, sinon que j'estime que mon cousin a voulu imiter le naturel dudict sieur d'Aubray, qui est aussy abondant et copieux en raisons, et qui ne trouve jamais fin de son sçavoir ny de ses discours, et mesmement en un tel acte, auquel il a deu representer tout ce qu'il sçavoit avec affection de persuader. Mais en ce qu'on l'a faict parler serieusement, c'est pour lui rendre plus de dignité qu'aux autres precedents, qui sont tous chelmes[1], auxquels il n'eust pas esté seant de faire dire rien de bon ; et ne s'est trouvé que luy en la bouche duquel il fust propre de dire verité, et de mettre avant chose qui servist à l'in-

1. *Chelme :* rebelle, turbulent, séditieux, fanatique, dit le Dictionnaire de Trévoux.

struction et connoissance serieuse des affaires passées. Voylà toute la finesse qu'on y entend, et la raison dont on doit payer ces delicats, en la puissance desquels il est de la rongner et retrancher, ou de n'en lire que le quart ou la moitié, comme ils voudront, s'ils la trouvent trop longue ; mais je m'en rapporte aux mieux entenduz, s'il y a rien qu'on en puisse oster, et qui n'y soit appliqué fort à propos. Toutesfois à vous est permis la tailler ou rongner comme il vous plaira : je n'en trouveray pas le vin pire, et vous prie pour la fin me laisser en paix.

Sur cela je n'osay l'importuner davantage, encore que j'eusse grand desir de sçavoir si luy ou le seigneur Agnoste n'avoient rien faict sur la cause des Jesuistes, mais il me coupa broche, et me dit : On a accoustumé, à la mode de nostre pays, de dire ce qu'on pense. Je vous diray donc que je pense que c'est assez discouru pour ceste fois, et vous prie encore un coup de me laisser en paix.

Ce disant, appella son valet, qu'on vinst mettre la nappe, et j'eus honte de demourer plus long temps. M'en vins instruit de ces belles responses, desquelles je vous ay voulu faire part, pour le contentement de ceux qui sont, comme moy, curieux de la verité.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.

Pages.

I. La Ligue 1
II. Les auteurs de la Satyre XV
III. La Satyre Ménippée. XXVII
IV. Bibliographie. XXXVIII

SATYRE MÉNIPPÉE.

L'imprimeur au lecteur. 1
La vertu du Catholicon. 5
Abrégé des Estats de Paris, convoquez au dixiesme de février 1593. Tiré des Mémoires de mademoiselle de La Lande, *alias* la Bayonnoise, et des secrettes confabulations d'elle et du père Commelaid 18
Les pièces de tapisserie dont la salle des Estats fut tendue 27
De l'ordre tenu pour les séances 44
Harangue de Monsieur le Lieutenant. 49
Harangue de Monsieur le Légat 75
Harangue de Monsieur le cardinal de Pelvé 86
Harangue de Monsieur de Lion 104
Harangue de Monsieur le recteur Roze, jadis évesque de Senlis 122

Pages.
Harangue du sieur de Rieux, sieur de Pierre-Font, pour la noblesse de l'Union 151
Harangue de Monsieur d'Aubray, pour le Tiers-Estat. . . 166

PIÈCES DE VERS.

I. Epistre du sieur d'Engoulevent à ung sien amy, sur la harangue que le cardinal de Pelvé fit aux Estats de Paris. 300
II. Excuse sur ladicte harangue 302
III. Autre sur la mesme harangue. 302
IV. Aux Espagnols, sur leurs doublons. 302
V. Sur le bruit qui courut qu'on vouloit faire ung patriarche en France, et sur la penderie de quatre des Seize. 303
VI. De Montfaulcon et des Seize de Paris. 304
VII. D'ung trézorier qui fut mis prisonnier à la Bastille 304
VIII. Sur l'emprisonnement d'un advocat fol. 305
IX. Des feux de la Saint-Pierre, 1592. 305
X. D'où sont ditz les zélez de l'Union 305
XI. Sur les doubles croix de la Ligue 306
XII. A Monsieur le Lieutenant, sur la prise de la pelade 306
XIII. A Monsieur de La Chapelle-aux-Ursins 307
XIV. A Monsieur de Lion 307
XV. Au prescheur Boucher 307
XVI. A l'advocat d'Orléans. 308
XVII. De deux chevaux tuez en allant voir le duc de Parme 308
XVIII. Sur le mesme subgect 308
XIX. De deux qui briguent la royauté. 309
XX. De l'eslection du duc de Guyse 309
XXI. Response pour le duc de Guyse 309
XXII. Sur le vœu d'un navire d'argent, faict à Nostre-Dame de Laurette, par Marteau, prévost des marchands, 1590 310

Pages.
XXIII. Reprise sur le mesme subgect 310
XXIV. Des docteurs de l'Union. 311
XXV. Épitaphe du chevalier d'Aumale 311
XXVI. Autre 311
XXVII. Autre 312
XXVIII. Sonnet sur ce que ledict chevalier d'Aumale fut tué près le logis de l'Espée Royale 312
XXIX. Suite sur le mesme subgect 313
XXX. En latin 314
XXXI. In eundem. 314
XXXII. Sonnet sur la retraicte du duc de Parme . . . 314
XXXIII. Sonnet à touts ceux de la Ligue. 315
XXXIV. Des seigneurs de Vitry et de Villeroy, qui ont recogneu le Roy 316
XXXV. Au Roy, sur sa trop grande clémence. 316
XXXVI. En latin 317
XXXVII. Sur le mesme subgect. 317
XXXVIII. En latin. 317
XXXIX. Au Roy 317
XL. En latin 318

A Mademoiselle ma Commère, sur le trespas de son asne. Regret funèbre 318

Discours de l'imprimeur sur l'explication du mot de Iliguiero d'Infierno, et d'autres choses qu'il a apprises de l'autheur. 323

9496. — Paris. Imprimerie A. Julien, 7, rue des Canettes.

LIBRARY
9
1979
OF TORONTO

CARREL NO. 11030

LOCKER NO.

CALL NUMBER

PQ
1704
A1
1889

AUTHOR

TITLE Salope
Mirouet

VOLUME

4322